

REPUBLIQUE FRANCAISE - LIBERTE -- EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE MARSEILLE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SOMMAIRE

ARRETES

DIRECTION PARCS ET JARDINS	2
MESURES DE POLICE.....	8
REGLEMENTATION	8
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 OCTOBRE 2008.....	10

ACTES ADMINISTRATIFS

ARRETES MUNICIPAUX

DIRECTION PARCS ET JARDINS

09/003/SG – Interdiction d'accès au Parc des Bruyères à compter du 9 janvier 2009 et jusqu'à nouvel ordre

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, art. L 2211-1 et suivants,

Vu le Code Pénal, art. L 131-12 et R 610-5

Vu notre arrêté n° 97/007 SG du 9 janvier 1997, portant règlement général de police dans les espaces verts de la Ville de Marseille,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures particulières de sécurité suite aux dégâts occasionnés aux arbres par la chute de neige du 7 janvier 2009,

ARTICLE 1 L'accès du public à l'ensemble du parc des Bruyères est interdit jusqu'à nouvel ordre à compter du 9 janvier 2009.

ARTICLE 2 Madame l'Adjointe déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonnisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, est chargée de veiller à l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 9 JANVIER 2009

09/004/SG – Interdiction d'accès au Parc Berger à compter du 9 janvier 2009 et jusqu'à nouvel ordre

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, art. L 2211-1 et suivants,

Vu le Code Pénal, art. L 131-12 et R 610-5

Vu notre arrêté n° 97/007 SG du 9 janvier 1997, portant règlement général de police dans les espaces verts de la Ville de Marseille,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures particulières de sécurité suite aux dégâts occasionnés aux arbres par la chute de neige du 7 janvier 2009,

ARTICLE 1 L'accès du public au parc Berger est interdit jusqu'à nouvel ordre à compter du 9 janvier 2009.

ARTICLE 2 Madame l'Adjointe déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonnisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, est chargée de veiller à l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 9 JANVIER 2009

09/005/SG – Interdiction d'accès au domaine municipal de la Buzine à compter du 9 janvier 2009 et jusqu'à nouvel ordre

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, art. L 2211-1 et suivants,

Vu le Code Pénal, art. L 131-12 et R 610-5

Vu notre arrêté n° 97/007 SG du 9 janvier 1997, portant règlement général de police dans les espaces verts de la Ville de Marseille,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures particulières de sécurité suite aux dégâts occasionnés aux arbres par la chute de neige du 7 janvier 2009,

ARTICLE 1 L'accès du public au domaine municipal de la Buzine est interdit jusqu'à nouvel ordre à compter du 9 janvier 2009.

ARTICLE 2 Madame l'Adjointe déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonnisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, est chargée de veiller à l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 9 JANVIER 2009

09/006/SG – Interdiction d'accès aux espaces boisés du domaine municipal de Luminy à compter du 9 janvier 2009 et jusqu'à nouvel ordre

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, art. L 2211-1 et suivants,

Vu le Code Pénal, art. L 131-12 et R 610-5

Vu notre arrêté n° 97/007 SG du 9 janvier 1997, portant règlement général de police dans les espaces verts de la Ville de Marseille,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures particulières de sécurité suite aux dégâts occasionnés aux arbres par la chute de neige du 7 janvier 2009,

ARTICLE 1 L'accès du public aux espaces boisés (sur lesquels les arbres mesurent plus de 5 mètres de hauteur) du domaine municipal de Luminy est interdit jusqu'à nouvel ordre à compter du 9 janvier 2009.

ARTICLE 2 Madame l'Adjointe déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonnisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, est chargée de veiller à l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 9 JANVIER 2009

09/007/SG – Interdiction d'accès à l'ensemble du Parc Pastré à compter du 9 janvier 2009 et jusqu'à nouvel ordre

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, art. L 2211-1 et suivants,

Vu le Code Pénal, art. L 131-12 et R 610-5

Vu notre arrêté n° 97/007 SG du 9 janvier 1997, portant règlement général de police dans les espaces verts de la Ville de Marseille,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures particulières de sécurité suite aux dégâts occasionnés aux arbres par la chute de neige du 7 janvier 2009,

ARTICLE 1 L'accès du public à l'ensemble du parc Pastré est interdit jusqu'à nouvel ordre à compter du 9 janvier 2009.

ARTICLE 2 Madame l'Adjointe déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonnisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, est chargée de veiller à l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 9 JANVIER 2009

09/008/SG – Règlement Particulier de Police du Parc de la Moline

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,

Vu le Code des Communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 99-5 du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux,

Vu le code rural, notamment les articles 211-1 à 211-5,

Vu l'article 25 du règlement de voirie de la Commune de Marseille : arrêté n° 88/293 du 11 Juillet 1988

Vu l'article R. 610.5 et 131.13 du Code Pénal,

Vu l'arrêté n° 90/238/SG du 3 août 1990 relatif à l'utilisation des pièces d'eau,

Considérant que la tranquillité et la sécurité des usagers ainsi que la sauvegarde de l'hygiène publique doivent être assurées,

Vu l'arrête N° 05/325/SG du 22/12/2005

ARTICLE 1 Le Parc de la MOLINE est placé sous la sauvegarde du public qui, dans l'intérêt général, devra en respecter la flore, la faune, les installations et la tranquillité.

l'arrête N° 05/325/SG du 22/12/2005 est modifié ainsi qu'il suit dans son article 6

ARTICLE 2 : Horaires

Le Parc de la MOLINE est ouvert au public tous les jours de l'année :

- Janvier/Février/Novembre/Décembre de 8 h 00 à 17 h 00 l'évacuation du public débute à 16 h 45

- Mars/Avril/Septembre/Octobre de 8 h 00 à 18 h 30 l'évacuation du public débute à 18 h 15

- Mai/Juin/Juillet/Août de 8 h 00 à 19 h 30 l'évacuation du public débute à 19 h 15

Le Parc de la MOLINE pourra être fermé au public, sans préavis, par mesure de sécurité, en particulier si les conditions climatiques sont défavorables.

ARTICLE 3 : Conditions d'accès

a) Le Parc de la MOLINE est réservé aux piétons et aux cyclistes.

L'accès, la circulation et le stationnement de tout véhicule ou engin à moteur et, de façon générale de tout véhicule susceptible de compromettre la sécurité et la tranquillité des promeneurs sont interdits (sauf dispositions contraires).

L'usage des bicyclettes est autorisé sur les allées et la piste cyclable.

b) Les spectacles, manifestations, les activités commerciales et publicitaires, le colportage sont interdits sauf autorisation spéciale de Monsieur le Maire ou de son représentant.

ARTICLE 4 : Protection du site : sauvegarde de la flore, de la faune et des installations

a) Flore

Il est interdit :

- de courir sur les pelouses avec des chaussures à crampons,
- de pénétrer dans les massifs arbustifs et floraux et de s'y asseoir,
- de pratiquer la cueillette,
- de faire du camping, de planter des tentes ou des parasols,
- de bivouaquer,

- de blesser les arbres (en particulier d'y grimper et de s'y suspendre, de les entailler, d'en prélever des échantillons, d'y planter des clous, broches, plaques indicatives ou autres objets, d'y pratiquer l'affichage sous quelque forme que ce soit, de s'en servir de supports pour amarrer ou haubaner des échafaudages).

- de provoquer toutes sortes de dégradations à l'ensemble de la végétation.

b) Faune

Il est interdit de chasser, capturer, détruire les nids, d'apporter toute perturbation aux animaux, sous quelque forme que ce soit.

c) Installations

Il est interdit de salir, de dégrader l'ensemble du site et notamment :

- de déposer des déchets, papiers, bouteilles etc... ailleurs que dans les récipients destinés à cet effet,
- de lancer des objets de nature à blesser les promeneurs,
- de procéder à des jets de toute nature dans les pièces d'eau et de s'y baigner,
- de manipuler les installations d'arrosage du réseau,
- de puiser l'eau,
- d'utiliser les plans d'eau sauf pour le modélisme nautique à condition que les maquettes soient dépourvues de moteur thermique,
- de faire du feu,
- de pique-niquer avec du matériel de camping (tables, chaises, etc...)

ARTICLE 5 : Tranquillité des usagers

Les activités susceptibles d'occasionner des accidents, des détériorations ou de troubler la tranquillité des usagers sont interdites, notamment le jeu de boules, en dehors de terrains réservés à cet effet, le skate-board.

L'usage des patins à roulettes ou des rollers en ligne est autorisé à faible vitesse sur la piste cyclable.

L'usage d'appareil de radio ou de tout appareil sonore ainsi que de pétards est interdit.

Sous réserve de ne pas gêner les autres usagers, les divers jeux de ballons sont autorisés pour les jeunes enfants accompagnés de leurs parents.

ARTICLE 6 : Dispositions concernant les animaux

Les chiens sont autorisés, tenus en laisse pour la traversée du parc, dans la partie basse, le long de la piste cyclable et sur la terrasse de la buvette.

Ils sont tolérés en liberté sous la responsabilité de leur maître dans la partie aménagée à cet effet.

L'accès des chiens de première catégorie est strictement interdit.

Les chiens de deuxième catégorie doivent être tenus en laisse et porter une muselière

La distribution d'aliments pour animaux est strictement interdite.

les propriétaires ont obligation de ramasser les déjections de leur animal. Des équipements sont à leur disposition à cet effet (canisites, distributeurs de sacs, et poubelles).

Tout propriétaire ou détenteur d'un animal contrevenant à ces prescriptions sera passible d'un procès-verbal et de l'intervention de la fourrière.

ARTICLE 7 : Responsabilité de police

La Ville de Marseille décline toute responsabilité pour tout incident se produisant à l'intérieur du Parc de la MOLINE.

Les perturbateurs seront expulsés et feront l'objet de poursuites.

Les parents, tuteurs, sont civilement responsables des dommages causés par les personnes dont ils ont la charge ou la tutelle.

ARTICLE 8 : Personnels de Police

Les agents de surveillance de la Direction des Parcs et Jardins, les agents de Police Municipale ainsi que l'ensemble des agents dûment habilités ou agréés à cet effet, et autres agents de l'Administration sont chargés de faire respecter le présent règlement.

Ils dresseront procès-verbal aux contrevenants qui seront poursuivis conformément à la loi.

ARTICLE 9 : Abrogation des dispositions antérieures

Tous les arrêtés antérieurs sont abrogés en ce qu'ils ont de contraire au présent arrêté.

ARTICLE 10 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur Départemental des Polices Urbaines sont chargés chacun, en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté qui sera imprimé, publié au recueil des actes administratifs de la Ville de Marseille et affiché dans le parc de la MOLINE et les installations où cela sera nécessaire.

FAIT LE 15 JANVIER 2009

09/009/SG – Règlement Particulier de Police du Parc des Bruyères

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2213-2 et suivants,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu les articles L 211-11 à L 211-19 du code rural, relatifs aux animaux dangereux,

Vu le Code Pénal,

Vu l'article 73 du code de procédure pénale : « Dans les cas de crime flagrant ou de délit flagrant puni d'une peine d'emprisonnement, toute personne

a qualité pour en appréhender l'auteur et le conduire devant l'officier de police judiciaire le plus proche ».

Vu le Règlement sanitaire départemental,

Vu le Règlement général de police des Espaces Verts de la ville de Marseille,

Considérant que le bon ordre, la sécurité, la tranquillité et la salubrité publics doivent être assurés dans le parc des Bruyères,

ARTICLE 1 : préambule

Le présent règlement de police s'applique à l'ensemble du parc des Bruyères, qui couvre une surface de 101 hectares sur le 10^e arrondissement de la ville de Marseille. Ce parc se compose d'une partie basse consacrée au jardin aménagé et aux aires de jeux et d'une partie haute naturelle.

Il est placé sous la sauvegarde du public qui, dans l'intérêt général, devra en respecter la flore, la faune, le sol, les minéraux, les installations et la tranquillité.

ARTICLE 2 - Conditions d'accès

Les usagers doivent conserver une tenue décente et un comportement conforme aux bonnes mœurs et à l'ordre public.

a - Circulation à pied

D'une manière générale, le parc des Bruyères est ouvert au public circulant à pied. Il est accessible par divers accès pédestres, sauf interdictions particulières signalées. La circulation piétonne n'est autorisée que sur les pistes et sentiers répertoriés. Il est, en particulier, interdit d'emprunter les éboulis sur l'ensemble de la propriété communale.

b - Circulation en vélo

La pratique du vélo est interdite.

c - Circulation à cheval

La pratique de l'équitation est interdite.

d - Circulation des véhicules à moteur

L'accès, la circulation et le stationnement des véhicules ou engins à moteur et, de manière générale, de tout véhicule susceptible de compromettre la sécurité des promeneurs et la tranquillité du site, sont interdits sur tout le domaine, sauf dispositions particulières.

e – Accès des chiens

les chiens sont strictement interdits sur les aires de jeux d'enfants.

Les chiens sont admis dans la partie basse, uniquement tenus en laisse.

Ils pourront évoluer librement sous le contrôle et la responsabilité exclusive de leur propriétaire dans la partie naturelle au dessus du premier bassin d'eau du vallon de l'Evêque.

Les propriétaires, dans tous les cas, sont tenus de ramasser les déjections de leurs animaux.

Les propriétaires de chiens dangereux sont tenus de se conformer strictement, dans le domaine, aux arrêtés ministériels relatifs à ce type d'animaux.

Rappel : Tout chien est placé sous la responsabilité de son maître majeur. Les chiens de première catégorie sont interdits dans les lieux publics. Les chiens de deuxième catégorie doivent être tenus en laisse et muselés.

f - Accès à la partie naturelle en période estivale

L'arrêté préfectoral qui, chaque année, réglemente l'accès et la circulation dans les massifs boisés du département des Bouches-du-Rhône, s'applique de plein droit dans le parc des Bruyères.

g - Interdictions temporaires d'accès au domaine

L'accès au domaine peut être partiellement ou totalement interdit sans préavis par le Maire ou son représentant pour raison de sécurité, notamment en cas de risque sévère d'incendie. En cas de nécessité, il pourra être exigé du public présent dans le domaine qu'il évacue celui-ci.

h - Survol

Le survol du domaine à moins de 150 mètres au-dessus du sol est interdit aux aéronefs. Les opérateurs aériens publics ou privés, dans le cadre d'interventions particulières nécessitant des vols à une altitude inférieure à 150 mètres, devront obtenir une autorisation spéciale du Maire ou de son représentant.

Les décollages et atterrissages de planeurs ultra-légers (parapente et delta-plane) sont interdits sur l'ensemble du domaine.

ARTICLE 3 - Protection du site

a - Préservation de l'intégralité du paysage et des aménagements

Il est interdit d'abandonner, de déposer ou de jeter, sur l'ensemble du domaine, tout produit, quel qu'il soit, de nature à nuire à la qualité de l'eau, de l'air, du sol ou du site, ou à l'intégrité de la faune et de la flore.

Il est interdit de salir ou dégrader le domaine, et notamment :

- de déposer des ordures ailleurs que dans les conteneurs réservés à cet effet ;

- d'abandonner, déposer ou jeter des débris de quelque nature que ce soit ;

- de détériorer le mobilier et les équipements publics.

b - Préservation du patrimoine bâti et archéologique

Il est interdit, sur l'ensemble du domaine, de dégrader le bâti ainsi que les vestiges archéologiques.

Il est interdit, sur l'ensemble du domaine, de collecter du matériel archéologique, sauf autorisation spéciale du Maire ou de son représentant.

c - Préservation des ressources minérales

Il est interdit, sur l'ensemble du domaine, de dégrader des minéraux ou des fossiles.

Il est interdit, sur l'ensemble du domaine, de prélever ou collecter des minéraux ou des fossiles, sauf autorisation spéciale du Maire ou de son représentant

Il est interdit, sur l'ensemble du domaine de faire des inscriptions sur les rochers, sauf autorisation spéciale du Maire ou de son représentant.

d - Sauvegarde de la végétation

En dehors des actions réalisées par les services municipaux dans le cadre de la gestion, de l'entretien et de l'aménagement de la propriété municipale, il est interdit, sur l'ensemble du domaine, et à toute période de l'année :

- de couper, de cueillir ou de prélever toute ou partie de végétaux (sauf autorisation spéciale du Maire ou de son représentant) ;

- de blesser d'une manière quelconque les arbres ;

- de faire d'une manière quelconque des inscriptions sur les arbres ;

- de provoquer une quelconque dégradation à la végétation.

La ville de Marseille peut, par ailleurs, prendre sur l'ensemble du domaine toutes mesures en vue d'assurer la conservation d'espèces végétales.

e - Sauvegarde de la faune

La chasse est interdite sur l'ensemble de la propriété.

Il est interdit sur l'ensemble du domaine et à toute période de l'année, sauf autorisation spéciale du Maire ou de son représentant, d'apporter toute perturbation à quelque espèce animale que ce soit, et notamment :

- de prélever ou capturer des animaux (vertébrés ou invertébrés) ;

- de détruire des nids ou des pontes.

De manière générale, la ville de Marseille peut prendre sur l'ensemble du domaine toutes mesures en vue d'assurer la tranquillité et la conservation d'espèces animales.

ARTICLE 4 - Activités réglementées

a - Utilisation du feu et de matériel pyrotechnique

Il est interdit de faire du feu sur l'ensemble du domaine et à toute période de l'année, et de fumer dans la partie naturelle.

L'usage de feux d'artifice et de pétards est strictement prohibé.

b - Camping et bivouac

Il est interdit de camper et de bivouaquer sur l'ensemble du domaine et à toute période de l'année.

c - Bruit

Afin de préserver la tranquillité et le silence des lieux, tout bruit intempestif est interdit. L'usage d'appareils radios ou d'autres appareils sonores est prohibé.

d - Activités commerciales

Toute activité commerciale, y compris le colportage, est interdite sur le domaine, sauf autorisation spéciale du Maire ou de son représentant.

e - Affichage, publicité et distribution gratuite

Toute activité à caractère publicitaire est interdite sur le domaine.

Il est interdit d'apposer des affiches ou de faire des inscriptions de quelque nature et sur quelque support que ce soit. Cette mesure ne concerne pas les affiches et inscriptions nécessaires à l'information du public et aux délimitations foncières.

Il est interdit de distribuer, même gracieusement, quelque produit que ce soit, notamment boissons, tracts, journaux ...

f - Réunions publiques

La tenue de manifestations à caractère non commercial (notamment celles à caractère culturel ou sportif), d'une assemblée ou de toute autre réunion publique dans le domaine est soumise à autorisation préalable des autorités municipales compétentes.

g - Jeux et pratiques sportives

Sont interdits dans le domaine tous les jeux et pratiques sportives individuelles susceptibles d'occasionner :

- des dégradations du milieu naturel ;
- la destruction ou la dégradation de la végétation ;
- le dérangement de la faune ;
- des accidents ou une gêne pour les autres usagers du domaine.

h – Baignade

La baignade est interdite dans les bassins, pièces d'eau et canaux.

i – Armes et objets dangereux

Le port et la détention d'objets ou jouets dangereux et d'armes de toute nature sont prohibés dans le parc.

ARTICLE 5 - Responsabilité de police

a - Les perturbateurs seront immédiatement expulsés et susceptibles de poursuites.

b - Les parents ou tuteurs sont civilement responsables des dommages causés par les personnes dont ils ont la charge ou la tutelle.

ARTICLE 6 - Personnels de police

Les agents de surveillance de la Police des Parcs, les agents de la Police Municipale ainsi que l'ensemble des agents dûment habilités ou agréés à cet effet sont chargés de faire respecter le présent règlement. Ils dresseront procès-verbal aux contrevenants qui seront poursuivis conformément à la loi.

ARTICLE 7 - Abrogation des dispositions antérieures

Tous les arrêtés antérieurs sont abrogés en ce qu'ils ont de contraire au présent arrêté.

ARTICLE 8 - Exécution

Le Secrétaire Général de la ville de Marseille, le directeur départemental de la sécurité publique est chargé, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les actes administratifs de la ville de Marseille et affiché dans le parc des Bruyères et dans les installations où cela sera nécessaire.

FAIT LE 15 JANVIER 2009

09/010/SG – Règlement Particulier de Police du Parc du Domaine Municipal de Pastré

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2213-2 et suivants,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu les articles L 211-11 à L 211-19 du code rural, relatifs aux animaux dangereux,

Vu le Code Pénal,

Vu l'article 73 du code de procédure pénale : « Dans les cas de crime flagrant ou de délit flagrant puni d'une peine d'emprisonnement, toute personne

a qualité pour en appréhender l'auteur et le conduire devant l'officier de police judiciaire le plus proche ».

Vu le Règlement sanitaire départemental,

Vu le Règlement général de police des Espaces Verts de la ville de Marseille,

Considérant que le bon ordre, la sécurité, la tranquillité et la salubrité publics doivent être assurés dans le domaine municipal de PASTRE, Considérant qu'il convient d'assurer la préservation du patrimoine biologique du massif des Calanques, la conservation ou le rétablissement dans un état favorable à leur maintien à long terme des habitats naturels et des populations des espèces animales et végétales,

ARTICLE1: préambule

Le présent règlement de police s'applique à l'ensemble du domaine municipal de PASTRE, qui couvre une surface de 112 hectares sur le 8e

arrondissement de la ville de Marseille. Ce parc se compose d'une partie basse consacrée au jardin aménagé et aux aires de jeux et d'une partie haute naturelle, située au-delà du canal.

Il est placé sous la sauvegarde du public qui, dans l'intérêt général, devra en respecter la flore, la faune, le sol, les minéraux, les installations et la tranquillité.

ARTICLE 2 - Conditions d'accès

Les usagers doivent conserver une tenue décente et un comportement conforme aux bonnes mœurs et à l'ordre public.

a - Circulation à pied

D'une manière générale, le domaine municipal de PASTRE est ouvert au public circulant à pied. Il est accessible par divers accès pédestres, sauf interdictions particulières signalées. La circulation piétonne n'est autorisée que sur les pistes et sentiers répertoriés. Il est, en particulier, interdit d'emprunter les éboulis sur l'ensemble de la propriété communale.

b - Circulation en vélo

La pratique du vélo est autorisée uniquement sur les pistes. Elle est strictement interdite partout ailleurs..

c - Circulation à cheval

La pratique de l'équitation est autorisée conformément à la convention n° 07/232/SG du 21 juin 2007 passée avec le centre équestre , y compris sur les pistes.

d - Circulation des véhicules à moteur

L'accès, la circulation et le stationnement des véhicules ou engins à moteur et, de manière générale, de tout véhicule susceptible de compromettre la sécurité des promeneurs et la tranquillité du site, sont interdits sur tout le domaine, sauf dispositions particulières.

e – Accès des chiens

les chiens sont strictement interdits sur les aires de jeux d'enfants.

Les chiens sont admis dans la partie basse, uniquement tenus en laisse.

Ils pourront évoluer librement sous le contrôle et la responsabilité exclusive de leur propriétaire dans la partie collinaire, au dessus du canal.

Les propriétaires, dans tous les cas, sont tenus de ramasser les déjections de leurs animaux.

Les propriétaires de chiens dangereux sont tenus de se conformer strictement, dans le domaine, aux arrêtés ministériels relatifs à ce type d'animaux.

Rappel : Tout chien est placé sous la responsabilité de son maître majeur. Les chiens de première catégorie sont interdits dans les lieux publics. Les chiens de deuxième catégorie doivent être tenus en laisse et muselés.

f - Accès à la partie naturelle en période estivale

L'arrêté préfectoral qui, chaque année, régleme l'accès et la circulation dans les massifs boisés du département des Bouches-du-Rhône, s'applique de plein droit dans le domaine de PASTRE .

g - Interdictions temporaires d'accès au domaine

L'accès au domaine peut être partiellement ou totalement interdit sans préavis par le Maire ou son représentant pour raison de sécurité, notamment en cas de risque sévère d'incendie. En cas de nécessité, il pourra être exigé du public présent dans le domaine qu'il évacue celui-ci.

h - Survol

Le survol du domaine à moins de 150 mètres au-dessus du sol est interdit aux aéronefs. Les opérateurs aériens publics ou privés, dans le cadre d'interventions

particulières nécessitant des vols à une altitude inférieure à 150 mètres, devront obtenir une autorisation spéciale du Maire ou de son représentant.

Les décollages et atterrissages de planeurs ultra-légers (parapente et delta-plane) sont interdits sur l'ensemble du domaine

ARTICLE 3 - Protection du site

a - Préservation de l'intégralité du paysage et des aménagements

Il est interdit d'abandonner, de déposer ou de jeter, sur l'ensemble du domaine, tout produit, quel qu'il soit, de nature à nuire à la qualité de l'eau, de l'air, du sol ou du site, ou à l'intégrité de la faune et de la flore.

Il est interdit de salir ou dégrader le domaine, et notamment :

- de déposer des ordures ailleurs que dans les conteneurs réservés à cet effet ;

- d'abandonner, déposer ou jeter des débris de quelque nature que ce soit ;

- de détériorer le mobilier et les équipements publics.

b - Préservation du patrimoine bâti et archéologique

Il est interdit, sur l'ensemble du domaine, de dégrader le bâti ainsi que les vestiges archéologiques.

Il est interdit, sur l'ensemble du domaine, de collecter du matériel archéologique, sauf autorisation spéciale du Maire ou de son représentant.

c - Préservation des ressources minérales

Il est interdit, sur l'ensemble du domaine, de dégrader des minéraux ou des fossiles.

Il est interdit, sur l'ensemble du domaine, de prélever ou collecter des minéraux ou des fossiles, sauf autorisation spéciale du Maire ou de son représentant

Il est interdit, sur l'ensemble du domaine de faire des inscriptions sur les rochers, sauf autorisation spéciale du Maire ou de son représentant.

d - Sauvegarde de la végétation

En dehors des actions réalisées par les services municipaux dans le cadre de la gestion, de l'entretien et de l'aménagement de la propriété municipale, il est interdit, sur l'ensemble du domaine, et à toute période de l'année :

- de couper, de cueillir ou de prélever toute ou partie de végétaux (sauf autorisation spéciale du Maire ou de son représentant) ;

- de blesser d'une manière quelconque les arbres ;

- de faire d'une manière quelconque des inscriptions sur les arbres ;

- de provoquer une quelconque dégradation à la végétation.

La ville de Marseille peut, par ailleurs, prendre sur l'ensemble du domaine toutes mesures en vue d'assurer la conservation d'espèces végétales.

e - Sauvegarde de la faune

La chasse est interdite sur l'ensemble de la propriété.

Le port et la détention d'armes de toute nature sont prohibés sur le domaine.

Il est interdit sur l'ensemble du domaine et à toute période de l'année, sauf autorisation spéciale du Maire ou de son représentant, d'apporter toute perturbation à quelque espèce animale que ce soit, et notamment :

- de prélever ou capturer des animaux (vertébrés ou invertébrés) ;

- de détruire des nids ou des pontes.

De manière générale, la ville de Marseille peut prendre sur l'ensemble du domaine toutes mesures en vue d'assurer la tranquillité et la conservation d'espèces animales.

ARTICLE 4 - Activités réglementées

a - Utilisation du feu et de matériel pyrotechnique

Il est interdit de faire du feu sur l'ensemble du domaine et à toute période de l'année, et de fumer dans la partie naturelle.

L'usage de feux d'artifice et de pétards est strictement prohibé.

b - Camping et bivouac

Il est interdit de camper et de bivouaquer sur l'ensemble du domaine et à toute période de l'année.

c - Bruit

Afin de préserver la tranquillité et le silence des lieux, tout bruit intempestif est interdit. L'usage d'appareils radios ou d'autres appareils sonores est prohibé.

d - Activités commerciales

Toute activité commerciale, y compris le colportage, est interdite sur le domaine, sauf autorisation spéciale du Maire ou de son représentant.

e - Affichage, publicité et distribution gratuite

Toute activité à caractère publicitaire est interdite sur le domaine.

Il est interdit d'apposer des affiches ou de faire des inscriptions de quelque nature et sur quelque support que ce soit. Cette mesure ne concerne pas les affiches et inscriptions nécessaires à l'information du public et aux délimitations foncières.

Il est interdit de distribuer, même gracieusement, quelque produit que ce soit, notamment boissons, tracts, journaux ...

f - Réunions publiques

La tenue de manifestations à caractère non commercial (notamment celles à caractères culturel ou sportif), d'une assemblée ou de toute autre réunion publique dans le domaine est soumise à autorisation préalable des autorités municipales compétentes.

g - Jeux et pratiques sportives

Sont interdits dans le domaine tous les jeux et pratiques sportives individuelles susceptibles d'occasionner :

- des dégradations du milieu naturel ;
- la destruction ou la dégradation de la végétation ;
- le dérangement de la faune ;
- des accidents ou une gêne pour les autres usagers du domaine.

h – Baignade

La baignade est interdite dans les bassins, pièces d'eau et canaux

i – Armes et objets dangereux

Le port et la détention d'objets ou jouets dangereux et d'armes de toute nature sont prohibés dans le parc.

ARTICLE 5 - Responsabilité de police

a - Les perturbateurs seront immédiatement expulsés et susceptibles de poursuites.

b - Les parents ou tuteurs sont civilement responsables des dommages causés par les personnes dont ils ont la charge ou la tutelle.

ARTICLE 6 - Personnels de police

Les agents de surveillance de la Police des Parcs, les agents de la Police Municipale ainsi que l'ensemble des agents dûment habilités ou agréés à cet effet sont

chargés de faire respecter le présent règlement. Ils dresseront procès-verbal aux contrevenants qui seront poursuivis conformément à la loi.

ARTICLE 7 - Abrogation des dispositions antérieures

Tous les arrêtés antérieurs sont abrogés en ce qu'ils ont de contraire au présent arrêté.

ARTICLE 8 - Exécution

Le Secrétaire Général de la ville de Marseille, le directeur départemental de la sécurité publique est chargé, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution

du présent arrêté qui sera publié dans les actes administratifs de la ville de Marseille et affiché dans le domaine municipal de PASTRE et dans les installations où cela sera nécessaire.

FAIT LE 15 JANVIER 2009

MESURES DE POLICE**REGLEMENTATION**

08/667/SG – Dérogations à l'obligation du repos dominical de la Branche Bricolage pour l'année 2009 (ERRATUM – Annule et remplace le texte de l'arrêté figurant dans le Recueil des Actes Administratif n°312 du 1^{er} janvier 2009 (diffusion papier))

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, VU, le Code du Travail et notamment les articles L.3132-26 et L.3132-27,

VU, la Loi Quinquennale n° 93-1313 du 20 Décembre 1993 et notamment l'article 44-5 du titre II, chapitre II,

VU, Les concertations préalables formulées par courrier le 24 octobre 2008, auprès des représentants des Etablissements Commerciaux, de la Branche du Bricolage

VU, les demandes d'avis de principe sur la dérogation au repos dominical, sollicitées auprès des syndicats professionnels patronaux et des travailleurs,

VU, les avis favorables à l'ouverture des 5 dimanches :

Fédération du commerce et de la Distribution PACA

Union pour les Entreprises des Bouches-du-Rhône (UPE13)

Fédération des Commerces et Services de Proximité des Bouches-du-Rhône (Terre de Commerce

VU, les avis des Unions Départementales d'Organisations Syndicales de Travailleurs désignées ci-après :

- l'UD/CFTC = avis défavorable

VU, l'absence de réponse de :

-l'UD/CFE /CGC

-l'UD/FO 13

-l'UD/CFDT

-Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises 13

-Confédération Générale de l'Artisanat et du Commerce Français

- l'Union Syndicale du Commerce et de la Distribution et des Services des Bouches-du-Rhône CGT

CONSIDÉRANT l'animation commerciale résultant pour la Ville de Marseille et l'intérêt pour la Population Marseillaise d'ouvertures exceptionnelles de la Branche du Bricolage

ARTICLE 1 Chaque établissement de la Branche du Bricolage ne pourra bénéficier de plus de cinq dérogations à l'obligation du repos dominical pour l'année 2009, parmi les dates suivantes :

- 19 avril 2009
- 26 avril 2009
- 30 août 2009
- 25 octobre 2009
- 1^{er} novembre 2009

ARTICLE 2 Le présent arrêté ne concerne pas les établissements commerciaux de la Branche Automobile et de la Branche Détail, des Hypermarchés et des complexes commerciaux péri-urbains ; il n'est pas applicable aux établissements dont la fermeture aurait été prévue dans le cadre des articles L 221-6 et L 221-7 du Code du Travail.

ARTICLE 3 Tous ces établissements devront se conformer aux dispositions légales et réglementaires concernant l'emploi du personnel volontaire, les repos compensateurs et les majorations de salaires dus au personnel pour le tour de travail dominical (art L 3132-27 du Code du Travail)

ARTICLE 4 Monsieur le Secrétaire Général de la Ville, Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique des Bouches-du-Rhône, Monsieur le Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, Monsieur le Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 15 DECEMBRE 2008

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 OCTOBRE 2008

VILLE DE MARSEILLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

CONSEIL MUNICIPAL

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
du 6 octobre 2008
Compte rendu in extenso**

La Séance est ouverte à 8 h 30, sous la présidence de M. Jean-Claude GAUDIN, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône.

* * *

Monsieur le Maire.- La séance est ouverte.
Mes chers collègues, je vous propose de procéder à l'appel.

(Mlle PUSTORINO procède à l'appel)

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

ALLEGRINI ♦ ALLIBERT ♦ ANDRIEUX ♦ ASSANTE ♦
BABOUCHIAN ♦ BARLES ♦ BARTHELEMY ♦ BENARIOUA ♦
BERNARDI ♦ BIAGGI ♦ BLUM ♦ BOET ♦ BOUALEM ♦
BOULAINSEUR ♦ BOULAY ♦ BOULESTEIX ♦ BOURGAT ♦ BOYER ♦
BRAMANTI ♦ BRYA ♦ CAMERA ♦ CARADEC ♦ CARREGA ♦
CASANOVA ♦ CASELLI ♦ CHAMASSIAN ♦ CHANTELOT-SUQUET ♦
COPPOLA ♦ D'ESTIENNE D'ORVES ♦ DI NOCERA ♦ DIAMANTI ♦
DUTOIT ♦ DUTTO ♦ FRANCESCHI ♦ FRUCTUS ♦ GAUDIN ♦
GAUNET-ESCARRAS ♦ GHALI ♦ GILLES ♦ GINER ♦ GOY ♦
GUERINI ♦ HERMANN ♦ HONDE ♦ HOVSEPIAN ♦ HUGON ♦
IMBERT ♦ LOTA ♦ MALRAIT ♦ MARANDAT ♦ MARRONE-
LEVONIAN ♦ MASSE C. ♦ MASSE F. ♦ MENNUCCI ♦ MIRON ♦
MORAINE ♦ MULLER ♦ NARDUCCI ♦ OLMETA ♦ ORTIZ ♦
PADOVANI ♦ PALMIERI ♦ PARAKIAN ♦ PASQUINI ♦ PELLICANI ♦
PIETRI ♦ PIGAMO ♦ PONCET-RAMADE ♦ POZMENTIER-
SPORTICH ♦ PUSTORINO ♦ REAULT ♦ REMADNIA-PREZIOSI ♦
REY ♦ ROATTA ♦ ROCCA SERRA ♦ SAID ♦ SERVANT ♦
SPERLING ♦ SPORTIELLO-BERTRAND ♦ SUSINI ♦ TEISSIER ♦
TIAN ♦ TOURRET ♦ VALLETTE ♦ VANELLE ♦ VARESE ♦ VASSAL ♦
VENTURINO ♦ VLASTO ♦ WEYGAND ♦ ZAOUÏ ♦ ZAYAN ♦
ZERIBI ♦ ZOUAGHI.

Etaient représentés Mesdames et Messieurs :

BRET par DUTOIT ♦ MILHAUD par BLUM ♦ MOLL par SERVANT ♦
MOUKOMEL par NARDUCCI ♦ MUSELIER par MORAINE ♦ VIARD
par MENNUCCI ♦ ZENOU par PIGAMO.

Et, à partir de 14 h 45, Mesdames et Messieurs :

ALLEGRINI par VASSAL ♦ GAUNET-ESCARRAS par BOURGAT ♦
MARRONE-LEVONIAN par PASQUINI ♦ TEISSIER par REAULT.

Etaient absents à partir de 14 h 45 Mesdames et Messieurs :

BARTHELEMY ♦ BENARIOUA ♦ BIAGGI ♦ BOULESTEIX ♦
CASELLI ♦ FRANCESCHI ♦ GOY ♦ GUERINI ♦ MARANDAT ♦
MASSE C. ♦ MASSE F. ♦ OLMETA ♦ PELLICANI ♦ PIETRI ♦
SPORTIELLO-BERTRAND ♦ TIAN ♦ WEYGAND ♦ ZERIBI.

* * *

Monsieur le Maire.- Mes chers collègues, nous allons procéder à l'examen de l'ordre du jour.

Tout d'abord, je vous demande de bien vouloir adopter la procédure d'urgence sur les rapports 326 à 329, conformément à l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

(Assentiments)

* * *

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2008

Monsieur le Maire.- Avez-vous des observations à formuler sur ce procès-verbal ?

(Aucune observation)

Le procès-verbal de la séance du 30 juin 2008 est approuvé.

* * *

2 - Compte rendu de décisions

08/31/DAFP Délégation du droit de préemption à l'Etablissement Public Foncier PACA pour un bien sis au 6, rue Le Chatelier 13015 Marseille, cadastré quartier "Saint-Louis" section D 61.
(L.2122-22- 15° -L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

08/32/DAFP Délégation du droit de préemption à l'Etablissement Public Foncier PACA pour un bien sis au 3 et 5, boulevard de Vintimille - 13015 Marseille, cadastré quartier "Les Crottes" section 901 H 67 et 68 lots 1 et 3.
(L.2122-22- 15° -L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

08/36/DAFP Préemption exercée par la Ville de Marseille d'un lot n° 15, soit un appartement situé 50, rue Félix Pyat - 13003 Marseille, cadastré sous le n° 109 de la section L de Saint-Mauront.
(L.2122-22- 15° -L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

08/44/DAFP Préemption exercée par la Ville de Marseille des lots 1412 et 1233 situés chemin Bourrely, soit un appartement cadastré sous le n°030 de la section, Notre Dame Limite.
(L.2122-22- 15° - L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

08/45/DAFP Préemption exercée par la Ville de Marseille des lots 1410 et 1231 situés chemin Bourrely, soit un appartement cadastré sous le n°030 de la section C, de Notre Dame Limite.
(L.2122-22- 15° - L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

08/46/DAFP Préemption exercée par la Ville de Marseille des lots 1336 et 1311 situés chemin Bourrely, soit un appartement cadastré sous le n°030 de la section, Notre Dame Limite.
(L.2122-22- 15° - L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

08/47/DAFP Préemption exercée par la Ville de Marseille le lot n°5, soit un appartement situé 10, rue Auphan 13003 Marseille, cadastré sous le n°121 de la section L de Saint-Mauront.
(L.2122-22- 15° - L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

08/48/DAFP	Préemption exercée par la Ville de Marseille de quatre appartements dépendant du boulevard Jourdan prolongé - Résidence Le Mail 13014 Marseille, soit les lots n° 162, 165, 181, 557. (L.2122-22- 15° - L.2122-23) (Sans observation)	08/55/DGUH	Paiement des loyers et charges au Cabinet de Gestion AURIOL & CIE, jusqu'à la signature d'un nouveau contrat de location concernant les locaux situés 73/75 la Canebière - lot 179 - 13001 Marseille, aux conditions prévues dans le bail commercial initial du 1er avril 1971, conformément aux termes de l'avenant n°3. (L.2122-22- 5° -L.2122-23) (Sans observation)
	* * *		* * *
08/49/DAFP	Préemption exercée par la Ville de Marseille d'un immeuble, libre de toute occupation, situé 47 rue Auphan 13003 Marseille, cadastré sous le n°140 de la section A de Saint-Mauront. (L.2122-22- 15° - L.2122-23) (Sans observation)	08/56/DGUH	Note d'honoraires de Maître Frédéric RACHLIN dans l'affaire d'éviction commerciale du local communal situé 5 rue Antoine 13002 Marseille. (L.2122-22- 11° - L.2122-23) (Sans observation)
	* * *		* * *
08/50/DGAJ	Note de frais présentée par la SCP BENHAMOUR et SADONE, Huissiers de Justice associés à Paris. (L.2122-22- 11° -L.2122-23) (Sans observation)	08/57/MUSEE S	Prix de vente unitaire de l'affiche de l'exposition petit modèle, du supplément Hors Série 654, des cartes postales dans le cadre de l'exposition intitulée "Mythologie de l'Ouest dans l'art américain 1870-1940" présentée au Centre de la Vieille Charité du 10 juin au 3 août 2008. (L2122-22- 2° -L2122-23) (Sans observation)
	* * *		* * *
08/51/DGUH	Paiement des loyers et charges à la société TAGERIM, jusqu'à la signature d'un nouveau contrat de location concernant les locaux situés 10 b rue de Cassis - 13008 Marseille, aux conditions prévues dans le bail en date du 15 septembre 2000. (L.2122-22- 5° -L.2122-23) (Sans observation)	08/58/MUSEE S	Prix de vente du catalogue intitulé "Années folles et art déco le renouveau - collection Sèvres, une histoire céramique" dans le cadre de l'exposition intitulée "Années folles et Art Déco, céramiques, textiles et décors" présentée au Musée de la Faïence, du 30 mai au 31 août 2008. (L2122-22- 2° -L2122-23) (Sans observation)
	* * *		* * *
08/52/DGUH	Paiement des loyers et charges à MARSEILLE HABITAT, jusqu'à la signature d'un nouveau contrat de location concernant les locaux situés 5/7 rue Papety - 13007 Marseille, aux conditions prévues dans le bail en date du 20 septembre 1994. (L.2122-22- 5° -L.2122-23) (Sans observation)	08/59/DAFP	Délégation du droit de préemption à l'Etablissement Public Foncier PACA pour un bien sis au 6, rue Le Chatelier 13015 Marseille, cadastré quartier "Saint-Louis" section D 61. (L.2122-22- 15° -L.2122-23) (Sans observation)
	* * *		* * *
08/53/DGUH	Paiement des loyers et charges à la société Immobilière d'Administration de biens, jusqu'à la signature d'un nouveau contrat de location concernant les locaux situés 4 rue de la Loge-13002 Marseille, aux conditions prévues dans le bail en date du 30 novembre 2002. (L.2122-22- 5° -L.2122-23) (Sans observation)	08/60/DAFP	Délégation du droit de préemption à l'Etablissement Public Foncier PACA pour un bien sis au 149/151 boulevard Danielle Casanova 13014 Marseille cadastré quartier "Le Canet" section 892 K n°23-98-100. (L.2122-22- 15° -L.2122-23) (Sans observation)
	* * *		* * *
08/54/DGUH	Paiement des loyers et charges à la société LAMY, jusqu'à la signature d'un nouveau contrat de location concernant les locaux sis dans l'immeuble 44, rue Sainte faisant l'angle de la rue Sainte et de la rue Fortia et du 21 cours d'Honoré d'Estienne d'Orves - 13001 Marseille, aux conditions prévues dans le bail en date du 22 novembre 1995. (L.2122-22- 5° -L.2122-23) (Sans observation)	08/61/DAFP	Préemption exercée par la Ville de Marseille d'un immeuble, occupé au rez-de-chaussée, d'une surface habitable totale de 216 m², situé 104 rue Félix Pyat - 13003, cadastré sous le n°50 de la section L de Saint-Mauront. (L.2122-22- 15° -L.2122-23) (Sans observation)
	* * *		* * *

08/62/DAFP	<p>Préemption exercée par la Ville de Marseille d'un bien immobilier comportant des bâtiments à usage d'ateliers déclarés d'une superficie de 735 m² et sans occupant, situé au 30 boulevard Charpentier 13003 Marseille, cadastré sous le n°5 de la section L de Saint-Mauront. (L.2122-22- 15° -L.2122-23) (Sans observation)</p>	08/70/CONT	<p>Actions en justice au nom de la Commune de Marseille relatives aux juridictions administratives. (L2122-22- 16° - L2122-23) (Sans observation)</p>
	* * *		* * *
08/63/MUSEE S	<p>Prix de vente du catalogue, de l'affiche petit modèle et des cartes postales proposés dans le cadre de l'exposition intitulée "Manessier en Provence" présentée au Musée Cantini du 27 juin au 28 septembre 2008. (L2122-22- 2° - L2122-23) (Sans observation)</p>	08/71/CONT	<p>Actions en justice au nom de la Commune de Marseille relatives aux juridictions judiciaires. (L2122-22- 16° - L2122-23) (Sans observation)</p>
	* * *		* * *
08/64/DOF	<p>Reprise par la Commune de Marseille d'une concession perpétuelle sise dans le cimetière de Mazargues. (L2122-22- 8° - L2122-23) (Sans observation)</p>	08/72/DAFP	<p>Délégation du droit de préemption à l'Etablissement Public Foncier PACA pour un bien sis au 183 avenue Roger Salengro 13015 Marseille, cadastré quartier "Les Crottes" section 901 E n°64. (L.2122-22- 15° -L.2122-23) (Sans observation)</p>
	* * *		* * *
08/65/DOF	<p>Restitution par la Commune de Marseille à ses ayants droit de concessions temporaires sises dans différents cimetières de Marseille. (L2122-22- 8° - L2122-23) (Sans observation)</p>	08/73/DGUH	<p>Mémoires de débours et honoraires présentés par la S.C.P. Gilles Durand, Hervé Santelli, Philippe Girard, Noël Durand, notaires associés, membres du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille. (L2122-22 - 11° - L2122-23) (Sans observation)</p>
	* * *		* * *
08/66/ARCHI	<p>Prix de vente de cartes postales, de posters et d'une plaquette accompagnant l'exposition regards croisés sur Marseille présentée aux Archives Municipales du 15 mai au 18 octobre 2008. (L2122-22- 2° - L2122-23) (Sans observation)</p>	08/74/DAFP	<p>Préemption exercée par la Ville de Marseille d'un bien immobilier sis 42 rue Berlioz 13006 Marseille, cadastré quartier Lodi, section A, n°52. (L2122-22- 15° - L2122-23) (Sans observation)</p>
	* * *		* * *
08/67/DGUH	<p>Mémoires de débours et honoraires présentés par la S.C.P P Rey, P Charriaud et R Genet-Spitzer, notaires associés, membres du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille. (L2122-22- 11° - L2122-23) (Sans observation)</p>	08/75/DOF	<p>Reprise d'une concession cinquantenaire sise dans le cimetière de Saint-Pierre. (L2122-22- 8° - L2122-23) (Sans observation)</p>
	* * *		* * *
08/68/DGUH	<p>Mémoires de débours et honoraires présentés par la S.C.P. Gilles Durand, Hervé Santelli, Philippe Giard, Noël Durand, notaires associés, membres du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille. (L2122-22- 11° - L2122-23) (Sans observation)</p>	08/76/DOF	<p>Reprise de concessions trentenaires sises dans le cimetière de Saint-Pierre. (L2122-22- 8° - L2122-23) (Sans observation)</p>
	* * *		* * *
08/69/DGUH	<p>Mémoires de débours et honoraires présentés par J.P Decorps, R Jumelet, I Decorps, L Serri, notaires associés, membres du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille. (L2122-22- 11° - L2122-23) (Sans observation)</p>	08/77/DGUH	<p>Paiement des loyers et charges à la SCI Gyptis Lacydon concernant l'occupation du local situé 26 quai de Rive Neuve - 13007 Marseille jusqu'au 31 décembre 2008. (L2122-22- 5° - L2122-23) (Sans observation)</p>
	* * *		* * *
		08/78/DOF	<p>Reprise d'une concession case en élévation d'une durée de trente ans sise dans le cimetière de Saint-Pierre. (L2122-22- 8° - L2122-23) (Sans observation)</p>
	* * *		* * *

08/80/DAFP
Préemption exercée par la Ville de Marseille d'un immeuble, occupé, d'une surface habitable déclarée de 450 m², situé 102 rue Félix Pyat 13003 - cadastré sous le n°119 de la section L de Saint-Mauront. (L2122-22- 15° -L2122-23)
(Sans observation)

* * *

08/81/DGEPE
Fermeture de 7 classes implantées dans 5 écoles, maternelles La Rose Bégude (13^{ème}), Saint Just H.B.M (13^{ème}), Saint Tronc Les Marronniers (10^{ème}), Cabot Les Cèdres (9^{ème}) et élémentaire Saint Jérôme Susini (13^{ème}). (L2122-22- 13° - L2122-23)
(Sans observation)

* * *

3 - Informations au Conseil Municipal

- Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur sur la gestion des relations de la Ville de Marseille avec l'Olympique de Marseille – OM (Football) à partir de 2000.

- Réponse de Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Maire de Marseille.

- Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur sur la gestion de l'association Olympique de Marseille – OM (Football) (Bouches-du-Rhône) à partir de 2002.

* * *

Monsieur le Maire.- Nous passons à l'examen des rapports.

* * *

FINANCES, ECONOMIE ET AMENAGEMENT

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

1 - 08/0670/FEAM

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES ASSEMBLEES •
Adoption du Règlement Intérieur du Conseil Municipal.
(08-16886-DAS)

Madame PIGAMO.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, lors de la dernière campagne électorale la liste Faire Gagner Marseille a largement développé le thème d'un nécessaire renouveau de la démocratie de proximité à Marseille. Nous pensons en effet que tous les citoyens ont le droit d'interpeller les élus sur les sujets qui les préoccupent. C'est évidemment déjà la démarche des Comités d'Intérêt de Quartier et des multiples associations de quartier que nous connaissons tous, mais nous souhaitons approfondir ce dialogue nécessaire entre les citoyens et les élus que nous sommes.

Ainsi, le Groupe Faire Gagner Marseille vous propose par un amendement d'inscrire dans notre Règlement Intérieur le principe d'une sorte de référendum populaire qui obligerait notre Conseil Municipal à débattre d'un problème local si 10 000 habitants de la ville en faisaient la demande. L'amendement s'inscrirait dans l'article 5 du Règlement Intérieur portant sur l'objet de l'ordre du jour du Conseil Municipal et serait le suivant :

"L'ordre du jour comprend toute question d'intérêt local soumise par pétition d'au moins 10 000 habitants de la ville, ceci dans un délai maximum de deux mois après la remise de cette pétition. Cette question devra faire l'objet d'un débat au cours duquel un représentant des pétitionnaires pourra être entendu."

Voilà notre amendement. Je vous remercie.

Monsieur DUTOIT.- Monsieur le Maire, le Groupe Communiste s'associe totalement à cet amendement dans la mesure où –vous le savez– depuis maintenant deux mandatures les élus du Groupe Communiste Républicain et Citoyen n'ont eu de cesse de travailler à ce que la démocratie directe participative de la population soit la plus associée possible à la vie de la cité, particulièrement au travers des Mairies d'Arrondissements. Je crois que cette proposition est de bon aloi et que nous devrions tous l'adopter.

Monsieur le Maire.- M. MORAINÉ va donner le sentiment de la Majorité. Vous verrez que nous ne sommes pas trop loin.

Monsieur MORAINÉ. Vous avez vous-même, Monsieur le Maire, marqué votre accord sur cette proposition qui va effectivement dans le sens d'une plus grande implication des citoyens, à l'identique d'ailleurs de ce que le Président de la République a fait dans le cadre de la révision constitutionnelle que la Gauche a pourtant rejetée à l'époque. Pour autant, nous proposons deux modifications pour rendre plus efficace l'amendement proposé par le Groupe Socialiste.

Nous proposons que le délai, entre le moment de la pétition et celui où le débat aura lieu au Conseil Municipal, soit de trois mois et non pas seulement de deux mois, ce qui donnerait :

"Toute question d'intérêt local soumise par pétition d'au moins 10 000 habitants de la Ville fera l'objet d'un débat au Conseil Municipal, ceci dans un délai maximum de trois mois après la remise de cette pétition."

Et nous proposons également que soit supprimée la possibilité d'entendre un représentant des pétitionnaires dans le cadre du débat au Conseil Municipal, parce que ce sont les élus qui s'y expriment.

Monsieur le Maire.- Je voudrais ajouter, en complément à ce que vient de dire M. MORAINÉ pour la Majorité, que premièrement, sur le principe, nous sommes d'accord. Deuxièmement, pendant les vacances, il n'est pas possible de réunir le Conseil Municipal, ce n'est pas la tradition ici. Par conséquent, le report de deux mois à trois mois nous semble quelque chose de très raisonnable. Quant à une personne qui viendrait s'exprimer devant le Conseil Municipal, de mémoire, puisque je commence à être le plus ancien ici, je n'ai jamais vu faire cela. Les pétitionnaires peuvent venir s'exprimer, à leur demande, devant les Groupes du Conseil Municipal, dans des salles réservées à cet effet, mais pas en séance publique du Conseil Municipal. Je le dis à Mme PIGAMO, je siége ici depuis 1965 et je n'ai jamais vu quelqu'un autre qu'un élu s'exprimer. Et une fois où le Maire d'une commune voisine, à l'improviste, est venu dans la salle, alors que c'était M. VIGOUROUX qui présidait le Conseil Municipal, celui-ci l'a empêché de s'exprimer.

En résumé, je considère que sur le fond nous sommes d'accord avec vous, ensuite qu'un délai de trois mois au lieu de deux me paraît raisonnable, enfin avec audition des pétitionnaires par les Groupes municipaux mais pas en séance publique du Conseil Municipal.

Madame PIGAMO.- Monsieur le Maire, juste pour dire que nous avons bien noté vos remarques et que nous sommes d'accord avec celles-ci.

Monsieur le Maire.- Dans ce cas, je considère qu'il y a un accord unanime.

Madame PIGAMO.- Oui !

Monsieur le Maire.- Il y a un accord unanime sur ces propositions. Merci beaucoup !

L'amendement déposé par le Groupe Faire Gagner Marseille, avec les deux modifications proposées par la Majorité Municipale, est adopté.

Monsieur le Maire.- Il y a un deuxième amendement sur le Règlement Intérieur, celui-ci de M. MORAINÉ.

Monsieur MORAINÉ.- Oui, Monsieur le Maire. C'est cette fois-ci un amendement de détail, mais pour préciser les choses. Le Règlement Intérieur, en son article 8, prévoit la possibilité d'amendement sur les rapports. Nous proposons de remplacer le terme "*rapports*" par les termes "*projets de délibération*", parce que ce qui est voté au Conseil Municipal, ce sont des projets de délibération. Et ce sont d'ailleurs ces projets qui sont ensuite transmis au Contrôle de légalité, qui exerce la censure si besoin est. Ainsi, notre Règlement Intérieur sera plus clair et plus efficace.

Monsieur le Maire.- S'il n'y a pas d'opposition, nous considérons aussi qu'il y a unanimité.

L'amendement déposé par la Majorité Municipale est adopté.

Le rapport 08/0670/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

2 - 08/0671/FEAM

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES ASSEMBLEES • Désignation des représentants du Conseil Municipal auprès de divers organismes.

(08-16795-DAS)

Le rapport 08/0671/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

3 - 08/0672/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • MISSIONS DES MAIRIES DE SECTEURS - Révision de l'inventaire des équipements transférés aux Mairies de secteurs.

(08-16935-SG)

Le rapport 08/0672/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

4 - 08/0673/FEAM

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES • Subventions de fonctionnement aux bourses du travail - Année 2008. (08-16817-DGRH)

Monsieur DUTTO.- Monsieur le Maire, soyez persuadé que j'aurais préféré ne pas avoir à vous questionner sur ce rapport, pour ne pas alourdir une séance du Conseil Municipal déjà bien chargée. Je regrette qu'à une question d'une très grande simplicité, il ne m'ait pas été possible d'obtenir une réponse en commission thématique. Certes, Monsieur le Président TOURRET m'a répondu très amicalement : "c'est historique". Avouez que, pour le moins, c'est un peu court, et comme l'on dit, "un peu à côté de la plaque".

J'en viens à mon propos. Il nous est proposé dans ce rapport, et c'est une excellente chose, d'attribuer des subventions de fonctionnement pour l'entretien des locaux à disposition des bourses du travail. Pourriez-vous nous indiquer les règles de calcul ou les critères qui ont servi de base pour fixer le montant de chaque subvention attribuée ? Est-ce que l'entretien se compte en mètres carrés, en volume, en quantité de litres de détergent utilisé ou en fonction d'une estimation du nombre d'heures de ménage nécessaires à la propreté des lieux ? Vous le voyez, Monsieur le Maire : il n'y a rien de très compliqué dans ma question et je suis persuadé que votre réponse va nous éclairer, y compris M. TOURRET qui, si cela se trouve, est dans la même situation que moi mais qui, lui, n'a pas osé vous le demander.

Monsieur le Maire.- M. DUTTO, si l'on appliquait la loi, on ne donnerait aucune subvention. C'est une tradition ancienne de la Municipalité de Marseille qui fait qu'elle a toujours été très généreuse, quels que soient les Maires qui ont présidé le Conseil Municipal, en donnant ces aides financières. Nous les calculons au plus près des possibilités que nous avons et il me semble qu'au fur et à mesure des années nous les avons quelquefois augmentées. Par conséquent, nous y serons attentifs, mais je ne peux pas vous dire plus aujourd'hui.

Le rapport 08/0673/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

5 - 08/0674/FEAM

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES JURIDIQUES - DIRECTION DU CONTENTIEUX • Accord-cadre de présentation en vue du règlement y compris préventif des litiges. (08-17043-CONT)

Le rapport 08/0674/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

6 - 08/0675/FEAM

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES JURIDIQUES - DIRECTION DES ASSURANCES • Affaires : Viola - Ecole Elémentaire de la Figone - Andréani - Saint-Martin - Domizi - Merle - Burgio. (08-16988-ASSUR)

Le rapport 08/0675/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

7 - 08/0676/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA LOGISTIQUE - DIRECTION DES ACHATS • Avenant n°1 au marché n°07/0205 : Fourniture et livraison de fioul domestique nécessaire aux services municipaux, aux établissements scolaires, aux crèches, aux équipements sociaux et au Bataillon des Marins-Pompiers. (08-16816-ACHA)

Le rapport 08/0676/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Verts votant contre.

* * *

8 - 08/0677/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA LOGISTIQUE - DIRECTION DES ACHATS • Lancement d'un appel d'offres ouvert pour la fourniture d'articles de bureaux nécessaires aux services municipaux. (08-16984-ACHA)

Le rapport 08/0677/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

9 -

DIRECTION GENERALE DE LA LOGISTIQUE - DIRECTION DES ACHATS • Approbation de l'avenant n° 1 au marché attribué à la société VECTOR EXPORT pour la fourniture de vêtements de protection jetables. (08-16986-ACHA)

Rapport retiré.

* * *

10 - 08/0678/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA LOGISTIQUE - DIRECTION DES ACHATS • Approbation des avenants n° 1 aux marchés attribués aux sociétés DYADEM (lot n° 1) et EUROPA (lots n° 2 et n° 3)
(08-16987-ACHA)

Le rapport 08/0678/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

11 - 08/0679/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA LOGISTIQUE - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATIONS - DEVELOPPEMENT • Lancement d'une procédure de dialogue compétitif pour la fourniture d'un progiciel relatif à la modernisation du système d'information financier de la Ville de Marseille et sa maintenance - Lancement d'un appel d'offres ouvert concernant l'assistance à maîtrise d'œuvre pour l'intégration du progiciel relatif au système d'information financier de la Ville de Marseille - Demande d'affectation d'autorisation de programme.

(08-16854-DSIT- DVPT)

Le rapport 08/0679/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

12 - 08/0680/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA LOGISTIQUE - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATIONS - RELATION UTILISATEURS • Archivage électronique - Demande d'affectation d'autorisation de programme.

(08-16851-DSIT-UTIL)

Le rapport 08/0680/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

13 - 08/0681/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA LOGISTIQUE - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATIONS - DEVELOPPEMENT • Demande d'affectation d'autorisation de programme pour l'application "Elections".

(08-16891-DSIT- DVPT)

Le rapport 08/0681/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

14 - 08/0682/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA LOGISTIQUE - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATIONS - DEVELOPPEMENT • Marché négocié à passer avec la société SEPIA Marchés pour la maintenance du logiciel Fil d'Ariane.

(08-17004-DSIT- DVPT)

Le rapport 08/0682/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

15 - 08/0683/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA LOGISTIQUE - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATIONS - METHODES ET PILOTAGE • Protocole d'accord entre la Ville de Marseille et la société TDF sur l'application des bonnes pratiques de déploiement pour la Télévision Mobile Personnelle à Marseille.
(08-16990-DSIT-MEPI)

Monsieur WEYGAND.- Monsieur le Maire, le rapport 15 concerne le protocole d'accord que nous avons passé avec TDF pour le déploiement des futures antennes permettant la Télévision Mobile Personnelle. Vous savez que pour la Télévision Mobile Personnelle le CSA a accordé treize canaux aux chaînes privées au cours de l'été et que trois canaux doivent être réservés aux chaînes publiques. Indépendamment des problèmes futurs de modèles d'affaires de ces nouvelles entreprises, on est là sur la question de la pollution de l'espace hertzien marseillais.

Le protocole que l'on s'appête à signer est clairement le protocole type que TDF nous a soumis et il fait de nombreuses références à l'existence de mesures et de la publicité des mesures du degré de pollution radio magnétique. Moi-même, je suis allé regarder sur le site de l'Agence Nationale des Fréquences pour voir quelles étaient aujourd'hui les mesures de pollution radio magnétique sur le site de Marseille. Les mesures les plus récentes datent de 2003. Or depuis 2003, on voit bien que notamment les opérateurs de télécommunications ont déployé de nouveaux réseaux, notamment les réseaux de troisième génération. Donc les mesures que nous pouvons avoir concernant cette époque, notamment le point de mesure qui dessert l'Hôtel de Ville, par exemple, on ne sait pas à l'heure actuelle quel est le niveau de pollution radioélectrique auquel nous sommes soumis dans cette salle puisque la mesure n'est pas publique.

Il me semble donc qu'avant de prendre de nouvelles décisions concernant le déploiement de ces antennes, un processus, non pas confié à l'opérateur mais managé par la personne publique, de mesure de la pollution radioélectrique dans notre ville devrait être mis en place de manière prévoyante, puisque l'on sait qu'en 2012, avec l'arrêt de la télévision analogique, on va à nouveau déployer des dispositifs de diffusion en ondes basses afin de pénétrer le béton, comme c'est le cas ici, et on est aujourd'hui dans un contexte d'incertitude par rapport à l'exposition des Marseillais à ces pollutions.

Donc, le Groupe Faire Gagner Marseille, afin de ne pas entraver le déploiement de la TMP, bien sûr votera ce rapport, mais nous appelons à la vigilance et nous souhaiterions avoir rapidement confirmation qu'un système de mesure public diligent par la Ville sera mis en place sous le regard de tous les Marseillais. Je vous remercie.

Madame HUGON.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous souhaitez faciliter le déploiement de la Télévision Mobile Personnelle à Marseille pour répondre –je cite– à un besoin de la population. Epicure aurait mis cela au rang des plaisirs non naturels et non nécessaires, mais passons ! Je veux vous alerter et alerter les Marseillais sur les responsabilités de ce texte. Le 2 octobre, la Justice a ordonné le démantèlement d'une antenne relais à Tassin-La-Demi-Lune en invoquant le risque sanitaire et le principe de précaution.

J'essaye de vous transmettre à tous en ce moment-même le Rapport Bio-initiative rendu public en août 2007. A ce jour, l'examen de l'ensemble des travaux scientifiques montre que l'on ne peut plus exclure des risques pour la santé avec les normes actuelles. En application du principe de précaution, les experts recommandent de ne pas dépasser 0,6 Volt par mètre. Ce rapport a reçu le soutien de l'Agence Européenne de l'Environnement et celui du Parlement Européen, dans une résolution du 4 septembre dernier, adoptée par 522 voix contre 16. Et vous nous demandez d'approuver un texte qui limite les champs à 29 Volts par mètre, soit presque 50 fois plus ! Monsieur le Maire, avez-vous fait mesurer l'exposition de votre propre bureau puisque l'on me dit qu'il y a une antenne fixée au mât du Marseillais ?

Nous voterons contre ce rapport, dont nous demandons le retrait. Nous demandons aussi la révision des conventions signées avec les opérateurs de téléphonie mobile, au nom du principe constitutionnel de précaution. Merci beaucoup !

Monsieur le Maire.- Mme GAUNET va vous répondre mieux que moi, mais je crois qu'ici les téléphones portables ne passent pas, ce qui est déjà une bonne chose !

Madame GAUNET.- Monsieur le Maire, chers collègues, cette affaire est vraiment comme l'Hydre qui s'enfoncé, revient, etc., au gré des vents. Mais, contrairement à ce qui a été dit précédemment, premièrement, nous avons des mesures permanentes. Et je rappellerai à nos chers collègues que la Ville de Marseille s'est dotée d'équipements mobiles qui permettent les mesures dans les écoles, où d'ailleurs –vous le savez très bien– il n'y a plus d'antenne sur les toits, dans les lieux publics, chez les privés –à la demande–. Et je vous renvoie tout simplement au service de la DGL, qui fera effectuer dans vos bureaux les mesures électromagnétiques, comme d'ailleurs je l'ai fait faire dans le mien et comme nous l'avons fait faire aussi dans des tas de sites municipaux, où les moyennes de voltage ne dépassent pas 2 Volts par mètre, premièrement.

Et 0,6 Volt par mètre, ce n'est pas quelque chose qui soit accepté au niveau international, ce ne sont que des préconisations de groupes, qui n'ont absolument rien à voir avec les normes. Non seulement nous ne voulons pas du 29 Volts par mètre et, vous le savez très bien, nous sommes à 2 ou 2,5 Volts par mètre au grand maximum, mais le plus souvent, même sur des champs électromagnétiques qui ont été mesurés dans nos enceintes, nous sommes à 0,8 ou 0,9 Volt par mètre. Le 0,6 Volt par mètre, c'est aussi arbitraire qu'autre chose.

Par ailleurs, toutes les autres études que vous annoncez ne sont pas des études mais ne sont que des opinions. Nous, nous nous basons sur des études et sur celles de l'OMS en particulier.

Troisièmement, la Charte. Là, cela me fait bien rire parce que figurez-vous que la Charte nationale a été faite sur la Charte de Marseille ! Parce que nous avons été les premiers à la mettre au point, il y a quatre ans. Et pour arriver à quoi ? A faire que, si vous le souhaitez, on fait des mesures, mais que nous ne sommes jamais à des niveaux pernicieux ou toxiques.

(Applaudissements dans les rangs de la Majorité)

Le rapport 08/0683/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Verts votant contre, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

16 - 08/0684/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA LOGISTIQUE - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATIONS - ADMINISTRATION GENERALE • Approbation de l'avenant n° 1 au marché n°07/465.

(08-17017-DSIT-AG)

Le rapport 08/0684/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

17 - 08/0669/FEAM

DIRECTION DES SERVICES CONCEDES ET DES SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE • HABITAT MARSEILLE PROVENCE (HMP) - Désignations.

(08-17035-DSC)

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, je dirai tout d'abord quelques mots qui n'ont rien à voir avec HMP, mais je croyais que vous alliez le faire ce matin. Je voudrais féliciter les nouveaux Sénateurs qui ont été élus il y a quinze jours, donc saluer Bruno GILLES, Samia GHALI, Jean-Noël GUERINI et vous-même évidemment, et dire toute la joie du Groupe Faire Gagner Marseille du fait que la liste de Jean-Noël GUERINI ait obtenu cinq Sénateurs dans ce département. C'est un élément très important pour tous ceux qui veulent le développement à la fois de Marseille, de la Communauté Urbaine et du Département.

Ce rapport 17 qui nous occupe ce matin est une de ces extravagances dont seule la Ville de Marseille parmi les Collectivités qui nous entourent a le secret ! A ma connaissance, jamais depuis cinquante ans dans cette ville, un arrêté de désignation de personnalités qualifiées dans un organisme aussi important qu'HMP n'a été pris, en contradiction avec un arrêté ministériel du 18 juin 2008 qui stipule que cette désignation doit se faire par délibération.

J'ai vu que vous aviez écrit dans le rapport que cet arrêté du 15 juillet était concomitant aux désignations du 4 avril, qui, elles, ont été faites avant l'arrêté ministériel. Mais entre le 18 juin et le 15 juillet s'est écoulé un mois pendant lequel vous avez, en contradiction avec la loi, désigné de votre propre autorité les personnalités qualifiées d'HMP.

Vous nous proposez aujourd'hui un rapport rectificatif, mais dans le secret, il n'y a pas eu d'explication, on fait comme si aujourd'hui on allait devoir, au fond, régler les erreurs, je sais bien que ce ne sont pas les vôtres mais très probablement de votre Administration.

Alors, que s'est-il passé ? Lors du Conseil Municipal de désignation des représentants élus du Conseil Municipal, vous avez désigné 7 représentants à HMP, alors que le chiffre devait être de 6, ce qu'a confirmé quelques semaines plus tard le décret 2008-566. Il n'y a pas de problème, nous votons de nouveau ce matin sur la désignation des représentants élus, mais il aurait fallu le faire, comme le dit ce fameux décret, avant le 2 août 2008.

Et, soit dit au passage, dans cette représentation il y avait 2 élus de la minorité de ce Conseil Municipal, petite minorité quand même puisqu'il n'y a que deux voix d'écart, car nous avions en effet accepté dans une négociation d'avoir 2 représentants sur 7, M. BRAMANTI et M. ZERIBI. Mais vous ne nous en proposez plus que 1 sur 6 : c'est une façon de faire de la mathématique un peu spéciale ! Mais la politique, nous le savons, n'est pas toujours liée formellement à la mathématique.

Monsieur le Maire, le problème est que depuis le 18 juin 2008, il y a eu –je ne compte pas le Conseil Municipal de désignation des sénatoriales– deux Conseils Municipaux. Et durant ces deux Conseils Municipaux pouvait être mis en l'état le rapport entre le décret, la décision et le Conseil Municipal. Or cela n'a pas été fait. Et le 2 août étant passé, comme le stipule ce décret, il appartient désormais au Préfet de désigner ceux qui nous représentent à la fois comme Conseillers Municipaux, comme personnalités qualifiées et comme représentants des Collectivités qui sont autour. C'est un exemple de démocratie représentative sur lequel vous pouvez vous n'en prendre qu'à vous-même, car nous avons un décret, le Conseil Municipal est souverain et maintenant c'est le Préfet qui va prendre les décisions.

Mais le plus grave, c'est qu'il fallait désigner aussi, en plus des Conseillers Municipaux, 5 personnalités qualifiées –le texte dit "en matière d'urbanisme, en matière de logement"– et 2 élus qui soient de la CUM, du Conseil Général ou de la Région. Je reviendrai sur la qualification de ces personnalités qualifiées, mais restons-en à la forme. Vous avez laissé passer deux Conseils Municipaux. Voyant que c'était forclos, alors que cela ne tienne, vous avez décidé de vous substituer à l'Assemblée Communale et, tel le Prince, vous avez imposé votre bon vouloir en prenant un arrêté de désignation, là où le législateur a prévu un vote du Conseil Municipal.

Mais qu'est-ce qui vous inquiète dans cette Assemblée pour que l'on passe du vote à des désignations ? Est-ce que c'est le fait qu'aucune des personnalités qualifiées que vous avez désignées n'est en réalité qualifiée dans les domaines de l'urbanisme, du logement, qui vous inquiète ? Vous nous proposez des personnes certes intelligentes, respectables, mais en quoi sont-elles spécialistes de l'urbanisme ? Un organisateur de combats de boxe, un professeur au lycée Lacordaire, un battu du suffrage universel incapable d'en terminer avec ses changements de cap et un quarteron d'amis de M. Renaud MUSELIER, bref, que rien ne prédispose à agir dans un organisme aussi en difficulté qu'HMP.

Car ce qui est bien l'enjeu, en plus de la désignation des représentants du Conseil Municipal, c'est la situation dans laquelle HMP se trouve. Et nous le savons, nos concitoyens qui vivent dans les logements d'HMP, tous les élus, ici, de quelque bord qu'ils soient, peuvent en témoigner et entendent ce qu'ils disent : il y a vraiment nécessité aujourd'hui à reprendre la main sur HMP et en faire un véritable organisme de logement social, et non pas ce qu'il est à l'heure actuelle.

Et vous deviez désigner deux représentants des Collectivités, soit de la CUM, soit du Conseil Général, soit du Conseil Régional. On aurait pu penser que vous alliez choisir un Conseiller Général du 13^{ème} ou du 14^{ème} arrondissement, car 5 000 logements d'HMP sont sur ces deux arrondissements. Ou que, si vous ne vouliez pas le faire car vous n'aviez pas d'ami dans ces 13^{ème} et 14^{ème}, puisque c'est la majorité de Jean-Noël GUERINI qui a emporté ces cantons, vous auriez pu choisir un Conseiller Régional des quartiers Nord ou des Conseillers Communautaires de villes populaires comme Marignane ou Saint-Victoret. Mais non ! Vous nous avez proposé une élue de Plan-de-Cuques et le Maire de Gémenos, lieux bien connus où se concentrent les HLM de notre département !

Monsieur le Maire, face à cette situation qui est pour le moins étrange, qui pose un problème au niveau juridique, je ne pose pas le problème au niveau politique car vous avez une Majorité et si vous êtes capable de la faire exercer, c'est à vous de le faire, mais la date est forclosée, c'était le 2 août ! Aujourd'hui, vous ne le pouvez plus ! Donc, dans ces conditions, le Groupe Faire Gagner Marseille et les autres Groupes qui ont soutenu Jean-Noël GUERINI dans les élections municipales voteront "non" à votre rapport.

Monsieur le Maire. - Je peux répondre à M. MENNUCCI que depuis le 18 juin il n'y a eu qu'un seul Conseil Municipal, le 30 juin, celui du 27 ayant été réservé à la désignation des Grands Electeurs. Cette nouvelle délibération applique le décret du 18 juin et le respecte strictement. Nous vous avons offert 2 places sur 7, or il faut réduire de 7 à 6 et nous pensons que la Majorité doit avoir la majorité, donc nous vous suggérons de désigner une personnalité de votre Groupe. Quant aux appréciations que vous portez, aucun de mes amis n'oserait porter de telles appréciations au Conseil Général des Bouches-du-Rhône quand celui-ci désigne les personnalités qualifiées !

(Applaudissements dans les rangs de la Majorité)

Monsieur le Maire. - Il y a une majorité au Conseil Général des Bouches-du-Rhône, qui désigne les personnalités qu'elle souhaite, comme le Président le souhaite aussi. Et nous ne portons pas de jugement ad hominem sur la qualité des personnes. C'est ce que vous avez fait. Votre tendance, c'est toujours d'en faire un peu plus, et la mienne, c'est de toujours vous freiner un peu pour que nous arrivions à un équilibre. Nous pensons, et ma Majorité bien entendu a réfléchi à cela, qu'en vous proposant un siège, c'est convenable – ailleurs, quelquefois on ne nous le propose pas – et que par conséquent, il nous semble que c'est équilibré. Voilà ce que je peux vous répondre.

Quant aux appréciations que vous portez sur telle ou telle personnalité, il est des personnalités dans cette liste que vous ne manquez pas de flatter à telle ou telle occasion quand cela vous est possible. Par conséquent, nous considérons que nous avons fait le bon choix.

Donc, quelle est votre position ?

Monsieur MENNUCCI. - Nous demandons le vote à bulletin secret. C'est la loi.

Monsieur le Maire. - Oui, je sais bien que c'est la loi.

Monsieur MORAINÉ. - Monsieur le Maire, si on doit effectivement voter à bulletin secret, M. MENNUCCI comprendra que nous modifions la liste que nous entendons soumettre au Conseil Municipal et nous allons présenter 6 membres de la Majorité pour être désignés au Conseil d'Administration d'HMP.

(Applaudissements dans les rangs de la Majorité)

Monsieur MENNUCCI. - De toute façon, c'est le Préfet qui décide.

Monsieur le Maire. - Il me semble que nous pourrions en rester à la proposition que j'ai formulée et qui permettrait à M. BRAMANTI de siéger avec nous. Il me semble que c'est correct, comparativement à ce qui peut se faire ailleurs, et vous le savez parfaitement.

Dans le cas contraire, bien entendu, si chaque fois qu'il y a une difficulté ou que l'on recherche un accord vous nous menacez du vote secret, nous participerons aussi au vote secret. Mais il me semble que la sagesse voudrait... Ou abstenez-vous, si vous voulez, et dans ce cas c'est nous qui ferons élire M. BRAMANTI. Mais si vous nous demandez le vote à bulletin secret, à ce moment-là, bien entendu, nous modifierons notre liste et ce sera la réponse. Voulez-vous que l'on remette ce vote à un peu plus tard dans la matinée, le temps de la réflexion ?

Monsieur MENNUCCI. - Si vous voulez.

Monsieur le Maire. - D'accord, on fera ce vote un peu plus tard.

Le vote sur le rapport 08/0669/FEAM est remis à plus tard, au cours de la séance.

* * *

18 - 08/0685/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX • DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE - Approbation de la clôture de la participation financière relative à la reconstruction de la demi-pension du Collège Longchamp.
(08-16844-DGABC)

Le rapport 08/0685/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

19 - 08/0686/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX • DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE - Lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'entretien et la maintenance des installations d'ascenseurs et appareils de lavage - Un lot.
(08-16842-DGABC)

Le rapport 08/0686/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

20 - 08/0687/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX • DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS - Lancement d'un appel d'offres ouvert pour des travaux de réparation, d'entretien et de rénovation des bâtiments de la Ville de Marseille, à l'exception du patrimoine sportif, dans le corps d'état "Démolition" - Un lot.
(08-16845-DGABC)

Le rapport 08/0687/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Verts s'abstenant.

* * *

21 - 08/0688/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX • DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE - Lancement d'un appel d'offres ouvert pour des travaux de réparation, d'entretien ou de rénovation des bâtiments de la Ville de Marseille, à l'exception du patrimoine sportif - Corps d'état "Patrimoine Ancien" - Quatre lots.
(08-16847-DGABC)

Madame BOULAY. - Monsieur le Maire, chers collègues, le Groupe Verts s'interroge sur les rapports 20, 21 et 22, à plusieurs niveaux. Quand il s'agit de travaux d'entretien et de réhabilitation, est-ce que ces travaux prennent en compte la qualité environnementale et l'efficacité énergétique ? Nous incitons la Ville de Marseille à signer la Charte élaborée sous l'égide du Conseil Régional, qui est une Charte de Qualité Environnementale des bâtiments en milieu méditerranéen. Cette Charte est issue d'un travail de concertation avec des architectes, des personnes du BTP et des associations environnementales, à partir des expériences de la Haute Qualité Environnementale mais adaptées aux conditions méditerranéennes. Nous nous questionnons également sur la prise en compte des clauses sociales et environnementales dans les marchés. Les clauses sociales permettent d'associer les entreprises d'insertion, les clauses environnementales de diminuer les coûts d'entretien et de maintenance des bâtiments, ce qui fait partie d'une bonne gestion de

l'argent public et correspond à un engagement concret de lutte contre le changement climatique. Même s'il s'agit de gouttes d'eau, ce sont les petites rivières qui font les grands fleuves.

Lorsque j'ai fait cette intervention en Mairie de Secteur des 11^{ème} et 12^{ème}, notre Maire de Secteur a affirmé que les clauses sociales et environnementales étaient importantes à prendre en compte et je vous demande donc d'allier la parole aux actes. C'est en tout cas ce que le Groupe Verts fait en s'abstenant sur ces trois rapports, malgré le caractère d'urgence de certains travaux. Notre urgence à nous est de prendre en compte le changement climatique dans les politiques publiques. Je vous remercie.

Monsieur BLUM. - En ce qui concerne les clauses environnementales, je voudrais rassurer notre collègue pour lui dire que dans les appels d'offres de la Municipalité désormais sont prises en compte ces clauses environnementales, de manière à ce que les bâtiments qui sont construits le soient, pour reprendre l'expression, suivant les normes HQE, c'est-à-dire Haute Qualité Environnementale. Je dois dire que cela coûte très cher, que cela grève le coût des bâtiments dans des proportions qui sont importantes et il est important que nous puissions le signaler.

En ce qui concerne maintenant les clauses sociales, cela ne fait pas encore partie de nos marchés. Il faut dire que ces clauses concernent essentiellement les entreprises, que les entreprises qui traitent avec la Ville de Marseille le font après de nombreuses vérifications et que jusqu'à ce jour, nous n'avons eu aucun problème de ce point de vue-là avec les différentes entreprises qui au fil des années ont travaillé et travaillent avec la Ville de Marseille.

Le rapport 08/0688/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Verts s'abstenant.

* * *

22 - 08/0689/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX • DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE - Lancement d'un appel d'offres ouvert pour des travaux de réparation, d'entretien ou de rénovation des bâtiments de la Ville de Marseille, à l'exception du patrimoine sportif - Corps d'état "Maçonnerie, Gros œuvre, Démolition" - Huit lots. (08-16848-DGABC)

Le rapport 08/0689/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Verts s'abstenant.

* * *

23 - 08/0690/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE SUD • Aménagement du troisième centre de traitement des systèmes d'information et de télécommunications de la DGL/DSIT - 44, boulevard Rabatau - 8^{ème} arrondissement - Approbation de l'avant-projet sommaire et de l'affectation d'autorisation de programme - Lancement d'un appel d'offres ouvert pour les travaux. (08-17045-DTSUD)

Le rapport 08/0690/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

24 - 08/0691/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX • DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE - Approbation de l'avenant n°4 au marché n°00/326. (08-16843-DGABC)

Le rapport 08/0691/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

25 - 08/0692/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX • DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE - Approbation de l'avenant n° 1 au marché n° 05/1555. (08-16849-DGABC)

Le rapport 08/0692/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

26 - 08/0693/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX • DIRECTION DES REGIES - Paiement de l'éco-contribution - Approbation de l'avenant n°1 au marché n° 07/1239. (08-16878-DGABC)

Le rapport 08/0693/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

27 - 08/0694/FEAM

SECRETARIAT GENERAL - MISSION MARSEILLE EMPLOI • Attribution d'une subvention complémentaire à la Mission Locale de Marseille au titre de l'année 2008. (08-16859-MME)

Madame PIGAMO. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le 28 avril dernier, ma collègue Sylvie ANDRIEUX était déjà intervenue sur un rapport qui concernait le versement d'une subvention de fonctionnement à cette même Mission Locale. Mme ANDRIEUX avait souligné à l'époque la situation financière délicate de cette structure, avec une accumulation des déficits depuis quelques années et une gestion que l'on pourrait qualifier d'approximative, pour ne pas employer d'autres mots.

Bien évidemment, loin de moi l'idée ici de remettre en cause le rôle et l'utilité de cette structure, particulièrement dans notre ville où le chômage des jeunes reste à un niveau encore trop élevé. Au contraire, dans la conjoncture économique actuelle, avec une hausse sensible du chômage qui nous attend, j'espère que les Missions Locales verront leur rôle renforcé et amplifié. Mais encore faut-il leur en donner les moyens et je constate malheureusement que la loi de finances de 2009 n'augure pas d'une augmentation des crédits budgétaires dans ce secteur.

L'ensemble des Collectivités Locales –nous le savons– ont joué pleinement leur rôle en soutenant depuis l'origine le fonctionnement de cette structure. Mais ce soutien financier important doit aussi s'accompagner d'une parfaite transparence vis-à-vis de tous les financeurs et vis-à-vis des élus qui votent ces subventions. Je suis alors un peu étonnée de constater que notre Assemblée n'a jamais été réellement informée des problèmes de tout ordre que semble rencontrer depuis des mois la Mission Locale de Marseille.

Il me semble quand même délicat de voter des subventions complémentaires sans avoir un état précis de la situation et des responsabilités éventuelles des uns et des autres. Toutes ces associations qui œuvrent dans le cadre de la Politique de la Ville et de l'emploi ne peuvent souffrir d'une légèreté dans leur gestion et dans leur organisation. C'est une évaluation constante de leur efficacité qui doit être mise en œuvre. C'est une simple question de respect pour l'ensemble des élus.

Or, ce rapport nous indique justement que le conseil d'administration de cette association va mandater un cabinet pour la mise en œuvre d'une démarche d'amélioration organisationnelle. J'imagine alors qu'il y a d'ores et déjà eu un ou plusieurs audits comptables de cette structure et il me paraîtrait normal que chaque Groupe soit destinataire de ces rapports.

Vous ne pouvez pas, Monsieur le Maire, nous demander de voter avec vous un certain nombre de subventions sans nous informer pleinement de la situation des associations concernées. Je vous demande ainsi de porter à notre connaissance le ou les rapports qui ont d'ores et déjà été effectués par notre Collectivité, en tout cas je l'espère, sur le fonctionnement et la gestion de cette structure. Je vous remercie.

Madame DIAMANTI.- Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les Conseillers Municipaux, notre Groupe votera positivement ce rapport mais tenait aussi à souligner la situation très compliquée qui touche la Mission Locale de Marseille. Sans contredire mais pour confirmer ce que disait ma collègue, à une période de récession économique, de crise du pouvoir d'achat, qui touche de plein fouet les familles et bien entendu les jeunes qui sont concernés par la Mission Locale de Marseille, sa situation a des conséquences difficiles, voire désastreuses pour le public. Par exemple, les jeunes qui rentrent dans le volet CIVIS ne trouvent pas les réponses à leurs besoins faute de budget. Je me trouve confrontée tous les jours à leurs problèmes dans le cadre de ma profession.

Aujourd'hui, nous votons pour le financement d'un audit dans le cadre d'une amélioration organisationnelle. Permettez-moi de prendre un peu de temps pour parler de la Mission Locale, qui a pour mission l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans qui ne sont pas scolarisés, qui sont en demande d'emploi et en demande de formation. Elle a donc vocation à aider les jeunes en difficulté à construire cet itinéraire d'insertion.

Après deux déficits cumulés en 2006 et 2007 et le départ du Directeur Général en février 2008, la Mission Locale est aujourd'hui pilotée par le Directeur Général par intérim, c'est le Directeur adjoint du PLIE, et son nouveau Président, M. ROCCA SERRA. Un plan d'économies basé sur des restrictions de dépenses et la prise en charge par la Sécurité Sociale des personnels en longue maladie a permis de maintenir jusqu'à présent une trésorerie minimum. La menace des banques de ne plus verser les salaires en 2008 a été levée suite au versement total de la dotation de l'Etat.

A la demande des financeurs, –c'est ce sur quoi nous votons aujourd'hui– une étude organisationnelle est lancée et je crois aussi qu'il y a un appel à candidature pour le recrutement d'un nouveau Directeur Général, et que la décision sera prise bientôt.

Autre nouvelle, me semble-t-il, la prochaine demande d'un effort supplémentaire et conséquent aux financeurs pour boucler le budget 2008 et rassurer les banques sur le budget prévisionnel 2009 : il s'avérerait que l'enveloppe soit conséquente et approcherait les 400 000 Euros ou plus.

Pour garantir une trésorerie saine, les personnels vont subir le non-remplacement des personnels absents, départs en congé maternité, en longue maladie, et les recrutements initialement prévus sont gelés. La Région ayant confié le pilotage du plan régional de formation à la Mission Locale, est exigeante et cela mobilise un nombre important de salariés, notamment au cours de ce trimestre, le recrutement des O.F. étant en cours. Cet aspect n'est pas à négliger, le nombre de jeunes qui sont accueillis, 16 104 en 2007, et qui ont besoin de cette structure avec des missions de service public.

Et ce n'est ni en ne remplaçant pas le personnel ni en gelant les embauches que cela va permettre une efficacité plus grande, alors que le syndicat des personnels dénonce depuis des années des emplois de complaisance et des emplois qualifiés de fictifs. Avoir le courage de se séparer de personnels qui n'apportent aucune plus-value à la structure pour favoriser l'embauche immédiate de cinq conseillers en insertion dont elle a grandement besoin, serait un premier acte fort en direction de ce public en difficulté.

L'enjeu majeur est donc bien le développement harmonieux et efficace de cette structure, en lui donnant les moyens de mieux fonctionner et aussi en faisant participer les personnels à sa gestion pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes.

Enfin, il est clair que le débat sur l'avenir de la Mission Locale de Marseille est rempli d'enjeux face à une politique de démagogie – contrats d'autonomie– et d'instrumentalisation des services de l'Etat par la mise en concurrence du réseau des Missions Locales. Le personnel est inquiet, la situation actuelle le fragilise vis-à-vis du public et auprès des partenaires. Merci.

Monsieur le Maire.- Je répondrai à Mme DIAMANTI que c'est un accord entre l'Etat, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Ville de Marseille, mais M. ROCCA SERRA peut donner des éléments.

Monsieur ROCCA SERRA.- Monsieur le Maire, il est vrai que la Mission Locale traverse depuis deux ans une période extrêmement difficile. Toutes les mesures que nous allons prendre et que nous sommes en train de prendre, ne serait-ce que par ce rapport, sont destinées à remettre cette Mission dans la bonne voie. Personne, ici, ne remet en cause l'utilité de cette Mission.

Pour répondre à ceux qui sont intervenus, il y a eu depuis quelques mois trois réunions qui se sont déroulées sous l'autorité du Préfet, avec bien sûr la présence des représentants du Conseil Général et du Conseil Régional, avec lesquels, je dois le dire, nous travaillons en bonne intelligence pour essayer de recapitaliser les fonds propres de cette association. Et c'est vrai, Monsieur le Maire, que nous avons besoin de 400 000 Euros et que, pour l'instant, tout le monde a donné son accord, à commencer par l'Etat.

Ensuite, quand vous parlez de transparence, elle est plus que totale. Elle est totale d'abord au Conseil d'administration, où nous avons remis tous les comptes. Et dans ce comité ad hoc, qui va se réunir encore mardi prochain, dans lequel nous avons également remis tous les comptes, y compris un audit financier qui a été destiné à ceux que je viens de citer. Donc l'audit financier a été fait, il a été remis au Conseil Général, au Conseil Régional et à l'Etat. Et justement, c'est à la suite de cet audit financier qu'ensemble nous avons décidé de faire cet appel de 400 000 Euros, sur lequel, en principe, –encore une fois– tout le monde est d'accord.

Enfin, effectivement, cette Mission n'est plus pilotée puisque le Directeur n'est plus en service et, mardi prochain, ensemble encore, les financeurs vont choisir un nouveau Directeur. Donc, à partir du moment où cette Mission, on l'a vu, a dérapé, à partir du moment où il n'y a plus de Directeur, nous avons ensemble, tous les financeurs, décidé de faire un audit organisationnel pour bien recentrer les missions, le cœur de métier, voir le nombre de personnels qui sont nécessaires, les budgets, et essayer d'avoir un budget non pas année après année, ce qui est toujours très angoissant car il faut toujours aller chercher des reliquats, mais nous avons tous décidé de faire des budgets sur les trois ans qui viennent, avec des augmentations proportionnelles au coût de la vie.

Donc je pense qu'il était intéressant justement d'intervenir sur ce dossier parce que cela nous permet de vous donner des éléments et je suis à la disposition de qui le veut pour donner tous les renseignements possibles. Mais, encore une fois, nous faisons tout de concert avec le Conseil Général, l'Etat et le Conseil Régional, pour aider les jeunes de 16 à 26 ans qui sont en difficulté dans notre ville. Merci.

(Applaudissements dans les rangs de la Majorité)

Monsieur le Maire.- Voilà les renseignements qui peuvent être donnés et d'autres encore.

Personnellement, je voudrais remercier l'Adjoint, M. Jacques ROCCA SERRA, car cette situation est terriblement difficile. Nous sommes bien entendu très soucieux des intérêts du personnel mais il faut bien dire que la gestion a été plus que hasardeuse et, par conséquent, là aussi, il devrait y avoir des sanctions contre ceux qui ne se comportent pas bien.

Le rapport 08/0694/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

28 - 08/0695/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS EXTERIEURES • Attribution d'une subvention au Club de la Presse Marseille Provence Alpes du sud.

(08-16757-DGCRE)

Le rapport 08/0695/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

29 - 08/0696/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS EXTERIEURES • Attribution d'une subvention à l'association La Maison.
(08-16760-DGCRE)

Le rapport 08/0696/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

30 - 08/0697/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS EXTERIEURES • Attribution d'une subvention à l'association Science Frontières.
(08-16846-DGCRE)

Le rapport 08/0697/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

31 - 08/0698/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS EXTERIEURES • Attribution d'une subvention à l'association Vue sur les Docs.
(08-16917-DGCRE)

Le rapport 08/0698/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

32 - 08/0699/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS EXTERIEURES • Lancement d'un appel d'offres ouvert relatif aux prestations d'impression d'affiches en sérigraphie pour la Ville de Marseille.
(08-16761-DGCRE)

Le rapport 08/0699/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

33 - 08/0700/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS EXTERIEURES • Lancement d'un appel d'offres ouvert pour la location et la maintenance d'un système d'impression numérique noir et blanc.
(08-16762-DGCRE)

Le rapport 08/0700/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

Monsieur le Maire.- Si vous le permettez, nous allons prendre les rapports 34, 35, 36, 37, 146, et de 285 à 294, qui sont tous des rapports concernant le Bataillon des Marins Pompiers, parce que Maître ALLEGRINI doit aller plaider aux Assises et donc je souhaiterais que l'on passe maintenant tous ces rapports afin qu'il puisse répondre aux questions de l'opposition.

Sur les rapports : 34, 35, 36, 37,

146,
285, 286, 287, 288, 289, 290,

291, 292, 293 et 294.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ALLEGRINI José

Monsieur ALLEGRINI.- Monsieur le Maire, puisque tous ces rapports sont évoqués en même temps, je préférerais faire une déclaration à cet instant, car si certains sont purement à caractère administratif, il en est un ou deux qui me paraissent plus substantiels. Donc, je voudrais faire une petite déclaration à cet égard ; à charge pour l'opposition, si elle a des observations à faire, de me les faire connaître. Au nombre des délibérations que j'ai l'honneur de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal, il en est une qui mérite un commentaire particulier tant elle s'inscrit dans la volonté obstinée de votre Municipalité d'optimiser d'une façon pérenne la sécurité des Marseillaises et des Marseillais : le recours à un partenariat public-privé est l'outil de cette ambition.

Je ne voudrais pas rappeler trop longuement l'état dans lequel vous avez trouvé le Bataillon des Marins Pompiers en 1995, mais, pour mémoire, le personnel y effectuait un service d'un autre âge, 112 heures par semaine, le matériel était vieillissant et les infrastructures étaient quasiment les mêmes qu'à la création du Bataillon. Grâce à deux plans que vous avez mis en œuvre, en 1997 et en 2001, avec l'aide efficace de mon prédécesseur Philippe BERGER, vous avez su moderniser cet outil irremplaçable au service de la population.

Aujourd'hui, les Marins Pompiers ont un temps de travail réduit et homogénéisé. Le parc automobile est de grande qualité et les infrastructures immobilières ont été soit améliorées, soit effectivement construites. Il y a eu la création ex nihilo des Centres d'Incendie et de Secours de Saint-Just et de la Canebière, la reconstruction de ceux de Saumaty, de Saint-Antoine et de Saint-Pierre. Ce programme se poursuit aujourd'hui par la dévolution des marchés relatifs à la création des Centres de Château-Gombert et de la Valbarelle.

Ces efforts, pour considérables qu'ils aient été, ne sont pas suffisants. Il faut réajuster l'offre de secours à la demande née de l'urbanisation de nouveaux quartiers et offrir à nos concitoyens une couverture opérationnelle dont le maillage permette une réactivité optimisée des Marins Pompiers. Il faut donc conduire une réflexion globale et lister les réalisations indispensables à cet effet.

En février 2008, le Conseil Municipal a déjà approuvé qu'une réflexion soit conduite quant au possible partenariat public-privé pour la réalisation d'un certain nombre de Centres d'Incendie et de Secours. Il faut aujourd'hui actualiser et amplifier l'autorisation donnée à l'administration de réfléchir à ce partenariat pour des sites complémentaires. Je rappelle qu'après la livraison en 2010-2011 des Centres d'Incendie et de Secours de Château-Gombert et de la Valbarelle, il faudra, si vous m'autorisez une formule un peu cavalière, "boucher le dernier trou" de la couverture opérationnelle entre la voie S8 et la route d'Enco de Botte, et permettre ainsi l'implantation d'un Centre d'Incendie et de Secours au niveau du quartier des Trois Lucs.

Quatre redéploiements pour répondre aux besoins : le Centre d'Incendie et de Secours de Luminy devra être rapatrié au plus près des zones urbanisées, vers Mazargues ; celui de Saint-Just devra aller au plus près de la Rocade L2, vers Frais Vallon ; celui de Saint-Menet devra se rapprocher des Accates et celui de Malpassé devra aller vers Sainte-Marthe, pour répondre aux besoins de la population et être au plus près de ses besoins.

Il faut aussi envisager, et c'est l'événement nouveau, l'agrandissement du Centre d'Incendie et de Secours de la Canebière, que vous avez voulu et qui a été installé et qui aujourd'hui est le Centre d'Incendie et de Secours où il y a le plus d'interventions quotidiennes.

Il faut aussi agrandir le Centre d'Incendie et de Secours de la Bigue, qui devient effectivement le Centre d'Euroméditerranée, de ces nouveaux quartiers, de ces immeubles de grande hauteur qui se construisent ou qui vont se construire. Il est donc indispensable d'anticiper sur ces évolutions et d'être prêt à répondre aux besoins de la population dans ces quartiers.

L'évolution des risques commande l'évolution des formations, initiale et continue, des personnels, d'où la nécessité d'une école unique des Marins Pompiers, dont l'installation est projetée au Château de Saint-Antoine, mais vous aviez déjà approuvé ce projet.

Il faut par contre aussi externaliser la fourniture des repas, pour permettre une qualité sanitaire de ces repas, avant que les installations aujourd'hui en service ne deviennent complètement obsolètes, ce que nous pouvons craindre qu'elles soient à terme rapide.

L'ensemble de ces réalisations constituera le volet travaux neufs du Plan de Développement du Bataillon qui sera soumis à votre approbation dans quelques semaines. Mais aujourd'hui, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver une réflexion qui autorise d'envisager un partenariat public-privé pour le financement de ces projets.

L'étude préliminaire, objet de ce rapport, s'inscrit dans le dispositif de l'ordonnance du 17 juin 2004 modifiée le 28 juillet 2008. L'une des trois conditions suivantes doit être remplie pour que ce partenariat soit envisagé : soit une complexité particulière du projet, soit l'urgence de la réalisation, soit un bilan économique plus favorable que celui résultant d'une commande publique classique. Nous pensons que deux au moins de ces trois conditions sont réunies. Pour ma part, je serais enclin à penser que les trois le sont, alors qu'une seule suffit. Mais il me paraît prématuré aujourd'hui de lister les uns ou les autres de ces avantages ou de ces inconvénients. Cette délibération va nous permettre d'y réfléchir et de vous présenter ensuite, ultérieurement, un exposé tout à fait exhaustif de cette situation. Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de la Majorité)

Monsieur DUTTO.- Monsieur le Maire, notre collègue vient de nous expliquer la nécessité de réorganiser et de moderniser le Bataillon des Marins Pompiers de Marseille ; nous en sommes convaincus et nous sommes tout à fait d'accord sur la démarche. Mais nous souhaitons attirer l'attention quand même sur le rapport 292, et d'ailleurs notre collègue ne s'y est pas trompé puisqu'il a commencé par celui-ci.

Qu'en est-il ?

En fait, sous couvert de l'extension de deux Centres d'Incendie et de Secours existants, ceux de la Canebière et de la Bigue, ainsi que de la rénovation des cuisines du Bataillon des Marins Pompiers, il est envisagé de faire recours au partenariat public-privé. Et lorsque l'on regarde l'argumentaire qui est développé dans le rapport, il est pour le moins curieux.

Je cite : "La complexité de cette opération dans une zone où le foncier est extrêmement rare et où les travaux envisagés ne devront pas perturber le fonctionnement du Centre actuel, peut justifier là encore le recours à une procédure innovante." Et on continue avec la question des investissements que cela suppose, pour arriver, comme cela a été indiqué il y a un instant, au fait que : "Le cocontractant aura en charge la préparation et la fourniture des repas, ainsi que les travaux de rénovation et de maintenance des installations et de distribution."

En fait, il conviendrait de savoir de quoi nous parlons. En quoi le partenariat public-privé apporterait-il une réponse innovante à la complexité d'une opération ? De quoi parlons-nous ? De complexité technique ou financière ? Vous dites : "Les travaux engagés ne devront pas perturber le fonctionnement du Centre", évidemment ! Et alors ? Ce n'est pas la première fois que cela se produit dans d'autres types d'opérations ! Toute entreprise répondant à un appel d'offres dont le cahier des charges stipule ces contraintes doit être en capacité technique de les assumer et, que je sache, cela a été le cas jusqu'à présent dans des domaines différents et aussi complexes.

En fait, dans cette affaire, ce ne sont pas les questions techniques qui motivent votre choix en la matière. La procédure d'appel d'offres peut répondre à ces problèmes. C'est tout simplement que vous ouvrez tous les pans de la ville aux affairistes de toute nature ! Ainsi, rien ne leur échappe, aucun pan de notre ville, de notre économie ! Même faire du profit, beaucoup de profit sur le dos des contribuables Marseillais, y compris dans le domaine de la défense contre l'incendie et de la protection des personnes !

Dans ce rapport, vous allez très loin puisqu'il est envisagé, outre la réalisation des équipements, de concéder les cuisines et leur gestion. En fait, le partenariat public-privé, c'est tout simplement faire en sorte que tous les aspects de la vie publique soient le moyen pour le privé de faire du profit. Nous ne sommes pas dans le marché gagnant-gagnant, mais dans un marché de dupes où ce sont les contribuables qui payeront les constructions et le fonctionnement, et non pas au prix du marché de la construction mais, sur la durée, à quatre fois le prix, mes chers collègues !

Monsieur le Maire, je vous entends déjà me dire : "M. DUTTO, vous êtes contre tout ! Vous, vous critiquez, nous, nous réalisons ! Et puis nous n'avons pas d'argent. Ah ! Si le Conseil Général et la Région nous en donnaient davantage, etc., etc. Je sais !

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Monsieur DUTTO.- Je sais, nous avons déjà entendu tout ceci, mais il n'en reste pas moins vrai que vous gérez la Ville avec votre Majorité depuis douze ans et que si Marseille est endettée, ce n'est pas la faute des habitants, c'est le résultat de vos choix, ceux qui conduisent à faire de la ville le marché paysan des promoteurs de toutes sortes : qui prend le foncier, qui prend les transports –cela, ça n'a pas marché, d'accord, mais ce n'est pas de votre faute–, qui prend les casernes, qui prend les cantines, qui prend le ramassage des ordures ménagères. Ce n'est plus une ville, c'est un libre-service pour les grands groupes ! Ce n'est pas notre conception de la gestion municipale.

Oui, il faut moderniser le Bataillon des Marins Pompiers ! Oui, il faut qu'il bénéficie du soutien de notre Assemblée ! Mais non, qu'il soit le nouveau fromage du privé ! Non, merci ! Nous voterons contre ce rapport.

Monsieur ALLEGRINI.- Monsieur le Maire, je m'attendais à la déclaration de M. DUTTO. Si philosophiquement elle n'est pas surprenante, sur le plan du raisonnement je pense qu'elle mérite d'être affinée. M. DUTTO, il faudrait que vous réfléchissiez un peu plus et sortiez du champ de la caricature.

Qu'est-ce que nous voulons ? Je vous parlais notamment de deux Centres d'Incendie et de Secours, celui de la Bigue, que vous avez failli positionner à la Bégude, et celui de la Canebière. Il faut impérativement que ces Centres continuent à fonctionner et même qu'ils fonctionnent d'une façon encore plus forte. Simultanément, nous sommes confrontés à une réalité qui n'est pas directement dépendante de la gestion de cette Municipalité. Elle est, je dirai presque, gastronomique et archéologique simultanément.

Les cuisines du Bataillon remontent au temps de sa création, avec quelques améliorations. Il faut bien permettre aux Marins Pompiers de se nourrir convenablement. Nous avons pensé pouvoir réfléchir à des conditions de fonctionnement qui soient à peu près équivalentes à celles de nos cantines. Et si vous voulez soutenir que les enfants marseillais sont laissés en pâture aux capitalistes sauvages avec la fourchette et le couteau entre les dents, je veux bien, mais les Marins Pompiers seront soumis au même régime alimentaire et, apparemment, ils s'en porteront aussi bien !

Après, pour le reste, vous dites que nous livrons la ville en pâture à tous les capitalistes les plus sauvages. Je crains, M. DUTTO, que vous n'ayez tenu un discours d'un autre temps, destiné à d'autres oreilles. Pour ce qui nous concerne, voyez-vous, nous sommes beaucoup plus prudents. M. DUTTO, je vous écoute avec beaucoup d'intérêt parce que je sais la capacité de conviction archéologique qui supporte votre Groupe. Moi, j'essaie de ne pas me tromper. Je ne vous dis pas que c'est la panacée, je vous dis : je demande l'autorisation de réfléchir sur cette perspective. Et quand nous aurons réfléchi, nous et l'administration, nous reviendrons vers vous pour vous proposer des projets, et là, les avantages et les inconvénients seront exposés d'une façon exhaustive et loyale.

Ce qui nous importe, c'est simultanément de défendre les Marseillaises et les Marseillais, de répondre à leurs besoins de secours en étant au plus près d'eux, pour que les délais les plus rapides soient ceux de la réactivité des Marins Pompiers. Et ce que nous souhaitons aussi, c'est que cela se fasse dans des conditions les moins pesantes sur les finances de la Ville.

Et c'est pour cela que, la loi nous donnant des possibilités, nous essayons de réfléchir sur ces possibilités. Après, vous savez déjà, vous, aujourd'hui, avant d'avoir réfléchi, que c'est mauvais : vous êtes plus fort que moi ! Mais c'est ce que j'appellerais de la prospective rétroactive. Que voulez-vous, M. DUTTO, je ne suis pas comme vous, je n'ai pas ces convictions complètement figées, immobilisées d'une façon, comment dirais-je... mais je ne vais plus en rajouter parce que véritablement je crois que tout le monde a compris ce qui peut inspirer votre idéologie.

Pour ma part, je persiste à penser que réfléchir sur une opportunité, réfléchir sur des possibles économies et réfléchir sur une modernisation du Bataillon des Marins Pompiers, ce sont de bonnes choses. C'est pourquoi je persiste à demander au Conseil Municipal d'approuver cette délibération.

(Applaudissements dans les rangs de la Majorité)

Monsieur le Maire.- M. DUTTO, je crois que M. ALLEGRINI vous a bien répondu. Le fait que le Bataillon des Marins Pompiers coûte en gros 80 millions d'euros par an à la seule Ville de Marseille est effectivement une dépense considérable et nous cherchons par tous les moyens à voir comment nous pourrions alléger cette dotation particulièrement importante.

Il est exact qu'en respectant les directives européennes, nous avons créé une quantité de Centres de secours des Marins Pompiers, Saint-Just, La Canebière, Saumaty, Saint-Pierre, Saint-Antoine ; d'autres, Château-Gombert et la Valbarelle, sont en cours d'études avancées. Il est clair que nos Marins Pompiers doivent intervenir en moins de dix minutes sur le lieu d'un sinistre quel qu'il soit. Et de l'avis de la population et de la constatation que les élus peuvent faire, notre Bataillon des Marins Pompiers, 2 400 hommes et femmes, est exemplaire et remplit un travail de secours, d'aide et d'assistance, considérable et personne ne peut nier cela. Et quand, le 14 juillet, les Marins Pompiers défilent sur le Vieux-Port ou la Canebière, les acclamations des Marseillaises et des Marseillais montrent l'attachement qu'ils portent au Bataillon des Marins Pompiers.

L'histoire est ancienne et je ne vais pas, une fois encore, la répéter. Mais il est clair que nous sommes dans une situation particulière. Pendant longtemps, il y a même eu des oppositions entre les Sapeurs Pompiers et les Marins Pompiers. Cela n'existe plus grâce, bien entendu, à la compréhension de ceux qui en sont les responsables. Et quand il y a un drame, Dieu merci, cela ne s'est pas produit depuis deux ans au moins, mais lorsqu'il y a la mort, que ce soit celle d'un Marin Pompier ou d'un Sapeur Pompier, la couleur du sang est la même. Et il y a donc eu effectivement une attitude de responsabilité qui s'est créée.

Je vous la rappelle parce que beaucoup ne le savent pas. Si un feu intervient, par exemple, sur le territoire qui est contrôlé par les Sapeurs Pompiers, ce sont eux qui pilotent et, s'ils ont besoin de l'aide des Marins Pompiers, ils font appel aux Marins Pompiers, qui viennent sous l'autorité du SDIS. Si c'est l'inverse et qu'un feu se produit sur le territoire de Marseille, le Port ou l'Aéroport, et que l'on ait besoin des Sapeurs Pompiers, c'est l'inverse qui se produit. Et, à ma connaissance, depuis un certain nombre d'années, il n'y a jamais eu de difficulté dans ce domaine et l'efficacité est totale dans un cas comme dans l'autre.

Evidemment, tout cela a un tel coût, M. DUTTO, que nous réfléchissons, que nous cherchons comment nous pourrions arriver à alléger la facture qui est la nôtre dans ce domaine. C'est la seule raison qui motive ce rapport que vous ne voulez pas voter, le 292. On en prend note.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Madame NARDUCCI.- Monsieur le Maire, je ferai une intervention courte sur le rapport 37, à laquelle j'associe Madame la Sénatrice, Maire des 15^{ème} et 16^{ème} Arrondissements, où il s'agit d'approuver l'implantation d'une centrale à béton sur le territoire du Port, sur le Bassin de Radoub.

Vous savez que par temps de vent, et nous sommes gâtés de ce côté-là, les riverains qui bordent ce site subissent les contraintes de poussières d'alumine qui recouvrent largement les maisons et les terrains. Je crois que cela a d'ailleurs fait l'objet d'une pétition qui vous a été adressée. Aujourd'hui, avec la proposition de ce rapport, on s'interroge parce que, d'une part, on a d'abord très peu d'éléments par rapport à cette centrale à béton, on ne sait pas si c'est du provisoire ou si c'est du définitif. On sait simplement que, pour commencer, il y aura en plus un trafic de 62 camions qui feraient l'aller-retour, sur un secteur où circuler est déjà très compliqué. Nous aimerions donc simplement, dans un premier temps, que l'on puisse retirer ce rapport, pour pouvoir discuter avec le Port, avec les acteurs concernés, pour savoir ce qu'il en est de ce projet, si vous en êtes d'accord, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire.- C'est M. ALLEGRINI qui va nous le dire.

Monsieur ALLEGRINI.- Monsieur le Maire, Mme NARDUCCI pose une question légitime mais à laquelle –si je puis me permettre– il a déjà été répondu. Je comprends les préoccupations de Madame le Maire des 2^{ème} et 3^{ème} Arrondissements, c'est une période où la circulation ne va pas être facile dans ce secteur et nous compatissons tous.

S'agissant de la centrale à béton, on ne nous demande qu'un avis et cet avis est précédé d'une instruction technique de la DRIRE. Le point que vous soulevez, celui des poussières au moment de grand vent, a déjà été pris en compte dans le dossier d'enquête publique par la DRIRE. Donc, cette problématique n'est pas une problématique neutre, c'est une problématique que vous avez raison de soulever, mais apparemment ce problème a été pris en compte par la DRIRE et il fait partie des contraintes liées à l'exploitation de la centrale à béton. Donc je pense que, de ce point de vue, vous avez tout apaisement. On a reçu un appel téléphonique du Directeur Général des Services de votre Mairie et on s'est inquiété de cela, mais c'était déjà pris en compte en amont. De toute façon, nous ne donnons aujourd'hui qu'un avis, mais en plus, sachez, Madame, si cela peut vous apaiser, que la préoccupation que vous exprimez a été prise en compte par la DRIRE.

Madame NARDUCCI.- Monsieur le Maire, est-ce qu'il ne serait pas utile quand même que nous puissions rencontrer les gens du Port, parce qu'il s'agit quand même d'une centrale à béton, ce qui n'est pas neutre, pour voir aussi les conséquences ? L'enquête publique a eu lieu effectivement au mois de juillet. On sait très bien que ce sont toujours des périodes où très peu de personnes peuvent s'exprimer et donner leur avis.

Monsieur le Maire, ce n'est pas un "non" d'opposition, mais simplement une demande de consultation, de discussion avec les gens du Port et les personnes qui sont concernées, pour savoir réellement les conséquences. Aujourd'hui, elles existent, il y a des nuisances !

Monsieur le Maire.- Mme NARDUCCI, nous sommes très attentifs à ce que vous indiquez, mais sur le plan du règlement, il me semble me souvenir que si nous ne donnons pas un avis, l'administration préfectorale va considérer que c'est de droit et elle poursuivra. C'est fait pour les chantiers d'Euroméditerranée.

Que vous ayez quelques inquiétudes, oui, et on doit pouvoir vous donner tout apaisement, on doit pouvoir vous associer complètement à tout cela, et ceci ne pose aucun problème. Mais si nous ne donnons pas un avis aujourd'hui, l'autorité préfectorale va continuer à fonctionner, elle va considérer que puisque nous n'avons pas donné d'avis elle peut continuer ce qu'elle doit faire. Donc, dans ce cas, je ne pense pas que l'on puisse retirer le rapport. A quoi cela nous amènerait-il ? Donc, pour faire plaisir à Mme NARDUCCI, que fait-on ?

Monsieur ALLEGRINI.- Monsieur le Maire, sincèrement, je pense que Mme NARDUCCI aurait là une victoire à la Pyrrhus, c'est-à-dire qu'elle n'avancerait pas davantage. Elle aurait un petit moment de gloriole furtive pendant ce Conseil. Mais sur le fond, Mme NARDUCCI, je comprends et je pense que vous pouvez continuer vos consultations avec l'autorité préfectorale, qui est le maître d'œuvre de cette initiative et pas le Conseil Municipal qui ne doit donner qu'un avis, avis qui est d'ailleurs indifférent à l'autorité préfectorale, c'est une procédure. Et cette procédure, nous la respectons et je demande qu'elle soit respectée jusqu'à son terme.

Par contre, Madame, si je puis me permettre, pour que dans une autre situation de même nature vous puissiez avoir des apaisements plus tôt, au lieu de demander à votre Directeur Général des Services d'appeler mes Services, appelez-moi directement, c'est une pratique qui n'est pas non plus neutre. Je vous garantis, Madame, que si vous m'appelez, et vous le savez d'ailleurs, je prête la plus grande attention aux interrogations que vous pouvez m'adresser et je me fais un plaisir d'y répondre.

Donc je soutiens qu'il faut maintenir ce rapport. Mais, par contre, Madame, s'il advenait que vous ayez d'autres interrogations, je me ferais un plaisir de supporter vos inquiétudes auprès de l'administration préfectorale. N'en doutez pas !

Monsieur le Maire.- Bien sûr, vous serez associée à tout, Madame, vous l'êtes d'ailleurs, et informée sur tout. Mais je dois mettre aux voix ce rapport.

Madame GHALI.- Vous avez quand même là deux Maires de Secteur qui sont concernées. On n'est pas là sur un petit secteur, un petit quartier ; vous êtes là face à deux Maires de Secteur qui vous demandent s'il n'est pas possible... Effectivement, j'entends les arguments que vous nous apportez, de dire que l'arrêté préfectoral donnera de toute manière l'autorisation, mais est-ce que le Conseil Municipal ne peut pas donner un avis défavorable, à la demande des deux Maires de Secteur ?

Monsieur le Maire.- Non, Mme Samia GHALI, et je regrette de ne pas pouvoir vous être agréable, ni à vous ni à Mme NARDUCCI. Mais permettez-moi de vous le dire, il y a une entité dans cette ville ; à Paris, à Lyon et à Marseille, il y a des Mairies de Secteur, elles donnent des avis, elles ont un rôle à jouer, nous le verrons un peu plus tard ; il y a des problèmes, bien entendu, mais il y a une unité de la Ville et par conséquent, le Conseil Municipal est appelé à donner un avis. Il peut tenir le plus grand compte de ce que vous dites, on peut vérifier, mais M. ALLEGRINI le fait, que vous soyez associées, l'une comme l'autre, à tout, bien sûr. Mais nous ne pouvons pas, me semble-t-il, voter contre cet avis qui va dans l'intérêt d'Euroméditerranée et des chantiers qui auront lieu dans les années à venir, ce n'est pas possible. Et donc, pour l'avenir de l'emploi, du développement de l'économie, nous sommes appelés à donner cet avis. Je regrette que vous n'acceptiez pas cette discussion, mais pourtant c'est celle-là qui repose sur les fondamentaux de nos lois.

Monsieur BRAMANTI.- Monsieur le Maire, si vous permettez, est-ce que cette centrale va être installée de manière définitive ou est-ce que c'est sur un contrat de dix ans ? Cela peut changer la donne. Parce que si l'on va faire une centrale à béton sur le Port de Marseille à vie, cela me semble quand même irréel !

Monsieur le Maire. C'est bien entendu une autorisation temporaire sur le Port de Marseille, bien évidemment. C'est bien cela, M. ALLEGRINI ?

Monsieur ALLEGRINI.- Pardonnez-moi, Monsieur le Maire, je pensais avoir compris un peu les règles de fonctionnement : c'est un peu du travail de commission que nous sommes en train de faire là. Qu'est-ce que l'on nous demande ? On nous demande de donner un avis, dont d'ailleurs personne ne tiendra compte s'il est estimé par l'autorité de l'Etat de ne pas en tenir compte, mais on nous demande un avis sur l'installation provisoire d'une centrale à béton qui va permettre notamment de travailler pour le tunnel, pour l'enfouissement de la passerelle devant les Docks.

Au-delà de ceci, je voudrais dire avec la plus grande énergie à Madame le Maire du 2^{ème} et 3^{ème} Arrondissements, que sa préoccupation est légitime et qu'elle a été prise en compte dans le cahier des charges par les gens de la DRIRE. A part prendre en compte la préoccupation légitime exprimée par un élu, qu'est-ce qui peut être fait dans l'élaboration d'un cahier des charges, à part une gesticulation à vocation un peu moins politique et un peu plus politique ? Mais là, je ne pense pas que Mme NARDUCCI ait recherché cela. Elle a exprimé une vraie inquiétude et je pense que cette vraie inquiétude est prise en compte, et que cette prise en compte en amont dans l'élaboration du cahier des charges devrait lui donner les apaisements nécessaires.

Monsieur le Maire.- Dans ce cas, on va maintenir le rapport mais je crois que l'on vous a donné, Mme NARDUCCI, des éléments apaisant pour la population. Et il va de soi que lorsqu'il n'y aura plus de chantier, il n'y aura plus besoin de ce que l'on appelle la centrale. D'ailleurs, "centrale" est un mot excessif, c'est là où l'on fabriquera du béton pour les chantiers. Mais dire "une centrale", on a l'impression que l'on a affaire à une centrale électrique, comme à Tricastin ! Ramenons les choses à leur juste proportion.

Monsieur MENNUCCI.- Une machine à laver à béton !

Monsieur le Maire.- Je mets maintenant tous ces rapports aux voix.

34 - 08/0701/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • Réalisation du poste d'intervention et centre d'instruction sécurité du Bataillon de Marins Pompiers à Saumaty - Anse de Saumaty - 16^{ème} arrondissement- Approbation d'un protocole transactionnel.
(08-16145-DGPRO)

Le rapport 08/0701/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

35 - 08/0702/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS - BATAILLON DE MARINS POMPIERS • Fonds d'aide à l'Investissement - Modification des programmes éligibles 2006 et 2007.
(08-16792-DGSIS-BMP)

Le rapport 08/0702/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

36 - 08/0703/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS - BATAILLON DE MARINS POMPIERS • Règlement opérationnel des services d'incendie et de secours du Département des Bouches-du-Rhône - Avis du Conseil Municipal.
(08-16791-DGSIS-BMP)

Le rapport 08/0703/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

37 - 08/0704/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION - DIRECTION DE LA PREVENTION ET DE LA SECURITE DU PUBLIC • Avis du Conseil Municipal sur la demande d'autorisation préfectorale d'exploiter une centrale à béton située sur le Port Autonome de Marseille - Bassin de Radoub n°6 - 2^{ème} arrondissement.
(08-16815-DPSP)

Le rapport 08/0704/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen, et le Groupe Verts votant contre.

* * *

SOLIDARITE ET SERVICES A LA POPULATION

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ALLEGRINI José

146 - 08/0808/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • Création du COSSIM 3 Mistral sur les sites des Casernes de Plombières (phase 1) et de Strasbourg (phase 2) 3^{ème} arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme globale de l'opération - Lancement d'un marché négocié sans allotissement -
(08-17087-DGPRO)

Le rapport 08/0808/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

FINANCES, ECONOMIE ET AMENAGEMENT**290 - 08/0952/FEAM**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ALLEGRIINI José

DIRECTION GENERALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS - BATAILLON DE MARINS POMPIERS • Lancement d'un appel d'offres pour des prestations de réparation de carrosserie et travaux annexes de mécanique en deux lots au profit du Bataillon de Marins-Pompiers.

(08-17113-DGSIS-BMP)

Le rapport 08/0952/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

285 - 08/0947/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS - BATAILLON DE MARINS POMPIERS • Approbation de l'avenant n°1 au marché n°07/1458.

(08-17103-DGSIS-BMP)

Le rapport 08/0947/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

286 - 08/0948/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS - BATAILLON DE MARINS POMPIERS • Approbation de l'avenant n°1 au marché n°07/1197.

(08-17104-DGSIS-BMP)

Le rapport 08/0948/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

287 - 08/0949/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS - BATAILLON DE MARINS POMPIERS • Approbation de l'avenant n°1 au marché n°07/1231.

(08-17105-DGSIS-BMP)

Le rapport 08/0949/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

288 - 08/0950/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS - BATAILLON DE MARINS POMPIERS • Approbation de l'avenant n°1 au marché n°07/1371.

(08-17106-DGSIS-BMP)

Le rapport 08/0950/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

289 - 08/0951/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS - BATAILLON DE MARINS POMPIERS • Lancement d'un appel d'offres pour la fourniture de matériel anti pollution en trois lots au profit du Bataillon de Marins-Pompiers - Annulation de la délibération n°07/0032/EFAG du 5 février 2007.

(08-17111-DGSIS-BMP)

Le rapport 08/0951/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

291 - 08/0953/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS - BATAILLON DE MARINS POMPIERS • Location et maintien en conditions opérationnelles d'un module de simulation de crash d'hélicoptères au profit du Bataillon de Marins-Pompiers.

(08-17112-DGSIS-BMP)

Le rapport 08/0953/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

292 - 08/0954/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS - BATAILLON DE MARINS POMPIERS • Réalisation de l'école des Marins-Pompiers et de cinq centres d'incendie et de secours - Engagement de procédures en vue d'un partenariat public-privé - Modification de la délibération n°08/0028/EFAG du 1er février 2008.

(08-17114-DGSIS-BMP)

Le rapport 08/0954/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen votant contre, le Groupe Faire Gagner Marseille s'abstenant.

* * *

293 - 08/0955/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS - BATAILLON DE MARINS POMPIERS • Modification d'une opération et de l'autorisation de programme correspondante - Modification de la délibération n°08/0659/FEAM du 30 juin 2008.

(08-17109-DGSIS-BMP)

Le rapport 08/0955/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

294 - 08/0956/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS - BATAILLON DE MARINS POMPIERS • Réforme de véhicules.

(08-17130-DGSIS-BMP)

Le rapport 08/0956/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BIAGGI Solange

38 - 08/0705/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Division Commerce - Dispositif d'aide à la rénovation des devantures commerciales FISAC ZUS Centre-Ville / Euroméditerranée et du FISAC Tramway.

(08-16799-SG)

Le rapport 08/0705/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

39 - 08/0706/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Division Commerce - Attribution d'une subvention par la Ville de Marseille, dans le cadre du FISAC Tramway, à la Chambre des Métiers et d'Artisanat des Bouches-du-Rhône et à la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence pour la réalisation d'une opération en faveur des commerçants et artisans situés sur le tracé du Tramway.

(08-16970-SG)

Monsieur TIAN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je saisis l'examen du rapport 39, qui prévoit la création d'une opération intitulée "à deux pas du tram", pour vous faire part de ma stupéfaction et même de mon amertume quand j'ai appris par la presse, par une interview dans *La Provence* du samedi 27, que l'extension du tramway n'était plus souhaitée par le Président de la Communauté Urbaine. Seuls 700 mètres entre Arenc et Gantès restaient donc programmés. "Les autres extensions vers la place Castellane et vers la place du 4 septembre –je cite le Président CASELLI– ne sont plus à l'ordre du jour".

Cette annonce est regrettable à la fois sur le fond et sur la forme. Mes chers collègues, ni le Conseil Municipal ni la Communauté Urbaine n'ont été saisis, que je sache, d'un tel abandon. Aucun débat n'a été organisé pour revenir sur des décisions et sur des rapports votés par notre Assemblée, par le Conseil Municipal, mais aussi à différentes reprises par la Communauté Urbaine, dès le 21 décembre 2001, rapport qui prévoyait l'extension de ces lignes, qui organisait la concertation préalable et procédait même à l'achat des parcelles nécessaires. Tout cela à la suite de l'avis favorable, le 29 juin 2004, de la Préfecture qui déclarait l'utilité publique de ces prolongements.

Mes chers collègues, on ne peut qu'être vivement choqué d'apprendre par la presse que des centaines d'heures de débats lors de l'enquête publique, des milliers d'heures de travail de techniciens et d'entreprises, des rapports votés par nos assemblées sont du jour au lendemain remis en cause sans véritable justification. "Justification financière", dit-on toujours dans ce journal. Ah ! Je n'ai pas vu dans cette interview que le Président de la CUM souhaitait solliciter d'autres Collectivités Locales pour réclamer la juste part qui revient à Marseille pour s'équiper en transports publics. Pendant la campagne électorale, ce devait même être, si j'ai bien lu, l'une de vos priorités : vous parliez du tramway jusqu'à Aubagne et même jusqu'aux Goudes ! On ne vous en demandait pas tant ! Apparemment, la situation financière ne paraissait pas être un obstacle et, maintenant, vous n'auriez plus assez d'argent pour remonter le cours Pierre Puget ! Je crois que l'explication est autre.

Et d'ailleurs, Monsieur le Président, vous l'avouez, toujours dans la presse, parce que c'est notre seule source d'information, et dans *Marseille l'Hebdo*, je vous cite : "Même si l'extension est inscrite dans le Plan de Déplacements Urbains, sa pertinence reste à débattre". Ah ! Et je vous cite encore : "Le tram a été pensé comme un outil de requalification urbaine". Au moins, là, les choses sont claires. Oui, c'est un choix de la Mairie de Marseille de requalifier l'espace urbain et je crois que les Marseillais adhèrent massivement à cette idée qui a transformé totalement des quartiers de notre ville en les embellissant et en réduisant à la fois la pollution mais aussi la place de la voiture, grâce au tramway.

C'était l'objectif du Plan de Déplacements Urbains que nous avons voté ici. Nous avons besoin de transports en commun performants sur l'ensemble de la ville ; c'est le but poursuivi, bien sûr, par l'extension de ces lignes de tramway. Y renoncer, c'est tourner le dos à la modernité et, d'ailleurs, la presse ne s'y est pas trompée. Je vais vous citer, pour conclure, l'article de *Marseille l'Hebdo*, qui n'est pas *La Pravda* de notre Municipalité mais qui est un journal critique, chacun le sait, qui titrait la semaine dernière : "Le tramway, c'est fini !" Je cite *Marseille l'Hebdo* : "Parfois les inaugurations n'ont pas la saveur du triomphe. Ainsi, samedi 27 septembre, le patron socialiste de MPM, Eugène CASELLI, inaugurait sans pavoiser le dernier tronçon du tramway". "Premier projet enterré, la ligne 3 du tramway reliant la Blancarde à la place du 4 septembre", et je continue à citer *Marseille l'Hebdo* : "Et pour le reste, les promesses sont bien maigres".

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette attitude n'est pas acceptable. Nous devons bien sûr tous ensemble, au-delà des clivages politiques, continuer à moderniser notre ville, avec des transports en commun qui soient dignes de ce nouveau siècle, comme le prévoient de nombreux rapports que nous avons adoptés ensemble à la Communauté Urbaine et à la Ville de Marseille. Il n'y a, à mon avis, aucune raison de revenir en arrière ! Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de la Majorité)

Monsieur CASELLI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ai annoncé, et je l'assume parfaitement, mon intention de geler le projet de tramway vers Castellane et vers 4 Septembre, et ceci pour deux raisons. La première est que ce projet n'est ni abouti au niveau de son organisation générale, ni financé. De plus, son utilité n'est ni avérée ni, à mon sens, prioritaire.

Deuxièmement, en termes de projet, je préfère, en cohérence avec les contraintes générées par le Plan Campus pour nos Universités du Nord et du Sud de Marseille et la réalité des besoins concernant les transports vers les quartiers Nord, étudier deux autres possibilités. La première, c'est la création d'un busway, en site propre, d'Arenc jusqu'à Septèmes. La deuxième, c'est celle d'un bus haut de gamme ou d'un busway si c'est possible, en site propre, de Castellane vers Luminy. Et je proposerai à l'Assemblée Communautaire, dans le cadre du budget 2009, de lancer des études sur ces deux projets.

Enfin et pour répondre à M. TIAN sur le fond, en tant que Président de Marseille Provence Métropole je suis comptable de l'argent public, comme nous tous ici, et on n'imposera pas à notre Collectivité, même si l'idée vient de la Majorité municipale de Marseille, que je respecte, d'enfiler les dizaines voire les centaines de millions d'euros en termes d'investissements, alors que l'existence de ces millions est tout au plus virtuelle et ce qui m'obligerait à terme à augmenter la fiscalité dans une période où le pouvoir d'achat de nos concitoyens devient le problème n°1.

Voilà ce que j'avais à répondre sur cette interpellation.

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, je prends la parole après le Président de la Communauté Urbaine en tant que Maire du 1/7 pour d'abord dire que je soutiens entièrement sa position et dire pourquoi.

Quand nous sommes arrivés à la Mairie du 1/7 et que Jean CASELLI a été élu Président de la CUM, je me suis dit que l'on allait avoir la possibilité de voir ces fameuses enquêtes publiques et les dossiers qui concernaient la ligne Noailles – 4 Septembre. J'ai donc demandé, avec l'accord du Président, de réunir les Services de la Communauté pour qu'ils m'expliquent comment ils imaginaient que ce tramway allait pouvoir cheminer rue de Rome, cours Pierre Puget, boulevard de la Corderie et avenue de la Corse, et comment les questions de circulation et les questions de vie collective dans ces quartiers étaient prises en compte. Et figurez-vous qu'à ma grande surprise, M. KUNTZER, qui est d'une certaine façon le papa du tramway, m'a indiqué qu'il n'existait absolument aucun élément qui aujourd'hui précise comment cela pourrait se faire !

Monsieur le Maire, je vais vous donner trois exemples. Premier exemple, la rue de Rome. Pour faire ce cheminement, il faut que le tramway emprunte le bas de la rue de Rome, ne parlons pas du haut mais du bas de la rue de Rome. Les services de la CUM, d'une façon assez naïve d'un certain point de vue par rapport aux conséquences que cela peut avoir, me disent : "Oui, on va fermer la rue de Rome pendant dix-huit mois". Et j'ai donc posé la question à la Commission d'Indemnisation du tramway, sur ce qu'il en était des 82 commerces de la rue de Rome qui pendant dix-huit mois vont avoir un mètre entre leur façade et les travaux pour faire circuler les citoyens. Donc, premier point, il faut m'expliquer comment la Communauté Urbaine de Marseille prend la responsabilité de faillites importantes, je ne dis pas de toute la rue mais d'un certain nombre de commerces de cette rue qui vont disparaître. Eh oui ! La rue de Rome est une rue qui est à deux voies et pour réaliser le tramway sur ces deux voies, il faut fermer la rue de Rome pendant dix-huit mois ! Premièrement.

Deuxièmement, la question du boulevard de la Corderie. J'ai demandé comment on fait pour tourner à gauche et prendre la rampe Saint-Maurice, c'est-à-dire pour les automobilistes qui arrivent de la Corniche, puis de la place du 4 Septembre, qui montent vers la ville et dont la plupart tournent à gauche pour aller prendre les tunnels. On m'a répondu : "Pas de problème, il y aura une voie montante à droite pour ceux qui vont en ville et, à gauche, il y aura une voie qui tournera vers la rampe Saint-Maurice. Donc j'en conclus qu'entre la rampe Saint-Maurice et la place du 4 Septembre il n'y a pas de voiture qui descend. On me dit : "Pas de problème, elles prendront la rue Sauveur Tobelem et puis après, elles arriveront à la rue Decazes", et comme vous le savez, il y a un beau mur juste avant la rue Charras ! Donc je vous le dis, les voitures prendront la rue Sauveur Tobelem mais elles prendront surtout la rue d'Endoume dans l'autre sens, elles prendront le boulevard Tellene ! Et nous aurons l'ensemble des collines, y compris, mon cher collègue Dominique TIAN, toute la partie du boulevard Périer, qui sera totalement engorgé !

Donc, les Services de la CUM n'ont pas fourni au Président CASELLI ni au Maire du 1/7 les conditions qui permettent de faire un parcours du tramway.

Mais je voudrais en finir sur le dernier point. Le Commissaire Enquêteur, dont on se gausse souvent de l'enquête publique, avait dit : "Avant de faire le tramway il faut faire les parkings". Je vois Bruno GILLES qui hoche la tête, il a mis un peu de temps mais, lui, il va avoir ses parkings !

Réflexion dans les rangs de la Majorité : Donc, il y avait eu une enquête !

Monsieur MENNUCCI.- Pas sur la ligne 2 ! L'enquête sur la ligne 2, vous la sortez seulement ! J'en reviens aux parkings. Vous avez vendu le terrain de la ZAC des Catalans pour faire une opération Georges V, et c'était là un terrain de la RTM où il devait y avoir le parking de dissuasion, pour les automobilistes qui arrivent de la Corniche, qui arrivent du 8^{ème} : ils se garent, ils prennent le tramway et ils vont en ville. Mais là, il y a un détail, c'est qu'il n'y a plus de parking !

Et si quelqu'un croit que c'est le parking Tasso, je précise, puisque nous sommes là en tant que gens bien informés, que le parking Tasso est un parking résidents. Et nous nous sommes mis d'accord avec la SOGIMA, avec M. SICCOTTO et j'appuie cette position, pour que l'on vende aux résidents des places de parking Tasso ; je vois Mme Arlette FRUCTUS dans les réunions, nous sommes d'accord là-dessus, il n'y a aucune place pour les automobilistes qui prennent le tramway, zéro ! Donc on va avoir des milliers de voitures qui arrivent, qui vont s'enfiler sur l'avenue de la Corse et le boulevard de la Corderie, et qui vont être tout à fait dans l'incapacité de rejoindre le centre-ville !

Je n'ai pas d'opposition idéologique au tramway. Le tramway, c'est un train, c'est un outil, il n'y a aucun problème. Et je ne rentre pas dans ce qu'a dit M. Eugène CASELLI sur les finances, c'est de sa responsabilité. Mais je voulais indiquer que sur la réalité du tramway à cet endroit-là, rien n'a été réglé. Donc, aujourd'hui, il n'est pas possible de dire "vous annulez cela", alors que cela n'a jamais été prévu ! Ce sont des promesses électorales qui ne s'appuyaient sur rien !

(Réprobations dans les rangs de la Majorité)

Monsieur MENNUCCI.- Et j'en termine par là : je suis à l'aise, car dans mon programme il y avait écrit qu'il n'y aurait pas de tramway au boulevard de la Corderie et à l'avenue de la Corse. Et les électeurs du boulevard de la Corderie et de l'avenue la Corse, vous pouvez aller les voir aujourd'hui, sont extrêmement satisfaits de la décision qu'a prise Eugène CASELLI.

Monsieur ROATTA.- Monsieur le Maire, ce que je viens d'entendre me stupéfie, parce que c'est un choix politique, il faut l'avouer. Quand M. MENNUCCI annonce qu'il n'y a pas eu de réunion et qu'il n'y a pas eu de concertation, c'est faux ! La première réunion pour ce trajet et les difficultés de la rue de Rome, nous l'avons faite à la Chambre de Commerce ! Et il y avait des représentants de tous les commerçants. Je sais les questions qu'ils ont posées, je sais aussi les réponses qui ont été apportées : c'est tout sur un cahier, c'est tout préparé. Et nous avons fait une multitude de réunions pour le boulevard de la Corderie, pour le cours Pierre Puget, avec mon ami TIAN puisque nous avions mis les deux secteurs ensemble. Tout était programmé, Monsieur le Maire !

Simplement, il faut dire la vérité : ce sont des choix politiques à des moments donnés. C'est tout ! Tout le reste avait été fait ! Si M. MENNUCCI veut les documents, nous les avons tous ! Vous savez très bien que nous avons fait une multitude de réunions et vous avez des amis dans votre majorité –mais c'est surprenant– qui ont participé à ces réunions et qui ont voté avec nous positivement pour ce tramway, qui ont assisté aux réunions de Comités d'Intérêt de Quartier, qui ont assisté à la réunion à la Chambre de Commerce, qui ont assisté aux réunions de commerçants ! Cela a été difficile, je vous l'accorde, M. MENNUCCI, très difficile pour les commerçants, très difficile de faire passer ces projets. Mais nous avons eu au moins le courage, nous, de les décider.

Maintenant, vous avez un autre choix, M. MENNUCCI, et ce qui est désolant, c'est que vous avez dit "oui" à certains commerçants du boulevard de la Corderie, je vous dis la vérité, et qu'est-ce que vous leur proposez ? Quand vous allez montrer votre projet aux commerçants du boulevard de la Corderie, on verra le résultat !

En tout cas, il ne faut pas dire que rien n'avait été fait. Tout avait été programmé, toutes les réunions. Je crois que l'on avait fait à peu près une trentaine de réunions et la plus grosse s'est tenue à la Chambre de Commerce, où les commerçants sont venus s'exprimer en demandant comment on allait faire. Mais quand, vous, vous avez annoncé que le tramway devait descendre complètement la Canebière et tourner à gauche, là, je pense que ça, c'était un effet d'annonce !

Voilà, Monsieur le Maire, ce que j'avais à dire. C'est une décision politique que nous assumons, et qu'ils assument leur position ! Quant à nous, nous maintenons le cap en disant ce que nous voulions faire pour Marseille !

(Applaudissements dans les rangs de la Majorité)

Monsieur GILLES.- Monsieur le Maire, pour aller bien sûr dans le sens de notre collègue Jean ROATTA, moi aussi je tiens à soulever quand même la mauvaise foi, et je pèse mes mots, de nos collègues de l'opposition. Quand le Président de Marseille Provence Métropole nous disait à l'instant, et je cite ses propos à l'instant : "Je suis comptable de l'argent public", bien sûr qu'il est comptable de l'argent public ! Et c'est tout à son honneur et nous le soutenons.

Mais pendant la campagne électorale, on est aussi comptable de l'argent public que l'on risque de dépenser si on est élu. Or, Monsieur le Maire, l'opposition d'ici, majoritaire sur le papier à la Communauté Urbaine, est comptable aussi de ses promesses ! Tout le monde se souvient des kilomètres de métro, des kilomètres de tramway promis, où le métro devait aller jusqu'à Septèmes et Dominique TIAN a rappelé jusqu'où devait aller le tramway. Bien évidemment, à l'époque les promesses n'engageaient que ceux qui les tenaient et il n'y avait aucun espoir dans leur esprit de pouvoir tenir ces promesses puisqu'ils pensaient bien évidemment que jamais ils détiendraient la Communauté Urbaine. Donc, aujourd'hui, ils sont gênés, tellement gênés –et Dominique TIAN le rappelait– que lorsque l'on inaugure la station Noailles, lorsque l'on inaugure le tunnel, on fait tout ceci dans le 1^{er} arrondissement, chez le Maire des 1^{er} et 7^{ème} Arrondissements, et pas dans le secteur des 4^{ème} et 5^{ème} Arrondissements où les commerçants ont beaucoup souffert des travaux.

Quand on entend Patrick MENNUCCI, rien n'est prêt ! Or, Jean ROATTA l'a rappelé, je me souviens aussi, parce que j'y ai participé à l'époque avec Renaud MUSELIER et avec d'autres Adjointes, que Patrick MENNUCCI était présent à toutes ces réunions. Il proposait effectivement que le tramway continue sur la Canebière, qu'il tourne à gauche ensuite sur le Vieux-Port et aussi qu'il traverse ensuite tout le 7^{ème} arrondissement ! Donc comment peut-on se rappeler du fait qu'il a fait des contre-propositions à notre projet et qu'il dise aujourd'hui que l'on n'a jamais concerté ? C'est aussi un manque de courage ! Et je vais vous dire pourquoi c'est un manque de courage, parce que moi aussi je l'ai lu dans la presse et j'y suis passé : c'est vrai que deux ou trois ans de travaux sur son secteur, c'est abominable. Il faut y être tous les jours, il faut aller défendre, il faut être présent. Et vous manquez de courage pour aller faire cela dans deux arrondissements. Et pour des intérêts politiques à court terme, vous ratez une belle occasion de faire un super projet dans ce secteur du centre-ville qui en aurait bien eu besoin !

(Applaudissements dans les rangs de la Majorité)

Monsieur MARANDAT.- Une fois n'est pas coutume, je suis un petit peu d'accord, quand même, avec M. MENNUCCI. Je crois qu'il faut dépassionner un peu le débat et de ne pas faire de ce débat sur le tramway une opinion politique. Le tramway, c'est bien dans certains cas mais il mérite d'être étudié dans certains autres cas. C'est vrai que le tramway, selon l'endroit où il est implanté, peut apporter ou peut au contraire nuire.

Il est exact qu'à l'endroit de ce boulevard de la Corderie, où tant d'automobilistes passent autant le matin que le soir pour aller travailler à l'extérieur de Marseille, transformer un endroit comme celui-ci avec un tramway au milieu qui, on le sait, empêche et prend la place de toute circulation, créant de ce fait des bouchons interminables qui existent déjà, il faudra voir ce que cela devient le matin et le soir pour tous ces automobilistes qui reviennent des alentours, ce que cela va devenir. Et obligatoirement, tous les véhicules qui ne seront pas à cet endroit vont se répandre d'une façon abominable dans tout le pourtour ; c'est évident, il faut bien qu'ils passent par quelque part. Et l'on va assister, dans tous ces endroits quand même charmants de ces collines marseillaises, à des embouteillages abominables, pour quel intérêt ?

C'est vrai que l'on a fait un tramway à Marseille qui est beau et c'est vrai que dans certains quartiers cela a apporté beaucoup. Mais il ne faut pas non plus être rigide et, parce que le tramway a été bien dans un endroit, couvrir Marseille avec ce tramway qui, on le sait, prend beaucoup de place et empêche toute autre circulation.

La volonté que l'on a, c'est d'aider les Marseillais et de développer les transports en commun, premièrement, à condition qu'ils ne prennent pas la place des autres et, deuxièmement, qu'ils soient efficaces. Pourquoi ne pas faire à moindre coût un système en site propre aussi qui coûterait beaucoup moins cher et qui est aussi efficace, de bus qui passent dans une voie qui peut quand même servir, si l'on en a besoin, aux automobilistes aussi et avec lesquels le service rendu à la population sera le même. Si on fait un site propre, au boulevard de la Corderie, avec des bus fréquents, aussi fréquents que le tramway, faisant la même chose, à part qu'ils sont sur des pneus à la place d'être sur des rails, qu'est-ce que cela change ? Et cela permettrait quand même de ne pas bouchonner complètement tout cet endroit, qui est une des seules sorties de Marseille. Je crois qu'il faut dépassionner là-dessus et ne pas en faire une opinion politique.

Monsieur PELLICANI.- Monsieur le Maire, sur ce dossier, j'écoute M. TIAN partir du rapport concernant les indemnités des commerçants qui étaient sur l'axe du tramway ligne 1, par exemple. Il faut savoir quand même, pour mémoire, parce que vous dites qu'il faut être objectif, qu'il a fallu arracher cette Commission d'indemnité, parce que votre ancien Adjoint à la circulation, qui n'a pas terminé son mandat –et je ne développerai pas–, s'était opposé à cette Commission. Or, aujourd'hui, on se rend compte de l'utilité d'aider les commerçants qui ont subi des travaux pendant des mois.

Quand on parle de la rue de Rome demain, vous avez l'air de prendre à la rigolade marseillaise l'histoire que l'on va fermer la rue de Rome si on réalisait le tramway rue de Rome. Je crois qu'il faut être sérieux, c'est déjà assez pénalisant pour les commerçants du centre-ville tous les projets, notamment de la dalle de la Joliette, pour en avoir d'autres qui viendraient aggraver la situation du commerce, si on en rajoutait demain en faisant ce tramway.

Deuxième point, j'étais aussi aux réunions de concertation, ayant été élu d'opposition dans la Mairie du 1^{er} Secteur pendant sept ans, aux réunions sur le tramway, et le Commissaire Enquêteur avait dit qu'il fallait deux types de parking pour réussir le tramway : les parkings pour les résidents et ceux pour que les automobilistes qui viennent à la place du 4 Septembre puissent abandonner leur véhicule et prendre les transports en commun. Mais où sont les parkings aujourd'hui, sept ans après ? Il n'y en a pas ! Et pour les projets de parking, M. MENNUCCI l'a rappelé, le seul qui risque d'aller à terme dans trois ans, au moins, c'est le parking Tasso, qui est destiné à aider la population qui habite ce quartier des Catalans à pouvoir garer ses véhicules, parce qu'effectivement, aujourd'hui, l'espace public est bloqué par la voiture.

Troisième point, nous avons décidé à la Mairie du 1^{er} Secteur, avec le Maire Patrick MENNUCCI et l'ensemble des élus, de mener une concertation publique, en écoutant les commerçants, les habitants et les gens, sur quel type de transports ils souhaitent. Et effectivement, on avait dans notre programme électoral des propositions que nous porterons, de bus en site propre, de trolleybus et de bateaux-bus. Et je pense qu'à un moment donné, sur ce projet de tramway que vous avez soi-disant inscrit sur le papier, combien de fois les personnes disaient : "Ah ! Mais M. ROATTA dit : non, cela ne se fera pas, c'est un effet électoral". Et aujourd'hui, M. ROATTA nous dit ici qu'il portait le projet tramway ! J'aimerais bien voir, moi, les documents qu'il cite sur les habitants qui étaient enthousiastes sur le tramway, parce qu'il n'y a pas de gens enthousiastes ! Parce qu'il y a aussi le problème de la dépose-minute pour les commerçants. Où sont les solutions ?

On a une voirie de type village et M. TIAN citait *Marseille l'Hebdo*, vous voulez lire *Marseille l'Hebdo* sur "sauver les noyaux villageois à partir des problèmes d'urbanisme". On a des quartiers en collines que vous ne respectez pas ! Et dans le journal *La Provence* dernièrement, on pouvait lire : "Le 7^{ème} arrondissement est un axe de délestage pour contourner Marseille". C'est scandaleux ! Parce que la L2 n'est toujours pas réalisée. Et vous voulez qu'aujourd'hui on aggrave encore la situation ! Je crois qu'il n'est pas sérieux, à partir du rapport d'indemnité du FISAC, de revenir encore sur le projet du tramway, M. TIAN.

Madame LOTA.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais être très brève. Je ne vais pas du tout intervenir sur le fond, puisque cela a été fait brillamment par mes collègues, mais sur la forme.

Je peux vous dire que la semaine dernière, en Commission de Transports, à la Communauté Urbaine, y compris le Président, nous avons été étonnés effectivement d'apprendre, au moment de nous asseoir, que les décisions étaient déjà prises. Donc on s'est déjà demandé ce que nous allons faire à cette Commission puisque toutes les décisions étaient déjà prises.

Et puis je m'adresserai à M. MENNUCCI et à tous ceux qui ont fait des interventions ce matin pour parler de la démocratie, de la mise en commun des expériences et de la concertation, pour leur dire de commencer par eux-mêmes ! Mais faites donc, Messieurs et Mesdames, nous attendons ! Parce que cela ne se passe pas du tout de la même manière en Commission de la Communauté.

(Applaudissements dans les rangs de la Majorité)

Madame BIAGGI.- Monsieur le Maire, je suis quand même un peu effrayée par ce qui est dit. Premièrement, pour répondre à M. MENNUCCI, sur le centre-ville, sur la rue de Rome, qu'il y ait un tramway c'est une requalification de l'espace public. Dans toutes les études que l'on a, sur tous les hypercentres, et lui, c'est ce qu'il veut d'après ce qu'il nous dit chaque fois dans les réunions de quartier, c'est un formidable booster pour tout l'hyper centre-ville. Et on a vraiment étudié avec Jean ROATTA, avec Renaud MUSELIER, avec tous les élus qui étaient sur le projet du tramway.

C'est vrai que cela va être difficile sur la rue de Rome, mais tous les commerçants –je ne sais pas si vous les avez visités, M. MENNUCCI, mais moi je les ai vus– veulent ce tramway pour requalifier, pour que justement ce soit apaisé. Et ils attendaient justement pour refaire leurs façades et qu'on leur donne, comme on le fait sur tout le parcours du tramway, l'argent pour réhabiliter leurs façades. Il est fondamental pour un hypercentre qu'il soit apaisé et qu'il ait un tramway, surtout dans l'esprit où on l'a commencé. On l'avait dessiné, on l'avait dit, et ils n'attendent que cela. C'est fondamental pour la rue de Rome et fondamental pour l'hypercentre, parce que c'est vraiment cela qui va lui permettre de faire venir tous les gens dans l'hyper centre et de faire face à toutes les structures que l'on met en place pour justement qu'il y ait un aller-retour entre les extérieurs et l'hypercentre.

Deuxièmement, M. PELLICANI, quand vous dites sur les indemnisations que Maurice TALAZAC, car je pense que c'est de lui dont vous parlez...

Monsieur MENNUCCI.- ...Non, ce n'est pas de lui !

Madame BIAGGI.- Alors je ne sais pas de qui vous parlez, mais nous étions quatre, il y avait Maurice TALAZAC, Martine VASSAL, Gérard CHENOZ et moi-même, et toutes les indemnisations se sont excessivement bien passées, et c'est pour cela que les commerçants ont pu tenir et ont refait en plus leurs façades.

Troisièmement, maintenant, quand on a vu M. MENNUCCI et Miloud qui est dans la Commission d'Indemnisation, avec Martine VASSAL on a voté toutes les indemnisations et ce sont même eux qui ont voulu baisser les taux pour ne pas donner plus !

Ensuite, sur les parkings, vous avez parlé pour dire que l'on n'aidait pas les gens pour qu'ils aillent dans les parkings : il est vendu à la Chambre de Commerce, donc vous pouvez le dire à tous vos commerçants que vous voyez, des carnets de 50 tickets de parking pour 30 Euros, pour donner une place de deux heures à leurs clients, dans tous les parkings périphériques. Donc je pense que l'on a fait énormément de choses. Et les tickets tramway sont partis en cinq minutes. Donc on va en refaire pour cette année et j'espère que, vous, la Communauté Urbaine, vous nous aiderez pour l'hypercentre, parce que c'est fondamental que l'on fasse les rues, le cœur de ville et le tramway dans l'hypercentre, pour que Marseille devienne enfin cette capitale Méditerranéenne.

(Applaudissements dans les rangs de la Majorité)

Monsieur MULLER.- Monsieur le Maire, en 1988, je trouvais que le tramway était quelque chose d'extraordinaire et nécessaire pour Marseille, et j'avais participé à l'organisation d'un voyage à Grenoble qui inaugurerait son tram. En 1988, on pensait qu'il était extrêmement nécessaire de rénover le tramway marseillais et de l'étendre, sauf que les temps changent, sauf que les techniques évoluent, sauf que le monde bouge et que ce dont on rêvait en 1988, aujourd'hui d'autres solutions peuvent l'apporter et qu'effectivement le busway est une solution qui nécessite moins de travaux et qui présente bien des avantages.

D'autant que combien de commerçants, et c'est vrai que Bruno GILLES s'est beaucoup battu dans son quartier, est très souvent allé les soutenir, leur parler et les reconforter, mais combien de commerçants, autour des Cinq Avenues, ont dû céder leur fonds pendant la période des travaux.

Enfin, il y a un paramètre qu'il ne faut pas que vous oubliiez, c'est que nous avons aujourd'hui une crise mondiale et que la croissance que le Président de la République comptait aller chercher avec les dents, est partie et qu'elle ne va pas revenir pour les prochaines années, et qu'en l'absence de croissance on ne va pas aujourd'hui s'endetter de façon supplémentaire et de plus, mettre nos commerçants dans des situations dans lesquelles ils auront du mal à trouver des crédits.

Donc, tous ces paramètres étant à prendre en compte, effectivement je pense, et je ne suis pas Conseiller Communautaire, que la décision raisonnable de la Communauté Urbaine et la décision raisonnée du busway sont peut-être la solution à laquelle Marseille doit réfléchir.

Monsieur MORAINE.- Monsieur le Maire, avec un petit sourire je suis un peu surpris de la position de Childéric MULLER parce que M. BAYROU, que j'ai bien connu aussi, dans son programme à Pau avait mis un tramway. Alors, vous devriez vous concerter avec lui !

Pour le reste, Monsieur le Maire, la position de notre Majorité sur ce sujet important est la suivante. Les arguments du Président CASELLI sont irrecevables. Ces deux arguments sont les suivants. Premièrement, "cette ligne de tramway, son utilité ne serait pas démontrée". C'est à la Majorité Municipale, au Maire de Marseille, à celui qui a gagné les élections de l'apprécier, pas à ceux qui ont perdu !

(Applaudissements dans les rangs de la Majorité)

Monsieur MORAINE.- Deuxièmement, l'argument financier. Dominique TIAN et Bruno GILLES l'ont excellemment dit tout à l'heure : pourquoi ne pourrait-on pas financer aujourd'hui ce qui coûte 100 alors que l'on a promis pendant les élections municipales ce qui aurait coûté 1 000 ? En réalité, c'est une position politique : on veut asphyxier les secteurs qui ne sont pas de la bonne couleur politique, c'est une position que nous n'accepterons pas parce que c'est une confiscation du suffrage universel !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

(Réflexions de M. MENNUCCI, sans micro)

Monsieur le Maire.- Je ne veux pas entrer sur ce terrain d'une polémique et d'une caricature dont vous avez l'habitude. Vous criez très fort, vous verrez qu'un jour vous regretterez ces attitudes-là, mais ce n'est pas à moi à vous le dire, ce sont les électeurs qui, un jour ou l'autre, vous le diront.

A M. MARANDAT, je dirai que l'intérêt du tramway, c'est d'abord de transporter les Marseillais, et ils pourront ainsi laisser leur voiture au garage. On ne peut pas entendre à la fois le discours sur l'environnement, sur le registre "vous n'en faites pas assez", et refuser des aménagements urbains pour que la ville soit plus d'avantage écologique !

En réalité, si vous vous abritez derrière les commerçants, derrière les habitants d'un secteur, ils vous diront toujours : "non, nous n'en voulons pas !" Car personne ne veut modifier quoi que ce soit auprès de sa maison, auprès de l'endroit où il travaille. Personne ne veut évoluer, personne ne veut changer, mais à la fois, tout le monde réclame que la ville se modernise, que l'économie marche mieux, que nous soyons une ville beaucoup plus moderne. Ce problème-là, bien entendu, nous l'avons.

Ce qui peut être choquant, c'est que nous apprenions par la presse une décision qui devrait être débattue sans doute au Conseil de la Communauté Urbaine ou en tout cas qu'il y ait des échanges qui permettent de voir si l'on ne peut pas arriver à une forme de consensus.

L'enquête publique a été faite. Elle n'a pas été faite par M. KUNTZER, elle n'a pas été faite par des fonctionnaires de la Communauté Urbaine, elle a été faite par des personnes qui sont qualifiées, au nom de l'Etat, pour la faire. Et elle a démontré que le tramway était possible. Demandez à Monsieur le Préfet ! Demandez au Commissaire Enquêteur ! Demandez même à tous les fonctionnaires de la Communauté Urbaine, puisque vous les regardez les uns et les autres à la loupe ! Et vous verrez à ce moment-là qu'il y aura une réponse qui pourra vous être adressée.

Nous, ce que nous disons, c'est d'abord qu'il y a une différence entre ce que dit le Président CASELLI et ce que dit M. MENNUCCI. M. MENNUCCI argumente à la va-vite, suivant son habitude, et il balaie absolument tout ce qui a pu être réalisé ou fait sous une apparence de fausse concertation. M. CASELLI vient de nous dire qu'il y avait d'autres possibilités et nous les avions nous-mêmes évoquées, nous avions dit que pour le transport, il y avait le tramway, il y avait le métro, il y avait le busway, il y avait la RTM. Par conséquent, c'est sur l'addition de ces quatre aspects que nous voulons, nous, une discussion.

Si l'on peut admettre que vous ne vouliez pas du tramway sur le centre-ville, là où il a été exposé, et que vouliez autre chose, je dirai que ces choses-là se discutent. Quand vous dites que vous collez au Plan Campus pour aller jusqu'à Luminy, mais nous sommes très favorables à cette situation-là ! Et que l'on peut ne le faire qu'en busway, mais cela répond à la réalité et à la réalité financière. Bien entendu, cela peut se discuter et cela peut s'accepter.

Ce qui est inacceptable, me semble-t-il, pour le Député Maire du Secteur et même pour un élu ancien dans ce secteur, c'est d'être mis devant le fait accompli. Nous avons dit que nous avions une gouvernance partagée. Si cette gouvernance est partagée, alors discutons-en ! Si vous nous mettez devant le fait accompli, si vous faites des annonces et si vous dites qu'il n'y a pas les financements parce que la situation est dramatique, etc., mais si nous avions été davantage aidés pour faire le tramway et pour faire le métro... Vous serez très contents à la fin de l'année 2009 d'inaugurer le prolongement du métro, et c'est vous qui le ferez ! C'est la Communauté Urbaine qui le fera, sur un travail qui a été réalisé par nous et financé par nous ! Voilà la réalité des choses. Et si nous avions davantage été aidés financièrement, il est probable que la situation globale de la Communauté Urbaine serait moins tendue qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Comme cette situation financière est tendue et que nous ne sommes pas des irresponsables mais, je crois au contraire, des élus responsables qui depuis longtemps essaient de faire bouger, changer, moderniser cette ville, nous sommes prêts à en discuter, nous sommes prêts à regarder, nous sommes prêts à voir si l'on peut aller dans un sens, mais qui n'arrive pas justement à ces positions négatives que nous aurions maltraité, par exemple, les commerçants, etc., et pour entendre, dix minutes après, quelqu'un nous dire que M. Bruno GILLES s'en était particulièrement bien occupé dans son secteur et Mme BIAGGI également, et que nous avons bien entendu subventionné et aidé les commerces qui étaient en difficulté.

Si on fait le tour des commerçants de la rue de Rome en leur disant : "vous aurez le tramway et pendant trois ans vous aurez un chantier", bien entendu personne n'en voudra ! Et ce n'est pas l'intérêt de cette ville ! L'intérêt de cette ville, c'est de se développer. Les parkings, nous en avons fait des quantités. Il y aura le parking Tasso, il pourrait même y en avoir un sous le cours Pierre Puget également. Tout ceci, ce sont des perspectives d'avenir pour faire bouger les choses.

Et brutalement, vous nous dites : "non, on n'en veut pas !" C'est cette situation-là qui est, me semble-t-il, le plus choquant dans cette affaire, car cela correspondait à ce que nous avons proposé, et nous avons proposé, en matière de transports, moins de choses que vous ! Et il est quand même avéré aujourd'hui que le tramway a été un succès, que le nombre de personnes qui le prennent tous les jours, à peu près 45 000, est un succès, que le réajustement des lignes est un succès. Mais je ne vais pas dire non plus que j'ai eu la main heureuse en choisissant une dame pour diriger la RTM, parce qu'au plus je le dis, au plus vous voudrez l'éliminer et vous ne tiendrez pas compte de ce que cette dame a fait comme travail positif depuis que nous l'avons choisie. C'est encore une méthode qui n'est pas conforme à la nôtre. Partout où j'ai présidé l'exécutif, je n'ai jamais mis en cause un fonctionnaire, jamais, à aucun moment ! Et tous ont été préservés et respectés ! Il faudra nous en faire aussi, à votre tour, la démonstration.

(Applaudissements dans les rangs de la Majorité)

Le rapport 08/0706/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

40 - 08/0707/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Division Commerce - Fisac Cœur de Ville - Approbations d'animations réalisées par la Fédération des commerçants du centre-ville "Plein Centre - Union locale des associations des commerçants du centre-ville de Marseille".

(08-16985-SG)

Le rapport 08/0707/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

41 - 08/0708/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Division Commerce - Attribution d'une subvention à la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence pour le concours Commerce Design.

(08-16982-SG)

Le rapport 08/0708/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

42 - 08/0709/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Division Commerce - Attribution d'une subvention à la fédération des commerces et services de proximité des Bouches-du-Rhône "Terre de Commerces" pour des actions de promotion du commerce.

(08-16989-SG)

Le rapport 08/0709/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme GINER Catherine

43 - 08/0710/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de Marseille à l'achat d'un laser pulsé Infrarouge accordable dans la gamme 2.5-4um - Approbation de l'affectation d'autorisation de programme.

(08-16735-SG)

Le rapport 08/0710/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

44 - 08/0711/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Participation de la Ville de Marseille à l'acquisition d'équipements scientifiques - Approbation d'une convention - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(08-16916-SG)

Le rapport 08/0711/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. REAULT Didier

45 - 08/0712/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS-VILLE ET LITTORAL • Approbation d'un protocole transactionnel conclu avec l'entreprise EMCC.

(08-16421-DAEP-VL)

Le rapport 08/0712/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

46 - 08/0713/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS-VILLE ET LITTORAL • Approbation du protocole transactionnel conclu avec la S.A.S. Compagnie Méditerranéenne d'Entreprise (C.M.E.).

(08-16604-DAEP-VL)

Le rapport 08/0713/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ROCCA SERRA Jacques

47 - 08/0714/FEAM

SECRETARIAT GENERAL - MISSION MARSEILLE EMPLOI • Consolidation des emplois jeunes - subventions aux associations - 2^{ème} et 3^{ème} années. (08-16744-MME)

Le rapport 08/0714/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

48 - 08/0715/FEAM

SECRETARIAT GENERAL - MISSION MARSEILLE EMPLOI • Attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2008 aux associations qui œuvrent en faveur de l'emploi. (08-16743-MME)

Le rapport 08/0715/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

49 - 08/0716/FEAM

SECRETARIAT GENERAL - MISSION MARSEILLE EMPLOI • Attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2008 aux associations favorisant l'insertion professionnelle par la création d'activités économiques. (08-16852-MME)

Le rapport 08/0716/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

50 - 08/0717/FEAM

SECRETARIAT GENERAL - MISSION MARSEILLE EMPLOI • Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association IGUAL pour un chantier d'insertion - Approbation d'une convention. (08-16954-MME)

Le rapport 08/0717/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

Monsieur le Maire.- Je pense que le Président GUERINI souhaite aller aux obsèques de M. MERINDOL, qui a été pendant tant d'années le Secrétaire Général de l'Union des Maires et dont la disparition nous a tous attristés, et, afin de lui permettre de se dégager, je souhaiterais que l'on aborde maintenant le sujet sur lequel chacun voulait s'exprimer, le choix de Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture en 2013. Je pense que le moment est venu de le faire.
Qui demande la parole ?

Monsieur TEISSIER.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, effectivement je souhaite revenir un instant, si vous le voulez bien, sur le sujet de Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture 2013, car il me semble essentiel, compte tenu des enjeux que revêt cette opportunité, que nous soyons tous à l'heure de ce rendez-vous unique et en capacité de répondre aux attentes d'une population internationale compte tenu du brillant programme défendu par vous, Monsieur le Maire, et les autres acteurs de cette candidature.

Les enjeux sont multiples pour l'économie locale, tout d'abord parce que le retour sur investissement peut être conséquent. L'exemple qui nous est donné avec Lille, c'est, dit-on, 6 Euros en retour par rapport à 1 Euro investi, peut-être même plus. Donc des perspectives qui sont très positives pour l'emploi, pour notre économie locale étroitement liée au tourisme, c'est-à-dire à nos hôtels, à la restauration, aux commerces et à l'ensemble des activités de loisir.

Ensuite, parce que l'attractivité de Marseille Provence va augmenter de manière significative la fréquentation nationale et internationale, ce qui implique qu'une offre diversifiée d'hébergement et de services soit disponible et ce qui d'ailleurs paraît déjà bien engagé par mes prédécesseurs compte tenu des réalisations, le Suitehôtel, l'Hôtel Ibis et des projets à venir comme l'Hôtel Marriott. Enfin, car notre territoire devra constituer un véritable pôle culturel d'excellence.

Dans ce contexte, Marseille Provence 2013 est un atout supplémentaire pour accélérer la transformation de Marseille engagée depuis près de quinze ans maintenant et accélérer la rénovation urbaine, la politique sociale et le développement économique. Mais nous devons être conscients que le succès économique de l'événement ne sera pas imputable à l'événement seul, mais à une dynamique préalablement insufflée en amont par une stratégie de redressement économique globale.

Dès lors, le projet doit s'inscrire dans une stratégie de développement et d'aménagement du territoire en lien avec l'extension du périmètre d'Euroméditerranée, la poursuite du Grand Projet de Ville sur les quartiers périphériques, le prolongement des lignes de métro et de tramway, l'enfouissement de passerelles routières aériennes, comme c'est déjà le cas.

L'esplanade Saint-Jean accueillera, nous le savons, le Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée, ainsi que le Centre Régional de la Méditerranée. Les Terrasses du Port, situées en vis-à-vis du Quai de la Joliette et des Docks réhabilités, constitueront de vastes espaces commerciaux de loisir pour les passagers en transit et les touristes. Dans ce même quartier, sera construit le Fonds Régional d'Art Contemporain. La zone d'Arenc sera équipée du Silo, qui accueillera la réalisation d'Euromed Center, avec des hôtels, des bureaux et le fameux multiplexe.

A ce titre, je souhaite que la phase d'aménagement de ces équipements structurants soit accompagnée d'une démarche qualitative via le concours d'un prestataire privé, pour assurer la coordination des maîtrises d'ouvrage. En effet, en ma qualité de Président d'Euroméditerranée, je suis très attaché à cet enjeu et donc, nous pourrions envisager trois points : d'optimiser la coordination du projet global d'aménagement avec l'ensemble des acteurs, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, assistance à la maîtrise d'ouvrage, et ce jusqu'en 2013 ; de veiller au respect du calendrier prévisionnel des réalisations ainsi que du suivi des opérations ; enfin, d'assurer bien entendu la gestion financière, ainsi que toute autre mission que nous jugerions utile, le temps passant.

D'autre part, si nous souhaitons être à la hauteur des enjeux économiques, sociaux et culturels de ce vaste projet, il nous est indispensable de prioriser des axes stratégiques de développement fort afin, en quelque sorte, de préparer le terrain dans les délais impartis. En ce sens, je souhaitais vous proposer trois axes stratégiques de développement indispensables à la réussite de Marseille Provence 2013.

Le premier axe stratégique concerne une politique de développement touristique articulée aux infrastructures de transport. L'aire métropolitaine marseillaise doit donc se doter d'un maillage efficient en matière de transports en commun. Il faut dans cette optique compléter les infrastructures déjà réalisées, tramway, rénovation de la Gare Saint-Charles, déjà réalisée, pôle multimodal de Vitrolles, les Aymards, en accélérant les projets en voie de réalisation, notamment la création de la Gare d'Arenc sur le territoire d'Euroméditerranée, qui reliera l'Aéroport Marseille Provence ainsi que le prolongement des lignes de tramway et de métro intra muros.

Je voudrais d'ailleurs rappeler, Monsieur le Maire, que nous sommes sans doute la seule grande métropole nationale et européenne à ne pas avoir un Aéroport qui soit relié directement par voie ferroviaire à la ville capitale.

Dans le même sens, il nous faudra travailler, me semble-t-il, les opportunités de développer d'ici à 2013 de nouvelles lignes de transport aérien low cost avec l'Aéroport de Marseille Provence et les compagnies aériennes.

Le second axe stratégique, c'est l'anticipation de nouvelles filières de formation en prise directe avec le développement de l'économie du tourisme, des loisirs et de l'événementiel. Il est donc essentiel de prévoir dès à présent avec les acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle concernée, ainsi qu'avec les branches professionnelles, la structuration d'une offre de formation aux nouveaux métiers du loisir et du tourisme. C'est un enjeu majeur en termes d'emploi pour les jeunes générations. C'est surtout, me semble-t-il, un rendez-vous à ne pas manquer.

Le dernier axe que je souhaiterais évoquer concerne la promotion de notre territoire, qui doit s'affirmer via une véritable opération de marketing territorial de moyen terme. Je fais ici référence à un marketing territorial capable de valoriser toutes les composantes de l'attractivité de notre territoire, c'est-à-dire les dimensions culturelles, touristiques et économiques, et également penser à l'accompagnement des entreprises. Une mutualisation des moyens humains et financiers doit être organisée avec l'ensemble des acteurs les plus représentatifs pour porter une stratégie de marketing territorial à l'échelle de l'aire métropolitaine marseillaise pour promouvoir nos potentialités en Europe et à l'international. Je vous remercie de m'avoir écouté.

(Applaudissements dans les rangs de la Majorité)

Monsieur DUTOIT. - Monsieur le Maire, chers collègues, je n'ai qu'une chose à dire : mention très bien pour l'oral de l'équipe Marseille Provence qui a obtenu que notre ville soit Capitale Européenne de la Culture en 2013. Je tiens à réitérer également, au nom de mon Groupe, mes félicitations à tous les acteurs, à toutes les instances qui ont permis à notre projet d'être retenu.

Et vous me permettez d'avoir une pensée particulière pour mon ami Hervé SCHIAVETTI car Arles est désormais une cité sur laquelle on a pu s'appuyer dans ce dossier et avec laquelle il va falloir compter à l'avenir. Et je ne peux que m'en féliciter.

Cette victoire, c'est la victoire de tous, au-delà des clivages politiques. Ce projet fédérateur, regroupant un territoire qui va d'Arles à Toulon, de Martigues à Aix, avec 2,2 millions habitants, avec 130 Communes impliquées, a un dessein commun : être à la hauteur du défi qu'il nous est demandé de relever, la validation de la candidature de Marseille Provence n'étant que la fondation de l'édifice qu'il reste à construire, aux enjeux économiques, politiques et culturels considérables.

Donc, à nous de savoir travailler avec rigueur et créativité durant les cinq ans à venir, afin d'éblouir en 2013 les spectateurs qui se rendront dans notre ville. Mener à bien les projets qui pour certains ont déjà commencé, création des Ateliers de la Méditerranée, rénovation industrielle du Port, le Centre Régional de la Méditerranée, programmé pour 2011, le MUCEM, le Silo, le Centre International de la Photographie et de l'Image, au cœur du Parc des Ateliers, programmation 2013, Euromed Center, les Arts de la Rue, les lieux publics, le Centre National de la Création des Arts de la Rue et de la Formation Avancée et Itinérante pour les Arts de la Rue. Sans oublier de pallier aux insuffisances des infrastructures de transport.

Je pense ne pas me tromper en parlant au nom des Marseillaises et des Marseillais : c'est une fierté pour nous tous, Marseille est enfin reconnue à sa juste valeur, une ville cosmopolite avec des atouts culturels indéniables. A Marseille, la vie culturelle y est pensée comme un moyen privilégié d'intégration sociale, mariant avec talent culture savante et populaire. Entre intellectualisation et réduction touristique de la culture, il nous paraît nécessaire de trouver une troisième voie, une conception neuve qui réponde aux aspirations populaires tout en se proposant de les émanciper.

L'établissement de liens plus étroits avec les différentes composantes de la population dans le but de favoriser la connaissance et l'expression des diversités culturelles doit précéder d'une démarche volontaire de l'ensemble des acteurs culturels, de tous ceux qui, à un titre ou à un autre, ont une présence ou une intervention spécifique auprès de la population. Nous nous devons d'associer les populations, le maximum d'acteurs culturels et associatifs, notamment par le biais des Ateliers d'Euroméditerranée.

A l'heure où l'avenir de l'Europe est en train de se jouer, on ne peut que se féliciter de la place qui est donnée à notre ville. Sa position géographique, la richesse de ses coopérations en font une place stratégique de la politique euroméditerranéenne. Ce qui fait essentiellement la différence de Marseille, c'est que cette histoire dure depuis plus longtemps et qu'elle est riche de l'apport de courants culturels et de civilisations plus diverses que celles que la plupart des autres villes françaises euroméditerranéennes, voire méditerranéennes. Ainsi, son cosmopolitisme en fait un laboratoire du dialogue des cultures. Preuve en est, Monsieur le Maire, mes chers collègues, les articles des journalistes européens qui nous renvoient l'image d'une ville en devenir, porteuse d'espéros importants, laboratoire d'une Europe tournée vers l'ailleurs au lieu d'être repliée sur elle-même.

Pour toutes ces raisons, l'Etat doit soutenir nos projets, nos réalisations, en investissant plus. 15 % du budget prévisionnel des 98 M€ pour la réalisation des projets de Marseille Provence, c'est trop peu ! Historiquement, la France a toujours été à la pointe d'une pensée engagée, fondée sur l'implication de l'Etat, notamment sous l'impulsion d'André MALRAUX, à l'origine d'une nouvelle politique culturelle destinée à déverrouiller l'accès à la culture et à la création artistique. 45 ans après la création des Maisons des Jeunes et de la Culture, pour n'emprunter qu'un exemple à l'œuvre de ce Ministre, je défends l'idée que la suprématie d'un financement public est capitale pour garantir l'intérêt général et préserver une activité culturelle libre et indépendante des intérêts privés. Il y aura toujours plus de culture, certes, que ne peut en obtenir une politique, même la plus ouverte à l'invention et à l'audace, et c'est tant mieux. A mon avis, cela ne doit pas pour autant légitimer le désengagement de l'Etat.

Ainsi, Monsieur le Maire, mes chers collègues, ne perdons pas de vue l'essentiel : Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture en 2013 ne peut être qu'un formidable levier pour notre ville, pour la transformation durable, parce que cela doit continuer après. L'essentiel des gains ne se calcule pas seulement en euros, les bénéfiques seront considérables en termes d'image, d'attractivité pour notre ville et de sa région, du contenu culturel pour ses habitants, des infrastructures durables, exemple : les chefs d'entreprise espèrent eux faire entrer Marseille dans le top 20 des villes européennes en 2013.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, profitons bien des cinq années à venir afin que 2013 soit, notamment pour Marseille, une année de consécration qui nous permettra de renforcer nos liens avec tous nos voisins européens.

Monsieur BARLES. - Monsieur le Maire, les Verts se félicitent de cette victoire qui est une chance pour sortir Marseille et les territoires alentour de leur torpeur culturelle. Nous avons bon espoir que l'absence de cohérence dans la politique culturelle municipale, fondée sur le clientélisme et le saupoudrage aux petites structures, sera dépassée à l'occasion de ces cinq prochaines années de la candidature de Marseille.

Cette candidature est peut-être l'occasion de renouer avec une période d'effervescence culturelle sans précédent qu'a connue la ville, initiée sous Robert VIGOUROUX et portée par le tandem Dominique VALLON - Christian POITEVIN entre 1989 et 1995. C'est alors que les friches fleurissent avec la Belle-de-Mai et Lieux publics, Marseille Objectif Danse et le Centre International de Poésie l'Ecluse, des cafés concert voient le jour avec l'Espace Julien ou le Balthazar, six musées sont créés, les collections s'enrichissent, les théâtres se multiplient et des musiciens locaux s'imposent à l'extérieur de la ville, à l'instar d'IAM ou de Massilia Sound System. Cette politique volontariste rend grand nombre d'acteurs culturels marseillais nostalgiques de cette movida marseillaise.

Le projet de la candidature porté par l'équipe de Bernard LATARJET a permis de fédérer dans une vision commune charpentée autour de la diversité culturelle, du dialogue entre les deux rives de la Méditerranée, du développement durable, l'ensemble des acteurs culturels de la ville. La candidature pourrait permettre un essai de la création de la diffusion artistique et culturelle sur l'ensemble du territoire, en évitant les dérives spectaculaires et marchandes. Il faut saluer la volonté d'ailleurs de l'équipe de renouer avec l'art populaire marseillais sans tomber dans la culture de masse. A l'heure où les acteurs et les équipements culturels de la région souffrent du désengagement de l'Etat, notamment au niveau de l'emploi culturel, cette labellisation va permettre —on l'espère— une nouvelle dynamique culturelle partenariale et fondée sur un projet structurant à vocation pérenne.

En tant qu'écologistes, nous sommes heureux de voir que la candidature soit également irriguée des espaces naturels régionaux d'exception, comme la Camargue, les Calanques, avec des interventions originales in situ qui vont valoriser la biodiversité en sensibilisant la population à la fragilité des écosystèmes. Nous sommes satisfaits également de constater que la thématique de l'eau, bien commun de l'humanité, soit au cœur de la candidature.

Nous espérons que la labellisation ne servira pas seulement à faire éclore les grands équipements culturels, certes nécessaires, situés sur le périmètre d'Euroméditerranée, je pense au MUCEM, au Silo, au FRAC, au Centre Régional de la Méditerranée, mais servira également à porter des projets qui sont animés par des habitants dans les quartiers périphériques de la ville, et là je pense notamment aux médiathèques Rivoire et Carré et Saint-Antoine.

Nous serons également vigilants à ce que la candidature soutienne des lieux intermédiaires, squats artistiques, cafés concert, friches, travaille sur la réappropriation citoyenne de l'espace public dans une ville où il a trop tendance à être privatisé, et s'engage dans une démarche d'Agenda 21, avec notamment des objectifs clairs de maîtrise des flux, eau, énergie, de constructions respectant la Charte pour la Qualité Environnementale méditerranéenne, de promotion de la diversité et de l'émergence culturelle.

Aussi, dans le cadre des Ateliers de la Méditerranée, qui se veulent être une plate-forme de dialogues interculturels euroméditerranéens, nous souhaitons que soit inscrit un certain nombre de thématiques qui nous préoccupent : qu'est-ce que la vie durable en milieu méditerranéen ? Comment sauver notre mer Méditerranée du naufrage écologique ? Comment s'adapter aux changements climatiques, notamment en termes d'urbanisme, d'habitat et d'agriculture ? Quelles formes de coopérations développer entre les deux rives dans le but de favoriser un développement soutenable ? Enfin, comment appréhender les nouvelles migrations en créant des ponts et non de murs ?

Pour conclure et afin de ne pas rater cette opportunité importante pour la ville, la question d'une bonne gouvernance nous paraît essentielle. Aussi nous pensons que le binôme LATARJET - PFISTER doit continuer à piloter le projet mais en créant un certain nombre d'espaces intégrant les élus, les associations, dans le respect donc du pluralisme de la ville, les acteurs culturels bien sûr et les citoyens, afin que cette candidature soit celle de tous les Marseillais et non un projet hors sol importé à Marseille. Merci.

Monsieur CASELLI. - Monsieur le Maire, je dirai juste quelques mots pour vous dire tout d'abord, bien sûr, que l'ensemble des acteurs culturels, économiques et politiques que le projet Marseille 2013 a fédérés se réjouissent tous ensemble de cette victoire collective. Et je ne doute d'ailleurs pas que la population de notre ville est légitimement fière de cette distinction internationale.

Ce projet est non seulement un grand projet culturel mais il va structurer globalement et durablement le développement futur de Marseille. Les enjeux de réussite sont donc déterminants pour notre avenir commun.

Et, bien sûr, je voudrais l'affirmer ici en Conseil Municipal, Marseille Provence Métropole sera aux côtés de la Ville de Marseille et des Villes de la Communauté Urbaine pour aider à la fois à la conduite et à la réussite de ce projet, et tenir bien sûr l'ensemble de ses engagements financiers.

Monsieur GUERINI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la candidature de Marseille Provence a été retenue par un jury international –nous étions ensemble– pour être Capitale Européenne de la Culture en 2013. Nous ne pouvons, mes chers collègues, Monsieur le Maire, que nous réjouir de cette décision qui reconnaît au fond le rôle d'interface que doit jouer le territoire de la métropole marseillaise entre l'ensemble méditerranéen et l'Europe.

En effet, choisir la candidature de Marseille Provence, avec la forte identité méditerranéenne de son programme, c'était vouloir que l'accent soit mis sur le dialogue entre les civilisations, sur les échanges qui doivent s'intensifier entre les différentes rives de la Méditerranée, condition indispensable pour parvenir à bâtir, dans cette partie du monde si souvent troublée, un avenir durable de paix et de prospérité.

Le choix de Marseille Provence était aussi une belle reconnaissance pour toutes les Collectivités Publiques, pour tous les acteurs de la société civile, pour le monde associatif, le monde économique, le monde universitaire, le monde de la Culture qui, de Toulon à Arles, de Marseille à Aix-en-Provence, porte depuis des décennies la cause méditerranéenne avec un militantisme méritoire. Nous pouvons leur dédier cette victoire qui est d'abord celle de tous ces gens de bonne volonté qui n'ont jamais mis leurs convictions dans leur poche et qui ont entretenu souvent avec beaucoup de passion cette idée d'une Méditerranée unie et réconciliée avec elle-même. Il faut, mes chers collègues, les saluer.

Mais la victoire de cette candidature, qui nous place face à d'importantes responsabilités, a été rendue possible grâce à l'intelligence et à la finesse d'esprit de Bernard LATARJET. Il a su, même lors du jury, avec un talent exceptionnel, ramener à la surface cette problématique méditerranéenne si présente dans le territoire de la candidature. Il a su rendre lisible les aspirations de tous. Il a su dialoguer avec les acteurs culturels, agréger les énergies, respecter et comprendre le travail accompli par les nombreuses structures et institutions culturelles du territoire de la candidature, pour bâtir ce programme d'actions. Il a su mettre en évidence les enjeux économiques, artistiques ou symboliques. Je souhaite qu'il en soit pour cela publiquement félicité et remercié, sans oublier aussi le Président PFISTER.

Mais surtout, Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais insister sur ce point : cette victoire, nous la devons à l'unité ! Je dis bien, mes chers collègues, l'unité qui s'est créée autour de ce projet. Les Villes, les Communautés de Communes, le Département, la Région, tous associés dès les prémices de ce projet ont su parler d'une même voix, ont su se mobiliser et montrer leur volonté commune de faire réussir ce projet dont nous avons tant besoin. Tous réunis dans un même désir de faire réussir cette candidature, voilà comment et pourquoi nous avons réussi à l'emporter ! Ce n'était pas chose facile, loin s'en faut ! Ce n'était pas gagné d'avance, mais je voudrais déjà tirer de cette démarche, Monsieur le Maire, mes chers collègues, la leçon que, rassemblés, nous pouvons faire face au plus grand des enjeux. C'est une leçon pour l'avenir !

Enfin, sachez que le Conseil Général des Bouches-du-Rhône jouera pleinement son rôle pour que ce projet réussisse et qu'il soit pour ce territoire un élément saillant de son développement. Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Monsieur le Maire. - Mes chers collègues, effectivement, c'est un moment important pour la Ville de Marseille, pour Marseille Provence, pour les Villes associées, et je dois vous dire que j'ai téléphoné moi-même, bien sûr, dès que nous avons connu le résultat, aux Présidents des Institutions, d'abord, et ensuite aux Maires importants qui, quelle qu'ait été leur appartenance politique, nous ont beaucoup aidés dans cette affaire-là.

Etre à l'heure de 2013, oui, M. TEISSIER, c'est à la fois un challenge et un défi. Nous avons réussi la candidature grâce à trois éléments. D'abord, un projet de grande qualité, préparé en liaison étroite avec les milieux culturels. M. BARLES, vous aviez raison, c'est moi qui suis allé chercher M. Bernard LATARJET. On m'avait dit bien entendu qu'il n'était pas de mon bord politique. Aucune importance, je savais que techniquement c'était l'une des personnalités en France qui était susceptible de nous amener le plus haut possible avant le choix définitif. C'est la raison pour laquelle je lui ai demandé de venir s'occuper de ce dossier, déjà depuis à peu près trois ans.

M. PFISTER, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence, a accepté de jouer le jeu avec nous et s'est impliqué fortement. Et c'est d'ailleurs à lui que nous avons demandé d'exercer la gouvernance dans laquelle doivent être associées beaucoup de personnes, les représentants des Collectivités Territoriales, des Villes. Et si vous le souhaitez, même, on envisagera d'autres possibilités.

C'est un projet de grande qualité qui a été préparé en liaison avec tous les milieux culturels de Marseille. Pour eux, c'est à la fois un aboutissement. Que n'ai-je entendu sur la critique de la vie culturelle à Marseille ? Alors que nous avons quantité de potentialités extraordinaires : un Opéra, un Théâtre de boulevard, 35 scènes de théâtre, le Ballet National de Marseille, le Ballet de KELEMENIS, le Ballet de Julien LESTEL, et quantité d'autres acteurs culturels de la ville dans tous les autres domaines, la poésie, la littérature, dans tous les domaines. Je crois que pour eux, c'est également un aboutissement de la reconnaissance, mais c'est aussi le commencement d'une étape supplémentaire vers un objectif qui est celui du succès pour 2013 aussi.

Une mobilisation réussie par tous les Marseillais. Tout le monde était volontaire, tout le monde était d'accord, tout le monde l'a démontré et cela a compté. Et puis c'est un travail d'équipe de toutes les Collectivités partenaires, dépassant ce que vous avez vous-même appelé le clivage politique.

Et je remercie le Président Jean-Noël GUERINI, parce que j'approuve tout à fait le discours qu'il vient de faire. Nous sommes allés ensemble comparaître trois fois devant ce jury européen et nous y sommes allés quelquefois alors que nous étions tous les deux en compétition électorale et qu'il fallait dominer encore cette épreuve puisque la date avait été fixée par d'autres que par nous. Nous y sommes allés ! Et c'est là où nous avons peut-être marqué des points par rapport à nos autres concurrents.

Quatre Villes étaient candidates, Toulouse, Bordeaux, Lyon et nous, et tout le monde s'accordait à dire, parce que souvent la presse avance des résultats avant même qu'ils ne soient connus, que nous étions mis peut-être en difficulté à cause de Bordeaux. Il n'en a rien été ! Nous avons été mis en difficulté une matinée, avant la décision du jury, par la Ville de Toulouse et non par celle de Bordeaux ni celle de Lyon. Mais peut-être que nous nous sommes intéressés après, pour savoir comment ces Villes avaient préparé le dossier.

Nous, nous avons fait quatre livres entiers sur la situation culturelle de cette ville, quatre livres entiers ! Ensuite, nous avons fait en sorte qu'il n'y ait pas qu'un seul orateur devant le jury, en la personne du Maire, mais que tout le monde puisse s'exprimer. Et nous nous sommes tous exprimés à deux reprises : une fois ici même, quand le jury est arrivé pour visiter ce qui est déjà construit en matière culturelle, ce qui existe, et voir les projets qui désormais vont sortir de terre. Il est des villes où le Maire a accueilli le jury, bien sûr c'est ce que j'ai fait mais après je me suis effacé, tandis que dans d'autres villes le Maire a accompagné le jury toute la journée en lui disant : "Voilà ce que j'ai fait !" J'ai fait ! J'ai réalisé ! J'ai fait ceci, j'ai fait cela ! Telle n'était pas la situation de Marseille. J'ai accueilli le jury et ensuite il est parti tout seul, et sa première visite a été pour la Prison des Baumettes, pour savoir ce que l'on fait là-bas en matière culturelle, les efforts qui sont lancés vers ceux qui sont privés de liberté. Après quoi, de la Friche de la Belle-de-Mai à nos institutions culturelles, tout a été visité. Et puis, le dernier jour, nous sommes allés au Musée d'Orsay, avec les Présidents des Institutions, le Président GUERINI, le Président VAUZELLE, moi-même et les personnes qui nous accompagnaient, la délégation était de dix personnes, et chacun s'est exprimé.

Et nous avons fait en sorte, M. DUTOIT, que Mme NISSEN, d'Actes Sud à Arles, bien entendu s'exprime, que le représentant de la photographie en Arles puisse également s'exprimer, et ainsi de suite, jusqu'aux 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements de Marseille où la vie culturelle, et vous y avez largement contribué, présente aussi des aspects très positifs. Après, nous étions aussi soutenus par la Ville de Toulon et par d'autres grandes Villes, ici. Voilà ce que nous avons fait !

Maintenant, nous devons réussir les quatre années de préparation, avant de réussir l'année 2013 elle-même.

Pour réussir, nous devons effectivement prendre des dispositions d'organisation et de mobilisation. D'abord, assurer la bonne fin de tous les chantiers culturels nécessaires à 2013 et en particulier ceux du J4 sur Euroméditerranée, à la fois le MUCEM et le Centre Régional de la Méditerranée que souhaite le Conseil Régional. Ensuite, améliorer la capacité d'accueil de Marseille pour les dix millions de visiteurs attendus en 2013 et qu'ils soient effectivement très bien reçus et heureux de leur visite. Egalement, mettre aux normes tous les équipements et politiques d'accompagnement sur l'événement de 2013 à partager dans le domaine des infrastructures de transport ; nous l'avons évoqué déjà ce matin et on voit bien que ce n'est pas facile. Enfin, nous devons mettre en place un dispositif spécial pour permettre d'optimiser l'utilisation du label 2013, pour attirer les investissements et le développement économique. Et il vous sera proposé à cet effet des décisions plus appropriées au fur et à mesure.

Dans le Nord-Pas-de-Calais, quand la Ville de Lille, et le Président GUERINI a dû vraisemblablement en parler à Mme AUBRY, a passé en quelque sorte un relais entre la Ville de Lille et la Ville de Marseille, et ce sera très bien tout ceci, je suis allé questionner Monsieur le Président BONDUELLE, qui est l'homme du patronat du Nord-Pas-de-Calais, et il m'a expliqué justement qu'un euro investi en avait généré six. Allez ! Mettons-nous dans cet état d'esprit, que d'abord les efforts financiers qu'il va falloir accomplir, bien entendu, soient retrouvés à l'issue de tout cela !

Déjà, nous avons eu une tentative, c'était celle de la Coupe de l'America, et le hasard de la presse de ce matin a fait que j'ai vu toute une page où M. BERTARELLI est en train de protester contre les conditions qu'on lui fait dans un autre pays que le nôtre. Nous n'avons pas eu la Coupe de l'America. Peut-être était-ce une chance de ne pas l'avoir eue, même si le jour de la décision, nous étions très tendus et si j'apercevais quelques sépulcres blanchis qui par devant pleuraient, tout en se réjouissant. Mais ici cela n'a pas été la même préparation, nous avons préparé en commun.

Donc nous allons continuer justement à essayer d'aller vers le sens d'un énorme succès. En tout cas, pour la Ville, pour le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, pour la Communauté Urbaine, pour le Conseil Régional et pour toutes les Villes associées, c'est un vrai succès, mes chers collègues, que je vous invite à partager tous ensemble !

(Applaudissements dans les rangs de la Majorité)

* * *

Monsieur le Maire. - Nous en arrivons aux rapports financiers.

Monsieur MENNUCCI. - Monsieur le Maire, veuillez m'excuser, et sur le rapport 17 concernant HMP, que fait-on ?

Monsieur le Maire. - Si vous voulez que l'on commence par celui-là !

Monsieur MENNUCCI. - Je vous le demande, c'est à vous de décider de l'ordre du jour. Je vous ai fait une proposition qui me paraît tout à fait correcte et qui permet une représentation honnête de l'opposition, qui est forte de 49 postes ici, quand même, et je ne comprends pas pourquoi vous ne l'acceptez pas.

Monsieur le Maire. - M. MENNUCCI, notre position est claire, mais cessez de rappeler sans cesse que nous n'avons que deux sièges de majorité, cela ne nous a pas échappé ! Heureusement que nous avons eu un peu plus de voix que vous, sinon qu'est-ce que vous entonneriez comme trompettes de Jéricho !

Nous avons proposé de bonne foi, quand nous pensions qu'il y devait y avoir 7 administrateurs, de laisser 2 sièges à votre Groupe. Nous pensions que c'était correct. Aujourd'hui, on nous dit qu'il n'en faut plus que 6. Dans ce cas, nous vous disons que c'est vous qui devez faire le sacrifice d'un siège et nous gardons les autres. Voilà ! Nous vous le proposons, mais vous ne voulez pas !

Alors que la désignation des représentants de la Ville au Conseil d'Administration d'HMP est faite sur la base d'un rapport au Conseil Municipal proposé par le Maire ! Il ne s'agit pas d'une désignation par un soutien à la proportionnelle, il s'agit d'un scrutin sur une liste globale, telle qu'elle est proposée par le Maire ! Par conséquent, ou l'on vote pour la liste, ou l'on vote contre. Nous vous avons dit que nous sommes prêts, par un vote unanime, à proposer –et c'est vous-même qui l'aviez proposé puisqu'il y était– la personnalité de M. BRAMANTI. Nous sommes tout à fait d'accord. Vous nous dites que vous voulez un deuxième siège, nous vous disons : "non, parce que l'on a réduit de 7 à 6". Ne croyez pas que je cherche les difficultés ! Il nous semble que c'est une proposition correcte et j'aimerais bien que vous l'acceptiez.

Si vous ne l'acceptez pas, on vote pour la liste ou vous votez contre la liste. C'est la règle ! Il me semblait que c'était la sagesse et également un échange de bons procédés avec la Communauté Urbaine, parce qu'il arrivera un moment, à la Communauté Urbaine, où vous aurez aussi besoin des voix de ladite opposition associée à la gouvernance. N'entrons pas dans ces jeux qui sont très politiques ! Essayons chaque fois de trouver un équilibre ! J'ai consulté ma majorité et elle trouve que la proposition que je formule est tout à fait convenable, et nous serions ravis d'avoir M. BRAMANTI avec nous au Conseil d'Administration d'HMP. Mais je vous dis aussi qu'ailleurs, dans d'autres Offices, cette répartition ne se fait pas.

Monsieur MENNUCCI. - Vous refusez la proposition qui, je m'excuse, sur 17 postes...

Monsieur le Maire. - ...Je ne refuse rien ! Je suis allé au maximum pour essayer de vous inciter...

Monsieur MENNUCCI. - ...Mais vous en avez parfaitement le droit !

Monsieur le Maire.- Dans ce cas, dans un moment, nous voterons pour la liste ou contre la liste.

Monsieur MENNUCCI.- Pourquoi dans un moment ?

Monsieur le Maire.- Ou maintenant, si vous voulez, mais il faut le temps d'organiser.

Monsieur MENNUCCI.- Qu'est-ce qu'il y a à organiser ?

Monsieur le Maire.- Vous voulez un vote à bulletin secret ! Vous en avez le droit. Mais si vous souhaitez un vote à bulletin secret, nous, nous voterons pour la liste et vos collègues voteront contre la liste. Allez, on entame le processus de vote. Et on met M. SUSINI à la place de M. BRAMANTI.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité, et réactions dans les rangs de l'opposition)

Monsieur le Maire.- Vous nous obligez à faire des choses que l'on ne veut pas faire, par correction à votre égard ! Mais dans ce cas, c'est nous qui bien entendu prenons le siège !

Monsieur MENNUCCI.- Vous faites comme vous voulez. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? Je le regrette !

Monsieur le Maire.- Moi aussi, M. MENNUCCI ! On regrette que le décret nous oblige de réduire de 7 à 6 sièges ! Nous avons offert deux postes à votre Groupe, il est normal que ce soit l'une de vos personnalités qui s'efface. Vous nous dites : "non". Eh bien ! Nous allons voter pour notre liste, mais nous remplaçons M. BRAMANTI, pour lequel nous avons estime et considération depuis toujours, par M. SUSINI, pour lequel nous avons également la même estime, la même considération, mais j'ajoute, pour moi, la même reconnaissance !

(Divers mouvements dans la salle et à tribune)

Monsieur le Maire.- Mes chers collègues, si vous voulez bien reprendre place, je rappelle les conditions.

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, je comprends que vous ne souhaitiez pas que l'on vote à bulletin secret à diverses occasions dans ce Conseil Municipal. C'est vrai que l'opposition a l'opportunité parfois de vous mettre en difficulté. Mais je vous le dis, je considère qu'il n'est pas juste, dans la situation dans laquelle nous sommes à Marseille, que dans un Conseil d'Administration où siègent des personnalités qualifiées, des Conseillers Municipaux de la Ville de Marseille et des Délégués de la CUM, sur 14 personnes il n'y ait qu'un représentant du Groupe Faire Gagner Marseille, même si nous n'avons jamais discuté le fait que vous êtes le Maire de cette Ville. Donc quelle doit être notre attitude ? Au fond, nous allons essayer d'être responsable pour deux !

(Réprobations dans les rangs de la Majorité)

Monsieur MENNUCCI.- Vous refusez de faire évoluer les choses de la façon dont elles paraissent quand même assez normales, c'est-à-dire que nous soyons au moins deux représentants du Groupe Faire Gagner Marseille au Conseil d'administration d'HMP. Vous ne nous proposez qu'un représentant et vous ne voulez pas que l'on vote à bulletin secret. Eh bien, on va faire un geste. Nous sommes d'accord, nous allons vous laisser présenter votre rapport et nous allons voter à main levée.

Monsieur le Maire.- M. MENNUCCI, encore une fois je reprends l'histoire : de bonne foi, quand nous avons fait l'attribution des représentants dans les organismes extérieurs de la Municipalité, nous l'avons fait d'un commun accord avec vous et nous avons généralement partagé les sièges en tenant compte du fait que nous avons une majorité, sinon je ne serais pas dans ce fauteuil et vous chef de l'opposition. Nous avons fait cet équilibre.

A l'instant même, vous dites que l'on peut voter à bulletin secret. Il y a d'autres fois où vous le ferez, mais personnellement je ne suis pas fanatique du vote à bulletin secret. Mais si vous laissez adopter ce rapport, dans ce cas nous laissons M. BRAMANTI avec nous sur la liste, et vous ne votez pas "contre", vous vous abstenez.

(Réflexions dans les rangs de l'opposition)

Monsieur le Maire.- Comment ? Mais si vous voulez voter "contre", c'est la liste avec M. SUSINI que je propose ! Il me semble que c'est correct.

Monsieur MENNUCCI.- On vote de la façon dont on a envie de voter, vous ne pouvez pas nous l'imposer, il ne faut pas exagérer !

Monsieur le Maire.- Je ne vous demande pas, je vous incite...

Monsieur MENNUCCI.- ...J'ai fait un geste !

Monsieur le Maire.- Et nous aussi ! Je fais encore un geste en vous disant que si vous ne votez pas "contre" nous gardons M. BRAMANTI sur la liste. Mais si vous voulez voter "contre", il n'y a pas de raison...

Monsieur MENNUCCI.- ...Eh bien, mettez aux voix en lisant la liste et vous verrez bien !

Monsieur le Maire.- Mes chers collègues, nous laissons M. BRAMANTI sur notre liste et je mets donc aux voix la liste telle qu'elle est rédigée, avec la présence de M. BRAMANTI. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter, veuillent bien le manifester en levant la main ? Y a-t-il des avis contraires ?

Le rapport 08/0669/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen votant contre.

Monsieur le Maire.- Et merci à M. SUSINI d'avoir accepté ce retrait sympathique.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. TOURRET Jean-Louis

51 - 08/0718/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2007.
(08-17033-DGSF)

Le rapport 08/0718/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen votant contre.

* * *

52 - 08/0719/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Budget
Supplémentaire 2008.
(08-17075-DGSF)

Monsieur TOURRET.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, permettez-moi de vous présenter le budget supplémentaire 2008. Il apporte quelques ajustements par rapport au Budget Primitif et intègre les résultats définitifs de la liquidation de la Communauté de Communes MPM qui a été dissoute en 2000. Par rapport au Budget Primitif, la variation du Budget supplémentaire est inférieure à 2 %. Une nouvelle fois, la preuve est donnée de la précision et du sérieux de nos prévisions, en un mot de leur fiabilité. Je commencerai par la section de fonctionnement.

Au titre des dépenses nouvelles, on peut relever celles réalisées en faveur du personnel municipal, + 2,4 millions d'euros. La valeur faciale des tickets restaurant a été augmentée, des emplois supplémentaires de vacataires ont été attribués aux Mairies de Secteur et nous avons versé un supplément de subventions aux Comités d'Action Sociale. De la même façon, des dépenses complémentaires sont proposées en faveur du monde associatif et l'accent étant mis sur les actions conduites dans le cadre de Marseille Capitale de la Culture en 2013. Enfin, il convient de procéder au premier versement du contentieux évoqué lors du précédent Conseil Municipal.

Au total, les dépenses réelles de fonctionnement, hors liquidation de la Communauté de Communes, s'élèvent à 13,5 millions d'euros, soit une variation de + 1,5 % par rapport au Budget Primitif.

En investissements, les ajustements portent sur un montant d'un peu moins de 31 millions d'euros, mais ces dépenses sont constituées pour l'essentiel d'opérations d'ordre et de régularisations patrimoniales. Il est à noter la création d'un budget annexe pour le Palais de la Glace et de la Glisse. Le présent Budget supplémentaire intègre enfin les résultats 2007 des Budgets annexes des Pompes Funèbres et du Pôle Média de la Belle-de-Mai.

Monsieur le Maire, chers collègues, ce budget est la confirmation du Budget Primitif 2008. Il maintient les grands équilibres financiers du Budget Primitif, tant en fonctionnement qu'en investissement. Je vous remercie de votre attention et naturellement, je suis prêt à répondre à vos questions.

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, malgré les bonnes paroles de votre Adjoint aux Finances, c'est un Budget supplémentaire véritablement difficile qu'il nous est demandé de voter aujourd'hui. Je souhaite éviter les batailles de chiffres avec M. TOURRET. Aussi, ceux que je vais donner ont tous été validés au cours de la Commission des Finances.

Votre Municipalité avait inscrit, en Budget Primitif, 11,7 millions d'euros de dépenses pour les transports collectifs. Aujourd'hui, nous devons inscrire 4 millions d'euros supplémentaires, soit 35 % de plus. On nous a expliqué que c'est une facture de la RTM qui est tombée de manière imprévisible. J'en conclus que personne dans les Services n'engage des dépenses et que les factures arrivent sans commande préalable. Je crois que, là, il y a une explication que doit nous donner M. TOURRET.

De la même manière, vous aviez inscrit 400 000 Euros de frais de contentieux et aujourd'hui il faut ajouter 2,5 millions d'euros supplémentaires. Là aussi, l'explication est qu'une décision de Justice vient de tomber concernant la station d'épuration. Cette somme n'avait donc pas été provisionnée, alors que le contentieux était en cours depuis de nombreuses années. Encore un exemple d'une gestion plus prudente que performante.

D'autres sommes ont été rajoutées ça et là afin de pouvoir payer les dépenses jusqu'au mois de décembre et l'ampleur de ces dépenses supplémentaires me fait dire que le Budget Primitif présenté en février était peut-être un peu calculé au plus juste, pour ne pas dire légèrement sous-évalué au niveau des dépenses.

Enfin, comme il n'y a guère de ressources supplémentaires, le résultat de toutes ces nouvelles inscriptions conduit à une baisse de l'autofinancement de 16,850 millions d'euros –oui, je le répète : - 16,850 millions d'euros– qui auraient dû normalement être consacrés au financement de nos investissements. Concrètement, cela veut dire que pour maintenir le niveau d'investissements prévus, il nous faudra emprunter 16,850 millions d'euros de plus, ce qui ne fera que gonfler un peu plus notre dette de 1,8 milliards d'euros. Marseille reste ainsi, et de loin, la Ville la plus endettée du pays.

Et ce Budget supplémentaire enregistre aussi une baisse de certaines dépenses d'investissement. L'exemple des bâtiments scolaires est révélateur : -2,3 millions d'euros ; les parents d'élèves et ceux qui utilisent l'école et qui y sont attachés, apprécieront.

Monsieur le Maire, Messieurs les Adjointes, chers collègues, ce Budget supplémentaire ne fait malheureusement que préfigurer ce que sera le Budget Primitif 2009, qui s'annonce –et je pèse mes mots– dramatique : hausse de l'endettement et des frais financiers, baisse des droits de mutation et des dotations de l'Etat, que vous n'avez pas enregistrés dans ce budget. Il faudra m'expliquer comment le Conseil Général des Bouches-du-Rhône enregistre déjà la baisse des taxes de mutation alors que la Ville de Marseille, elle, ne les enregistre pas.

Les dotations de l'Etat, la stagnation prévisible des bases fiscales, c'est dans cet environnement réglementaire et financier épouvantable que va se construire le prochain budget. C'est dans cet environnement qu'arrive la crise financière mondiale.

Permettez-moi, à l'occasion de ce rapport, de vous exprimer mon inquiétude au regard des événements financiers qui secouent le monde entier, sur les grandes opérations d'aménagement qui ont été engagées depuis une dizaine d'années dans Marseille et en particulier autour du périmètre d'Euroméditerranée et confiées à des opérateurs privés. Comme l'a dit justement le Président de la République, M. Nicolas SARKOZY, la France n'est pas protégée par je ne sais quelle frontière de ce tsunami qui est en train de ravager le monde, ni la France, ni Marseille bien entendu.

Monsieur le Maire, nous avons des inquiétudes, des inquiétudes pour la rue de la République quand on sait que la Banque Lehman Brothers, qui vient de faire une faillite retentissante, avait acheté il y a six mois, par l'intermédiaire de sa filiale immobilière Atémi, la rue de la République au fonds de pension Lone Star. Coût de l'opération : 200 millions d'euros, dont 100 millions en créances bancaires, c'est ce qui est important. Rien ne dit que Barclays, qui semble vouloir prendre une partie des actifs de Lehman Brothers, intégrera la rue de la République à ses projets.

Depuis longtemps, nous nous sommes inquiétés de voir la rue de la République réhabilitée par des sociétés dont l'objectif est, à travers des opérations immobilières, simplement de faire des profits, parfois même au profit des retraités pauvres américains. Déjà, il y a six mois, nous pouvions être inquiets et scandalisés de voir la plus value réalisée par Lone Star lorsqu'ils ont revendu leurs parts dans la rue de la République au double du prix qu'ils les avaient achetées, après l'avoir vidée de ses habitants. Aujourd'hui, qui assumera à Marseille, rue de la République, la faillite de Lehman Brothers ? J'aimerais bien être sûr que ce ne sera pas un jour le contribuable marseillais, mais sans doute allez-vous me donner des explications !

Nous vivons aujourd'hui à peu près le même scénario que celui qu'ont vécu les Marseillais entre 1860 et 1880 lorsque les faillites d'abord du spéculateur MIREZ puis du repreneur Emile PEREIRE retardèrent et remirent en cause les travaux engagés pour le percement et l'aménagement de la Rue Impériale, aujourd'hui rue de la République. Simon FLAISSIERES, Radical Socialiste, élu d'Endoume, qui devint Maire au lendemain de cet épisode, avait bien raison de dire : "Il n'est jamais bon de livrer une cité aux spéculateurs, surtout lorsque la cité est pauvre".

Nous devons dans ce dossier être vigilants pour deux, puisque la Majorité Municipale ne nous en parle pas. Et d'ailleurs, je suis un peu étonné qu'un Conseil Municipal de cette nature, puisque nous n'en avons plus que trois ou quatre par an, ne prenne pas en compte la situation financière mondiale. Et je viens d'entendre l'Adjoint aux Finances, qui ne dit pas un mot de l'environnement international économique qui nous est imposé. En fait, je dirai que votre Majorité, jusqu'à ce que peut-être vous interveniez, est beaucoup moins vigilante que ce que l'est le Président de la République dans ses déclarations.

Nous devons faire attention aux Terrasses du Port. Nous avons à cet égard exprimé nos doutes pendant la campagne municipale. Ils ne sont que plus renforcés aujourd'hui, car la rumeur qui courait et que j'ai fait vérifier par le Professeur Bernard MOREL montre que le groupe néerlandais qui va faire les Terrasses du Port est lié à hauteur de 30 % au Groupe Fortis, dont la presse nous a relaté l'extrême fragilité financière et au secours duquel les gouvernements belge, luxembourgeois et néerlandais se sont portés.

Aussi, Monsieur le Maire, nous attendons de vous quelques explications sur ces sujets, au moment où nous allons voter le budget supplémentaire.

Un dernier mot, je crois que dans les comptes de la Ville il manque une centaine de millions d'euros. Cette centaine de millions d'euros fait partie des terrains vendus au cours de toutes ces années où vous avez été Maire de Marseille, dans une Commission foncière où l'opposition n'a jamais pu être représentée, et je vous demande d'ailleurs à nouveau de la faire représenter, et où vous avez très souvent un peu bradé les prix de l'immobilier au privé.

Et dire qu'il n'y a pas d'autre moyen est tout à fait stupéfiant, car vos propres amis, vos amis les plus libéraux, ceux qui partagent vos opinions au Sénat ou à l'Assemblée Nationale, je parle par exemple de M. JUPPE, ont toujours essayé de maîtriser les terrains pour que la Ville puisse agir en fonction de l'intérêt général qu'elle prétend ou qu'elle décide être celui de ses habitants. Ici, nous avons appliqué le libéralisme le plus sauvage. Et en vendant des terrains souvent pour des sommes qui n'étaient pas exactement celles que l'on pouvait espérer de ces ventes, aujourd'hui ces sommes manquent dans les comptes publics. C'est un regret que nous avons.

Vous allez être obligé de modifier la situation, comme le gouvernement français et le Président de la République vont être obligés de le faire, mais le passé ne sera jamais plus récupéré. Et quand on voit que les entreprises que vous avez aussi bien traitées que Kaufmann et Broad s'approprient à licencier des centaines et des centaines de salariés, on peut se demander si ces choix étaient des choix bien placés.

Je ne vais pas rentrer dans le sujet sur la situation immobilière de la Ville, quand on voit aujourd'hui qu'un certain nombre de personnes qui croyaient être à la tête de grandes fortunes se retrouvent en quelques semaines avec des baisses de valeur de biens considérables, je pense que vous n'avez pas au cours de toutes ces années préparé une situation qui pouvait arriver, personne ne pouvait être sûr qu'elle arrive, mais qui pouvait arriver, et nous le regrettons. Le Budget supplémentaire que vous nous présentez aujourd'hui est les prémices des difficultés que nous aurons à la fin de l'année lorsque vous nous présenterez le Budget 2009.

Madame PONCET-RAMADE.- C'est à propos du dossier 51 que je vais parler. Dans ce dossier, vous nous proposez de compenser le déficit de la section investissement par l'excédent de la section fonctionnement. Cela ne mange pas de pain, nous allons le voter. Par contre, à la lumière de l'actualité, je réitère les critiques et les propositions du Groupe Verts sur les budgets de la Ville, déjà maintes fois formulées.

L'actualité nous donne cruellement raison, la crise financière que nous vivons est une crise de l'endettement impayé. Ceux d'entre nous qui possèdent une assurance-vie possèdent un milliardième de la maison hypothéquée d'une mère célibataire de l'Ohio. Nous ne mourrons pas tous mais nous serons tous frappés !

Ne nous lançons pas, comme votre Mairie le fait, dans une politique qui favorise les achats à crédit de nouveaux logements. De crédit, il n'y en n'a plus ! La crise de l'immobilier a déjà commencé dans la ville au moment même où nous manquons cruellement de logements sociaux. Pour le budget de la Ville, réduisons la dette, cessons de vivre à crédit. Les taux des emprunts sont de plus en plus lourds, ils vont devenir impossibles et nous amener dans une impasse.

Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur les dépenses de l'OM nous démontre une fois de plus que l'évaluation sérieuse et le contrôle des dépenses ne font pas partie de votre culture et vos habitudes. Vous avez entamé une fuite en avant que rien ne peut arrêter, même la réalité. Le partenariat public-privé que vous prônez est un piège. La L2, le bus, les expositions des musées, les cantines des écoles, la couverture du stade Vélodrome, la RTM, les pompiers, tous ces grands projets risquent d'échouer faute de répondant de la part des entreprises maintenant plus fragiles.

Vous faites des parkings et des routes alors que la tendance est à la diminution des voitures dans la ville. Vous bradez le foncier aux promoteurs immobiliers alors que le marché s'effondre. Vous liquidez le patrimoine immobilier de la Ville et négligez les noyaux villageois.

C'est au contraire vers une politique de sobriété que nous vous conseillons d'aller, vers un modèle de développement social écologique. Nous pouvons relancer l'économie locale en favorisant la construction et la rénovation d'appartements bien isolés, peu consommateurs d'énergie, des transports en commun adaptés au déplacement des populations, avec un PDU et des règles d'urbanisme différentes. La qualité de la vie changerait à Marseille et la planète s'en porterait mieux. Merci.

Monsieur BARLES.- Monsieur le Maire, les Verts souhaitent profiter de la création d'un budget annexe relatif à la construction du Palais de la Glace et de la Glisse pour s'élever contre ce projet qui s'apparente à une hérésie écologique et à une gabegie énergétique et financière. Les 3 200 m² de piste de glace prévus vont dépenser plus de 700 000 kW/h par an, soit l'équivalent de la consommation électrique de l'ensemble des habitants d'un village. C'est comme si 1 200 réfrigérateurs de classe A tournaient en permanence. Cette patinoire va en outre utiliser une quantité colossale de fluides polluants avec des risques non négligeables d'impact sanitaire pour les populations riveraines, et je pense notamment aux risques de légionellose que l'on a vus dans certains établissements.

A l'heure où la crise énergétique et le changement climatique imposent aux Collectivités au travers de Plans Climat de diviser par quatre leurs émissions de gaz à effet de serre à horizon 2050, nous construisons la plus grande patinoire de France dans la ville la plus chaude de France. Je doute qu'à ce jeu, Marseille puisse prétendre, même candidater, sans faire rire, au titre de Capitale de l'écologie 2014. De plus, l'opération de greenwashing ou d'écoblanchiment, consistant à maquiller l'aberration écologique de ce projet en rajoutant une couverture photovoltaïque, semble même aujourd'hui abandonnée. On ne parle plus que d'un projet expérimental.

Par ailleurs, sur le plan de la maîtrise des dépenses publiques, cet équipement va se révéler être un gouffre financier, que ce soit au niveau de l'investissement, déjà plus de 52 millions d'euros, ou de l'exploitation. Le seul entretien d'un m² de glace coûte 7 Euros par an. La création d'un budget annexe spécifique va permettre d'éviter que ces sommes soient noyées dans le budget colossal et que nous nous rendions compte de cette hérésie.

Enfin, ce dont notre ville a besoin, ce ne sont pas des équipements surdimensionnés, mais de petits équipements à vocation culturelle et sportive, disséminés dans chaque noyau villageois. Nous rejetons avec force ce modèle à l'américaine de consumérisme, de loisir et de culture, marchand et standardisé, car le Palais de la Glace et de la Glisse ne sera pas isolé mais associé à un énorme pôle de loisirs et à un centre commercial avec un parking de 1 200 places. Nous sommes au côté des riverains de la Capelette qui craignent que leur village perde son âme en devenant un énième centre de loisirs de masse et de grandes enseignes à néon. Merci.

Monsieur BLUM.- Monsieur le Maire, je voudrais profiter de l'intervention de M. MENNUCCI pour justement faire en quelques minutes le point sur la rue de la République. Il est vrai que nous sommes dans une situation internationale difficile : la conjoncture économique est actuellement dans un cycle qui est un cycle bas et ce cycle bas est doublé d'une crise financière, ce qui nous impose bien entendu la plus grande vigilance. Pour autant, il n'est pas inutile de rappeler ce qui a été fait sur la rue de la République et aussi tout ce qui reste à faire.

D'abord, sur la rue de la République, il avait été convenu que, indépendamment des commerces, il devrait comprendre du logement social, du logement intermédiaire et du logement libre locatif en accession. Sur l'ensemble, ces opérations avaient été arrêtées en Comité de pilotage avec Monsieur le Préfet FREMONT. Ces opérations de logements sociaux ont été largement mises en œuvre ou sont en cours de travaux. Je voudrais rappeler l'opération pilotée par la SOGIMA qui est terminée, celle d'ERILIA qui est également terminée, celle d'ICF qui est terminée et celle d'HMP qui est également terminée. Restent encore deux îlots : l'îlot 13, opération qui est pilotée par le Nouveau Logis Provençal, dont l'appel d'offres est en cours et dont le résultat est dû à l'arbitrage entre procédure ANRU et procédure Plan de Cohésion Sociale. Enfin, l'îlot 11, sur lequel il reste une soixantaine de logements et dont le dossier est en cours de préparation.

En ce qui concerne le logement intermédiaire, l'ensemble des personnes qui devaient être relogées au titre de la loi de 1948, l'ont été, pour la quasi-totalité dans des immeubles voisins et à un niveau de loyer souvent inférieur à celui du logement social et aujourd'hui, c'est ATEMI qui en est le propriétaire.

En ce qui concerne le logement libre locatif en accession, il s'agit d'un enjeu majeur pour rééquilibrer la sociologie de la rue. Plus de 150 logements totalement réhabilités ont été revendus et sont occupés sur ce deuxième tronçon de la rue de République. Les opérations se poursuivront et nous y sommes très attentifs.

Mais en même temps, il faut rappeler que les façades sont quasiment toutes réhabilitées. La quasi-totalité des commerces en pied d'immeuble sont en activité, les espaces publics ont été rénovés, le parking République fonctionne, le tramway roule, ce qui fait qu'en définitive, jusqu'à présent, on peut dire que le résultat est un très bon résultat, qu'il a permis la réhabilitation d'une grande partie de la rue de la République, qu'il a permis en même temps, par ces travaux, de faire travailler des entreprises, de créer des emplois, et de faire en sorte que soit réhabilitée la jonction entre Euroméditerranée et le centre-ville. Je pense qu'il est important, et pour l'honnêteté du débat, de le rappeler.

En ce qui concerne le problème d'Atémi et de Lehman Brothers, je crois qu'il est important de ne pas affoler inutilement les populations. Qui a fait faillite hélas ? Je dis bien "hélas" parce que nous sommes dans une économie globale et on sait ce que veulent dire des effets dominos. Ce qui a fait faillite, malheureusement, c'est la Banque Lehman Brothers, et la Banque Lehman Brothers n'intervient que pour 10 % dans le fonds Lehman Brothers et c'est le fonds Lehman Brothers qui finance Atémi. D'ailleurs, les renseignements que nous avons récemment pris auprès d'Atémi peuvent calmer nos inquiétudes. Elle a son financement pour lancer des opérations, puisqu'elle va le faire dans les semaines qui viennent sur la rue de la République. Il y aura une promotion publicitaire qui sera organisée à cet effet et elle dispose donc des financements nécessaires.

Si après, elle ne dispose pas de financement du point de vue du fonds Lehman Brothers, cela veut dire très clairement qu'Atémi sera dans la situation d'un promoteur de type classique et qu'elle devra trouver des financements sur le marché financier, bien sûr dans des conditions qui seront certainement un peu plus difficiles à obtenir puisque, aujourd'hui, vous savez qu'il y a un manque de liquidité.

Néanmoins, il y a des possibilités de pouvoir terminer l'aménagement de la rue de la République dans les meilleures conditions possibles et il n'y a pas, à aujourd'hui, d'inquiétude majeure, sauf s'il y avait bien entendu partout un krach général, et j'ose espérer que ce ne sera pas le cas, puisque ce qui pourrait arriver à ce moment-là à Marseille, arriverait dans la France entière, dans l'Europe entière et dans le monde entier. Je pense quand même aujourd'hui que ce qui est prévu par les différents Etats, au niveau américain, au niveau européen et au niveau national, devrait permettre d'enrayer cette crise financière internationale.

Je voudrais également faire deux remarques sur ce qu'a dit M. MENNUCCI. Sur les Terrasses du Port, M. MENNUCCI, vous avez évoqué Fortis. Je pense que sur ce point nous n'avons aucune inquiétude à nous faire. Fortis, pas plus tard que la nuit dernière, a été reprise par Paribas, et le premier actionnaire de Fortis est l'Etat belge, donc je ne pense pas que ce soit une mauvaise histoire belge, mais toujours est-il que le fait qu'un Etat comme la Belgique soit le principal et le premier actionnaire de Fortis, met Fortis à l'abri.

Quant aux Terrasses du Port, vous savez que le permis de construire a été obtenu. Vous savez également que les travaux devraient commencer en février 2009 et nous n'avons absolument aucune inquiétude –ne vous en déplaise– sur cette opération qui créera des emplois et nous avons justement besoin, dans des périodes qui sont des périodes de crise, qui sont des périodes difficiles, d'investisseur comme celui-ci pour justement venir investir dans notre ville, venir y créer des emplois et la développer.

Enfin, quand vous dites que nous avons liquidé le patrimoine foncier de la Ville, je pense que vous êtes très audacieux quand vous osez prononcer de pareilles paroles. D'abord, ce qui a fait marcher l'économie dans cette ville depuis quinze ans, que vous le vouliez ou non, c'est l'immobilier. C'est cet immobilier, en créant chaque année entre 4 et 6 000 logements, qui a permis à l'économie marseillaise de tourner dans les meilleures conditions possibles, de développer la ville, de créer des emplois.

Et quant à nous, nous ne risquons pas d'avoir bradé le patrimoine. Vous savez très bien qu'il y a des procédures qui sont mises en place, qu'il y a un Service des Domaines qui fait les évaluations et que nous n'avons jamais vendu un quelconque terrain en dessous du prix des Domaines, mais je dirai toujours au-dessus, de manière à faire en sorte que la Ville ne soit pas lésée. Donc je vous engagerai à être plutôt prudent dans vos propos.

(Applaudissements dans les rangs de la Majorité)

Monsieur le Maire. - Si plus personne ne demande la parole, je voudrais ajouter quelques commentaires.

M. MENNUCCI, évitez les batailles de chiffres mais évitez aussi les propos inexacts, voire irresponsables. Oui, il y a des dépenses supplémentaires qui n'ont pas pu être prévues, notamment les contentieux, et notamment un contentieux avec VEOLIA. Mais il y a aussi des recettes d'investissement supplémentaires. Aider les entreprises, nous l'avons fait et à tout moment, avec les moteurs Baudouin, avec Gemplus. Nous l'avons fait, dans d'autres périodes, lorsque j'étais à d'autres responsabilités, avec toutes les usines de la Vallée de l'Arc. Donc nous avons fait à ce moment-là ce qu'il était indispensable de faire.

Oui, M. MENNUCCI, il y a des réajustements sur les affectations de crédits d'investissement. Mais par pitié, ne choisissez pas le budget sur les écoles ! Car vous savez très bien qu'en d'autres responsabilités ou ici depuis que j'exerce la fonction de Maire, tout a été fait pour les bâtiments scolaires. Et il est normal qu'au fur et à mesure nous arrivions, avec 465 écoles où nous avons déjà restauré, réhabilité, construit en neuf comme à Château-Gombert d'autres écoles, peut-être avec un budget qui se réduit dans ce domaine-là parce qu'effectivement les travaux ont été faits, et généralement bien faits, j'en rends hommage à notre Adjointe compétente, Mme Danièle CASANOVA, qui s'est investie tout l'été pour que tout marche bien.

Et permettez-moi de vous dire que les seuls endroits où l'on a vu tel ou tel parent d'élève occuper l'école, etc., cela n'a jamais été contre la Municipalité, mais contre le fait que l'Inspecteur d'Académie avait décidé ou pas l'ouverture ou la fermeture d'une classe. Justement, l'exemple que vous choisissez n'est pas le bon, M. MENNUCCI ! De plus, vous savez très bien que j'y veille personnellement. Je suis fier d'avoir, en douze ans à la Région, fait voter par l'Assemblée de l'époque et construire 30 Lycées neufs ! On verra la comparaison, après douze ans, avec l'actuel Conseil Régional !

Et nous, ici, avec Mme LOTA pendant un certain nombre d'années, avec Mme CASANOVA, nous avons porté un soin plus qu'attentif à toutes les demandes qui nous sont formulées lorsqu'elles relèvent du bon sens, de l'exigence, de l'équité et pas forcément d'un prurit politique à tel ou tel moment. Et Dieu sait si certains sont capables d'agiter cela ! Nous avons accompli, dans le domaine de l'Education Nationale dans cette ville, un travail considérable. Vous savez très bien que cela plaît beaucoup ! Vous savez très bien que l'on en est à 180 selfs pour les enfants ! Vous savez très bien quelle est la générosité de la Ville de Marseille à l'égard des 45 000 enfants qui mangent à la cantine tous les jours ! Et Dieu merci, qu'il ne nous arrive pas de malheur comme cela a pu être le cas dans la ville voisine de Septèmes !

Donc ne choisissez pas ce thème, parce que vous savez que j'y veille personnellement et que les Adjointes au Maire qui font ce travail, Mme LOTA et aujourd'hui Mme CASANOVA, le font avec une compétence totale, Mme CASANOVA ayant été elle-même Directrice d'école communale pendant toute sa carrière. Et vous savez bien qu'elle connaît les Directeurs d'établissement et vous savez bien que nous avons eu avec l'Inspecteur d'Académie et les Inspecteurs d'Académie successifs les meilleurs rapports possibles.

Oui, M. MENNUCCI, il y a des inquiétudes économiques partout en France, en Europe et dans le Monde. Mais ce n'est pas une raison pour crier au feu et augmenter les incertitudes ou les inquiétudes et surtout multiplier les amalgames ! Oui, le Président de la République –cela vous brûle les lèvres– se bouge ! Il plaît ou ne plaît pas, mais il fait le boulot ! Il arrive à obtenir de quatre chefs de gouvernement importants en Europe qu'il y ait la même attitude ! Eh oui ! Et pendant ce temps, qu'est-ce que l'on entend de l'autre côté, M. MENNUCCI ? Je n'aurai pas la cruauté de vous le rappeler.

Vous évoquez aussi 100 millions d'euros qui manqueraient dans les comptes de la Ville : c'est inexact et c'est même scandaleux ! Nous publions et votons chaque année un rapport récapitulatif sur les acquisitions et les cessions, et cela met en évidence que si nous vendons des terrains, nous en achetons aussi d'autres, par exemple le terrain des Docks Libres, notamment. Nous ne bradons jamais et nous faisons toujours des choix en faveur du développement économique et de l'intérêt des Marseillais.

Je voudrais dire aussi : M. BARLES, vous ne faites que vous répéter et tout ce que vous dites est faux ! Le chantier du Palais de la Glace et de la Glisse est presque terminé et l'équipement sera aux normes écologiques, et les vitrages porteront des panneaux photovoltaïques pour récupérer de l'énergie. C'est nous qui le faisons et ce n'est pas vous, les Verts, qui le faites !

(Applaudissements dans les rangs de la Majorité)

Monsieur le Maire. - Et si on rapporte le prix de cet investissement au montant global des investissements faits par la Ville ou par MPM depuis 1995, le Palais de la Glace et de la Glisse représente à peine plus de 1 % de ces investissements totaux. Je rappelle aussi que le Palais de la Glace et de la Glisse n'est pas seulement un équipement sportif, c'est aussi un équipement d'aménagement du territoire et de développement de la ville dans les quartiers Est, qui en ont été longtemps dépourvus. Voilà ce que l'on peut dire !

Vous répétez aussi sans arrêt qu'il n'aurait pas fallu le faire, etc. Si nous avons des jeux internationaux qui viennent se dérouler à Marseille, nous serons ravis d'accueillir toute cette population de sportifs et tous ceux qui les accompagnent en même temps.

M. MENNUCCI, il y a treize ans que j'entends toutes les années : "on va droit dans le mur, c'est une catastrophe !" Pour l'instant, nous tenons le choc !

Et nous le tenons même alors que vous savez bien que nous n'avons pas les ressources que la deuxième Ville de France pourrait espérer, que nous nous battons avec acharnement avec mes amis Députés de la majorité pour obtenir des crédits supplémentaires de l'Etat, que nous les avons obtenus dans le domaine du logement, de l'ANRU et dans d'autres domaines encore.

Oui, nous nous battons pour obtenir les crédits nécessaires et j'espère d'ailleurs, ce qui rassurera peut-être M. TIAN depuis son intervention de ce matin, que le Grenelle de l'Environnement avait aussi prévu pour les transports collectifs des aides substantielles, eh bien, nous nous efforcerons de les obtenir, même si c'est la Communauté Urbaine qui doit les mettre en œuvre. Voilà ! Nous ferons ce que nous devons faire ! Et par conséquent, je crois que même s'il y a une situation économique qui est terriblement difficile aujourd'hui, n'essayez pas de nous envoyer des embruns !

Quant à M. HAUSMANN, puisque vous en avez cité d'autres, quand il a dû exproprier les 17 000 habitants qui étaient dans le secteur qui aujourd'hui s'appelle rue de la République, Voie Impériale auparavant, 17 000 habitants ! Nous ne nous sommes jamais livrés à ce genre d'acte complètement ahurissant et inacceptable aujourd'hui ! Donc, merci de nous mettre en garde, c'est votre devoir. Merci de nous formuler quelques propositions, je ne doute pas que M. TOURRET en tiendra compte. Mais même si nous avons des finances qui sont tendues parce qu'effectivement nous n'avons pas trop de richesses, nous pouvons encore faire face, nous ne sommes pas en faillite et nous ne mettons pas les clefs justement à l'encan !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, j'ai entendu ce que vous avez dit sur les écoles. Je ne partage pas exactement tout mais je reconnais que vous faites des efforts, c'est normal, c'est d'ailleurs la responsabilité et la compétence la plus importante de la Commune. Donc je viens d'entendre ce que vous avez dit et je vous fais une proposition constructive : remettez les 2,3 millions d'euros que vous avez enlevés sur le budget des écoles, parce que nous avons un certain nombre de choses à faire en urgence. Vous savez que l'école Chateaubriand a eu beaucoup de problèmes, puisqu'il y a une façade qui est tombée, et on me dit que l'on va y faire des réparations rapides parce que l'on ne peut pas tout refaire immédiatement. Mme CASANOVA opine de la tête, je la remercie de s'en être occupée. Donc je vous propose de remettre ces 2,3 millions d'euros et ainsi, vous serez en accord avec ce que vous venez de déclarer.

Madame CASANOVA.- Les 2 millions d'euros dont vous parlez, ce n'est pas qu'on les a enlevés, c'est simplement que certains appels d'offres ayant été reculés, nous n'avons pas eu le temps de les dépenser. Mais cela ne tient qu'à des appels d'offres qui ont été reculés.

Quant à l'école Chateaubriand, nous nous en occupons. Et les travaux seront faits pendant les vacances de la Toussaint puisque nous ne pouvons pas les faire dans l'école Chateaubriand en mettant en danger les élèves. Donc, nous sommes obligés de les faire pendant les vacances de la Toussaint. Mais en attendant, l'école a été sécurisée pour qu'il ne se passe pas de problème particulier.

Monsieur TOURRET.- Je rajouterai quelques mots à ce que vient de dire Mme CASANOVA, qui a tout à fait raison. Il ne s'agit pas du tout d'annulation, mais pour des problèmes techniques certains travaux prennent de l'avance, d'autres sont en retard. Et donc voilà les raisons pour lesquelles cette ligne budgétaire a été réduite de 2,8 %.

Mais surtout, Monsieur le Maire, j'insiste sur tout ce que vous avez fait depuis le début et nous continuons encore aujourd'hui. Et à vouloir trop démontrer, parfois on ne démontre rien ! Dans ce budget, aujourd'hui, il y a 6 millions d'euros de plus pour le collège Puget. Donc si on veut dire que nous abandonnons les enfants et la jeunesse, c'est un mensonge ! De plus, nous collaborons, puisque le collège Puget, tout le monde le sait, c'est nous qui le faisons pour le compte du Conseil Général et donc, nous avançons l'argent et nous avons avancé plus de 6 millions d'euros pour la jeunesse ! Donc, je pense que ce que veut démontrer M. MENNUCCI n'est pas du tout démontré, c'est l'inverse. Et à vouloir trop démontrer, on ne démontre rien !

(Applaudissements dans les rangs de la Majorité)

Le rapport 08/0719/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Faire Gagner Marseille, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen, et le Groupe Verts votant contre.

* * *

53 - 08/0720/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
DIRECTION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT ET DE LA
PROGRAMMATION - Etat spécial d'arrondissement - Reports de
dépenses d'investissement 2007 - Transferts de chapitres.
(08-16784-DGSF)

Le rapport 08/0720/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen votant contre.

* * *

54 - 08/0721/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • MISSION DES MAIRIES DE
SECTEURS - Dotations Financières 2009 allouées aux Mairies
d'Arrondissements.
(08-16934-SG)

Monsieur HOVSEPIAN.- Monsieur le Maire, sur ce rapport 54, il s'agit de la dotation financière allouée aux Mairies d'Arrondissements. Pour cela, nous avons trois remarques à vous soumettre.

D'abord, en ce qui concerne la dotation de gestion locale qui est attribuée au titre des équipements qui nous sont transférés, nous constatons qu'elle n'englobe pas la réalité du coût moyen d'exploitation de l'ensemble de ces équipements, notamment pour certains équipements qui sont non seulement fréquentés par les habitants des arrondissements donnés mais également par tout Marseille, de par leur rayonnement à la fois social et parfois culturel. Aussi, Monsieur le Maire, nous sollicitons la réactualisation, la révision des critères de classification des équipements transférés, dont la gestion est assurée par la mission des Mairies d'Arrondissements sous l'autorité du Secrétaire Général de la Ville.

Ma deuxième remarque concerne la dotation d'investissement, qui est de 2 Euros par habitant et qui est calculée sur le nombre d'habitants. Or, là aussi, il y a une stagnation depuis la création de cette dotation, depuis 2003, car elle est assise sur le nombre d'habitants recensés et ce recensement date de 1999. Or, il y a eu un recensement entre 2004 et 2006 et, bien sûr, la population de Marseille a augmenté et aujourd'hui représente plus de 800 000 habitants, etc. Donc, on devrait calculer cette dotation d'investissement sur le nombre réel d'habitants aujourd'hui sur les différents Secteurs de Marseille.

Ma troisième remarque, Monsieur le Maire, encore une fois je réitère la demande de réunir sous votre autorité les 8 Maires d'Arrondissements, pour une conférence sur l'évolution des compétences des Mairies d'Arrondissements, toujours suite à la loi de démocratie de proximité du 27 février 2002. Merci.

Monsieur le Maire.- Avant même de donner la parole à d'autres collègues, M. HOVSEPIAN, je veux vous dire que cette situation un peu difficile ne nous a pas échappé, évidemment.

Sur l'affaire du recensement, je vous prie de rectifier ce que vous venez de dire. Le recensement est toujours sur l'année 1999 et il n'est pas arrivé encore en 2008 où nous nous trouvons. Et la preuve, s'il fallait en donner une, c'est notre séance du 27 juin dernier où nous avons voté les grands électeurs sur une population d'après un recensement de 1999, ce qui nous a donné 7 grands électeurs à chacun, en plus de notre voix personnelle, alors qu'en réalité, si on évaluait la population d'aujourd'hui - l'INSEE, quand ils sont disposés à nous donner quelques éléments, et vous savez qu'ils ont changé les calculs, nous dit que nous sommes à 830 000 ou même 840 000 habitants - et si tel avait été le cas, nous aurions eu 13 ou 17 grands électeurs chacun. Donc, nous sommes toujours sur un recensement qui évidemment peut paraître injuste.

Mais voilà la proposition que je fais, parce que mes propres amis Maires de Secteur ont attiré mon attention là-dessus et que je souhaite bien entendu, dans un élan de justice et d'équité, même si au bout du compte c'est votre Secteur qui sera largement bénéficiaire, M. HOVSEPIAN, mais c'est ainsi, ne pas non plus démunir les autres secteurs, car si la population varie, par exemple, dans le 1^{er} et 7^{ème} arrondissements, elle varie aussi dans le 6-8, on perd des électeurs, enfin des habitants...

Monsieur MENNUCCI- ...Et des électeurs !

Monsieur le Maire- Et des électeurs, bien sûr ! Mais certains s'arrangent pour ne pas en perdre beaucoup, de ce côté-là ! Mais excusez-moi pour mon lapsus révélateur, je suis moi aussi préoccupé par ces choses-là !

Il y a donc moins d'habitants dans le 7^{ème} aujourd'hui, il y en a aussi moins dans le 8^{ème}, il y en a sans doute plus dans votre secteur à vous ou dans le 11-12. Donc voilà ce que je suggère : je suggère qu'au terme de l'année, où nous aurons un aperçu assez net de l'évolution de la population à Marseille, que nous en tenions compte, M. TOURRET, pour la préparation du Budget Primitif.

Si tel n'était pas le cas, aujourd'hui nous ne pourrions que reporter la dotation actuelle dans les premiers mois de l'année de 2009. Je suggère autre chose. Je suggère que dès la préparation de budget – vous savez que l'on s'y met dès la fin de l'année– on prenne en compte l'évolution de la population pour augmenter la dotation de toutes les Mairies de Secteur en fonction. Mais attention, on ne va pas me dire, dans tel ou tel secteur : "mais, nous, nous perdons". Ceci sera peut-être un sujet qu'il faudra que nous regardions. Mais là où il y a augmentation de la population, j'ai déjà demandé à l'Administration municipale que dès la fin de l'année on commence à regarder cela.

M. HOVSEPIAN, je vous mets en garde aussi : il ne faut pas m'en demander trop, parce qu'à la fois, j'entends des hurlements tels que "cette Ville va à la catastrophe, c'est un gouffre financier, c'est tendu, c'est ceci ou c'est cela", et en même temps on me demande toujours l'augmentation des dépenses ! Donc il est clair que nous ne pouvons pas faire cet exercice d'une manière récurrente. Mais en ce qui concerne les Mairies de Secteur, longtemps d'ailleurs nous avons été la Ville, parmi Paris Lyon Marseille, qui donnait le plus de dotation aux Mairies de Secteur. Peut-être aujourd'hui sommes-nous distancés par une autre Ville...

(Réflexion dans les rangs du Groupe Socialiste)

Monsieur le Maire- Non, on est devant Lyon ! On n'est peut-être plus devant Paris, mais on est toujours devant Lyon !

Voilà donc la proposition que je formule à l'égard de mes amis Maires de Secteur qui m'en ont parlé encore dans notre dernière réunion de majorité : en attirant l'attention de l'Adjoint aux Finances, on tiendra compte de l'évolution de la population dès le Budget Primitif de 2009.

Pour ce qui est du reste, nous faisons une Conférence de Programmation, M. HOVSEPIAN, et là aussi il faut un équilibre dans les travaux qui peuvent être effectués dans tel ou tel des secteurs de la ville. On ne peut pas tout concentrer dans un secteur qui, dans le cadre de la décentralisation, a eu le maximum de bâtiments collectifs affectés à la Mairie de Secteur. Il faut que nous tenions compte d'un équilibre, de la justice et de l'équité. Mais je crois que le moment est venu de faire un effort de plus. Cela rejoint le vote que nous avons effectué ce matin, d'une concertation vaste, générale, si c'était utile ; nous allons commencer par ce qui existe bien.

M. TEISSIER dit souvent qu'il est le plus ancien des Maires de secteur, ce qui est vrai, et il se rappelle aussi la manière dont nous avons, nous, été traités par la Mairie Centrale en 1983. Là aussi, depuis 1983, M. HOVSEPIAN, nous avons terriblement progressé, nous avons joué le jeu. Faut-il améliorer ce jeu ? Certainement. Nous en sommes encore au début d'une mandature, nous allons le faire. Telle est la volonté que je souhaite voir partager par ma Majorité municipale, pour être toujours à l'avant-garde dans Paris Lyon Marseille, même s'il y a une injustice. Car puisque depuis ce matin on me rappelle que nous n'avons que 2 sièges d'écart, dans toutes les villes de France où le Maire a obtenu aux alentours de 51 % des voix, il a 75 % des sièges. Et nous, avec Paris Lyon Marseille, nous avons les voix d'avance mais nous n'avons pas les sièges ! Il faudra bien peut-être qu'un jour le législateur s'en préoccupe aussi, comme il va se préoccuper de voir comment on peut mixer le Conseil Général et le Conseil Régional. Et pour l'équité la justice et l'équilibre financier, je crois que le temps est venu que l'on fasse cette réforme !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 08/0721/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen votant contre, le Groupe Faire Gagner Marseille s'abstenant.

* * *

55 - 08/0722/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Office du Tourisme et des Congrès - Compte administratif et compte de gestion 2007 - Approbation du Conseil Municipal (08-17069-DGSF)

Madame VLASTO- Monsieur le Maire, je profite de ce rapport pour dire que si aujourd'hui vous avez pu présenter notre Ville de Marseille à la candidature de Capitale Européenne de la Culture, dont tout le monde se félicite, projet superbe que porte Bernard LATARJET, et qu'à mon tour je voudrais remercier, c'est aussi un projet qui a fédéré, comme cela l'a déjà été dit, les Collectivités, le monde culturel et le monde économique.

Je rappellerai que cela, c'est grâce au travail qui a été fait depuis treize ans, à la confiance que vous avez donnée dans ce secteur de l'industrie du tourisme, en lui donnant les moyens de travailler, et ce qui a permis que notre ville ne soit plus évitée mais qu'au contraire se développe le tourisme, que ce soit le tourisme de congrès ou le tourisme de vacances. Et d'ailleurs, nous sommes devenus une destination estivale puisque Marseille est une véritable destination touristique, elle est reconnue comme telle maintenant, et nous savons que cela veut dire retombées économiques et créations d'emplois.

Je donnerai un chiffre. Durant les mois de juillet et août, et nous savons que la période n'est pas excellente au niveau économique, Marseille s'est sortie d'affaire puisque le taux d'occupation de nos établissements hôteliers, toutes catégories confondues, du 2 au 4 étoiles, a atteint plus de 70 % et que les chambres d'hôtes n'ont pas désempilé.

Quant au taux de satisfaction pour l'accueil que les touristes ont reçu dans nos structures, tout à l'heure vous disiez qu'il fallait bien accueillir en 2013 toutes les personnes qui viendront visiter Marseille, le taux de satisfaction donné par un organisme national est de 98 % ! C'est le fruit –je crois– du travail qui a été fait par nos équipes et puis le travail de promotion, de communication, que très souvent d'ailleurs nous faisons avec d'autres partenaires.

Et je suis certaine que ce label Marseille Capitale Européenne de la Culture, qui doit –je le rappelle– nous être confirmé le 20 mai 2009, donc attention d'ici là, va nous permettre de dépasser le chiffre de 4 millions de visiteurs que nous devons atteindre d'ici fin 2012, pour aller, comme à Lille, à 10 millions ou peut-être même un peu plus.

Chers collègues, c'est tous ensemble que nous allons réussir cette belle aventure de 2013 ! Merci, Monsieur le Maire.

(Applaudissements dans les rangs de la Majorité)

Le rapport 08/0722/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, Mme VLASTO ne participant pas au vote.

* * *

56 - 08/0723/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Garantie d'emprunt - Modification de la délibération n° 07/1321/EFAG du 10 décembre 2007. (08-16977-DGSF)

Le rapport 08/0723/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

57 - 08/0724/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société Anonyme d'HLM Erilia - Opération "Résidence Honorat" - 3^{ème} arrondissement - Acquisition et réhabilitation d'un immeuble de 14 logements PLUS. (08-17072-DGSF)

Monsieur MARANDAT- Monsieur le Maire, mon intervention aura pour objet la pléthore de dossiers, du 57 au 88 de M. TOURRET, puis du 171 au 187 de Mme FRUCTUS, concernant les logements sociaux et ce système incroyable de garantie d'emprunt.

Nous sommes contre ce système de garantie d'emprunt, car nous ne voyons pas au nom de quoi n'importe quelle entreprise qui réalise un projet n'aurait pas à en assumer les conséquences négatives en cas de mauvaise gestion de son offre, mais en revanche empêche les bénéficiaires en cas de succès, qui, là, ne bénéficie pas aux garants de l'emprunt et aux fonds publics. D'autant plus que le Conseil Général, sur certains dossiers, a refusé de se porter garant, ce qui rend la garantie de la Municipalité à 100 %.

De plus, cette politique de réalisation de logements sociaux, PLUS, PLAI, PLAU, Conseil Municipal après Conseil Municipal, encore un millier aujourd'hui, encore et encore, se fait à l'évidence au grand contentement de nos amis Socialistes, qui vous poussent dans ce sens, voyant ainsi grandir et se répartir leur clientèle électorale. Car, en effet, à qui profite ces logements sociaux, en grande majorité ? Est-ce à des Marseillais français, quelle que soit leur origine –ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit–, attendant depuis des années un logement décent mérité après des années de travail ? Non ! Pour eux, ils devront attendre et attendent toujours ! Nous le savons, ces logements sont souvent donnés à des primo-arrivants sans aucun contrat de travail, ayant de fait moins de ressources que ceux installés ici et qui sont bien sûr prioritaires, n'ayant par définition pas de logement.

On nous dit qu'il manque 30 000 logements sociaux sur Marseille, bien que le quota de 20 % soit atteint. Oui, bien sûr, il manque 30 000 logements sociaux. Et quand ils seront réalisés, vu l'importance des nouvelles arrivées légales ou illégales, il en manquera encore 50 000, et ainsi de suite ! Et quand Marseille sera recouverte de logements sociaux, il en manquera encore et toujours !

Et en fait, si on analyse objectivement les vrais responsables du déficit de logements sociaux, ce sont ceux qui soutiennent et encouragent cette immigration débridée, profitant de la misère de ces gens, pour leur profit en particulier électoral. Aussi, je vous en conjure, Monsieur le Maire, soyez attentif aux critères d'attribution de ces logements, pour qu'en profitent ceux qui les méritent et à qui la République les doit ! Ils sont en effet nombreux, souvent faibles et ne pouvant faire entendre leur voix. Mais faisons en sorte que ces programmes, qui parfois peuvent être licites, ne soient pas une de plus des pompes aspirantes de cette immigration incontrôlée qui est une tragédie autant sociale que financière pour notre pays.

Monsieur le Maire.- Vous êtes deux fois dans le rouge aujourd'hui, d'abord parce que vous avez terminé votre temps de parole, ensuite parce que vos propos sont vraiment inacceptables !

(Applaudissements dans les rangs de la Majorité)

Monsieur BLUM.- Monsieur le Maire, les propos de notre collègue sont effectivement inacceptables et je lui répondrai sur les deux points.

D'abord, en ce qui concerne les conditions d'attribution des logements sociaux, il y a des Commissions qui statuent en tenant compte des critères qui sont relatifs aux revenus, qui tiennent compte également de l'Aide Personnalisée au Logement. Mais en aucun cas nous ne voulons tomber dans ce que M. MARANDAT semble vouloir nous indiquer, c'est-à-dire dans des critères d'origine ethnique, qui sont totalement inacceptables et inadmissibles dans notre République et dans notre ville.

(Réaction de M. MARANDAT, sans micro)

Monsieur BLUM.- M. MARANDAT, c'était sous-jacent.

Deuxièmement, en ce qui concerne les garanties d'emprunt elles-mêmes, c'est traditionnel : les garanties d'emprunt sont données par les Collectivités Territoriales et en particulier par la Ville de Marseille, pour une seule et bonne raison, qui est qu'à partir du moment où on accorde une garantie d'emprunt, l'Office d'HLM ou la société privée d'HLM ou le bailleur social peut obtenir auprès des banques un financement à des conditions privilégiées, c'est-à-dire avec un taux d'intérêt inférieur au cours du marché. C'est la raison pour laquelle les Collectivités Territoriales donnent cette garantie d'emprunt.

La Ville de Marseille le fait pour la construction de logements sociaux, elle a raison de le faire. Mais nous aimerions aussi que d'autres Collectivités le fassent, comme le Conseil Général qui se déclare toujours favorable à la construction de logements sociaux à Marseille et qui accorde sa garantie dans d'autres Communes du Département mais pas à Marseille, et nous souhaiterions donc qu'il vienne aussi à Marseille. Je crois que ce serait une question d'équité et parce qu'on ne peut pas aussi tenir deux langages, à la fois s'agiter sur son siège en demandant des logements sociaux et que chaque fois que l'on fait appel à eux pour une garantie de logement social, le guichet soit fermé.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 08/0724/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité. M. MARANDAT votant contre.

* * *

58 - 08/0725/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société Anonyme d'HLM ICF Sud-Est Méditerranée - Opération "Résidence Duparc" - Acquisition amélioration d'un immeuble de 21 logements PLUS - 4^{ème} arrondissement.
(08-16942-DGSF)

Le rapport 08/0725/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité. M. MARANDAT votant contre.

* * *

59 - 08/0726/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
Engagement Municipal pour Le Logement - Garantie d'emprunt - Société SOGIMA - Opération "Ferrari" - 5^{ème} arrondissement - Construction de 9 logements PLUS / PLAI.
(08-16925-DGSF)

Le rapport 08/0726/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité. M. MARANDAT votant contre.

* * *

60 - 08/0727/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société SOGIMA - Opération "Ferrari" - Modification de la délibération n° 08/0403/FEAM du 30 juin 2008.
(08-16974-DGSF)

Le rapport 08/0727/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité. M. MARANDAT votant contre.

* * *

61 - 08/0728/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - S.A. d'HLM Nouveau Logis Provençal - Opération "Charpentier PEX" - 3^{ème} arrondissement - Modification de la délibération n°08/0637/FEAM du 30 juin 2008.
(08-17052-DGSF)

Le rapport 08/0728/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité. M. MARANDAT votant contre.

* * *

62 - 08/0729/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt -
Société SOGIMA - Opération "Baïlle" - 5^{ème} arrondissement -
Construction de 41 logements PLUS.
(08-16967-DGSF)

Le rapport 08/0729/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité. M. MARANDAT votant contre.

* * *

63 - 08/0730/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt -
Société Anonyme d'HLM Phocéenne d'Habitations - Opération
"Domaine du Large" - 8^{ème} arrondissement - Construction de 15
logements PLUS.
(08-16962-DGSF)

Le rapport 08/0730/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité. M. MARANDAT votant contre.

* * *

64 - 08/0731/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt -
Société d'économie mixte Marseille Habitat - Opération "Vincent
Scotto" - 1^{er} arrondissement - Modification de la délibération n°
08/0636/FEAM du 30 juin 2008.
(08-16973-DGSF)

Le rapport 08/0731/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité. M. MARANDAT votant contre.

* * *

65 - 08/0732/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt -
Société Anonyme d'HLM Phocéenne d'Habitations - Opération
"Domaine du Large PLS" - 8^{ème} arrondissement - Construction de 10
logements PLS
(08-17046-DGSF)

Le rapport 08/0732/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité. M. MARANDAT votant contre.

* * *

66 - 08/0733/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
Engagement Municipal pour le logement - Garantie d'emprunt -
Société Anonyme Régionale de l'Habitat Opération "Luminy" -
9^{ème} arrondissement - Réhabilitation de 241 logements.
(08-17029-DGSF)

Le rapport 08/0733/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité. M. MARANDAT votant contre.

* * *

67 - 08/0734/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt -
Société Anonyme d'HLM DOMICIL - Opération "Domaine des Grands
Cèdres" - 10^{ème} arrondissement - Construction de treize logements
PLUS.
(08-16918-DGSF)

Le rapport 08/0734/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité. M. MARANDAT votant contre.

* * *

68 - 08/0735/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt -
Société Anonyme d'HLM ICF Sud-Est Méditerranée - Opération
"Capelette" - 10^{ème} arrondissement - Construction de 20 logements
collectifs PLUS.
(08-16941-DGSF)

Le rapport 08/0735/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité. M. MARANDAT votant contre.

* * *

69 - 08/0736/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt -
Société Anonyme d'HLM DOMICIL - Opération "Domaine des grands
cèdres" - 10^{ème} arrondissement - Construction de 9 logements PLS
en VEFA.
(08-16969-DGSF)

Le rapport 08/0736/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité. M. MARANDAT votant contre.

* * *

70 - 08/0737/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt -
Société Anonyme d'HLM Phocéenne d'Habitations - Opération "Parc
de la Dominique PLS" - 11^{ème} arrondissement - Modification de la
délibération 07/0539/EFAG du 25 juin 2007.
(08-17040-DGSF)

Le rapport 08/0737/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité. M. MARANDAT votant contre.

* * *

71 - 08/0738/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt -
Société Anonyme d'HLM Phocéenne d'Habitations - Opération La
Villanelle - 11^{ème} arrondissement - Modification de la délibération
n°07/0538/EFAG du 25 juin 2007.
(08-17044-DGSF)

Le rapport 08/0738/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité. M. MARANDAT votant contre.

* * *

72 - 08/0739/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société Anonyme d'HLM Phocéenne d'Habitations - Opération "Villa Amandine" - 12^{ème} arrondissement - Construction de 13 logements PLUS.

(08-16950-DGSF)

Le rapport 08/0739/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

* * *

73 - 08/0740/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société Anonyme d'HLM Phocéenne d'Habitations - Opération "Closerie Toscane" - 12^{ème} arrondissement - Construction de 12 logements PLUS.

(08-16953-DGSF)

Le rapport 08/0740/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

* * *

74 - 08/0741/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société Anonyme d'HLM Phocéenne d'Habitations - Opération "Villa Amandine" - 12^{ème} arrondissement - Construction de 7 logements PLS.

(08-16955-DGSF)

Le rapport 08/0741/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

* * *

75 - 08/0742/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société Anonyme d'HLM DOMICIL - Opération "Les Prés d'Halcyone - PLS" 13^{ème} arrondissement - Construction de 24 logements PLS.

(08-17031-DGSF)

Le rapport 08/0742/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

* * *

76 - 08/0743/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société Anonyme d'HLM DOMICIL - Opération "Les prés d'Halcyone PLUS / PLAI" - 13^{ème} arrondissement - Construction de 47 logements

(08-17037-DGSF)

Le rapport 08/0743/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

* * *

77 - 08/0744/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société Anonyme d'HLM Phocéenne d'Habitations - Opération "Jane Pannier" - 13^{ème} arrondissement - Modification du financement et actualisation de la garantie.

(08-17065-DGSF)

Le rapport 08/0744/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

* * *

78 - 08/0745/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Engagement Municipal pour le logement - Garantie d'emprunt - Société Anonyme d'HLM DOMICIL - Opération "Colline des Impressionnistes" - 14^{ème} arrondissement - Construction de 18 logements PLS.

(08-16963-DGSF)

Le rapport 08/0745/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

* * *

79 - 08/0746/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Garantie d'emprunt - Engagement Municipal pour le Logement - Société Anonyme d'HLM Erilia - Opération "Bonnet" - 15^{ème} arrondissement - Construction de 55 logements locatifs collectifs.

(08-16922-DGSF)

Le rapport 08/0746/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

* * *

80 - 08/0747/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société Anonyme d'HLM ERILIA - Opération "Les Cormorans" - 15^{ème} arrondissement - Construction de 27 logements PLAI.

(08-16972-DGSF)

Le rapport 08/0747/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

* * *

81 - 08/0748/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Engagement Municipal pour le logement - Garantie d'emprunt - Société Anonyme d'HLM LOGIREM - Opération "Villa Oddo" - 16^{ème} arrondissement - Construction de 32 logements PLUS.

(08-17071-DGSF)

Le rapport 08/0748/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

* * *

82 - 08/0749/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Garanties d'emprunts - Transfert de garantie de l'Association Nationale d'Entraide Féminine au profit de l'association ANEF Provence.
(08-16928-DGSF)

Le rapport 08/0749/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

* * *

83 - 08/0750/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Déficit dans les régies comptables.
(08-16873-DGSF)

Le rapport 08/0750/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

* * *

84 - 08/0751/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Admission en non-valeur.
(08-16856-DGSF)

Le rapport 08/0751/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

* * *

85 - 08/0752/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Remises gracieuses.
(08-17076-DGSF)

Le rapport 08/0752/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

* * *

86 - 08/0753/FEAM

DIRECTION DES SERVICES CONCEDES ET DES SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE • Convention entre la Ville de Marseille et l'Association Conseil Mondial de l'Eau - Versement d'une subvention au titre de l'exercice 2009 - Paiement d'un acompte sur subvention à valoir sur les crédits de l'exercice 2009.
(08-16800-DSC)

Monsieur le Maire.- Je m'attendais à une intervention mais j'ai quelque chose à dire sur ce rapport n°86. Je voudrais rappeler certaines choses, mes chers collègues, parce que l'on s'est souvent inquiété sur le Conseil Mondial de l'Eau et sur les subventions que nous donnions, et je voudrais apporter quelques explications, justement.

Le Conseil Mondial de l'Eau a été créé en 1995 et son siège fixé à Marseille en 1996, je vous le rappelle, après une large compétition remportée par notre Ville, à une voix de majorité face à Montréal, notamment. Ce Conseil regroupe aujourd'hui environ 300 organisations membres, de plus de 60 pays, dont 70 Etats, les grandes organisations professionnelles, les banques d'aide au développement, les associations des Collectivités Locales, les agences de l'ONU et un grand nombre d'ONG internationales ou locales.

L'Assemblée Générale élit pour trois ans, au suffrage universel par collège, un Conseil d'Administration de 35 membres, auquel s'ajoute le Maire de Marseille, membre de droit. Dans ce Conseil, un bureau de sept membres est élu, son Président est depuis quatre ans M. Loïc FAUCHON. Le rôle du Conseil est de fédérer toute la famille de l'Eau pour faire entendre la cause de l'accès de l'eau et de l'assainissement. Rappelons que plus de 2,5 milliards de personnes n'ont pas accès à l'assainissement et que la moitié au moins ne dispose pas d'un accès à une eau de qualité. Il n'est qu'à feuilleter la presse pour mesurer l'ampleur sans cesse croissante des enjeux liés à l'eau et à l'échelle de la planète : enjeux humains, sanitaires, économiques, sociaux, écologiques, voire conflictuels entre Etats.

Pour cela, le Conseil a travaillé sur les grands thèmes qui à travers le Monde fédère cette cause de l'eau, son financement, le droit à l'eau, sa gouvernance et son organisation décentralisée, les transferts de savoir-faire nécessaires vers les pays les plus pauvres. Contrairement à certaines idées propagées par certains mouvements altermondialistes, seuls quatre administrateurs sur trente-six viennent du secteur privé et les autres représentent à la fois le secteur public, les institutions internationales et la société civile.

Le Conseil organise tous les trois ans un Forum Mondial de l'Eau et le 5^{ème} de son nom se tiendra à Istanbul, en mars prochain. Il s'agit plus largement de rassembler tous ceux qui s'intéressent à l'eau, avec plus de 20 000 personnes, 150 délégations ministérielles et 2 000 journalistes, pour présenter des solutions concrètes et durables.

La subvention accordée contractuellement par la Ville de Marseille au Conseil Mondial de l'Eau représente environ un tiers de son budget et permet à une petite équipe internationale, de douze permanents, d'animer le débat sur l'eau dans le Monde. Grâce au concours du Conseil, Marseille est devenue en quelques années une Capitale Mondiale de l'Eau, où se tiennent régulièrement de très nombreuses rencontres sur ce thème qui contribuent à son rayonnement international. La France et Marseille ont présenté une manifestation d'intérêt pour l'organisation du 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau en 2012, trois pays candidats peuvent rester en lice, l'Afrique du Sud, le Canada et la France pour Marseille. Cette pré-candidature est d'ailleurs mentionnée dans le dossier Marseille Capitale Européenne de la Culture en 2013, qui contient un chapitre sur l'eau.

Toutes ces raisons poussent à amplifier le rôle de Marseille dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Voilà pourquoi certains pouvaient s'étonner du montant important de la subvention, mais je pense qu'elle est bien utilisée, surtout dans les liens que nous avons avec trois pays riverains de la Méditerranée. Vous savez que nous sommes toujours parfaitement bien accueillis dans ces trois Etats, que ce soit le Maroc, la Tunisie ou l'Algérie, et que les Ministres sont très sensibles au travail qui est fait depuis Marseille. Ils viennent à Marseille et cela nous permet d'avoir des liens, des liens d'amitié, de fraternité ; cela nous permet de faire tomber les tabous, d'effacer les blessures de l'histoire. Tout ceci, certains peuvent le contester, mais pour nous, cela fait partie de notre volonté d'aller vers un rapprochement des races, des peuples et des cultures. Voilà pourquoi je souhaite que ce rapport soit voté.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 08/0753/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

* * *

87 - 08/0754/FEAM

DIRECTION DES SERVICES CONCEDES ET DES SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE • Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (AGAM) - Renouvellement de la convention d'objectifs entre la Ville de Marseille et l'AGAM - Subvention de la Ville pour l'exercice 2009 - Paiement d'acomptes sur subvention à valoir sur les crédits de l'exercice 2009.
(08-16806-DSC)

Le rapport 08/0754/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

* * *

88 -

DIRECTION DES SERVICES CONCEDES ET DES SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE • Cotisation de la Ville de Marseille à différents organismes : - SETUMONT (Syndicat Mixte d'Etudes pour le Tunnel du Montgenèvre). - FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) - Association pour la Modernisation des Bassins de la Seine, du Rhin, de la Moselle, du Rhône et de la Saône et pour leur connexion pour des liaisons fluviales à grand gabarit.

(08-16930-DSC)

Rapport retiré.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. VANELLE Patrice

89 - 08/0755/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de Marseille au guide gratuit "Le Citadingue".

(08-16712-SG)

Le rapport 08/0755/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VASSAL Martine

90 - 08/0756/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES A LA POPULATION - DIRECTION DES EMPLACEMENTS • Taxe Locale sur la publicité extérieure - Tarifs 2009.

(08-16829-EMP)

Le rapport 08/0756/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

91 - 08/0757/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES A LA POPULATION - DIRECTION DES EMPLACEMENTS • Tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2008. Marché nocturne du Vieux-Port.

(08-16821-EMP)

Le rapport 08/0757/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

92 - 08/0758/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES A LA POPULATION - DIRECTION DES EMPLACEMENTS • Exonération des redevances d'occupation du domaine public et des taxes sur la publicité de la Direction des Emplacements - Année 2008 - place Thiers.

(08-16822-EMP)

Le rapport 08/0758/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

93 - 08/0759/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES A LA POPULATION - DIRECTION DES EMPLACEMENTS • Exonération des redevances d'occupation du domaine public et des taxes sur la publicité de la Direction des Emplacements - Année 2008 - boulevard Chave.

(08-16824-EMP)

Le rapport 08/0759/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

94 - 08/0760/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES A LA POPULATION - DIRECTION DES EMPLACEMENTS • Attribution d'une subvention à l'association Foire aux santons et aux Crèches de Marseille.

(08-16820-EMP)

Le rapport 08/0760/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

DEVELOPPEMENT DURABLE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BOYER Valérie

95 - 08/0761/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT • Approbation de la participation de la Ville de Marseille aux frais de structure du Groupement d'Intérêt Public pour le Grand Projet de Ville - Année 2008 - Approbation de l'avenant n°4 à la convention n°04/0892.

(08-16883-DGUH)

Madame BOYER.- Monsieur le Maire, chers collègues, je voudrais vous indiquer que la Ville, conformément à la convention constitutive du GIP, délibère chaque année sur le montant de sa contribution aux frais de structure du GIP GPV sur la base d'un budget d'une répartition des contributions des partenaires co-financeurs préalablement approuvé par son Conseil d'Administration. Tel est le but du présent rapport.

Cette contribution est évaluée pour 2008 à 479 429 Euros, pour un budget de fonctionnement global d'un peu plus d'un million d'euros. Ce budget intègre les dépenses relatives à la Direction Opérationnelle des copropriétés en difficulté, Les Rosiers, Bellevue et Kallisté, financées dans le cadre d'une convention de financement passée avec le GIP. La participation de la Ville est par ailleurs compensée par la mise à disposition par la Ville de moyens humains, personnel municipal, et matériels, véhicules, équipements bureautiques, fluides, locaux administratifs. Cette mise à disposition évaluée pour 2008 à 461 000 Euros est encadrée par une convention passée avec le GIP et fait l'objet chaque année d'un avenant permettant son actualisation.

Je voudrais vous indiquer que le plan de financement annuel prévisionnel s'établit pour 2008 de la manière suivante, je ne vous donne que les pourcentages : ANRU 16 %, MPM 14 %, Septèmes 1,2 %, le Département 4,53 %, la Région 9,15 %, la Caisse des Dépôts et Consignations 5,53 % et la Ville de Marseille 51 %.

Les montants de ces budgets et participations prévisionnelles feront ensuite l'objet en 2009 d'un calcul définitif après l'approbation des comptes par le Conseil d'Administration du GIP et l'établissement par la Ville d'un état des dépenses engagées pour le compte du GIP.

Voilà, je voulais vous apporter ces précisions.

Le rapport 08/0761/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

96 - 08/0762/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT • 9^{ème} arrondissement - ZUS Soude Hauts de Mazargues ZAC de la Jarre - Affectation d'une autorisation de programme pour les études préalables à la réalisation d'un parc sportif et modes de déplacements doux associés.

(08-16926-DGUH)

Madame BOYER, - Monsieur le Maire et mes chers collègues, sur ce rapport, je voudrais vous indiquer que dans le cadre du programme de rénovation urbaine mené par l'Etat et les Collectivités Locales, nous avons engagé le projet de la Soude et des Hauts de Mazargues. Ce projet vise à donner une cohérence d'aménagement entre les trois secteurs de la Soude, Jarre et Baou de Sormiou.

Ce vaste programme de renouvellement urbain va s'articuler autour de trois axes : une densification et une valorisation des terrains vagues ; une réhabilitation du Plan Social d'HMP et une résidentialisation des espaces communs, suivant les principes d'intervention de l'ANRU, toutes les démolitions seront remplacées au moins en nombre égal par la construction de logements, mais suivant un schéma d'urbanisme adapté au XXI^{ème} siècle ; troisièmement, un programme d'équipements publics, une revalorisation des espaces plus utilisés avec la réalisation de logements en accès à la propriété.

Cette nouvelle organisation urbaine s'appuiera sur un nouveau schéma viaire qui intégrera le boulevard Urbain Sud. Cette opération sera présentée à l'ANRU d'ici la fin de l'année. Elle est aujourd'hui évaluée à 72 millions d'euros. Le rapport au Conseil Municipal de ce jour va nous permettre de préciser au travers des études que nous pourrions réaliser le programme de l'espace sportif spécifique et les cheminements en mode de déplacement doux.

Je profite également de ce rapport pour faire un point sur les dossiers de renouvellement urbain de Marseille. Marseille s'est engagée avec l'ANRU sur douze autres projets. Six sont déjà conventionnés, le Plan d'Aou, les Flamants Iris, les Créneaux, Saint-Paul, Saint-Joseph, La Savine. Cinq sont passés en RTP, c'est-à-dire Réunion Technique Partenariale. Ensuite, Saint-Mauront, Just Centre Nord, Malpassé, Solidarité Kallisté, la Viste, et un a été transmis à la Préfecture. Enfin, Picon Busserine.

Je voudrais souligner l'effort sans précédent qui va être engagé par l'ensemble des partenaires pour retisser la ville, pour rattacher ces quartiers au fonctionnement de l'agglomération, et indiquer que la Ville de Marseille prend à sa charge 9 % de ce vaste programme qui va améliorer les conditions de vie des Marseillais.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 08/0762/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

97 - 08/0763/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • 15^{ème} arrondissement - Aménagement de l'Esplanade du Nord - Le Plan d'Aou (Saint-Antoine) - Approbation de l'avenant n° 1 au Marché de travaux 08/0269 - Augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(08-17008-DHL)

Le rapport 08/0763/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstient.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARADEC Laure-Agnès

98 - 08/0764/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DES PARCS ET JARDINS • Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF) du Massif de l'Etoile. Modification du périmètre du PIDAF.

(08-16708-DPJ)

Madame GHALI, - Monsieur le Maire, comme vous le disiez tout à l'heure, M. TEISSIER est le plus ancien des Maires mais je suis la plus jeune des Maires de Secteur et, à ce titre, faisant suite au courrier que je vous ai adressé, Monsieur le Maire, et qui reste encore à ce jour sans réponse, je profite de cette séance du Conseil Municipal pour vous alerter sur le manque inadmissible de sécurité au Parc François Billoux, parc qui accueille un public nombreux mais également les bâtiments de la Mairie des 15^{ème} et 16^{ème} Arrondissements.

Le Parc François Billoux est un des parcs qui accueille le plus de public à Marseille. Des milliers de personnes y viennent chaque week-end. Il faut bien évidemment rajouter à cela les activités propres à la Mairie d'Arrondissements, les mariages, les séances du Conseil d'Arrondissements, les Conseils de quartier et l'accueil du public tout au long de la journée, comme pour toutes les Mairies de Secteur et l'ensemble des lieux municipaux.

Il est de la responsabilité de la Mairie Centrale d'assurer leur sécurité. Face à l'insécurité, je suis obligée, en tant que Maire de Secteur, de payer, avec le budget de la Mairie de Secteur qui n'est déjà pas énorme, une société privée pour en assurer le gardiennage. Des vols, des dégradations, des actes de vandalisme ont été commis. Les visiteurs sont souvent confrontés à la présence de chiens errants ou accompagnés mais toujours libres et non muselés. Dernièrement encore, lors du week-end des 27 et 28 septembre, nous avons subi des dégradations importantes dans le parc. Tout cela crée chez le personnel ainsi que chez les administrés un climat d'insécurité. Tout cela vient de l'absence de gardiennage tant au niveau des accès du parc que dans le parc lui-même.

Je ne veux pas un traitement de faveur pour les 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements, je veux tout simplement que les 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements aient le même traitement, par exemple, que le secteur de mon ami M. TIAN, dans les 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements. *(Réactions dans les rangs de la Majorité)*. Je n'entrerai pas dans les détails.

De nombreuses interventions qui ont été faites auprès de la Mairie Centrale ainsi qu'auprès de vous, Monsieur le Maire, sont restées lettre morte. Je trouve cela inacceptable et je prends aujourd'hui le Conseil Municipal à témoin, Monsieur le Maire, en vous alertant publiquement sur la situation. Je n'attendrai pas qu'il y ait un drame au niveau de la Mairie de secteur pour qu'enfin vous preniez vos responsabilités. Donc je demande la mise en place d'un gardiennage permanent pour faire respecter la réglementation et assurer la sécurité du public et du personnel de la Mairie. Merci.

Monsieur le Maire, - Mme CARADEC va vous répondre, mais ne croyez pas qu'on laisserait de côté le Parc François Billoux pour s'occuper d'autre chose !

Madame CARADEC, - Monsieur le Maire, nous avons une réunion de programmation avec Mme GHALI début novembre et tous ces problèmes vont être abordés. On va voir comment on peut aménager et comment on peut réguler justement le flot des manifestations et comment on peut gérer le parking qui crée beaucoup de problèmes.

Il y a une chose, c'est la surveillance des Parcs et Jardins qui est actuellement assurée par des patrouilles mais on est en train de voir comment pour 2009 on peut assurer des postes fixes. Et il y a une deuxième chose, qui est la prévention de la délinquance, parce que l'on s'aperçoit qu'il y a de plus en plus d'actes de violence, nos gardiens ont d'ailleurs été agressés à six reprises et on est tout à fait solidaire, et vous Monsieur le Maire en premier, des gardiens. Et il est vrai qu'avec Caroline POZMENTIER, qui assure souvent le samedi la présence de policiers municipaux dans le cadre des mariages, nous allons réfléchir aussi à des dispositifs de prévention de la délinquance.

Monsieur le Maire.- Mme Samia GHALI, vous avez sans doute raison d'attirer notre attention là-dessus et je suis étonné que l'on ne vous réponde pas parce que généralement mon Cabinet répond bien à toutes les lettres, en particulier des élus et en particulier des nouveaux parlementaires. Mme CARADEC fera de son mieux...

(Réflexion de Mme GHALI, sans micro)

Monsieur le Maire.- Ce n'est pas grave ! Vous verrez, il va falloir vous habituer un peu à l'attitude et à l'atmosphère du Sénat. Et M. MENNUCCI y aurait eu sa place mais il n'en a pas été décidé ainsi par ses amis politiques, sans doute siègera-t-il ailleurs, mais cela lui aurait donné, en dehors de l'importance physique qu'il a, cette sérénité qui sied à la Haute Assemblée ! Vous allez bientôt en être imprégnée, c'est pour cela que le côté un peu agressif de votre propos, je le passe par pertes et profits. Mais, Mme CARADEC, veillez à être agréable à Mme Samia GHALI.

Madame GHALI.- Monsieur le Maire, j'ai une question. C'est vrai que Mme POZMENTIER, pendant le mois de septembre, a fait effectivement des efforts pour assurer la sécurité lors des mariages, sauf qu'elle m'a dit que ce ne serait que pour le mois de septembre. Nous sommes le 6 octobre et si je dois attendre le mois de novembre, après la réunion, pour la mise en place des gardiens, etc., moi je veux une réponse aujourd'hui, pour savoir qui à partir de demain fait le gardiennage du parc.

Monsieur le Maire.- Mme Samia GHALI, ce n'est pas tout à fait comme cela que ça marche, mais on fera pour le mieux !

Le rapport 08/0764/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

99 - 08/0765/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES PARCS ET JARDINS • Location du droit de chasse sur le domaine municipal de l'Etoile à l'association "Groupement des Chasses du Sud du Massif de l'Etoile".
(08-16943-DPJ)

Le rapport 08/0765/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Verts s'abstient.

* * *

100 - 08/0766/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES PARCS ET JARDINS • Délégation de Service Public pour la gestion et l'animation du Relais Nature de Saint-Joseph - Approbation de l'avenant à la convention n° 05/1463.
(08-16951-DPJ)

Le rapport 08/0766/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Verts s'abstient.

* * *

101 - 08/0767/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES PARCS ET JARDINS • Location du droit de chasse de l'association "Société Provençale des Chasseurs Réunis" sur les terrains municipaux du col de la Gineste.
(08-16949-DPJ)

Madame BOULAY.- Monsieur le Maire, je voudrais intervenir sur les deux rapports 99 et 101, qui concernent la chasse sur le Massif de l'Etoile et du Garlaban, qui a été classé Natura 2000, et sur la Gineste, qui est au cœur du futur Parc National des Calanques.

Le Groupe Verts demande qu'une concertation soit organisée par la Mairie entre les différents représentants des usagers de ces deux sites : pour la Gineste, qu'une renégociation de la convention soit prévue –et on y veillera– à partir de la mise en place du Parc Naturel et des négociations préalables, que la zone de chasse soit clairement délimitée et marquée, que les jours fériés, week-ends et mercredis, soient équitablement partagés entre les différents usagers.

Je tiens maintenant à vous alerter qu'à Marseille, contrairement à de nombreuses villes, il n'y a pas de surface minimale pour exercer son droit de chasse. La seule restriction faite aux chasseurs est de ne pas tirer vers une habitation ou vers une voie de circulation. Notre Groupe demande donc que la Ville de Marseille prenne un arrêté interdisant l'usage des armes à feu en zone urbaine, en dehors des zones dévolues à la chasse.

Pour ces raisons, les Verts s'abstiennent sur ces dossiers.

Monsieur le Maire.- Il vaudrait mieux l'interdire dans les cités plutôt que sur les collines !

Monsieur REAULT.- Monsieur le Maire, juste quelques mots pour dire que la chasse est un usage très ancien sur le site des Calanques, que les chasseurs sont des gens qui aujourd'hui sont très responsables et veulent continuer leur activité dans les meilleures conditions. Donc, non seulement ils chassent mais ils le font raisonnablement et, de plus, ils le font dans le cadre des règles qui sont édictées au sein du Groupement d'Intérêt Public des Calanques, en prévision du Parc National des Calanques qui doit voir le jour d'ici deux ans maintenant. Et donc, l'ensemble des acteurs, l'ensemble des propriétaires, l'ensemble des associations qui participent au Groupement d'Intérêt Public des Calanques, sont bien entendu concertés sur les activités des uns et des autres, et notamment celles des chasseurs qui sont un élément positif pour ce secteur-là.

Le rapport 08/0767/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Verts s'abstient.

* * *

102 - 08/0768/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES PARCS ET JARDINS • Rénovation de l'étanchéité du bassin et des installations hydrauliques de la fontaine Cantini place Castellane 6^{ème} arrondissement - Approbation du projet - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.
(08-16946-DPJ)

Le rapport 08/0768/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

103 - 08/0769/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES PARCS ET JARDINS • Projet de construction d'une cuve d'eau potable au lieu dit Palama - 13^{ème} arrondissement - Autorisation de défrichement/reboisement.
(08-16936-DPJ)

Le rapport 08/0769/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

104 - 08/0770/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES PARCS ET JARDINS • Approbation d'une
convention d'occupation temporaire d'un terrain municipal avec
l'association Régie Services Nord Littoral pour la gestion d'un jardin
partagé.
(08-16940-DPJ)

Le rapport 08/0770/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MALRAIT André

105 - 08/0771/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •
DIRECTION COORDINATION GENERALE ET CONTROLES -
Résidences des Marins-Pompiers d'Endoume et de La Madrague
Ville - Externalisation de la gestion et de la maintenance - Avenant
n°1 au marché 07/1063.
(08-16884-DAFP)

Le rapport 08/0771/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

106 - 08/0772/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •
2^{ème} arrondissement - Approbation d'un protocole transactionnel pour
la libération d'un local commercial sis 5 rue d'Anthoine.
(08-16905-DAFP)

Le rapport 08/0772/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

107 - 08/0773/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •
Aubagne - Portion du Canal de Marseille - Autorisation donnée au
Conseil Général de déposer un permis de construire pour la
réalisation du collège Joliot-Curie.
(08-16920-DAFP)

Le rapport 08/0773/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. REAULT Didier

108 - 08/0774/DEVD

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DE LA QUALITE DE VIE
PARTAGEE • Plan de Gestion de la Rade de Marseille - Opération
"Récifs Prado" - Approbation de l'augmentation de l'autorisation de
programme globale de l'opération.
(08-16876-DQVP)

Monsieur REAULT.- Monsieur le Maire, juste quelques mots pour dire
qu'avec l'opération "Récifs Prado" il s'agit d'une opération
expérimentale que nous avons menée sur plus de 30 000 m³ de
récifs émergés, pour un total de 6 millions d'euros, et que nous
assurons là le repeuplement de la rade en matière de poissons.

Là aussi, l'ensemble des associations, des professionnels de la
pêche, des plaisanciers, ont été concertés et c'est une réussite parce
que justement tout le monde a participé à l'élaboration de ce projet
dans la rade de Marseille, qui est un des plus gros projets européens
de récifs immergés. Et nous constatons dès aujourd'hui, c'est-à-dire
au bout de six mois, que ce repeuplement est beaucoup plus rapide
que prévu par les scientifiques, et donc c'est un espoir encourageant
pour notre rade.

Monsieur le Maire.- Et je vous remercie de m'avoir invité à faire une
expédition de plongée pour vérifier cela d'une manière tout à fait
précise. Et si nos collègues Verts veulent s'y ajouter, M. REAULT
vous organisera la visite !

Le rapport 08/0774/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

109 - 08/0775/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DU NAUTISME ET DES PLAGES • Attribution de
subventions aux associations - 4^{ème} répartition - Budget primitif 2008
- Approbation des avenants n°1 aux conventions passées avec le
Club La Pelle et le Pôle Voile Marseille Provence.
(08-16927-DNP)

Le rapport 08/0775/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

110 - 08/0776/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS-
VILLE ET LITTORAL • Travaux d'entretien et de grosses réparations
du littoral. Lancement d'un appel d'offres ouvert en vue de l'attribution
d'un marché à bons de commande.
(08-16931-DAEP-VL)

Le rapport 08/0776/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme SERVANT Danielle

111 - 08/0777/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •
1^{er} arrondissement - Chapitre - 43 rue Flégier / 34-36 rue des Abeilles
- Extension de l'école des Abeilles - Acquisition d'un lot de
copropriété appartenant à Madame Annie Cherki et à Monsieur Yvan
Cherki
(08-16894-DAFP)

Le rapport 08/0777/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

112 - 08/0778/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •
1^{er} arrondissement - Chapitre - 43 rue Flégier / 34-36 rue des Abeilles
- Extension de l'école des Abeilles - Acquisition d'un lot de
copropriété appartenant à Madame Odile GAILHARD et à Monsieur
Emmanuel GAILHARD.
(08-16895-DAFP)

Le rapport 08/0778/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

113 -

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •
4^{ème} arrondissement - Cité des Chutes Lavie - 39 avenue des Chutes
Lavie. Acquisition auprès d'Habitat Marseille Provence des emprises
d'équipements publics.
(08-16919-DAFP)

Rapport retiré.

* * *

114 - 08/0779/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES
BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES
GRANDS PROJETS • DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME
ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU
PATRIMOINE – 6^{ème} arrondissement - Acquisition à l'amiable ou par
voie d'expropriation des biens immobiliers sis 1-3 rue Crudère et 10-
12 rue Vian.
(08-17074-DGPRO)

Le rapport 08/0779/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

115 - 08/0780/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •
14^{ème} arrondissement - Saint Barthélémy - rue Cade - Aménagement
des abords de la halte ferroviaire Picon Busserine - Acquisition d'une
bande de terrain appartenant à la SA d'HLM Logirem.
(08-16909-DAFP)

Le rapport 08/0780/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

116 - 08/0781/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •
15^{ème} arrondissement - Les Aygalades - Avenue du Castellans -
Aménagement des abords de la halte ferroviaire du Castellans -
Acquisition d'une bande de terrain appartenant à la SA d'HLM
Phocéenne d'Habitations.
(08-16898-DAFP)

Le rapport 08/0781/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

117 - 08/0782/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •
Pennes Mirabeau - Emprises désaffectées du Canal de Marseille.
Cession à la Commune des Pennes Mirabeau.
(08-16906-DAFP)

Le rapport 08/0782/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

118 - 08/0783/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •
Pennes Mirabeau - boulevard Jean Aicard. Cession à la Commune
des Pennes Mirabeau.
(08-16907-DAFP)

Madame PIGAMO.- Monsieur le Maire, rapidement, ce n'est pas sur
le rapport en lui-même mais sur son objet puisque, le 30 juin dernier,
j'étais intervenue pour vous signaler qu'en tant que nouvelle élue je
ne comprenais pas pourquoi notre Groupe Faire Gagner Marseille et
l'opposition en général ne siégeaient pas dans la Commission
foncière qui était chargée de statuer sur l'ensemble des cessions qui
étaient opérées par la Ville. Je vous avais donc demandé, au nom du
nouvel état d'esprit que vous aviez revendiqué le lendemain de votre
élection, que l'opposition siège enfin dans cette Commission. Et vous
m'aviez alors répondu, je cite, que vous alliez étudier avec attention
cette requête et vous concerter avec votre Groupe. Je souhaiterais
donc connaître, trois mois après, si votre décision est prise et si
l'opposition pourra siéger enfin dans cette Commission foncière.
Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire.- Il ne s'agit pas d'une Commission institutionnelle,
mais il n'est pas impossible que nous ouvrons cela. Cela dépendra
un peu de l'attitude qu'adopteront dans les autres assemblées ceux
qui sont majoritaires par rapport à la nôtre.

(Réflexions dans les rangs du Groupe Socialiste)

Monsieur le Maire.- Mais il y a bien d'autres choses qui nous soucient
et en particulier à MPM !

Monsieur MENNUCCI.- Et ce que l'on a fait sur la représentation à
HMP, cela ne sert à rien ?

Monsieur le Maire. Nous avons fait chacun un bout du chemin.

Le rapport 08/0783/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

119 - 08/0784/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •
3^{ème} arrondissement - Saint-Lazare - Rétrocession par la Ville de
Marseille à la Société Civile Immobilière GERITHIE de trois lots de
copropriété sis 6-8 boulevard de Paris et 63-69 avenue Camille
Pelletan.
(08-16911-DAFP)

Madame NARDUCCI.- Monsieur le Maire, rapidement sur ce dossier,
j'interviens de nouveau sur cette cession par la Ville à la SCI
GERITHIE. Il y a quelques mois de cela, je vous avais demandé de
retirer ce rapport qui consistait à vendre à cette société simplement
parce qu'en 2002 la Ville avait préempté pour la réalisation d'un
équipement public qui, en effet, n'a pas été réalisé. Et je vous avais
dis que puisqu'il n'était pas possible de faire un équipement public à
cet endroit, je vous faisais une proposition, qui a été faite également
par une enseigne sérieuse qui est Casino, de réaliser à cet endroit
une station multiservices.

N'oublions pas que nous sommes quand même près de la place
Marceau, future entrée et sortie de l'autoroute dans le cadre du
réaménagement de la ZAC Saint-Charles, et que c'est un service à
rendre non seulement à la population de ce secteur mais aux
Marseillais, puisque dans tout le grand centre-ville aujourd'hui il
n'existe guère qu'une station service qui est celle du boulevard des
Dames et qui va disparaître avec le projet de construction.

Il m'avait été répondu, lorsque j'étais intervenue la dernière fois, que
c'était une question juridique et que la Ville avait l'obligation de
rétrocéder au précédent acquéreur, sauf que le précédent
propriétaire de ces lieux n'était pas la société GERITHIE mais bien
Euromed puisque c'est à Euroméditerranée que la Ville avait racheté
ce lot pour le prix de 285 000 Euros.

Et la remarque complémentaire que je ferai sur ce dossier, c'est qu'effectivement, le prix qui avait été estimé par les Domaines pour ce bien de 800 m², de 296 000 Euros, mais il y a déjà de cela quelques années puisque c'était un prix évalué en 2005, est celui que vous proposez de nouveau aujourd'hui.

Mais ma préoccupation principale est quand même que ce bien ne parte pas dans une opération privée alors que l'on a besoin d'un service et qu'il serait vraiment de l'intérêt du secteur et des Marseillais, et de ceux qui arriveront chez nous, d'avoir cette station utilisée à meilleur escient que la proposition que vous nous faites aujourd'hui. Donc, je demande le retrait, la suspension de ce rapport.

Monsieur le Maire.- On ne va pas retirer le rapport. D'abord, il faut rétrocéder, et ensuite on peut discuter évidemment.

Madame SERVANT.- D'abord, il faut rétrocéder à la personne qui avait été l'acheteur évincé. Deuxièmement, si le prix n'a pas évolué, c'est parce que justement c'est une rétrocession et que nous devons rester sur le prix qui avait été fixé au départ. Je crois que l'on n'a pas besoin de revenir sur ce débat que nous avons eu au mois de février, effectivement, lorsque nous avons évoqué le principe de cette rétrocession. Ce n'est pas la peine de recommencer le débat, Monsieur le Maire, il est inutile. Personnellement, je ne retirerais pas ce rapport.

Monsieur le Maire.- Mme SERVANT, d'accord, on rétrocéde, on ne peut pas faire autrement, on va voter le rapport. Mais prenez contact quand même avec Mme NARDUCCI et voyez si on peut trouver une solution qui donne satisfaction aussi à la Mairie du 2-3.

Madame NARDUCCI.- Et à Marseille !

Monsieur le Maire.- A Marseille, c'est une autre affaire, parce qu'il faudrait que nous ajustions mieux nos violons. Nous, nous avons toujours été favorables, par exemple, aux Terrasses du Port, parce que nous pensons qu'il y aura des retombées dans tout le secteur qui est le vôtre. Mais l'équipe de vos amis politiques n'a pas toujours partagé ce sentiment.

Le rapport 08/0784/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Faire Gagner Marseille, et le Groupe Communiste Républicain et Citoyen votant contre, Mme POZMENTIER-SPORTICH ne participant pas au vote.

* * *

120 - 08/0785/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 3^{ème} arrondissement – Saint-Mauront - Cession à Marseille Aménagement des biens situés dans l'opération de Résorption d'Habitat Insalubre "Saint-Mauront Gaillard" - 2^{ème} tranche de cession (08-16948-DAFP)

Le rapport 08/0785/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

121 - 08/0786/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 3^{ème} arrondissement – Saint-Lazare - rue du 141^{ème} RIA - Cession par la Ville de Marseille au profit de l'Etat - Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du terrain d'assiette de l'Université Provence I (ex-Bibliothèque Saint-Charles). (08-16952-DAFP)

Le rapport 08/0786/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

122 - 08/0787/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 6^{ème} arrondissement - Vauban - Impasse Laurana - restitution à titre gratuit à la Ville de Marseille par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole d'une partie de la voie.

(08-16924-DAFP)

Le rapport 08/0787/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

123 - 08/0788/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 7^{ème} arrondissement - Bompard - Cession d'une emprise foncière par la Ville de Marseille à Madame Nicole Palandri.

(08-16912-DAFP)

Le rapport 08/0788/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

124 - 08/0789/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 9^{ème} arrondissement - Sormiou - ZAC de la Jarre - Autorisation de substitution de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à la Ville de Marseille pour la réalisation du carrefour du Roy d'Espagne et de la U 542.

(08-16902-DAFP)

Le rapport 08/0789/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

125 - 08/0790/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 9^{ème} arrondissement - Sormiou - impasse de l'Aspic - Cession au Syndicat des copropriétaires de la copropriété "Les Jardins de Sormiou".

(08-16921-DAFP)

Le rapport 08/0790/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

126 - 08/0791/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 13^{ème} arrondissement – Saint-Mitre - 1 impasse Gracieuse - Cession d'un bien immobilier à Messieurs Jean-Louis et Cyril FOGLIATI.

(08-16900-DAFP)

Le rapport 08/0791/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

127 -

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •
13^{ème} arrondissement - Malpassé - 16 boulevard Lagarde - Cession
d'un bien immobilier à Monsieur Nicolas Rampal.
(08-16901-DAFP)

Rapport retiré.

* * *

128 - 08/0792/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •
13^{ème} arrondissement – Saint-Jérôme - rue Albert Marquet / impasse
Serre. Constitution d'une servitude de passage voirie et tréfonds à
titre onéreux au profit de la SNC COGEDIM PROVENCE.
(08-16903-DAFP)

Le rapport 08/0792/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité, le Groupe Faire Gagner Marseille s'abstenant.

* * *

129 - 08/0793/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •
13^{ème} arrondissement - Saint-Just - Bd Lacordaire - Constitution
d'une servitude de passage en tréfonds à titre onéreux au profit de la
Société Provençale d'Education.
(08-16923-DAFP)

Le rapport 08/0793/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

130 - 08/0794/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •
14^{ème} arrondissement - Bon Secours - Traverse du Canet -
Annulation de servitude de passage en tréfonds sur la propriété des
consorts LENZI.
(08-16899-DAFP)

Le rapport 08/0794/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

131 - 08/0795/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •
14^{ème} arrondissement - Le Merlan - ZAC des Hauts de Sainte-Marthe -
Cession d'un terrain bâti à Marseille Aménagement.
(08-16910-DAFP)

Le rapport 08/0795/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

132 - 08/0796/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •
15^{ème} arrondissement - La Viste - Traverse Bonnet, place de l'Eglise -
Mise à disposition par bail emphytéotique au profit de l'Etat d'une
parcelle communale pour le Centre d'Information et d'Orientation.
(08-16944-DAFP)

Le rapport 08/0796/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

133 - 08/0797/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •
15^{ème} arrondissement - Les Aygaldes - Traverse de la Michèle -
Constitution, à titre onéreux, au profit de la SCI Marseille Les Aygaldes,
d'une servitude de passage en tréfonds sur une propriété communale.
(08-16945-DAFP)

Le rapport 08/0797/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

134 - 08/0798/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •
15^{ème} arrondissement - Eradication de l'Habitat Insalubre - Les
Crottes - 18, rue Edgar Quinet - Cession d'un ensemble immobilier à
Urbanis-Aménagement.
(08-16983-DAFP)

Le rapport 08/0798/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

135 -

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •
16^{ème} arrondissement - Engagement Municipal pour le Logement -
L'Estaque - 11 boulevard Raymond Fillat - Cession d'un terrain nu à
Monsieur Karim Inal et à Madame Giovanna Zecchinato.
(08-16896-DAFP)

Rapport retiré.

* * *

136 - 08/0799/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •
16^{ème} arrondissement - Les Riaux - 14, 16 rue Marcel Redelsperger -
Eradication de l'Habitat Insalubre - Cession d'un terrain bâti à la
Société par Actions Simplifiées Urbanis Aménagement.
(08-16897-DAFP)

Le rapport 08/0799/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

137 - 08/0800/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •
11^{ème} arrondissement – Saint-Menet – Saint-Marcel - la Pomme -
Augmentation de la capacité de la ligne ferroviaire Marseille /
Aubagne / Toulon - Cession à Réseau Ferré de France.
(08-17034-DAFP)

Le rapport 08/0800/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

138 -

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •
Transfert en pleine propriété à la Communauté Urbaine Marseille
Provence Métropole des ouvrages et installations du réseau
d'adduction d'eau potable de la Commune de Marseille situés en
dehors du territoire communal.
(08-16975-DAFP)

Rapport retiré.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. SUSINI Bernard

139 - 08/0801/DEVD

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DE LA QUALITE DE VIE
PARTAGEE • Plan de Gestion de la Rade de Marseille - Participation
de la Ville de Marseille au Programme pour les Petites Iles de
Méditerranée - Projet "Pharos", première session de formation.
(08-17056-DQVP)

Le rapport 08/0801/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

140 - 08/0802/DEVD

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DE LA QUALITE DE VIE
PARTAGEE • Attribution d'une subvention à l'association Office
Central de la Coopération à l'Ecole des Bouches-du-Rhône.
(08-16890-DQVP)

Le rapport 08/0802/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

141 - 08/0803/DEVD

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DE LA QUALITE DE VIE
PARTAGEE • Attribution de subventions aux associations "La
Lyrone", "La Nature Racontée" et "Culture et Patrimoine en Provence
et Méditerranée".
(08-17021-DQVP)

Le rapport 08/0803/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

142 - 08/0804/DEVD

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DE LA QUALITE DE VIE
PARTAGEE • Natura 2000 - Attribution d'une subvention à
l'Association Colinéo-ASSENMCE pour 2008 et 2009 pour son
étude sur la vulnérabilité écologique du site "Chaîne de l'Etoile -
Massif du Garlaban" -
(08-17060-DQVP)

Le rapport 08/0804/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

143 - 08/0805/DEVD

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DE LA QUALITE DE VIE
PARTAGEE • Désignation des lauréats du Concours d'Idées "Envies
d'Environnement" 2008.
(08-17026-DQVP)

Le rapport 08/0805/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. VALLETTE Claude

144 - 08/0806/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION ETUDES ET AMENAGEMENT • Modification n° 17 du
Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Marseille - Avis du Conseil
Municipal.
(08-17014-DEAM)

Monsieur PELLICANI.- Monsieur le Maire, sur le rapport 144, sur la
modification n° 17 du PLU...

Monsieur MENNUCCI.- ...Excusez-moi, mais à propos de ce rapport
144, il y a des informations qui paraissent dans la presse, notamment
sur la question du rapport sur les Catalans, donc avant que l'on
n'intervienne, je voudrais savoir quelle est la vraie position. Est-ce
que la position est celle qu'on lit dans la presse, par exemple dans *La
Provence* d'avant-hier ? Est-ce que c'est ce que les élus de l'UMP ont
dit au Conseil d'arrondissements ? Donc je pense qu'avant que l'on
intervienne il faut que l'on ait une clarification, de ce point de vue. Si
votre position est celle qui est là, cela ne sert à rien d'avoir un débat
si vous avez modifié.

Monsieur le Maire.- Evidemment, tout cela a fait l'objet de
publications de presse, même de publications sur ce que serait un
futur hôtel dont on m'a montré un document, je n'avais rien ! Vous
connaissiez l'affaire aussi bien que moi, M. ROATTA aussi, les élus
aussi : il s'agit d'un terrain privé, mais pour autant, on ne fera pas
n'importe quoi sur ce terrain privé ! Et à l'heure actuelle, nous avons
décidé qu'il fallait attendre qu'il y ait une concertation totale,
définitive, comme M. ROATTA s'y est engagé, comme vous l'avez
souhaité, pour que nous ne demandions pas une modification
particulière.

Donc, M. PELLICANI, si vous voulez faire le numéro de l'hôtel des
Catalans, ceci et cela, cela n'a pas lieu d'être aujourd'hui !

Premièrement, je n'ai jamais donné mon accord sur la publication
d'une photographie représentant un hôtel à la place des
établissements GIRAUDON !

Deuxièmement, cela pose mille et un autres problèmes sur l'espace
des Catalans. Et pour tout ceci, justement, il n'y a pas de
modification du PLU sur la zone des Catalans, c'est-à-dire sur la
zone GIRAUDON. Nous mettons cela de côté. Quand on aura fait
une concertation ensemble et quand nous nous serons mis d'accord
ensemble, voilà ce que nous ferons. Je crois que c'est ce qui vous
donne satisfaction ?

Monsieur MENNUCCI.- Je vous remercie. C'est à Christian
PELLICANI de parler puisqu'il a demandé la parole et je le laisse
parler, mais je pense que ce n'est pas tout à fait réglé, mais on peut
le régler en séance.

Monsieur le Maire.- Il n'y a pas de modification demandée par la Ville de Marseille dans le PLU sur la zone des Catalans ! Voilà !

Monsieur MENNUCCI.- Très bien ! Donc sur l'avis favorable éventuel de l'anse des Catalans...

Monsieur PELLICANI.- Monsieur le Maire, j'entends M. MENNUCCI, qui est mon Maire de Secteur, nous avons voté ensemble lors du dernier Conseil d'Arrondissements un rapport modificatif qui vous est sûrement parvenu et qui justement allait dans le sens de vos propos. Donc, je m'attendais à voir sur la table un rapport modificatif qui prenne en compte vos propos. On est toujours sur le même texte. Le texte qui a été soumis au Conseil d'Arrondissements envisage toujours, identifie un projet d'hôtel à la place des établissements GIRAUDON. Donc le texte que nous vous avons proposé était justement un texte général qui permettait de dire que sur cet emplacement-là, après concertation, serait peut-être implanté un équipement public ou privé. Et c'était le sens de notre déclaration. Là, vous nous le dites oralement, mais le texte reste le même !

Monsieur le Maire.- Non !

Monsieur PELLICANI.- Mais comment voulez-vous que l'on vote alors ? Donc, si vous permettez, je vais vous faire mon petit cirque, je l'ai écrit, et après, vous vous expliquerez mieux !

Finalement, cette 17^{ème} modification du PLU illustre, au-delà du problème GIRAUDON, votre démarche de saucissonnage du projet urbain en de multiples opérations, déconnectées les unes des autres, faisant ainsi oublier les besoins d'équipements publics et d'aménagements nécessaires à l'accompagnement de la densification urbaine.

Plusieurs permis ont été stoppés dans le 1^{er} secteur à la demande des habitants, que cette politique exaspère de plus en plus. Problèmes de parking, de crèches, d'écoles, de gabarits de voirie, d'espaces verts : à aucun moment vos différentes modifications de PLU, et on en est à la 17^{ème}, n'ont apporté des réponses concrètes pour les populations, mais ont pour seul objectif d'alimenter la sphère spéculative immobilière. Le bilan de la ZAC des Catalans, par exemple, en termes d'équipements et d'espaces publics, a contribué à condamner électoralement vos collègues du 1^{er} secteur.

On peut en dire autant sur le rapport 128 qui est passé –au demeurant mon Groupe votera contre le rapport en l'état–, concernant dans le 13^{ème} arrondissement l'impasse Serre au sujet de la constitution d'une servitude de passage de voirie où, là, la seule motivation est simplement de permettre à un promoteur de valoriser le patrimoine qu'il veut acquérir mais pas de répondre aux attentes ni de la cité ni des habitants de la cité pavillonnaire alentour. Heureusement, la décision du dernier Conseil Municipal de Marseille a demandé une révision générale du PLU, et c'est une bonne décision, car enfin, on va pouvoir se poser pour travailler le Projet Urbain de notre Ville.

Concernant cette 17^{ème} modification, vous avez eu un premier avis de rejet du Conseil d'Arrondissements du 1^{er} Secteur, le 26 juin 2008. Eu égard à la mobilisation de la population des Catalans et des élus du 1^{er} Secteur, et après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire Enquêteur chargé de mener l'enquête publique relative à la modification du PLU, vous avez, Monsieur le Maire, chargé le Premier Adjoint, M. Roland BLUM, d'entamer une démarche de concertation. Celle-ci s'est tenue dans la précipitation, le 17 septembre, et a montré une fois de plus l'opposition des habitants à un projet d'hôtel tel qu'il avait été présenté dans la presse, dans *La Provence* du 9 juin 2008, et présenté de nouveau par les participants, dont M. BLUM et le Secrétaire Général, lors de la réunion du Pharo.

La réunion du 17 septembre avait pour objectif de convaincre du bien-fondé de vos choix et à aucun moment, contrairement à ce que vous venez de dire à l'instant, de mettre en place un cadre de travail avec les associations, les commerçants et les habitants, pour construire avec eux un projet alternatif aux établissements GIRAUDON. La délibération, que vous maintenez en l'état aujourd'hui, enferme le devenir du quartier dans le projet hôtelier, puisque c'est écrit dans le texte, ce n'est pas supprimé.

Le Groupe Communiste de la Mairie du 1^{er} Secteur soutient la démarche engagée par le Maire de Secteur, Patrick MENNUCCI, et vous demande de substituer au présent rapport celui voté par la majorité des élus des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements. Le rapport 144 modifié par le Conseil d'arrondissements du 1^{er} Secteur ouvre le débat sur les aménagements utiles et acceptables par la population. Loin de s'enfermer dans une opposition hermétique, nous avons collectivement fait preuve d'une volonté d'un travail d'intérêt général et de montrer qu'en politique on devrait tout faire pour réaliser les programmes sur lesquels les électeurs ont porté leurs suffrages.

Si notre demande de substitution n'était pas prise en compte, nous voterions contre le rapport et porterions le débat à la Communauté Urbaine. En effet, comme il n'y aura pas de correspondance entre le rapport de la Ville et celui de la Mairie de Secteur, la Communauté Urbaine sera fondée à bloquer la modification n°17.

Merci pour votre attention, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire.- Avant même que M. VALLETTE n'expose le rapport, parce qu'il y a un minimum de courtoisie à l'égard de l'Adjoint compétent, je répète à Christian PELLICANI et à M. MENNUCCI : on ne rectifie pas un rapport qui n'existe pas ! Il n'y a donc pas d'objet d'amendement, selon les termes mêmes de l'article 8 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal.

Ne confondez pas un rapport et un exposé des motifs ! Un exposé des motifs n'entraîne pas une adhésion. Il est clair que sur cette affaire nous attendons d'y voir plus clair. Les projets qui ont été présentés n'ont pas été présentés avec l'accord du Maire de Marseille, qui ne les avait jamais vus et qui les a découverts dans le journal. Avant même de faire quelque chose, le Maire de Marseille, qui quand même peut aussi donner son avis au même titre que le Maire de Secteur, donnera son avis. Pour l'instant, on ne décide rien. Mais, M. PELLICANI, l'emprise de GIRAUDON appartient à un privé !

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, je suis désolé mais je suis un peu surpris quand même de ce qui se passe. Et donc je voudrais rappeler ce qui s'est passé, pour que l'on essaye de le comprendre. Je sais que ce n'est pas toujours agréable, veuillez m'excuser, mais cela peut peut-être éviter à l'avenir de reproduire les mêmes erreurs.

Monsieur le Maire.- Ce ne sont pas des erreurs !

Monsieur MENNUCCI.- Nous avons appris par le quotidien *La Provence*, le 9 juin, ...

Monsieur le Maire.- ...Que la ligne de tramway était supprimée entre Castellane et les 4 Septembre, nous l'avons lu !

Monsieur MENNUCCI.- Donc nous avons appris que votre Municipalité, puisque c'était écrit ainsi dans le journal, allait ériger sur le site GIRAUDON un hôtel de thalassothérapie d'une hauteur de 41 mètres. J'ai demandé à ce moment-là au Secrétaire Général qui est assis à vos côtés d'avoir une explication. Et fort aimablement, votre Secrétaire Général m'a proposé un rendez-vous dans mon bureau, à la Mairie des 1^{er} et 7^{ème} Arrondissements. Vous pensez bien que pour moi c'était un plaisir de recevoir le Secrétaire Général dans mon bureau.

Ma surprise, quand le rendez-vous est venu, n'a pas été de voir le Secrétaire Général, mais de voir Mme VLASTO, Mme BIAGGI, Mme SERVANT, M. LOISEL, M. SOGLIUZZO fils, responsable du Service Urbanisme. Et j'ai reçu également M. CARBONE, qui est le représentant du promoteur, ainsi que l'architecte. Et ces personnes sont venues dans mon bureau me présenter le permis de construire que vous vous apprêtiez, mais, semble-t-il, il faut que vous vous concertiez un peu mieux avec vos Services, à signer. Et j'en ai la preuve absolue, parce que je détiens tout le dossier et c'est ce dossier que j'ai pu faire connaître à la population. Parce quand j'ai dit : "je vais faire une photocopie", on m'a dit "non", mais j'ai dit "oui" et j'ai pris le dossier ! Et c'est comme ça que le dossier a été connu autrement que par *La Provence*.

Donc nous avons une première opération de ce type, qui est insupportable, parce que je vous crois parfaitement, Monsieur le Maire de Marseille, vous n'étiez pas au courant et je vous connais, vous n'avez pas tellement envie de ce genre de choses, mais ce que je ne comprends pas, c'est que des personnes qui ont votre confiance, qui sont vos Adjoints, votre Administration, négocient avec des promoteurs et appellent le gendre de M. GIRAUDON pour lui dire : "c'est cela que l'on doit faire". Et ensuite, on vient dans le bureau du Maire de Secteur parce qu'il doit donner...

(Réflexions dans les rangs de la Majorité)

Monsieur MENNUCCI.- Mme VLASTO, écoutez jusqu'au bout, parce que vous étiez là ! Et donc on vient ensuite dans le bureau du Maire de Secteur, parce qu'il doit donner un avis, pour essayer de lui retirer cet avis. Mais pour moi, vous savez, c'est très simple, dans la campagne électorale j'ai dit : "Les Catalans, il faut renouveler", donc je suis d'accord avec tout ce qui est la concertation, le travail, le square, tout ce que l'on veut, il faut que l'on en discute, c'est bien et j'ai dit : "A cet endroit-là, il faudrait faire une belle thalassothérapie médicalisée". Mon adversaire Jean ROATTA, il peut en témoigner, a fait alors un tract, qui a d'ailleurs été utilisé dans le recours, peut-être pas par lui mais par d'autres personnes, disant : "Oh ! MENNUCCI veut faire la Floride, la Californie des Catalans, alors que, nous, nous voulons notre tranquillité". Donc, j'assume ce que j'ai fait, mais à aucun moment personne n'est venu me dire : "Il va y avoir un hôtel" ! Au contraire, on disait : "Surtout, il ne faut rien y avoir".

Ensuite, dans les semaines qui ont suivi, il y a eu une première information, beaucoup de personnes se sont mobilisées, notamment des personnes respectables qui habitent les Catalans, et il y a eu 650 personnes qui ont écrit à la Communauté Urbaine tout le mal qu'elles pensaient de ce projet. D'ailleurs, c'est repris dans le rapport.

Et puis, un jour, un mardi à midi, comme je n'ai pas l'honneur d'avoir le Premier Adjoint lui-même, on me laisse un message d'une secrétaire sur un portable, disant : "Monsieur le Maire, demain, on fait une réunion de concertation", d'ailleurs dans une salle qui appartient à la Mairie de Secteur et où j'ai été obligé de déplacer les gens. C'est-à-dire que 36 heures avant on m'informe d'une réunion ! Je vais à cette réunion, j'avais pris soin d'en informer quand même les habitants des Catalans, donc il y avait un peu de monde, il n'y avait d'ailleurs pas beaucoup de mes amis puisque, ce soir-là, ils étaient au meeting des sénatoriales, donc j'étais un peu seul, avec le Premier Adjoint et ma collaboratrice.

Et dans cette réunion, j'ai entendu votre Premier Adjoint nous dire : "Le projet est retiré". Là-dessus, les personnes étaient extrêmement contentes et j'ai d'ailleurs remercié le Premier Adjoint. Et tout allait s'arrêter quand le Secrétaire Général de Mairie, qui est un brave homme, a dit : "Mais il y a un rapport". Et c'est ce rapport 144, qui dit, mais ce n'est qu'un des éléments : "Dans ce contexte, le projet hôtelier ne constitue qu'un maillon de la requalification". Et on parle bien d'un projet hôtelier et, à une autre reprise, on parle encore d'un hôtel.

Donc, fureur de la population, qui avait cru que le Premier Adjoint venait apporter une bonne nouvelle ! Et je crois que le Premier Adjoint n'était même pas au courant, ce qui pose tout de même un problème toujours de discussion dans la Mairie ! Et on se retrouve à la sortie de la salle où j'ai été le témoin d'affrontements entre élus et responsables de l'UMP qui s'engueulaient mutuellement sur ce projet.

Monsieur le Maire.- Dieu garde !

Monsieur MENNUCCI.- Je me m'en suis pas mêlé, je ne suis pas du genre à mettre du vinaigre...

Monsieur le Maire.- Non !

Monsieur MENNUCCI.- Donc, j'ai été obligé de constater qu'il y avait ça. Et j'en ai parlé avec Jean ROATTA, car on a quand même désormais des conversations je crois intelligentes. Par exemple, sur la foire aux santons, je l'ai remercié pour ce qu'il a fait, et je suis pour que l'intérêt général prédomine. Et Jean ROATTA m'a dit : "Je suis contre le projet d'hôtel, pas contre comme ça, mais je veux que d'abord les gens soient d'accord".

Mais on nous dit qu'il y a une concertation et on nous dit qu'il y a un projet d'hôtel ! C'est pourquoi la proposition que vous fait le Groupe Faire Gagner Marseille, toute l'opposition, plus la Mairie de Secteur, c'est d'écrire, et je vous fais la proposition précise : vous aviez écrit "Dans ce contexte, le projet hôtelier n'est qu'un maillon de la requalification" ; je vous propose que l'on écrive : "Dans ce contexte, une éventuelle opération publique ou privée ne constituerait qu'un maillon de la requalification", ce qui fait que cela vous laisse l'opportunité d'avoir un hôtel si les gens le veulent, car je reconnais qu'il peut y avoir une opération privée sur cette affaire.

Je veux dire que je fais donc un certain nombre de gestes, je laisse la possibilité d'une opération publique...

(Réflexions dans les rangs de la Majorité)

Monsieur MENNUCCI.- Maintenant, vous nous dites que vous ne voulez pas l'hôtel, mais de toute façon, sans modifier le rapport, vous ne pouvez pas l'avoir parce qu'il est écrit que c'est une réservation publique. Donc, soyez avec moi ! Tout à l'heure honnêtement, j'ai fait un geste...

(Réprobations dans les rangs de la Majorité)

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, la population des Catalans nous observe et j'ai le sentiment qu'aujourd'hui elle pense qu'il y a une Municipalité de Secteur qui agit pour l'intérêt général et qui n'est pas excessive en disant qu'un hôtel, cela se décidera après une concertation, qui ne remet pas en cause éventuellement un projet privé, et une Municipalité Centrale qui dit que l'on retire le projet mais qui écrit "hôtel" !

Honnêtement, soyons cohérents ! On écrit : "opération publique ou privée". Si vous, vous pensez hôtel, vous pensez hôtel ; nous, nous pensons qu'il peut y avoir d'autres choses. La concertation, le travail que nous ferons le montrera. Je vous en supplie, je vous supplie rarement, la dernière fois c'est vous qui aviez supplié le ciel que les électeurs ne m'écrivent pas ! Vous voyez, ils ne vous ont pas écouté ! Mais maintenant, moi, je vous supplie de m'écouter ! Prenez cette phrase que je vous propose et nous allons avoir l'apaisement dans le quartier ! De plus, nous avons l'ouverture de la Plage et j'ai téléphoné à votre Secrétaire pour vous remercier d'avoir permis que la proposition de M. REAULT avance. Donc il va y avoir un apaisement dans le quartier, mais faisons les choses normalement !

Monsieur le Maire.- Les choses sont toujours faites normalement, mais je vous mets en garde : n'allez pas toujours dans le sens d'une opinion publique qui veut que rien ne bouge et rien ne change ! Quand je vais déjeuner au Calypso, en sortant je ne peux pas ne pas voir les mini-banderoles qui sont sur l'habitation en face : "non à l'hôtel", "non à ceci", "non à cela". Bien entendu que les personnes qui ont une vue sur la mer entendent bien la conserver ! Sauf que quand elles ont acheté dans cet immeuble, elles n'ont pas acheté la vue sur la mer en même temps ! Vous savez très bien que la population veut que rien ne bouge, veut que rien ne change, et en même temps, on nous demande de faire évoluer les choses !

On n'amende pas un exposé des motifs, mais vous avez la certitude puisqu'il n'y a pas de modification du PLU dans la zone des Catalans. M. VALLETTE, maintenant, exposez-nous l'ensemble du rapport, pour que nous puissions quand même aller déjeuner dans un moment.

Monsieur VALLETTE.- Monsieur le Maire, chers collègues, je vais être assez bref. On a proposé un certain nombre de choses dans une modification, la 17^{ème} modification du PLU. Il y a eu une enquête publique. Il y a un Commissaire Enquêteur qui a fait un certain nombre de choses sur les Catalans, avec des réserves, ce qui veut dire qu'il faut en tenir compte de toute façon.

Le Maire de Marseille vous a dit qu'il n'était pas à ce moment-là tellement au courant d'un certain nombre de choses. Il aurait dû peut-être l'être. Je vous signale que l'Adjoint à l'Urbanisme ne l'était pas non plus et qu'il n'a jamais été concerné non plus ! Je le dis parce qu'un certain nombre de choses doivent être dites et qu'aujourd'hui, entre nous, à la demande du Maire de Marseille, des discussions ont eu lieu.

Et ce projet qui était présenté, il a été considéré qu'il n'était pas un projet acceptable, notamment sur les questions de hauteur. On avait essayé ensuite de dire que puisqu'il y a une réservation effectivement sur ce terrain, on pourrait garder l'emprise du projet pour que l'on puisse faire un projet plus acceptable. Finalement, dans l'état actuel de tout ce qui s'est passé, on a dit : on revient simplement à l'état antérieur. Je lis la réponse qui est la définitive : "Sur ce dossier, la Ville de Marseille prend acte des recommandations de Monsieur le Commissaire Enquêteur de maintenir la hauteur au niveau actuellement autorisé, donc 28 m, etc., et de statuer sur toute modification réglementaire éventuelle à l'issue du processus de concertation avec la population engagée par la réunion du 17 septembre 2008." C'est donc extrêmement clair !

Ensuite, c'est important parce que, fort de cette discussion, vous savez que l'on a aussi demandé à la Communauté Urbaine la révision du PLU de Marseille, dont on a absolument besoin et qui concerne tous les Marseillais, et que donc, à la Commission d'Aménagement de l'Espace qui s'est tenue avec moi-même et M. MAGRO, nous avons donc accepté exactement, à une virgule près, le texte de la Ville de Marseille. Simple, il est mentionné qu'on a tenu compte des réactions, d'un certain nombre de points qui sont autour. Ceci, c'est dans le texte. Et en conclusion : "Il est proposé de mettre en œuvre ce type de réflexion avec la Ville de Marseille de façon concertée et partagée. En attendant, les dispositions réglementaires antérieures sur ce secteur seront maintenues.

Donc, je crois que là on discute pour rien, si voulez mettre l'hôtel ou pas l'hôtel. Mais de toute façon, aujourd'hui il y a une réflexion d'ensemble sur ce secteur qui doit être proposée. C'est ce que l'on fait à la Communauté Urbaine et on viendra en discuter avec vous.

Monsieur le Maire.- Pourquoi voudriez-vous que l'on enlève les termes ? Il se peut qu'il y ait aussi la construction d'un hôtel.

Monsieur MENNUCCI.- Mais il n'est pas écrit "il se peut" ! Il est écrit : "Dans ce contexte, le projet hôtelier..."

Monsieur le Maire.- Mais c'est un exposé des motifs !

Monsieur MENNUCCI.- ...Monsieur le Maire, vous ne voulez pas me donner raison !

Monsieur le Maire.- M. MENNUCCI, vous agitez beaucoup de choses, vous dites beaucoup de choses ! Un projet arrive dans la presse, inutile de vous dire qu'il n'avait pas mon aval et que je ne me suis pas occupé de cela ! Absolument ! Car évidemment, j'aurais souhaité et demandé que...

Monsieur MENNUCCI.- ...Alors pourquoi y a-t-il trois de vos Adjoints qui sont venues dans mon bureau... ?

Monsieur le Maire.- Allez ! De toute manière, on ne modifiera pas l'exposé des motifs !

Monsieur MENNUCCI.- Mais je demande le vote, j'ai le droit !

Monsieur le Maire.- Eh bien demandez donc le vote !

Monsieur MENNUCCI.- Je demande le vote ; vous m'avez accepté un amendement dans les délais, je demande donc un vote. Et je voudrais d'ailleurs que M. ROATTA s'exprime.

Monsieur ROATTA.- Monsieur le Maire, je crois que dans ce dossier il faudrait véritablement dire la vérité, même si elle doit déranger. Je dois dire sur ce projet que les Catalans, c'est autre chose qu'uniquement les 4 800 m² de la société GIRAUDON. Parce que depuis tout à l'heure, on parle de GIRAUDON, mais pour ma part, j'ai eu au moins la délicatesse d'aller voir pour savoir ce qu'ils souhaitent, depuis que l'on parle de cet hôtel. Et je sais maintenant ce que la société GIRAUDON souhaite : ils veulent uniquement vendre les 4 800 m², quel que soit le projet. Et c'est nous qui devons intervenir après, Monsieur le Maire. Mais la société GIRAUDON n'est pas fixée sur ce que l'on souhaite faire là.

M. MENNUCCI, on peut dire n'importe quoi mais il faut se rappeler qu'en 1998, sur la Plage des Catalans, il y avait un projet et la Municipalité de l'époque voulait vendre cette parcelle, celle à droite, pour y construire soit des bâtiments, soit une galerie marchande, etc. On s'est battu, Monsieur le Maire, parce que c'était le domaine de l'Etat, il y avait une AOT, et on a gagné. Et depuis des années, les Catalans sont restés.

Je voudrais qu'aujourd'hui on divise en trois, que chacun prenne ses responsabilités. La Plage des Catalans fait 3 300 m², à peu près. Nous avons commencé les travaux, Monsieur le Maire, grâce à vous et grâce à l'Adjoint, que je remercie ; cela a été un mouvement intéressant pour le quartier. Après, il y a aussi tout l'aménagement urbain qui dépendra de la Communauté Urbaine. Et je voudrais que maintenant on commence à parler des responsabilités. Après, on parlera du privé.

Les responsabilités, c'est que la Plage des Catalans doit être une magnifique plage, mais il y a des contraintes. Premièrement, les contraintes : c'est à l'Etat, mais c'est nous qui avons récupéré les AOT, en tout cas ce sera signé. Mais toute la partie au-dessus, la partie au-dessous, appartient à la Communauté Urbaine. Pour tout aménagement qu'ils pourront faire, même si demain on décide qu'il y aura un centre de Thalassothérapie, ou un aménagement, ou un hôtel, etc., la Communauté Urbaine maintenant doit nous dire où elle participera. Donc, ce que je demande, c'est justement un plan d'ensemble. Ce coin est unique à Marseille, nous ne pouvons pas y faire n'importe quoi. Et là je vous suis, parce que, lors du dernier Conseil Municipal, vous l'avez dit vous-même : "on ne fera pas n'importe quoi". Et M. MENNUCCI avait dit à l'époque : "Je vous demande, Monsieur le Maire, de faire un appel à projets". C'est ce que vous proposez maintenant, Monsieur le Maire.

Ce secteur vaut la peine de faire l'objet d'une cohérence complète, de ne pas laisser la plage telle qu'elle est. Nous ne pouvons pas faire uniquement sur 4 800 m² un hôtel ou autre chose, et laisser la plage comme ça, laisser l'avenue. Nous avons présenté, avec le Premier Adjoint, l'autre jour, l'aménagement urbain. C'est vrai, on peut élargir les trottoirs, on peut faire beaucoup de choses. Ce secteur a été laissé à l'abandon depuis des années, oui !

(Réflexions de M. MENNUCCI, sans micro)

Monsieur le Maire.- Il est à l'abandon depuis 50 ans !

Monsieur ROATTA.- Oui, M. MENNUCCI, je vous expliquerai ce que M. VIGOUROUX et les autres ont fait à l'époque ! Donc, Monsieur le Maire, je crois qu'il faut actuellement faire un plan d'ensemble. On ne peut pas dire : on va parler uniquement d'un hôtel, en laissant la plage et l'environnement, où nous avons une école, où il y a l'entrée du Cercle des Nageurs.

Monsieur BLUM.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, effectivement ce débat est extrêmement intéressant, il mérite d'être précisé parce que sans doute, lors de réunions de concertation, ou l'on se fait mal comprendre, ou les gens ne veulent entendre que ce qu'ils ont envie d'entendre.

A travers ce débat, je crois que nous sommes rentrés sur un certain nombre de principes et qu'en fait il y a deux conceptions de la vie politique qui s'opposent. Il y a celle que vient de vous exposer M. MENNUCCI, c'est-à-dire qu'à propos de ce débat il nous dit qu'il faut faire largement l'ouverture et proposer à la concertation de la population toute opération d'aménagement public ou privé. C'est-à-dire qu'il veut nous lancer dans une opération de démocratie participative, ce qui est d'ailleurs tout à fait respectable, je ne dis pas le contraire, mais qui n'est pas ce que nous souhaitons. Pourquoi ? Parce qu'avec la proposition de concertation que nous fait M. MENNUCCI, proposition très large, on sait très bien à quoi cela aboutit. D'abord, au cours de ces réunions, on sait très bien chacun y va de sa partition. Et nous allons avoir droit à peu près à toutes les propositions, qui ne sont d'ailleurs pas souvent très cohérentes, il faut bien le dire. Nous allons avoir ceux qui veulent un équipement public, encore que quand il va s'agir d'équipement public et que l'on envisagera par exemple un jardin, on va nous demander qu'il soit extrêmement bien gardé. Puis, il y a ceux qui seront partisans d'équipements privés, sans connaître en fait la réalité du problème.

Pour ma part, je pense que notre rôle, et c'est notre conception, c'est d'essayer sans doute de montrer la voie. C'est peut-être un peu difficile mais je crois que si nous avons été élus par nos concitoyens, ce n'est pas seulement pour prendre de leur part des réponses à des solutions d'aménagement, mais c'est au contraire à nous de proposer ces réponses et de leur faire des propositions.

Et que disons-nous sur ce terrain ? Je crois qu'il ne faut pas se cacher derrière son petit doigt. Sans doute m'a-t-on mal compris quand j'ai dit : "ce projet d'hôtel est retiré". Oui, ce projet d'hôtel est retiré, tel qu'il nous a été présenté, celui qui –et je n'ai pas hésité à le dire– me semblait être un l'bis amélioré digne de la porte de Bagnole, et je n'ai rien contre la porte de Bagnole, soyez en sûrs, mais je pense que sur un des plus beaux terrains du littoral marseillais, le dernier très beau terrain, on ne peut pas faire n'importe quoi.

Pourquoi sommes-nous partisans d'un projet hôtelier ? Regardons les lieux. Cet hôtel s'inscrit bien sûr –Jean ROATTA l'a dit, d'autres intervenants aussi et vous en conviendrez– dans un aménagement global. Mais cet hôtel doit respecter bien sûr les hauteurs, un volume. Et je dis même que sur cette affaire il doit y avoir un appel à projets, le demander d'ailleurs, il faut qu'il y ait un concours architectural, voire même un concours de promoteurs, pourquoi pas ? Et c'est à partir de là que la population doit se concerter, doit discuter et doit nous donner son avis.

Je précise en plus, et vous le savez très bien, parce qu'on n'est pas des obstinés d'hôtels, même si dans ce secteur on ne peut pas m'opposer le fait qu'il y ait déjà deux ou trois hôtels –à Cannes il y en a quinze sur la Croisette et à Nice sur la Promenade des Anglais il y en a vingt-cinq, parce que cela correspond à la qualité du site–, que nous sommes là sur un terrain privé et que ce terrain vaut 5 millions d'euros auxquels on doit ajouter bien entendu, pour tout projet quel qu'il soit, à peu près 1 à 2 millions d'euros pour la démolition du bunker, ce qui fait une charge foncière minimum entre 5 et 7 millions d'euros. A partir de là, vous n'amortissez sûrement pas votre acquisition sur un équipement public. Et je mets au défi une quelconque Collectivité Territoriale, quelle qu'elle soit, d'oser préempter pour faire un équipement public qui coûterait une fortune aux contribuables de quelque Collectivité que ce soit.

Et en ce qui concerne le privé, quand vous dites "un centre médicalisé", est-ce que vous savez ce qu'est un centre médicalisé ? Cela veut dire un centre qui fonctionne avec la Sécurité Sociale. Le coût dans un établissement de type thalassothérapie est d'environ 150 Euros la journée pour la Sécurité Sociale, si toutefois l'ARH le décide, ce qui est peu probable. Et vous savez très bien que vous n'amortissez pas votre investissement de 10 millions d'euros là-dessus.

Donc que faut-il faire ? Malheureusement ou heureusement –moi je dis heureusement mais pour vous c'est peut-être malheureusement–, il n'y a que ce type de projet hôtelier qui puisse prospérer sur un tel terrain. Et c'est ce qu'il faut que nous soumettions à la population. Qu'après on discute sur les hauteurs, sur le volume, sur l'architecture, cela me semble être une bonne chose. Mais nous ne devons pas induire la population en erreur en lui faisant croire que nous allons pouvoir construire sur ce terrain autre chose que quelque chose qui corresponde à la réalité économique, à la réalité de la qualité du site et, en même temps, qui favorise le bon fonctionnement de ce quartier qui est un des plus beaux quartiers de Marseille. Voilà quelle est notre position.

(Applaudissements dans les rangs de la Majorité)

Monsieur MENNUCCI. - Là, je ne vais pas demander un vote à bulletin secret mais ce qu'il faudrait demander, si c'était possible, c'est une suspension de séance pour le Groupe UMP, de façon à ce que vous vous mettiez d'accord. Parce que j'ai entendu votre avis, vous étiez très réservé sur l'hôtel et je vous en remercie. J'ai entendu l'avis de M. VALLETTE, il disait que ce n'est pas du tout le problème. Et là, nonobstant le fait que vos trois Adjointes sont venues me présenter le promoteur de l'hôtel de 41 m, qui sont des méthodes un peu étranges mais peut-être que ce sont des habitudes, pour moi c'est la première fois que je le vois mais il faut reconnaître que c'est la première fois aussi que je suis Maire, Jean ROATTA dit à la population qu'il n'est pas favorable à l'hôtel, qu'il est pour un aménagement concerté, complet, et je rejoins entièrement sa position. Et enfin, il y a le Premier Adjoint, a-t-il joué le rôle de Saint Jean Bouche d'Or, qui nous dit clairement quelle est sa position ou peut-être celle de la Ville, je n'en sais rien ! Donc je ne comprends rien ! Et je vais vous dire : à la limite, merci Roland BLUM ! Parce qu'au moins il ne prend pas les gens pour ce qu'ils ne sont pas, il dit une chose ; ça leur plaît, ça ne leur plaît pas, mais j'ai enfin entendu un discours qui a une cohérence. Est-ce que c'est le discours de Roland BLUM qui est votre discours ? Je n'en sais rien.

En tout cas, une chose est certaine, c'est que les riverains aux Catalans n'ont peut-être pas le droit de voir la mer, comme vous l'avez dit, encore que je crois que pour ceux qui ont acheté à cet endroit, c'était essentiellement parce qu'ils voyaient la mer, mais vous irez le leur dire en face ! Mais les habitants, aux Catalans, même s'ils n'ont pas le droit de voir la mer, ont droit à une chose, c'est d'avoir de la part de leur Municipalité une position audible et claire, pour savoir ce qu'ils veulent faire. Après, je serai avec eux et je vous empêcherai bien sûr de faire n'importe quoi, comme je l'ai déjà fait dans d'autres secteurs.

Mais je vous demande maintenant la mise au vote. Nous, nous laissons quelque chose qui est ouvert, nous ne bloquons pas un éventuel hôtel mais nous permettons d'autres éléments. Je crois que c'est parfaitement compréhensible. Et maintenant, je voudrais savoir quelle est la position de la Municipalité.

Monsieur le Maire. - M. MENNUCCI, dans cette affaire, il y a aussi des arrière-pensées politiques évidentes ! Et bien sûr, vous allez dans le sens du courant ! Encore une fois, il n'y aurait pas...

Monsieur MENNUCCI. - Vous ne voulez pas que j'aille dans le sens des multinationales !

Monsieur le Maire. - Mais personne ne parle de ça ! Je vous en prie, arrêtez cela ! M. BLUM vient de vous expliquer quelle est la position de la Municipalité : nous voulons une concertation, nous voulons un ensemble. Nous ne voulons rien exclure sur le prix d'un terrain considérable qui, de plus, appartient à un privé. Pour ce qui est de l'édification d'un hôtel ou d'autre chose, toutes les possibilités sont ouvertes et nous verrons ultérieurement ce que nous ferons. Mais sur un exposé des motifs, on ne change pas et on n'amende pas. Maintenant, si vous voulez vraiment mettre votre amendement aux voix, je le mets aux voix, si c'est ce que vous voulez. Vous voulez voter sur l'amendement ?

Monsieur MENNUCCI. - Oui !

Monsieur le Maire. - Mais rassurez-vous, nous n'avons pas peur, M. MENNUCCI. Et puisque vous me rappelez sans cesse que je n'ai ici qu'une courte majorité, vous l'aviez aussi très courte dans ce secteur, la majorité qui vous a élu ! Cela ne vous donne pas pour autant le droit de toujours y faire référence en essayant d'être désagréable avec ceux qui n'ont pas été les vainqueurs ! Faites un peu attention à ce que vous dites ! Et puisque vous voulez que l'on mette votre amendement aux voix, on le met aux voix. Que ceux qui sont d'avis d'adopter l'amendement largement explicité par M. MENNUCCI veuillent bien le manifester en levant la main ? Avis contraire ?

L'amendement déposé par le Groupe Faire Gagner Marseille n'est pas adopté.

Monsieur le Maire. - Votre amendement n'est pas adopté, cela vous permettra, demain, d'aller dire que nous voulons un hôtel ! Et dites alors que nous voulons un hôtel comme l'Empire State Building ! Je mets maintenant aux voix le rapport 144.

Le rapport 08/0806/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen votant contre, le Groupe Faire Gagner Marseille, et M. MARANDAT s'abstenant.

Monsieur le Maire. - M. Garo HOVSEPIAN, vous avez la parole.

Monsieur HOVSEPIAN. - Monsieur le Maire, mon observation aurait dû être faite avant le vote puisque je vais aussi faire une proposition.

Monsieur le Maire. - Si M. MENNUCCI n'avait pas pris tout le temps de parole, on aurait pu vous écouter tranquillement. Il y a des moments où la patience a aussi ses limites. Allez-y !

Monsieur HOVSEPIAN. - Mon intervention porte bien sûr sur la 17^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme, mais uniquement sur le devenir de deux maisons de maître qui sont situées à l'avenue Corot, aux numéros 20, 22 et 24, dans le 13^{ème} arrondissement, car on propose donc de démolir ces deux bastides en vertu des recommandations qui sont formulées par le Commissaire Enquêteur et qui sont, à notre avis, très contestables.

Monsieur le Maire, ce dossier est déjà un dossier ancien et certains de vos élus de la Majorité le connaissent d'ailleurs fort bien. Dès septembre 2007, j'ai attiré l'attention de vos Services sur la qualité patrimoniale et remarquable de ces deux bastides du XIX^{ème} siècle, avec jardin, et sur l'attachement des riverains à les préserver. Je rappelle en effet que cette proposition de protection est soutenue à la fois par le Collectif pour la sauvegarde du site avenue Corot et par la Fédération des CIQ du 13^{ème} arrondissement.

D'abord, ma démarche fut entendue par la Direction de l'Atelier du Patrimoine de la Ville de Marseille, qui me confirmait soutenir l'action de reconnaissance et, je cite, "de la qualité de ces bâtiments, avenue Corot". C'était en octobre 2007. Puis, Mme SERVANT, qui était alors votre Adjointe déléguée aux permis de construire, avait souhaité, je la cite, "que l'éventualité d'un classement de ces maisons de maître soit étudiée". C'était en janvier 2008.

Le 18 mars 2008, conforté par ces premiers retours constructifs, j'ai émis un avis défavorable à la demande de permis de construire déposé par la société Icade Capri en vue de réaliser un ensemble immobilier en lieu et place de ces édifices, alors qu'à côté, déjà, l'ancienne usine Corot avait été démolie et reconstruite sur cinq à six étages, tout en sollicitant, au titre de l'article 13 du POS, la demande de protection de cette bastide, demande de protection qui a reçu également le soutien tacite de M. VALLETTE, lequel a informé le Collectif de son intérêt pour la protection de ces patrimoines. Et M. VALLETTE l'a fait dans les termes suivants, je cite : "Je mesure l'attachement de la population du secteur à la protection d'éléments du patrimoine du quartier Saint-Just et j'espère que, dans le cadre de l'enquête publique qui s'est déroulée au mois de juin, vous avez pu faire passer cette volonté de protection auprès du Commissaire Enquêteur". C'est pourquoy, en juillet dernier, j'en ai appelé, Monsieur le Maire, à votre arbitrage afin d'inscrire définitivement la protection suggérée par M. VALLETTE.

Or, aujourd'hui, on nous propose, d'après l'avis du Commissaire Enquêteur –mais on ne suit pas toujours l'avis du Commissaire Enquêteur, la loi n'y oblige pas–, la démolition de ces deux maisons de maître. Il aura donc suffi qu'une des deux bastides fasse l'objet d'un engagement de vente pour que vous cédiez aux motifs d'une pétition, qui d'ailleurs ne correspond pas aux desiderata de l'ensemble des habitants et des riverains de l'avenue Corot et notamment des CIQ du 13^{ème} arrondissement et du Collectif de la sauvegarde du site, donc des motifs qui sont très fragiles. Et je le dis encore une fois, la loi n'oblige pas de suivre les recommandations du Commissaire Enquêteur. Donc cette pétition, qui n'a pas lieu d'être, méconnaît et sous-estime la volonté de l'intérêt général exprimée par ce Collectif.

Monsieur le Maire, nous demandons que dans cette 17^{ème} modification du PLU soit retirée simplement cette partie-là, qui est pour la démolition de ces deux bastides. D'ailleurs, tout à l'heure, on a montré un journal qui titrait : "Sauvons nos noyaux villageois !" Ces deux bastides font partie de la carte d'identité du quartier de Saint-Just. En contrepartie, nous vous proposons de faire une Maison Régionale de l'Environnement, ce qui est là-bas extrêmement important, avec également, et là je vous le donne, l'accord du Président du Conseil Régional, Michel VAUZELLE.

Monsieur le Maire.- M. VALLETTE, est-ce que vous pouvez répondre à M. HOVSEPIAN ?

Monsieur VALLETTE.- Tout d'abord, je voudrais effectivement le remercier de s'intéresser à ce sujet parce que nous-mêmes, depuis fort longtemps, nous essayons de protéger le patrimoine de Marseille. Donc je me suis penché moi aussi sur la question de ces deux bastides, las des concertations puisque tout un terrain à côté de ces deux bastides va être construit, et bien qu'il y en ait une qui soit d'une qualité moindre, l'autre étant de bonne qualité d'après ce que l'on a pu avoir du Patrimoine, nous les avons quand même mises à la 17^{ème} modification du PLU pour les classer. Donc la volonté de départ y est bien !

Partant de là, le résultat est qu'il y a eu autant de personnes qui sont venues manifester contre que de personnes qui étaient pour. Donc, à partir du moment où il y a de telles difficultés et dans la mesure, de plus, où il n'y avait pas de demande expresse des propriétaires de ces maisons, je considère aujourd'hui malgré tout, le Commissaire Enquêteur ayant dit qu'il fallait assurer une cohérence dans ce quartier, que ces deux maisons isolées ne pouvaient plus le représenter.

Par contre, il faut bien affirmer qu'il y a un certain nombre d'endroits ailleurs dans Marseille où, au contraire, il faudra faire l'inverse, c'est-à-dire partir de la protection pour pouvoir construire. Mais, dans ce cas présent, il me semble, compte tenu de ce qui a été dit, qu'il faut laisser filer cette affaire. Peut-être qu'il aurait fallu s'y prendre bien avant, mais à ce moment-là, il fallait ne pas construire du tout les grands immeubles qui ont été réalisés à côté. Voilà ce que l'on peut dire.

Monsieur HOVSEPIAN.- M. VALLETTE, les deux motifs que vous donnez ne sont pas valables. D'abord, vous nous dites qu'un certain nombre de personnes sont venues manifester ; je peux vous démontrer qu'elles n'habitent pas dans le secteur et qu'il y a un Comité de sauvegarde avec 300 ou 400 personnes. Je peux vous donner également des photos des deux bastides qui montrent qu'elles sont en bon état. On peut donc faire autre chose qu'encore construire. On a démolit l'usine Corot à côté, alors que c'était un lieu de vie, un lieu de rencontres, un lieu culturel. On y a construit un immeuble de 7 ou 8 étages, qui cache le soleil dans la rue qui est juste derrière. Construire encore à côté, c'est vraiment aller en dépit du bon sens !

Je vous demande, Monsieur le Maire, de protéger ces deux bastides, parce que cela fait partie du patrimoine et de la carte d'identité de Saint-Just.

Monsieur le Maire.- La réponse est "non", M. HOVSEPIAN, vous la connaissez.

Madame PONCET-RAMADE.- Monsieur le Maire, sur ce dossier, les Verts ne voteront pas ce rapport parce que ces propositions vont à l'encontre de notre vision d'un urbanisme respectueux de l'environnement. Nous prôtons la protection du littoral, la protection du patrimoine et des noyaux villageois, donc ce qui concerne l'avenue Corot, la protection des espaces verts, plantes, existants, et la protection de la vie des habitants en évitant de construire dans des zones à risques. Je vous remercie.

Monsieur le Maire.- Nous avons déjà voté.

La séance est donc suspendue, nous la reprendrons à 14 h 45.

La séance est suspendue à 12 h 45

* * *

Reprise de la séance à 14 h 45

DEVELOPPEMENT DURABLE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. VALLETTE Claude

145 - 08/0807/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT •
Avis de la Ville de Marseille sur le dossier de cessation d'activités de la société SOMEFOR - Pont de Vivaux - 10^{ème} arrondissement.
(08-17018-DGUH)

Monsieur DUTOIT.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous nous demandez d'émettre un avis favorable sur les propositions de réemploi du site de l'usine SOMEFOR, conformément d'ailleurs à la modification du PLU que vous nous avez déjà demandée et pour laquelle vous nous avez sollicités dans un précédent Conseil Municipal.

Monsieur le Maire, je veux juste attirer votre attention –je ne suis pas intervenu tout à l'heure sur la question du budget– sur le fait que vous déclassez encore une fois un site, un terrain à vocation industrielle, pour que celui-ci soit réemployé avec l'objectif d'y installer un ensemble immobilier, des activités de commerce, des réalisations d'équipement, paraît-il, mais sur le rapport lui-même il est indiqué que ce sont des voies et des places, qui s'inscrivent totalement dans la démarche du PLU et qui, comme on a pu le constater avec le budget supplémentaire et avec les questions financières, va encore amoindrir les capacités financières de la Ville puisque le site qui est à vocation industrielle aujourd'hui rapportera beaucoup moins de rentrées financières, notamment en taxe professionnelle même si ce n'est pas la Ville qui le perçoit directement.

Nous serons donc totalement opposés à ce rapport. Et M. VALLETTE nous avait d'ailleurs dit en Commission que la société SOMEFOR elle-même, qui avait envisagé de vendre ce terrain à la société Castorama ou à une société englobant Castorama, ne le vendra plus. Donc l'objectif de SOMEFOR, ce n'est ni plus ni moins que de rentabiliser au plus vite un terrain dont elle veut se débarrasser après bien sûr dépollution du site.

C'est là, encore une fois, la démonstration que votre politique va à l'inverse d'une capacité financière importante pour la Ville.

Madame BOET.- Monsieur le Maire, chers collègues, lors de la séance du Conseil d'Arrondissements du 29 septembre, mon Groupe Faire Gagner Marseille, à l'unanimité, a voté contre cette délibération sur la cessation d'activité de la société SOMEFOR. Je ne reviens pas sur ce que vient de dire M. DUTOIT sur la question de l'activité industrielle. Mais nous avons aussi émis un vote négatif sur le type d'usage du futur site envisagé, parce que ce sont des terrains qui sont concomitants à ceux des Moteurs BAUDOIN, que l'on vient d'installer sur le site de Diebold à Cassis. Et nous avons sur cette zone une ZAC, une Zone d'Aménagement Concerté, la ZAC de Saint-Loup, qui a été transformée en juillet en Plan d'Aménagement et donc on est passé d'une structure qui pouvait permettre une concertation à une structure qui ne permet plus de concertation.

Donc, pour nous, les quartiers de Pont-de-Vivaux et de Saint-Loup sont concernés par des projets d'infrastructures et de transports particulièrement importants, non seulement à l'échelle de ces quartiers mais aussi à tous ceux de Marseille, si ce n'est à celle de la Communauté Urbaine. Vous savez qu'autour de cette zone, il y a le boulevard Urbain Sud, la L2, le carrefour Florian, le prolongement hypothétique du métro Sainte-Marguerite Dromel et aussi la question du tram Blancarde Dromel, sans que le moindre échange de réalisation ne soit arrêté.

Comme pour la ZAC Régny ou la ZAC de la Capelette, les programmes dans cette zone fleurissent, complétés par des projets de grandes surfaces commerciales, alors que le financement des infrastructures prévues pour les desservir est loin d'être assuré et arrêté, et que les besoins induits par les nouveaux ménages, une bonne dizaine de milliers de nouveaux habitants, grands et petits, n'ont pas fait l'objet de définition précise.

Nous savons qu'il y a plusieurs documents et notamment là sur le PLU. Il s'agit donc pour nous de mettre un terme au développement d'opérations d'aménagement isolées et de les inscrire en cohérence à l'ensemble du territoire. Et il nous semble que la discussion, je ne reviens pas sur le fond, que nous avons eue ce matin autour de l'usine GIRAUDON, où on demandait un plan d'aménagement d'ensemble, sur ce quartier-là on a besoin d'un plan d'aménagement d'ensemble. Donc nous pensons que cela devrait aussi être l'objet d'une large concertation.

Là, la société SOMEFOR nous met devant le fait accompli, nous demandant de lui donner l'autorisation, par une modification du PLU, de mener à bien son projet immobilier. Nous avons été dans la même situation avec les Moteurs BAUDOIN qui ont vendu leurs terrains à CASTORAMA et aujourd'hui, on nous annonce que, si cela se trouve, CASTORAMA ne viendra même pas sur le site. Donc on est quand même, sur cette zone, dans une problématique un peu compliquée. C'est pourquoi nous avons voté contre ce rapport ; mais peut-être que vous pouvez le retirer, ce serait tout aussi bien.

Monsieur REAULT.- Monsieur le Maire, en fait, à l'origine il s'agissait de créer une Zone d'Aménagement Concerté sur cet ensemble qui comprend à la fois les terrains où se trouvaient les Moteurs BAUDOIN et où se trouve actuellement la société SOMEFOR, et un certain nombre d'habitats, de l'autre côté, du côté du boulevard Mireille Lauze. Ensuite, effectivement, l'idée de la ZAC a été abandonnée et on a constitué un Plan d'Aménagement d'ensemble, qui comprenait la possibilité de faire des logements, des activités de commerce et aussi des activités de services publics puisque nous avions souhaité aussi avoir une possibilité d'envisager éventuellement une crèche dans cet espace, crèche qui manque cruellement. Donc cela avait été acté dans le Plan d'aménagement d'ensemble.

Il faut bien savoir que les Moteurs BAUDOIN sont partis pour des raisons qui leur sont propres mais qui consistent à dire que, manifestement, le foncier dont ils disposaient était supérieur à l'activité qu'ils développaient sur ce site, dans le contexte économique et dans le recentrage de l'activité BAUDOIN.

Deuxièmement, la société SOMEFOR a une activité qui est particulièrement polluante et elle se retrouvait donc soumise à des pressions environnementale très fortes de la part des Services de l'Etat mais aussi de la part de la population, qu'un incendie, il y a quelques années, avait un peu sensibilisée sur ce site. La société SOMEFOR, qui a des activités également à Saint-Martin-de-Crau, a donc souhaité pouvoir faire déménager son activité, pour qu'elle soit moins pénalisante pour le quartier. Et bien entendu, elle réalise le foncier dont elle dispose.

Là-dessus, nous avons émis un certain nombre de projets dont je viens de vous parler et un certain nombre d'activités. Et je pense que nous avons tout intérêt à travailler sur la requalification de ces terrains qui sont à l'entrée de la Vallée de l'Huveaune et qui nécessitent maintenant un développement, notamment dans le cadre d'une zone de Haute Qualité Environnementale, sur lequel le Conseil Municipal avait apporté un accord. Et donc la société SOMEFOR dit maintenant : "je m'en vais, je fais mon rapport notamment sur les questions de pollution". Tout y est détaillé, il y a un certain nombre de solutions qui nous sont proposées pour y remédier. Donc, maintenant, il faut avancer sur ce dossier, parce que l'on ne peut pas garder ces terrains dans l'état où ils sont.

Le rapport 08/0807/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Faire Gagner Marseille, et le Groupe Communiste Républicain et Citoyen votant contre, le Groupe Verts s'abstenant.

* * *

SOLIDARITE ET SERVICES A LA POPULATION

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BABOUCHIAN Colette

147 - 08/0809/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE • Avenant n°1 au contrat Enfance Jeunesse 08-0174.

(08-16914-DGEPE)

Madame BABOUCHIAN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, le rapport qui nous est proposé aujourd'hui s'inscrit dans la continuité d'une politique volontariste et ambitieuse pour la Petite Enfance.

Permettez-moi de rappeler que près de 1 300 places de crèche ont été créées entre 1995 et 2007. Depuis le début de l'année 2008, 263 places supplémentaires ont été ouvertes et 60 autres vont l'être avant la fin de l'année. L'avenant n°1 au Contrat Enfance Jeunesse qu'il vous est proposé d'adopter aujourd'hui, poursuit cette volonté de répondre encore mieux aux demandes d'accueil de jeunes enfants sur l'ensemble du territoire marseillais. En prévoyant 395 places supplémentaires, venant s'ajouter aux actions déjà inscrites au schéma de développement du Contrat Enfance Jeunesse, c'est un total de 944 places nouvelles qui seront réalisées d'ici les quatre années du contrat signé en 2007.

La Ville de Marseille se veut solidaire des partenaires de la Petite Enfance par sa réactivité face à des situations parfois difficiles. Elle soutient et accompagne les associations. Grâce à notre intervention et à l'intervention de la Municipalité, j'ai eu la joie d'inaugurer vendredi dernier les nouveaux locaux du multi-accueil Les Escourtines, en remplacement des locaux vandalisés en juin dernier. Enfin, le 9 octobre prochain, nous aurons le plaisir d'inaugurer l'extension de la crèche du Roucas Blanc. Cette rénovation de locaux va permettre de doubler la capacité d'accueil de cet établissement. Je vous remercie.

Monsieur le Maire.- C'est nous qui vous remercions, Mme BABOUCHIAN, de l'intérêt que vous portez à ce sujet. Nous arriverons à créer 1 000 places de crèche supplémentaires dans les années à venir. Rien ne se fait par un coup de baguette magique !

Madame GHALI.- Lors de la précédente mandature, j'ai eu quelques échanges un peu vifs avec l'Adjointe à la Petite Enfance du moment, Mme Marie-Louise LOTA. Notre différend portait sur le véritable nombre de places en crèche dans notre ville, qui sont actuellement en nombre insuffisant. Je vous le dis tout de suite : le nombre de places annoncées aujourd'hui pour les trois prochaines années, soit 395, ne nous satisfait pas du tout et il est en dessous de l'objectif que vous vous êtes vous-même fixé, Monsieur le Maire, à savoir 1 000 places sur six ans. Quelques articles sont d'ailleurs parus à ce sujet dans la presse locale, avec des titres tout à fait éloquentes : "cherche nounou désespérément" écrit entre autres *La Provence* du 25 septembre !

Mme LOTA nous indiquait, je la cite : "Avec plus de 9 500 places de crèche, Marseille a un taux d'encadrement plus de deux fois supérieur à la moyenne". Comme je l'ai déjà dit à Mme LOTA, qui confond allègrement les places de crèche et les places d'accueil, ce n'est pas tout à fait la même chose quand on sait que plus de 4 000 enfants sont accueillis chez les assistantes maternelles, dont le coût pour les parents –et ce n'est pas rien– peut atteindre 700 Euros par mois. Vous imaginez bien qu'à ce tarif-là, malgré les aides sociales, ces places ne sont pas pour tout le monde. Le déficit, de ce fait, se fait donc surtout sentir dans les quartiers les plus populaires ou dans les couches moyennes de la ville.

Je voudrais donc aujourd'hui avoir un débat plus serein et plus sérieux avec votre nouvelle Adjointe, Mme BABOUCHIAN. D'abord, pour que nous nous accordions une fois pour toutes sur les bons chiffres ! J'ai essayé de les obtenir auprès de la Direction Générale de la Petite Enfance, mais ces chiffres, chaque fois que l'on essaye de les avoir, sont semble-t-il "secret défense", comme d'ailleurs beaucoup d'autres dans cette Mairie ! Je vous demande donc de nous fournir un document clair et transparent, regroupant l'ensemble des modes d'accueil, détaillant précisément le nombre de places en crèches municipales, les places en crèches associatives et en accueil individuel. Ceci me semble un minimum si nous voulons avoir un débat constructif et concret.

Ce document devrait aussi indiquer l'évolution sur les cinq années des différents modes de garde, ainsi que celle de leur coût net pour notre Collectivité. Car le problème central dans ce domaine est bien évidemment son coût pour les finances communales, finances qui ne vont pas bien, comme tout le monde le sait aujourd'hui.

Je souhaiterais donc que nous ayons, dans les semaines ou les mois à venir, un débat plus serein, agrémenté de chiffres précis et de données sur lesquelles nous serons tous d'accord. Nous pourrions alors réfléchir ensemble à ce qu'il est possible de faire pour améliorer la situation dans notre ville, en encourageant par exemple la création de crèches d'entreprise, comme cela se fait dans d'autres grandes villes. Je pense, comme de nombreux experts l'affirment, que l'accueil des tout-petits est un facteur déterminant de la sociabilisation et du développement harmonieux de l'enfant dans la cité. Je rajouterai que la disponibilité de places en crèche est aujourd'hui un facteur d'attractivité important pour toutes les métropoles désireuses d'attirer de nouvelles mains-d'œuvre, plus jeunes et plus qualifiées.

Ce débat sur le manque de places d'accueil nous concerne donc tous et je serais heureuse qu'il fasse l'objet d'un large consensus et de propositions communes au sein de notre Assemblée. Le problème dépasse celui des seuls usagers. Investir dans la Petite Enfance, ce n'est pas uniquement réduire un problème social, c'est aussi investir pour l'avenir de notre ville et son développement harmonieux à long terme ! Merci.

Monsieur le Maire.- Apportez ce document à Mme Samia GHALI, il contient tout ce qu'elle demande !

(Monsieur le Maire tend un document)

Madame GHALI.- Merci !

Réflexion dans les rangs du Groupe Socialiste : "C'est de la propagande !"

Monsieur le Maire.- Maintenant, si on donne le document c'est de la propagande ! Mme BABOUCHIAN, pouvez-vous répondre à Mme Samia GHALI ?

Madame BABOUCHIAN.- Je voudrais tout simplement dire à Mme GHALI que lorsque j'ai pris ma délégation, une seule Mairie ne m'a pas reçue, c'est la vôtre, Madame ! Et j'étais prête à parler avec sérénité des problèmes de la Petite Enfance avec vous-même, mais vous n'avez jamais répondu à ma demande !

Le rapport 08/0809/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

148 - 08/0810/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE • Attribution de subventions de fonctionnement aux associations œuvrant dans le domaine de la Petite Enfance - Attribution de subventions d'équipement pour la création ou l'extension de places d'accueil de la Petite Enfance aux associations - Approbation des conventions et des avenants correspondants.

(08-17022-DPE)

Le rapport 08/0810/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

149 - 08/0811/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE • Modification du règlement de fonctionnement des établissements municipaux d'accueil de la Petite Enfance.

(08-16774-DPE)

Monsieur MULLER.- Monsieur le Maire, je voudrais dire quelques mots sur ce rapport 149, tout d'abord parce que vous allez être content de mon intervention puisque je prends sur notre temps de parole pour vous remercier et vous féliciter, ainsi que Mme BABOUCHIAN, pour ce rapport qui permettra notamment aux parents de fournir les paniers repas pour nourrir leurs enfants allergiques. Merci, Monsieur le Maire, d'avoir entendu notre demande du mois de juin !

Merci également, Monsieur le Maire, de nous proposer d'adopter ces dispositions qui sont déjà, comme l'écrit le rapport, appliquées dans toutes les grandes villes de France, ce que l'on soulignait également au mois de juin. Cela avait provoqué le chahut d'un certain nombre d'élus de votre majorité, et peut-être que c'est ce chahut qui vous avait empêché d'entendre l'autre volet de notre requête, qui pourtant n'est pas très compliquée, plutôt humaine, ce que vous aimez et ce que vous connaissez.

La Ville a été condamnée en première instance sur la demande de ces parents qui étaient en situation difficile, parents qui nous demandaient juste ce que nous allons voter dans un instant. Et pourtant la Ville fait appel. Cet appel va être coûteux pour la Ville et puis, vis-à-vis de ces familles dans l'handicap et que vous avez entendues, il peut paraître un peu déplacé maintenant. Enfin, comment l'avocat expliquera-t-il que nous faisons appel d'une décision sur laquelle nous, Ville de Marseille, avons été condamnés alors qu'aujourd'hui nous allons voter exactement ce à quoi le Tribunal nous a condamnés ?

Donc, Monsieur le Maire, je vous remercie pour ce pas en avant, mais ne restons pas en équilibre et essayons de faire le second pas, soulageons les parents et les familles des frais d'avocat et des difficultés de cette situation d'appel. Voilà, c'est tout ce que je vous demande.

Monsieur le Maire.- Je dois vous dire que je préfère encore que la Ville ait été condamnée plutôt que nous ayons eu à supporter un drame comme celui de Septèmes où un petit garçon, qui avait pourtant son repas puisqu'il était allergique, a pris le fromage dans l'assiette de son petit voisin et a fait un œdème de Quick instantanément, et que malgré tous les secours qui ont pu lui être prodigués, il en est mort. Vous imaginez la tête du chef d'établissement et celle du Maire de Septèmes !

A Marseille, nous assurons 45 000 repas par jour, et vous savez très bien que 20 000 enfants ne paient que la moitié du prix du repas, oui ! Vous savez aussi parfaitement que plus de 2 000 enfants ne paient rien ! La générosité de la Ville de Marseille est intacte et elle est progressive année après année. Et évidemment, aussi, on fait des repas spécifiques et on fait des repas pour les enfants allergiques. Maintenant, pour les parents qui veulent toujours nous donner des leçons, qui occupent les écoles, qui font mille et une choses, ils seraient peut-être aussi inspirés d'être un peu plus modérés compte tenu des décisions que nous prenons !

Le rapport 08/0811/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. BOURGAT Michel

150 - 08/0812/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION • Partenariat entre le Samu Social de la Ville de Marseille et l'association Accueil de Jour.
(08-16770-DSLE)

Le rapport 08/0812/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

151 - 08/0813/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION • Participation financière de l'Etat pour le fonctionnement du Samu Social - Approbation de la convention 2008.
(08-16771-DSLE)

Le rapport 08/0813/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

152 - 08/0814/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION • Approbation de la convention pour la gestion de l'Unité d'Hébergement d'Urgence de 2008 à 2013.
(08-16772-DSLE)

Le rapport 08/0814/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

153 - 08/0815/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION • Attribution de subventions à des associations de solidarité, d'intégration et de lutte contre l'exclusion - 3^{ème} répartition 2008.
(08-16808-DSLE)

Le rapport 08/0815/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité. M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

154 - 08/0816/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION • Octroi d'une subvention à l'Association "l'œuvre Hospitalière Saint-Jean-de-Dieu".
(08-17048-DSLE)

Le rapport 08/0816/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARREGA Sylvie

155 - 08/0817/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DES EQUIPEMENTS SOCIAUX • Attribution de subventions aux Equipements Sociaux.
(08-16796-EQSO)

Le rapport 08/0817/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité. M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

156 - 08/0818/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • GRAND PROJET DE VILLE - 13^{ème} arrondissement - Construction du Centre Social des Cèdres Malpassé - Boulevard Bouge - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme globale.
(08-16938-DGPRO)

Le rapport 08/0818/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CASANOVA Danièle

157 - 08/0819/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE - DIRECTION DE L'EDUCATION • Aide financière au fonctionnement des associations et autres organismes œuvrant dans le domaine de l'Education et de la Petite Enfance. Budget 2008.
(08-16835-EDUC)

Le rapport 08/0819/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

158 - 08/0820/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE - DIRECTION DE L'EDUCATION • Approbation de l'avenant n°7 au contrat n°04/817 de délégation du service public de la restauration scolaire du 1er degré conclu avec Avenance Enseignement et Santé.
(08-16887-EDUC)

Le rapport 08/0820/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BABOUCHIAN Colette

159 - 08/0821/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE • Convention fixant les modalités de la participation financière de la S.N.C.F. aux dépenses de fonctionnement des établissements d'accueil de la Petite Enfance.

(08-16877-DPE)

Le rapport 08/0821/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CASANOVA Danielle

160 - 08/0822/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • Construction du groupe scolaire La Denise - Chemin des Accates - 11^{ème} arrondissement - Indemnisation des prestations esquisses du concours de maîtrise d'œuvre.

(08-16781-DGPRO)

Le rapport 08/0822/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

161 - 08/0823/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE NORD-EST • Démolition du Groupe Scolaire Sainte-Marthe - 39, bd Bazile Barrelier - 14^{ème} arrondissement - Autorisation de signer la demande de permis de démolir - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme pour les travaux de démolition - Approbation de l'avant-projet sommaire - Lancement d'un appel d'offres ouvert.

(08-17095-DTNOREST)

Madame ANDRIEUX.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, voilà un rapport sur lequel je souhaite intervenir quelques instants puisque vous exigez à travers ce-dit rapport la démolition de l'ancien Groupe Scolaire de Sainte-Marthe situé avenue Bazile Barrelier pour en faire une caserne de Pompiers. Je voudrais quand même remémorer les choses.

Depuis maintenant six ans, nous travaillons en Mairie de Secteur avec l'ensemble des élus et surtout, à l'appui de réunions publiques successives et fructueuses, pour faire de cet ancien Groupe Scolaire un Conservatoire de Musique et une Ecole de Danse. Nous l'avions même fait programmer à l'époque dans le Grand Projet de Ville et le feuilleton s'est ensuite accéléré car nous avons eu, sans en être informés –et je dis cela sans la moindre démagogie ni agressivité– à la fois successivement pour une réservation pour des militaires célibataires, où il y avait une problématique entre le Ministère de la Défense et vous-même. Après, dans le cadre de la rénovation des gares de Sainte-Marthe, cette école devait faire l'objet de réservation pour parkings.

Nous apprenons, il y a quelques jours, sans le moindre appel téléphonique, sans la moindre discussion avec le Conseil d'Arrondissements, le Maire et nous-mêmes, alors que nous faisons, encore une fois, un travail fructueux et que la délibération en Conseil Municipal sur le parking fait toujours foi aujourd'hui, que cet ancien Groupe Scolaire pourrait être réservé, dans le cadre de la ZFU, pour des zones d'activités. Je suis moi-même rentrée en contact avec vos Services en disant qu'il y avait un projet important et, encore une fois, il y a eu substitution de rapports entre la zone d'activités et éventuellement un Centre de Secours, en l'espace de quelques jours.

La nature ayant horreur du vide, cet ancien Groupe Scolaire bien entendu sur les six années a fait l'objet de squats de Roms, ce qui a entraîné d'énormes nuisances, là aussi avec des réunions publiques avec une population. Je pense sincèrement, Monsieur le Maire, puisque chacun se félicitait ce matin-même de l'élection de Marseille comme Capitale Européenne de la Culture, que sur un secteur municipal qui représente le cinquième de la superficie de la ville et le cinquième de sa population, et qui dans les années à venir verra encore des milliers d'habitants se joindre à ceux qui y sont déjà, qu'il n'y ait pas une seule librairie, pas un seul cinéma, pas un Conservatoire de Musique et pas une Ecole de Danse, je pense que nous pourrions réfléchir pour retirer ce rapport, pour ne pas démolir, et faire éventuellement un comité de pilotage.

Bien entendu qu'au niveau de l'investissement les choses seraient peut-être plus faciles, parce que vous avez la crainte légitime de la problématique du fonctionnement, mais nous maintenons fortement le respect de nos engagements et la volonté de la population de réfléchir à faire de ce Groupe Scolaire véritablement un Conservatoire de Musique et une Ecole de Danse, au moment même où Marseille est retenue comme Capitale de la Culture, et Dieu sait si sur ce seul secteur il y a quand même une scène nationale et je pense qu'il y a de véritables besoins sur ces deux arrondissements.

Madame BOYER.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais simplement vous rappeler que nous proposons la démolition de l'Ecole Barrelier qui est désaffectée depuis 1992 et que cette démolition éviterait le risque d'un nouveau squat ou la mise en danger du public si des intrusions pouvaient parvenir encore dans ces bâtiments qui sont fortement dégradés.

Effectivement, plusieurs propositions ont été envisagées pour ce bâtiment, un bataillon Centre pour les Marins Pompiers, un lotissement d'activités parce que c'est quand même une ZFU, un parking relais, cela a été rappelé, et éventuellement un équipement culturel, ce qui a la faveur de la Mairie de secteur.

Je voudrais simplement rappeler que les travaux de remise en état vont coûter très cher et qu'il faudrait qu'effectivement toutes les Collectivités y participent, ainsi qu'à terme, pour les autres Collectivités, pour le problème du coût de fonctionnement qui ne devrait peut-être pas rester à la seule charge de la Ville.

En l'état des réflexions, effectivement, une concertation de l'ensemble des partenaires me semblerait le plus approprié.

Monsieur le Maire.- Il est clair qu'il le faudra. D'abord, sur 465 écoles maternelles et primaires, qu'il y ait des écoles désaffectées aujourd'hui, qui sont squattées par les Roms ou par d'autres personnes, cela nous pose un vrai problème. Qu'il faille développer encore des activités culturelles dans ces arrondissements, nous y sommes favorables dans la perspective que vous avez expliquée.

Pour autant, il faudrait que nous regardions bien et que nous ayons un accord des autres Collectivités, parce que l'autre jour, nous étions ensemble, Mme ANDRIEUX, au Conseil d'Administration d'Euroméditerranée et Monsieur le Président du Conseil Général a fait remarquer que le Théâtre de la Minoterie, avec son coût, cela lui paraissait un coût particulièrement élevé. A moi aussi, d'ailleurs.

Mais je vous rappelle qu'au moment où nous avons décidé que l'on reconstruirait un théâtre dit de La Minoterie, à la demande expresse des acteurs culturels qui se trouvaient dans ce secteur, tout le monde a dit : "Il faut y aller, il faut y aller !" Et puis, maintenant, on nous laisse seuls à financer une salle de spectacle qui est terriblement chère puisque cela s'élève à 13,5 millions d'euros, autant que ma mémoire ne me fasse pas défaut, pour une salle de 250 places. Le Conseil Général, le Conseil Régional, tout le monde avait dit : "il faut sauver les acteurs culturels et il faut à tout prix financer La Minoterie". Eh bien, pour l'instant, c'est nous qui finançons ! Mais dans l'hypothèse où les autres Collectivités Territoriales s'engageraient fortement, alors puisqu'il est fait appel à la concertation, je ne vois pas pourquoi nous n'arriverions pas à nous mettre d'accord. En attendant, il faut raser le bâtiment.

Madame ANDRIEUX.- Je voudrais revenir sur le sujet, s'il vous plaît, je n'ai pas beaucoup monopolisé la parole aujourd'hui, Monsieur le Maire.

Tout ceci est bien gentil, Mme BOYER dit et redit des banalités, la problématique n'est pas là. La problématique est que si je dois regarder, Monsieur le Maire, les engagements financiers pris notamment par le Conseil Régional, avec des lettres que vous avez depuis des années sur ce secteur, je ne citerai que l'aménagement de la place des Héros à Château-Gombert, le Stade de Saint-Barthélémy SNCF, comment s'est fait la rénovation de la place des Etats-Unis au Canet, avec des financements à 80 %. Donc si toutes les Collectivités Territoriales et la Ville étaient partenaires en amont sur des années, je dis bien sur des années, parce que sur Saint-Barthélémy cela fait quatre ans que nous attendons, sur Château-Gombert aussi et il en va de même sur la Batarelle, je vous avais écrit d'ailleurs avant la période électorale, mais ça, c'est derrière vous, ou vos Services vous ont mal informé. Quand nous disons les choses, nous les faisons !

Encore une fois, la problématique de la grille de financement, au moins pour l'investissement, était bouclée en ce qui concerne ce Conservatoire de Musique et cette Ecole de Danse. Et votre Secrétaire Général, qui est à côté de vous, m'avait dit : "Le projet, sur le fond je le soutiens, mais je ne mettrai aucun centime d'euro, etc., trouvez un montage sur la problématique du fonctionnement". Donc nous travaillons là-dessus, mais ne dites pas : "Je fais d'abord appel aux autres Collectivités Territoriales". Les Collectivités Territoriales, y compris pour La Minoterie, -Mme GHALI y était, d'autres collègues ici présents aussi-, M. GUERINI a dit et Mme NARDUCCI bien sûr : "C'est des deux mains, d'abord je le soutiens déjà fortement, mais comme c'est un petit théâtre et que je le connais bien, je pense qu'il est très cher", et vous avez acquiescé.

Donc, quand on dit que l'on s'engage, on le fait ! Mais on ne peut pas dire des choses ici dans un hémicycle et ne pas les faire ! Je préfère être moins médiatique, faire les choses et les financer. Donc, vous avez des lettres d'engagement sur d'autres projets, faisons déjà ce sur quoi nous avons délibéré dans nos Institutions respectives. Mais je vous le dis : c'est un projet important sur lequel la population travaille depuis des années, ce n'est pas pour jeter l'argent par les fenêtres, c'est parce qu'il y a de fortes demandes, avec des talents aussi dans ces arrondissements, pour une population -je vous l'ai dit- qui dépasse déjà 160 000 habitants et qui continue à s'urbaniser dans les années à venir.

Monsieur le Maire.- Il n'était pas dans mon intention de mettre en doute la participation financière du Conseil Régional, en particulier et surtout dans la circonscription que vous représentez, où bien entendu l'aide financière du Conseil Régional arrive beaucoup plus fortement, mais sans doute est-ce dû à une population moins favorisée que dans les autres circonscriptions.

N'entamons pas ce sujet. Nous verrons ce que nous ferons comme construction si nous avons l'accord des autres Collectivités Territoriales. Mais je ne ferai pas comme à La Minoterie, c'est-à-dire s'engager avec une promesse vague "oui, on aidera", car pour l'instant, personne n'aide ! Et donc, c'est nous qui assumons cette dépense, et cela ne va pas ! Donc, pour l'instant, on rase le bâtiment et, après, on se mettra d'accord pour construire quelque chose ensemble, si vous le voulez bien.

Le rapport 08/0822/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Faire Gagner Marseille, et le Groupe Communiste Républicain et Citoyen s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CHANTELOT-SUQUET Catherine

162 - 08/0824/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DE LA JEUNESSE • Arrêt du dispositif des Après-midi Educatifs.
(08-16786-JEUNE)

Madame MASSE.- Monsieur le Maire, chers collègues, pour ce rapport 162, au nom de notre Groupe, nous regrettons qu'une nouvelle fois une décision de Justice vous oblige à nous présenter ce rapport concernant l'arrêt d'un dispositif dont tout le monde s'accordait à dire qu'il était particulièrement pertinent et riche pour les enfants qui en bénéficiaient.

On nous explique que ce dispositif ne touchait que 17 écoles, ce qui fait quand même plus de 3 200 élèves, et coûtait 3 millions d'euros, ce qui nous paraît un peu surévalué, mais passons ! On nous a répondu aussi que ce dispositif n'était pas compatible avec la semaine des 4 jours, ce que démentent aujourd'hui tous les acteurs concernés. On nous indique enfin aujourd'hui que ce n'est pas par économie que l'on arrête ce dispositif et que l'ensemble des crédits concernés seront redéployés sur d'autres activités comme celles des temps récréatifs de restauration ou d'un hypothétique Agenda 21 Jeunesse.

Je vous avoue que tous ces arguments nous laissent un peu sceptiques, quelle que soit la bonne volonté affichée dans cette affaire par Mme CHANTELOT-SUQUET. Le coût des AME pourrait être fortement réduit dans la mesure où seulement six écoles ont souhaité maintenir ce dispositif en l'état, vu l'évolution du temps scolaire. La pertinence de ce dispositif pour l'épanouissement des enfants concernés est néanmoins indiscutable, ce qui explique sans doute la pugnacité déployée par un certain nombre de parents pour qu'il soit maintenu. Il n'est quand même pas commun de voir des parents d'élèves se tourner vers la Justice pour faire valoir le droit de leurs enfants à continuer à bénéficier d'un dispositif pilote.

Et il est encore moins commun que la Justice leur donne raison en invoquant le fait que, je cite, "eu égard aux bénéfices résultant de cet aménagement du temps de l'enfant, en termes d'épanouissement, de réussite scolaire, de prévention de la violence et d'action en faveur des enfants défavorisés, sa suppression serait de nature à porter atteinte suffisamment grave aux intérêts des enfants scolarisés bénéficiant du dispositif".

Monsieur le Maire, nous pensons, et je crois que nous ne sommes pas les seuls, que ce dispositif pourrait être maintenu dans les six ou sept écoles qui en ont exprimé le souhait, répondant en cela au désir exprimé par les enfants eux-mêmes. Nous voterons donc, Monsieur le Maire, contre la suppression brutale de ce dispositif.

Monsieur le Maire.- Mme SUQUET va vous répondre. Ce sont des décisions qui nous dépassent un peu parce que c'est l'Education Nationale qui en ramenant la semaine à quatre jours fait que, au fur et à mesure... D'ailleurs, ce dispositif que nous avons voté il y a quelques années et sur lequel vous n'aviez pas été très enthousiastes.

Monsieur MENNUCCI.- On s'était trompé, il était très bien, vous aviez raison !

Madame CHANTELOT-SUQUET.- Monsieur le Maire, chers collègues, M. MENNUCCI, je pense que vous trouvez que ce dispositif était très bien parce que maintenant vous êtes Maire et qu'il y a effectivement une école, l'école Chateaubriand, dont un parent d'élève nous a poursuivis en Justice ; donc, effectivement, vous êtes maintenant concernés.

Ce que je voudrais vous dire, c'est que la Ville de Marseille se montre réactive en proposant un nouveau dispositif adapté aux nouveaux rythmes scolaires. Et quel est le principe qui nous guide ? C'est un principe d'équité, tout simplement.

En effet, l'an dernier, 157 écoles bénéficiaient du temps récréatif de restauration, et parmi elles, les 17 écoles qui étaient concernées par les après-midi éducatives. Aujourd'hui, ce sont 201 écoles qui bénéficieront de ce temps d'animation de cantine, soit 28 % d'écoles en plus. C'est quand même une énorme progression et j'espère que vous l'avouerez ! Et je vous remercie de m'avoir gratifiée de bonne volonté parce que je mets effectivement toute mon âme dans cette mission pour laquelle je souhaite offrir à tous nos petits Marseillais les mêmes animations, pour tout le monde, pour tous. En tout cas, pour le moment, toutes les écoles élémentaires qui ont fait la demande de ce dispositif en bénéficient. Nous avons pu répondre par la positive à tout le monde. Pas de ségrégation !

Une de nos principales préoccupations est également le maintien de l'emploi, non seulement pour les employés municipaux mais aussi pour tous les vacataires auxquels fait appel la Direction de la Jeunesse. Sachez que tous ont eu une proposition à horaire et salaire équivalent. Et ils ont tous été redéployés sur les différents dispositifs que l'on vous propose dans ce rapport. Les quelques refus sont compensés par de nouveaux recrutements.

Et je vous signale que j'ai envoyé un courrier, qui est parti seulement vendredi dernier, donc que vous allez recevoir, à toutes les déléguées à la Petite Enfance de vos secteurs, avec les écoles concernées, le nombre d'animateurs, le nombre de jours. Je pense que le rendre compte fait partie aussi de nos missions. Donc, vous serez informés régulièrement de tout ce que nous ferons.

Et par là-même, vous verrez que nous conservons auprès des enfants exactement le même volume horaire qu'avant. Je dirai même plus : les après-midi éducatives étaient fortes consommatrices, comme je vous l'ai dit en Commission, en termes de frais mais également en termes de temps, de temps de transport qui n'était pas du véritable temps d'animation, alors qu'actuellement le volume horaire est un temps effectif de présence et d'animation auprès des enfants. Donc, je pense que nous faisons encore mieux que ce que l'on faisait avant.

Ce nouveau dispositif nous permet donc de renforcer les temps récréatifs de restauration, mais aussi de doubler les animations d'éveil en crèche dans les 61 crèches municipales, d'apporter de l'animation pour les enfants handicapés, trois heures hebdomadaires dans dix IME, et de créer l'Agenda 21 Jeunesse qu'on mettra à la disposition non seulement des Centres Sociaux, des Maisons Pour Tous et des Maisons de Quartier, mais également à la disposition des écoles. Et ceci, et je pense que cela peut faire plaisir aux Verts, conformément aux préconisations du Grenelle de l'Environnement. En plus, un lieu pédagogique sera ouvert aux équipements sociaux et scolaires, c'est un équipement qui s'appelle "l'enjeu" et qui verra le jour en janvier 2009, je crois que la date n'était pas précisée.

En conclusion, je vous dirai simplement qu'avec les mêmes moyens, nous faisons plus pour plus d'enfants. Peut-on rêver de mieux ?

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 08/0824/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Faire Gagner Marseille, et le Groupe Communiste Républicain et Citoyen votant contre, le Groupe Verts s'abstenant.

* * *

163 - 08/0825/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DE LA JEUNESSE • Mise en place du dispositif Agenda 21 Jeunesse.

(08-16785-JEUNE)

Madame ALLIBERT.- Monsieur le Maire, tout d'abord nous serons réservés sur la mise en place de ces interventions parce qu'elles accompagnent effectivement le déplacement des programmes scolaires en matière d'éducation à l'environnement. C'est pourquoi nous nous posons la question d'un Agenda 21 pour la Ville et, là, le sujet déborde largement des cours d'écoles. En effet, un Agenda 21 se doit d'être exemplaire en matière de déchets, de tri sélectif, en matière de gestion de l'eau, de l'énergie et du bâti.

Vous le comprendrez, Monsieur le Maire, nous vous demandons donc à quand un Agenda 21 pour la Ville ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire.- Nous faisons au fur et à mesure ce que nous pouvons et dans tous les domaines. Par exemple, pour les repas dans nos cantines scolaires, pour les 45 000 enfants qui mangent à la cantine, il y a quatre repas. Les trois premiers jours, il y a des fruits que nous achetons et dont nous exigeons des entreprises qu'elles les achètent dans le Département des Bouches-du-Rhône ! Et le dernier jour, c'est un gâteau !

Le rapport 08/0825/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

164 - 08/0826/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DE LA JEUNESSE • Ajustement des subventions attribuées à des associations dans le cadre des activités Temps Récréatifs de Restauration.

(08-16853-JEUNE)

Le rapport 08/0826/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

165 - 08/0827/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DE LA JEUNESSE • Attribution de subventions aux associations intervenant dans l'action Marseille Accompagnement à la Réussite Scolaire (MARS) - Ajustements.

(08-16968-JEUNE)

Le rapport 08/0827/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

166 - 08/0828/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DE LA JEUNESSE • Subventions aux associations intervenant dans l'action Marseille Accompagnement à la Réussite Scolaire (MARS) - Conventions et acomptes pour l'année 2009.

(08-17016-JEUNE)

Le rapport 08/0828/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

167 - 08/0829/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DE LA JEUNESSE • Subventions aux organismes et équipements sociaux participant au dispositif Objectif Jeunes - 2^{ème} répartition 2008.

(08-16855-JEUNE)

Le rapport 08/0829/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

* * *

168 - 08/0830/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE • Paiement aux associations ou autres organismes d'acomptes sur subventions de fonctionnement à valoir sur les crédits de l'exercice 2009.

(08-17023-DGASSU)

Le rapport 08/0830/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

169 - 08/0831/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE • Subventions à des associations d'animation dans les quartiers - 3^{ème} répartition 2008.
(08-17062-DGASSU)

Le rapport 08/0831/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

170 - 08/0832/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE • Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône - Financement 2008 de la Démarche Qualité des ALSH et des Ludothèques - Ajustement du financement 2007 accordé à l'association Belsunce Porte d'Aix.
(08-16871-DGASSU)

Le rapport 08/0832/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme FRUCTUS Arlette

171 - 08/0833/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • 5^{ème} arrondissement - Engagement Municipal pour le Logement - "Baile Vertus" 141 boulevard Baile et rue des Vertus - Subvention à la SEM SOGIMA pour la construction de quarante et un logements sociaux PLUS.
(08-16991-DHL)

Madame FRUCTUS.- Monsieur le Maire, permettez que je fasse une intervention synthétique sur les 17 rapports qui suivent puisqu'ils concernent tous ma délégation et qu'ils me permettront d'afficher la détermination de notre Majorité à poursuivre et amplifier notre engagement municipal pour le logement, n'en déplaise à M. MARANDAT.

Avec l'attribution de 1,287 million d'euros, la Ville de Marseille soutient six opérations réparties sur le territoire communal et destinées à la production de 192 logements autorisés par MPM ou par l'ANRU. Depuis juillet 2006, la Ville de Marseille aura contribué à un apport de 6 millions d'euros pour aider à la production de 993 logements sociaux. Derrière ces chiffres, bien sûr, il y a une réalité humaine, qui aura échappé à M. MARANDAT mais chacun, à part lui, appréciera ici l'importance de l'action engagée pour le mieux-vivre des Marseillais !

Avec l'agrément de 118 chèques Premier Logement, la Ville de Marseille permet, cette fois-ci encore, à 118 familles marseillaises d'accéder pour la première fois à un logement en pleine propriété. Vous noterez que ce dispositif d'accession à la propriété sociale confirme à chaque séance sa progression et, à ce jour, nous comptons plus de 300 bénéficiaires.

La Ville de Marseille poursuit d'autre part son effort de soutien à l'amélioration du parc privé en attribuant des aides de l'ordre de 300 millions d'euros pour des propriétaires privés dans le cadre de l'OPAC centre ville et 35 millions d'euros dans le cadre du dispositif d'aide du Panier.

Notre majorité affiche également son volontarisme dans la lutte contre l'insalubrité. Avec le protocole finalisé d'éradication de l'habitat indigne, la Ville entend renouveler son partenariat technique et financier avec l'Etat qui nous a d'ores et déjà fait part de son accord. La mise en œuvre du dispositif d'éradication de l'habitat indigne nous conduit d'ailleurs à soumettre au Conseil des actions opérationnelles comme l'engagement de procédures d'expropriation pour la réalisation de logements sociaux au 1, rue de la Palud, 19, rue de l'Arc, ou de procédures de carence au 8, rue Halle-Delacroix, l'introduction aussi de 31 nouveaux immeubles dans le champ des concessions EHI passées avec Marseille Habitat et Urbanis.

Avec l'opération réalisée par ADOMA, les Jardins de l'Espérance, ce sont 50 logements d'urgence supplémentaires qui viennent renforcer le parc relais de la Ville pour le porter à 130 logements. La Ville agit aussi sur le champ du renouvellement urbain en accompagnant la gestion des sites Ruisseau Mirabeau et Lesieur, avec l'attribution de 65 300 Euros pour la construction de 15 maisons PLAI et de 18 500 Euros pour l'accompagnement social de cette opération. Mais aussi les sites du Plan d'Aou et du Parc Bellevue.

Enfin, Monsieur le Maire, la Ville souhaite accroître l'offre de logements étudiants à caractère social, dans le cadre d'une opération de revitalisation de l'hypercentre. Avec l'opération Campus Canebière, ce sont déjà 160 logements étudiants qui sont programmés, en lieu et place de l'ancien cinéma UGC. Nous souhaitons aller plus loin pour redonner de l'élan au secteur Sénac, en engageant une autre opération de réhabilitation sur des immeubles propriété de la Ville et proposer 120 chambres supplémentaires pour les étudiants et les lycéens. Mais je laisserai mon collègue, M. VANELLE, développer cela lors de l'évocation de ce dossier au rapport 311.

En conclusion, Monsieur le Maire, nous poursuivons notre action sur tous les fronts de la chaîne du logement : production de logements et de logements sociaux, aide à l'accession à la propriété sociale, lutte contre l'habitat indigne ou insalubre, production de logements d'urgence, soutien à l'amélioration de l'habitat privé et renouvellement urbain. Notre démarche volontariste semble recueillir l'assentiment de l'ensemble des membres du Conseil puisque tous ces rapports ont été approuvés à l'unanimité des membres de la Commission Solidarité et Services à la Population.

Monsieur le Maire.- Merci beaucoup, Mme FRUCTUS, de tout cet effort qui est fait. Les chiffres peuvent paraître quelquefois très modestes par rapport à l'immensité de la ville de Marseille, mais il faut les additionner. Et, me semble-t-il, en ce qui concerne les logements sociaux, nous n'avons rien à redouter des comparaisons avec des villes voisines détenues par nos collègues Socialistes, puisque dans une ville même très importante il y a zéro logement social à l'heure actuelle ! Donc il faudra faire un effort de rattrapage, et que cela ne s'adresse pas toujours à nous !

Le rapport 08/0833/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

172 - 08/0834/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • 10^{ème} arrondissement - Engagement Municipal pour le Logement - 117 avenue de la Capelette - Subvention à la SA d'HLM ICF Sud Est Méditerranée pour la construction de 16 logements sociaux.
(08-16992-DHL)

Le rapport 08/0834/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

173 - 08/0835/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • 13^{ème} arrondissement - Engagement Municipal pour le Logement - "Cité Leduc" 160, chemin des Jonquilles - Subvention à l'OPAC Habitat Marseille Provence pour la construction de 45 logements PLUS collectifs.
(08-16993-DHL)

Le rapport 08/0835/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

174 - 08/0836/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT •
16^{ème} arrondissement - Engagement Municipal pour le Logement -
14-16 boulevard Grawitz - Subvention à la SEM Marseille Habitat
pour la construction de onze logements sociaux PLS .

(08-16994-DHL)

Le rapport 08/0836/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

175 - 08/0837/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT •
8^{ème} arrondissement - Engagement Municipal pour le Logement -
"Domaine du Large" 59 avenue Zénatti - Subvention à la SA
Phocéenne pour la réalisation de quinze logements sociaux PLUS.

(08-16995-DHL)

Le rapport 08/0837/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

176 - 08/0838/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Engagement
Municipal pour le Logement - "Les Jardins de la Chartreuse" -
Impasse des Marronniers -14^{ème} arrondissement - Subvention à la
SA d'HLM ERILIA pour la construction de soixante quatre logements
collectifs dont 59 PLUS et 5 PLAI.

(08-16996-DHL)

Madame BOET.- Décidément, Monsieur le Maire, mes chers collègues, depuis ce matin il me semble que vous avez dû, vous et votre majorité, vous passer en boucle depuis quelques semaines "Tout va très bien, Madame la Marquise". Parce que là, quand même, je n'ai pas le bel optimisme de Mme FRUCTUS ni le vôtre. Il semblerait que la bulle immobilière n'atteigne pas Marseille. On a beaucoup parlé du nuage de Tchernobyl, mais on doit être dans une bulle entièrement protégée...

Monsieur le Maire.- ...On a parlé des logements sociaux, pas des promoteurs affairistes dont vous avez le secret !

Madame BOET.- Non, mais quand vous faites les comptes, je reviendrai, moi, au but du chèque Premier Logement, qui devait être, je vous cite : "de permettre à chaque ménage d'occuper un logement qui corresponde à ses besoins et à ses moyens et ce, sur l'ensemble du territoire de la Commune". L'opposition, à l'époque, avait dénoncé ce dispositif comme peu adapté à la situation de notre ville par rapport au coût du m² et à la solvabilité des ménages visés. C'est normal que l'on parle du logement social puisque 80 % des ménages de notre ville sont éligibles au logement social. Donc, à l'époque, nous avions souligné la nécessité de plutôt s'appuyer sur des dispositifs mis en place par l'Etat, comme le PSLA.

Et je me souviens être intervenue moi-même et avoir qualifié ce dispositif de "fenêtre étroite". Mme FRUCTUS parlait de 290 chèques Premier Logement depuis que la mesure existe, alors que l'on devait en avoir 2 000 par an ! Aujourd'hui, nous voyons bien que ce n'est pas une fenêtre étroite, votre chèque Premier Logement, mais une meurtrière ! Très peu de logements sont accessibles et l'arrivée de la bulle immobilière dans notre ville va encore compromettre un dispositif, dont ce rapport vient nous faire la preuve de son inefficacité.

La vente dans l'ancien est en crise dans notre ville. Là aussi, vous n'en parlez pas. C'est vrai que c'est en crise partout en France, mais dans notre ville les ventes se sont effondrées de 30 % ces derniers mois. Sur 118 dossiers qui nous sont soumis aujourd'hui à délibération, trois personnes rendent leur chèque, ne l'utilisent pas. Mais sur ces 118, par exemple, un seul concerne le 1^{er} arrondissement, c'est-à-dire une vente dans du très ancien, à la rue Thubaneau. L'essentiel des Chèques Logement sur lesquels nous délibérons aujourd'hui concernent les 14^{ème} et 15^{ème} arrondissements, et quelques-uns dans le 5^{ème} sur une opération de la SOGIMA.

Donc, quand on regarde bien ce qui est en train de se passer, à partir de ce dossier Chèque Logement qui devait aider justement à des primo-accédants d'accéder au logement, la plupart des dossiers concernent des personnes seules et non des familles, alors que cela devait être essentiellement pour des couples. Dans le neuf, ces chèques concernent essentiellement le 14^{ème} arrondissement, (l'ADAX) de Sainte-Marthe et la SOGIMA. Ne pensez-vous pas, Monsieur le Maire, qu'il est temps de remettre un peu tout à plat ? Vous faites comme s'il ne se passait rien.

Ce matin, Patrick MENNUCCI a évoqué les problématiques de la rue de la République. Nous avons la problématique de la ZAC Régny, celle de Sainte-Marthe, celle de la Capelette, on a parlé tout à l'heure de celle de Saint-Loup. Donc on voit bien qu'il y a, au niveau de l'immobilier, de gros dangers qui pèsent sur le centre-ville, de gros dangers à l'Est, de gros dangers au Sud, de gros dangers au Nord. Nous sommes en pleine tourmente, et le grand tourbillon de l'immobilier et votre politique qui pendant douze ans a donné les clés de la ville aux promoteurs mettent à mal Marseille et vont faire encore accroître les difficultés des Marseillais et des Marseillaises pour se loger.

Dans ces 290 Chèques Logement, seulement 62 ménages sont issus de logements HLM. Et un des buts premiers de votre Chèque Logement était, je vous cite là encore, "de desserrer l'étau du parcours résidentiel". 290 Chèques Logement, 62 ménages qui sortent du parc HLM ! Donc je dis bien qu'il est temps de remettre à plat tout cela et de regarder vers des dispositifs plus efficaces.

Enfin, je me permets de revenir sur ce qui s'est passé ce matin, parce que là vous n'en parlez pas, tout va comme si tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes. Patrick MENNUCCI parlait, à propos du Budget supplémentaire, de 31 millions d'euros pour les droits de mutation. Toutes les Collectivités, partout en France, enregistrent une baisse des droits de mutation. Des journaux comme *Les Echos* font état tous les jours de ce qui se passe au niveau de l'immobilier à Marseille, et vous, vous continuez à dire que nous allons avoir 31 millions d'euros de droits de mutation !

Quand je dis tout cela, Monsieur le Maire, c'est bien pour prouver que cela va mal pour nos finances, que cela va mal pour les Marseillais et les Marseillaises. Et donc tout cela, même si vous faites en sorte de ne pas vouloir le voir, il me semble que votre dispositif, vous en faites encore la preuve aujourd'hui, est un pétard mouillé qui ne règle en rien la question du logement !

Monsieur le Maire.- Eh bien ! Quand cela ira mal, on le constatera ! Pour l'instant, ce n'est pas le cas. On construit 5 000 logements par an, dont 3 000 logements sociaux. Allez donc un peu voir chez vos amis voisins s'ils en construisent autant ! Allez voir un peu ailleurs, avant de nous donner des leçons !

Le rapport 08/0838/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

177 - 08/0839/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Engagement
Municipal pour le Logement - Accession à la propriété sociale -
Attribution de subventions aux primo-accédants.

(08-16997-DHL)

Le rapport 08/0839/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité. M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

178 - 08/0840/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT •
2^{ème} Arrondissement - Réhabilitation de l'habitat ancien - Subventions
aux propriétaires privés - Attribution de subventions dans le cadre de
l'OPAH "Centre Ville 3" et du PRI "Panier - Vieille Charité".
Prorogations de subventions dans le cadre des OPAH
Euroméditerranée et Marseille République.
(08-16998-DHL)

Le rapport 08/0840/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

179 - 08/0841/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Eradication de
l'Habitat Indigne - Renouvellement du Protocole passé avec l'Etat.
(08-17002-DHL)

Le rapport 08/0841/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

180 - 08/0842/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • 1^{er}
arrondissement - Eradication de l'Habitat Indigne - Projet de
Déclaration d'Utilité Publique en vue de la réalisation d'une opération
de logements sociaux et de la maîtrise du foncier par voie
d'expropriation - 19 rue de l'Arc.
(08-17003-DHL)

Le rapport 08/0842/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

181 - 08/0843/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT •
1^{er} arrondissement - Eradication de l'Habitat Indigne - Projet de
Déclaration d'Utilité Publique en vue de la réalisation d'une opération
de logements sociaux et de la maîtrise du foncier par voie
d'expropriation - 1 rue de la Palud.
(08-17005-DHL)

Le rapport 08/0843/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

182 - 08/0844/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Eradication de
l'Habitat Indigne - Approbation des avenants n°1 aux marchés
n°07/1394 et n°07/1395 passés avec la S.A.S. URBANIS.
(08-16999-DHL)

Le rapport 08/0844/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

183 - 08/0845/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Eradication de
l'Habitat Indigne - Avenants n°1 aux conventions de concession
n°07/1437 et 07/1455 passées avec Marseille-Habitat et Urbanis
Aménagement : actualisation des listes des immeubles à traiter.
(08-17000-DHL)

Le rapport 08/0845/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

184 - 08/0846/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT •
14^{ème} arrondissement - Approbation d'une convention relative à la
participation financière de la Ville de Marseille à la Société Anonyme
d'Economie Mixte ADOMA pour la gestion de la résidence "Les
Jardins de l'Espérance".
(08-17001-DHL)

Le rapport 08/0846/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen
s'abstenant.

* * *

185 - 08/0847/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT •
16^{ème} arrondissement - Avenant n°1 à la convention de gestion
n°95/244 de l'aire "Lesieur" - 181 chemin de Saint Louis au Rove -
Saint André.
(08-17007-DHL)

Le rapport 08/0847/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

186 - 08/0848/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT •
15^{ème} arrondissement - Plan d'Aou/Saint Antoine/La Viste - Avenant
n°1 à la convention pluriannuelle n°06/1033 de mise en œuvre de
l'opération de rénovation urbaine et avenant n°1 à la convention
07/1059 Ville/GIP - GPV -
(08-17009-DHL)

Le rapport 08/0848/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

187 - 08/0849/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT •
3^{ème} arrondissement - Opération d'acquisition-amélioration de 168
logements au bâtiment A de la copropriété du parc Bellevue -
Convention à passer avec Logirem.
(08-17020-DHL)

Le rapport 08/0849/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme GAUNET-ESCARRAS
Françoise

193 - 08/0855/SOSP

188 - 08/0850/SOSP

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION - DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE • Attribution de subventions aux associations développant des projets de santé publique - Budget Primitif 2008 - 2^{ème} répartition.

(08-16915-SANTE PUB)

Le rapport 08/0850/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme GINER Catherine

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MIRON Richard

194 - 08/0856/SOSP

189 - 08/0851/SOSP

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de Marseille au financement de l'association Valorpaca.

(08-16520-SG)

Le rapport 08/0851/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

190 - 08/0852/SOSP

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de Marseille au fonctionnement de l'association POP Sud - Approbation d'une convention.

(08-16681-SG)

Le rapport 08/0852/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

191 - 08/0853/SOSP

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de Marseille à la création d'une revue de génétique humaine en ligne, intitulée "Revue Méditerranéenne de Génétique Humaine".

(08-16711-SG)

Le rapport 08/0853/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

192 - 08/0854/SOSP

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de Marseille à des manifestations scientifiques.

(08-16736-SG)

Le rapport 08/0854/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de Marseille au projet Pilote de dessalement d'eau de mer, alimenté par énergie solaire, sans batterie de stockage - Projet EAUSMOSE - Approbation de l'affectation d'autorisation de programme.

(08-16740-SG)

Le rapport 08/0855/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DES SPORTS • Subventions aux organismes sportifs - 9ème répartition 2008.

(08-170012-SPORTS)

Le rapport 08/0855/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

195 - 08/0857/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DES SPORTS • Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Olympique de Marseille au titre de l'année 2008. Approbation d'une convention de partenariat.

(08-16861-SPORTS)

Le rapport 08/0857/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

196 - 08/0858/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DES SPORTS • Attribution d'une subvention d'équipement à l'ASPTT Marseille pour le réaménagement du complexe sportif René Magnac - 8^{ème} arrondissement - Passation d'une convention.

(08-17070-SPORTS)

Le rapport 08/0858/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

197 - 08/0859/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DES SPORTS • Approbation d'une convention de mise à disposition temporaire d'un terrain municipal au profit de l'association Marseillien Pilota.

(08-16773-SPORTS)

Le rapport 08/0859/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

198 - 08/0860/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES SPORTS • Mise à disposition à titre gratuit de la
salle Vallier au profit de la Mairie des 4ème et 5ème arrondissements
et de l'association A.C.L.A.P. - Mise à disposition à titre gratuit de
l'ensemble des équipements sportifs municipaux, au profit des
associations participant au Téléthon.
(08-16888-SPORTS)

Le rapport 08/0860/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

199 - 08/0861/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES SPORTS • Lancement d'un appel d'offres ouvert
pour la fourniture et livraison de matériel d'éducation physique et
sportive.
(08-17010-SPORTS)

Le rapport 08/0861/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

200 - 08/0862/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES SPORTS • Rectificatif à la délibération
n°03/0063/CESS du 10 janvier 2003 et lancement d'un appel d'offres
relatif à des travaux de grosse réparation de plomberie et de filtration
sur les équipements sportifs de la Ville de Marseille
(08-17067-SPORTS)

Le rapport 08/0862/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

201 - 08/0863/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES SPORTS • Approbation de l'avenant n°1 à la
convention de partenariat n°08/0658 passée avec l'association Stade
Marseillais Université Club.
(08-16860-SPORTS)

Le rapport 08/0863/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

202 - 08/0864/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES SPORTS • Vélodrome des Olives - 13013
Marseille - Réfection de la piste et des ses abords - Approbation de
l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme Sports
2005 pour le paiement des révisions de prix.
(08-17054-SPORTS)

Le rapport 08/0864/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme MOLL Solange**203 - 08/0865/SOSP**

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA
SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DES EQUIPEMENTS
SOCIAUX • Subventions aux associations œuvrant en faveur des
Seniors - 3ème Répartition 2008.
(08-16869-EQSO)

Le rapport 08/0865/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. PADOVANI Patrick**204 - 08/0866/SOSP**

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA
SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DES PERSONNES
HANDICAPEES • Mise en place du Plan Alzheimer de la Ville de
Marseille.
(08-16818-HAND)

Le rapport 08/0866/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

205 - 08/0867/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA
SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DES PERSONNES
HANDICAPEES • Subventions aux associations œuvrant en faveur
des Personnes Handicapées - 1^{ère} répartition 2008.
(08-16879-HAND)

Le rapport 08/0867/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

206 - 08/0868/SOSP

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA
PROTECTION - DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE • Attribution
de subventions aux associations développant des projets de lutte
contre le sida et les toxicomanies - Budget Primitif 2008 -
2^{ème} répartition.
(08-16880-SANTE PUB)

Le rapport 08/0868/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

207 - 08/0869/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA
SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DES EQUIPEMENTS
SOCIAUX • Subventions d'Equipement à diverses Associations -
3^{ème} répartition 2008.
(08-16965-EQSO)

Le rapport 08/0869/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

208 - 08/0870/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux diagnostics en vue de la mise aux normes de l'accessibilité des bâtiments communaux du premier groupe situés sur le tracé du tramway, aux personnes handicapées - Nouvelle réglementation de la loi n°2005/102 du 11 février 2005.

(08-17036-DGPRO)

Le rapport 08/0870/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme POZMENTIER-SPORTICH
Caroline

209 - 08/0871/SOSP

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION • DIRECTION DE LA VIDEO ET DE LA TELESURVEILLANCE - Projet de la vidéoprotection urbaine - Approbation des aides de financement de l'Etat et de la convention relative aux conditions de partenariat avec les services de police.

(08-17057-DGPP)

Madame HUGON.- Monsieur le Maire, vous nous demandez d'approuver une convention avec l'Etat relative à la vidéoprotection urbaine. J'ai deux observations à faire.

Première, vous nous indiquez que la vidéo protection figure parmi vos priorités. En juin dernier, je vous ai communiqué tout un dossier qui en montre le peu d'intérêt pour prévenir la délinquance. Ecoutons l'aveu du responsable de Scotland Yard : un fiasco complet ! Les études favorables émanent d'offices spécialisées dans le conseil en sécurité. Le rapport Alain BAUER, de juillet 2008, sonne surtout comme une enquête marketing ! Je précise que ce conseiller du gouvernement est très lié à une entreprise spécialisée dans ce domaine, AB Associates. Les caméras rassurent, c'est tout ! Au prix de la caméra, cela fait cher pour un placebo, l'argent public pourrait être mieux utilisé.

Deuxième observation, la liste des cas de transfert des images à la Police Nationale se termine par des points de suspension et comporte entre autres les manifestations. Elle n'est donc pas limitative et laisse place à n'importe quoi. Le plan d'implantation est illisible. Vous annoncez une évaluation régulière par le Comité d'Ethique, mais vous n'en précisez pas les modalités, ni la fréquence, ni les moyens, ni la communication à l'ensemble du CLSPD. Par conséquent, cette convention ne garantit pas un contrôle démocratique satisfaisant. Nous votons contre ce rapport.

Monsieur DUTTO.- Monsieur le Maire, vous nous proposez dans ce rapport, d'une part, une convention entre la Ville et l'Etat pour transmettre des informations traitées par le réseau de vidéoprotection et, d'autre part, la demande de subvention auprès de l'Etat pour une étude préalable.

Une première remarque. Si pour les raisons d'une enquête les services de Police ont besoin de visionner une cassette pouvant constituer un éclairage à leur travail, ils peuvent le faire sans convention et, si nécessaire, faire appel à l'autorité judiciaire pour cela.

En fait, le libellé du rapport voudrait nous faire croire à l'utilité de la mise en place et de l'extension du système de vidéosurveillance, improprement appelé, à mon sens, dans le rapport "vidéoprotection". A l'expérience, la nature même d'un tel dispositif ne protège pas, car il n'empêche pas les actes de délinquance de quelle nature qu'ils soient ; au mieux, il les déplace mais ne résout en rien les problèmes de sécurité.

Outre que les différentes applications en France ou à l'étranger en avaient démontré l'inefficacité, il est par ailleurs très coûteux. En fait, il représente surtout un marché pour les fabricants qui surfent comme d'ailleurs certains élus, sur l'exaspération de nos concitoyens face à tous les actes qui portent atteinte à leur tranquillité et à leur sécurité.

Si installer des caméras avait quelques vertus, vous pensez bien que cela se verrait ! Notamment dans les pays comme aux Etats-Unis, où il y a plus de caméras au m² que d'oiseaux dans le ciel ! Et pour quel résultat ? Un taux de criminalité le plus élevé des pays industrialisés, des prisons pleines à craquer et en prime, la peine de mort !

Plus que des caméras, il faut une présence humaine permanente sur le terrain : éducateurs, agents des services publics, Police de proximité. D'ailleurs, le gouvernement, votre gouvernement, en revient à cette notion de Police de proximité qu'il a baptisée pour l'occasion Unité Territoriale de Quartier. Vous me direz, M. SARKOZY n'en est pas à une contradiction près, mais enfin, nous n'allons pas faire la fine bouche, à condition que cela ne se fasse pas par simple redéploiement des fonctionnaires de Police en déshabillant Pierre pour habiller Paul !

Mais plus fondamentalement, il n'y aura pas de vraie réponse si on ne s'attaque pas au mal profond de la société, celui qui produit l'insécurité sous toutes ses formes : insécurité sociale, insécurité éducative, insécurité du logement, insécurité de l'emploi, insécurité du lendemain. Il ne sert à rien d'installer des caméras et de mener une politique qui produit les insécurités de vie, c'est pourtant ce que fait le gouvernement chaque jour par ses choix politiques.

Monsieur le Maire, nous voterons contre ce rapport, car une chose est la gestion du trafic urbain, que vous signalez d'ailleurs dans le rapport, autre chose est ce que vous nous proposez.

Et puis, j'en terminerai par là : les caméras dans la ville, après les caméras dans les magasins, les galeries marchandes, les aéroports, les gares, les banques, les pompes à essence ; ne serions-nous pas dans la même logique que celle qui prévaut pour le fichier Edwige ? Alors une société sous liberté surveillée et conditionnelle, non, nous ne sommes pas partants !

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Monsieur ZAOUJ.- Monsieur le Maire, je vais essayer d'être bref, je vous promets pas plus de quinze minutes, puisque l'on a dépassé notre temps de parole.

D'abord, j'ai entendu ce matin une intervention qui m'a fait beaucoup de peine et qui m'a mis mal à l'aise, et j'ai eu honte. Et je voudrais vous remercier d'être intervenu et d'avoir exprimé et défendu certaines valeurs que nous partageons, Monsieur le Maire.

J'ai entendu aussi des choses très agréables, pour changer, parce que je suis un jeune élu et un peu naïf. J'ai entendu des mots comme "gouvernance partagée", de votre part ; j'ai entendu de la part du Président GUERINI : "ce qui marche le mieux, c'est encore les projets communs" ou "une pensée en commun sur certains projets" ; j'ai entendu des mots comme "concertation" et "communiquer". Il y a beaucoup de sujets sur lesquels je pense que l'on devrait fonctionner ainsi et on perdrait peut-être moins de temps, d'une législature à une autre et d'une mandature à une autre, à changer les décisions prises durant la mandature précédente.

Concernant le rapport 209 et cette demande de subvention, elle soulève le problème de la délinquance et nous y sommes au moins aussi sensibles que vous, on va dire autant. Tout d'abord, je vous rassurerai, nous allons voter ce rapport, comme ça, au moins, je vais bénéficier d'une écoute différente peut-être de la part de nos collègues. Et c'est vrai que c'est un problème très préoccupant dans notre ville. C'est devenu même un mal endémique parce que les petits larcins, les vols à l'arrachée, la violence gratuite, beaucoup d'agressions physiques aussi, méritent que l'on travaille ensemble et que l'on garantisse à nos concitoyens un peu plus de sécurité et un peu plus de confort dans cette ville.

Alors, oui, on pense effectivement que le système de vidéosurveillance ou de vidéoprotection peut être efficace, peut être un outil très efficace. Néanmoins, si on pense cela, on pense qu'il faut l'encadrer, on pense que d'abord il faut l'encadrer par un Comité d'éthique qui définira les modes d'utilisation : qui le contrôle ? Qui le regarde ? Comment on transmet les données ? Et qui les utilise ? C'est bien un minimum. Et on n'aura l'adhésion de l'ensemble de la population et des associations qu'à partir du moment où ce Comité d'éthique fonctionnera et donnera son accord. Je crois que la ville de Lyon, dans ce domaine, est un très bon exemple et que peut-être vous allez la consulter, Mme POZMENTIER, mais je pense que c'est même prévu.

Deuxièmement, si bien sûr on installe des caméras de vidéosurveillance dans certains quartiers, et si c'est pour transférer la délinquance dans le quartier d'à côté, on prend des risques. Donc il faut que ce soit établi dans un très large périmètre et que cela couvre une zone suffisamment importante et les zones suffisamment à risques, bien évidemment.

Troisièmement, il faut qu'il y ait une véritable coordination entre les services municipaux qui gèrent le système et la Police Nationale qui l'utilise et comment elle l'utilise.

Ensuite, il y a le coût et l'investissement. Si on prend l'exemple de Lyon qui a investi sur trois ans environ 6 millions d'euros pour installer 120 caméras, on est loin du compte, et là cela ne couvre qu'une partie de la ville de Lyon, neuf arrondissements, si mes souvenirs sont bons, et non pas la totalité. Donc l'idéal serait non pas de le faire au coup par coup sur certains quartiers, mais d'établir un programme sur deux ou trois ans, de le définir, de le mettre en place. Et peut-être que l'on pourrait travailler ensemble, pour une fois, pour la sécurité de Marseille !

Madame POZMENTIER.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je suis ravie que ce rapport suscite autant d'intérêt, ce qui prouve qu'effectivement la vidéoprotection est au cœur de la sécurité, elle a fait ses preuves. Alors, face aux observations rétrogrades et l'opposition farouche de M. DUTTO, je n'ai de réponse. Je pense tout simplement qu'ils ne connaissent pas le dossier et je les invite, puisque je me rends à Lyon très bientôt, à m'accompagner pour voir effectivement la réussite du système de vidéoprotection sur la sécurité.

Quant à cette décision, vous savez que déjà, en séance du Conseil Municipal du 19 mars 2007, était approuvée l'extension du système de vidéoprotection. Il est bien entendu que la sécurité, c'est de la liberté et que cette liberté, nous la garantissons par une charte d'éthique. Lyon a commencé, certainement, mais je crois que Gardanne et Martigues ont aussi su utiliser la vidéoprotection. Et c'est une priorité d'Etat puisque l'Etat, aujourd'hui, nous alloue une somme qui correspond quasiment à la moitié de l'investissement pour une étude et que plus tard, nous aurons l'Etat qui nous suivra dans cette subvention.

Ce qu'il est important également de savoir, c'est que si l'on ne va pas aller tout de suite sur tous les territoires, bien que M. ZAOUÏ veuille – nous l'avons retenu– de la vidéo partout, nous irons, par des dispositifs cohérents, sur les territoires où il n'y a pas de vidéoprotection. Vous m'avez bien entendu. C'est-à-dire que là où la vidéo existe, nous pourrions dissuader, informer et faire que la Police judiciaire puisse élucider, et nous pourrions à ce moment-là redéployer notre Police Municipale en collaboration et en coordination opérationnelle avec la Police Nationale.

Et c'est à ce titre, Mme HUGON, qu'il faut absolument soutenir cette convention, parce que comment voulez-vous, s'il n'y a pas de déport d'images dans des conditions d'une enquête de Justice, que nous puissions... ? Nous allons encore entendre que finalement cela ne sert à rien de mettre de la vidéo, parce qu'il n'y a personne derrière, parce que de toute façon... Non ! Nous sommes sérieux et responsables ; pour nous, la sécurité des Marseillais et des Marseillaises, c'est sérieux. Et à ce titre, sachez qu'il y aura des personnels recrutés et formés qui seront derrière les écrans et qui seront tout à fait formés aux procédures, afin de transmettre les informations. Donc, dissuader, informer, c'est un système qui est probant et qui a bien fait ses preuves !

(Applaudissements dans les rangs de la Majorité)

Le rapport 08/0871/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen, et le Groupe Verts votant contre.

* * *

210 - 08/0872/SOSP

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION • SERVICE PREVENTION DE LA DELINQUANCE - Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de la 2^{ème} série d'actions 2008.

(08-17059-DGPP)

Le rapport 08/0872/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme REMADNIA-PREZIOSI Nora

211 - 08/0873/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DE L'ACTION FAMILIALE ET DES DROITS DES FEMMES • Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Familles et Droits des Femmes - 2^{ème} répartition 2008.

(08-16867-DIRAFF)

Le rapport 08/0873/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité. M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. REY Maurice

212 - 08/0874/SOSP

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES OPERATIONS FUNERAIRES • Prise en charge des frais d'organisation des obsèques de Monsieur Eric PADOVANI.

(08-16734-DOF)

Monsieur MIRON.- Monsieur le Maire, sur le rapport 212, je voudrais en mon nom personnel remercier notre collègue Maurice REY ainsi que chacun des membres du Conseil Municipal, et surtout au nom de Christelle PADOVANI et de ses enfants. Merci.

Monsieur le Maire.- Merci beaucoup !

Le rapport 08/0874/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

213 - 08/0875/SOSP

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES OPERATIONS FUNERAIRES • Approbation d'une remise partielle des frais d'obsèques de Madame Henriette OLIVIERI.

(08-16737-DOF)

Le rapport 08/0875/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

214 - 08/0876/SOSP

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES OPERATIONS FUNERAIRES • Attribution d'une indemnité à Madame Jasmine MOKHIBIRIAN.

(08-16831-DOF)

Le rapport 08/0876/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

215 - 08/0877/SOSP

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES OPERATIONS FUNERAIRES • Attribution d'une indemnité dans le cadre des obsèques de Madame Vartouhi BERBERIAN née MINASSIAN. (08-16850-DOF)

Le rapport 08/0877/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

216 - 08/0878/SOSP

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES OPERATIONS FUNERAIRES • Indemnités accordées aux titulaires ou héritiers de concessions funéraires liées aux dommages occasionnés aux divers éléments constituant les monuments funéraires, lors de manipulations nécessitées par les inhumations. (08-17030-DOF)

Le rapport 08/0878/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

217 - 08/0879/SOSP

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES OPERATIONS FUNERAIRES • Fixation des tarifs de vente au public des fournitures et prestations funéraires. (08-16958-DOF)

Le rapport 08/0879/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Faire Gagner Marseille s'abstenant.

* * *

218 - 08/0880/SOSP

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES OPERATIONS FUNERAIRES • Réattribution des concessions trentenaires abandonnées dans le cimetière Saint-Pierre : Estimation des caveaux et monuments. (08-17013-DOF)

Le rapport 08/0880/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

219 - 08/0881/SOSP

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES OPERATIONS FUNERAIRES • Paiement de la redevance pour pollution diffuse - Approbation de l'avenant au marché à procédure adaptée n°07/306. (08-16710-DOF)

Le rapport 08/0881/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme ZOUAGHI Séréna

220 - 08/0882/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ANIMATION URBAINE • Attribution d'une subvention à la Fédération des Groupements Corses de Marseille et des Bouches-du-Rhône - Budget 2008. (08-16590-DASSA)

Le rapport 08/0882/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

221 - 08/0883/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DES EQUIPEMENTS SOCIAUX • Subventions aux associations de Rapatriés - 2^{ème} répartition 2008. (08-16864-EQSO)

Le rapport 08/0883/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

222 - 08/0884/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ANIMATION URBAINE • Subventions à des associations d'Intérêt Social - 2^{ème} répartition 2008. (08-16971-DASSA)

Le rapport 08/0884/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

* * *

223 - 08/0885/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ANIMATION URBAINE • Approbation du règlement intérieur et des tarifs de la Cité des Associations. (08-17061-DASSA)

Le rapport 08/0885/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

CULTURE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme D'ESTIENNE D'ORVES
Anne-Marie

224 - 08/0886/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE MARSEILLE • Attribution de bourses aux étudiants de l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Marseille. (08-16756-ESBAM)

Le rapport 08/0886/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

225 - 08/0887/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE MARSEILLE • Attribution de bourses aux étudiants et aux jeunes artistes de la promotion Art et Design 2008 de l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Marseille. (08-16780-ESBAM)

Le rapport 08/0887/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

226 - 08/0888/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE MARSEILLE • Attribution de bourses à des artistes accueillis en résidence à l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Marseille.

(08-16868-ESBAM)

Le rapport 08/0888/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

227 - 08/0889/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE MARSEILLE • Approbation d'une convention avec le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur relative à l'aide à la mobilité des étudiants de l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Marseille.

(08-16769-ESBAM)

Le rapport 08/0889/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

228 - 08/0890/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE MARSEILLE • Approbation d'une convention entre la Ville de Marseille et le Service InterUniversitaire des Activités Physiques Sportives de Marseille (SIUAPS).

(08-16777-ESBAM)

Le rapport 08/0890/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

229 - 08/0891/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE MARSEILLE • Approbation d'une convention conclue entre l'Ecole Supérieure d'Art d'Aix-en-Provence, l'Ecole Nationale Supérieure d'Art de Nice "Villa Arson" et l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Marseille pour un partenariat avec le laboratoire de recherche "Locus Sonus"

(08-16776-ESBAM)

Le rapport 08/0891/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

230 - 08/0892/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE MARSEILLE • Approbation d'une convention pour un partenariat pédagogique et la réalisation d'une exposition intitulée "Laterna Magica 2008" avec l'association FOTOKINO.

(08-16763-ESBAM)

Le rapport 08/0892/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

231 - 08/0893/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE MARSEILLE • Approbation d'une convention pour une collaboration pédagogique et la réalisation d'une exposition intitulée "9ème prix de peinture Jean-Michel Mourlot".

(08-16779-ESBAM)

Le rapport 08/0893/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. HERMANN Daniel

232 - 08/0894/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES • Attribution d'une subvention d'investissement pour la création d'un centre culturel "Espace Grignan".

(08-16738-DGAC)

Le rapport 08/0894/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

233 - 08/0895/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES • Attribution d'une subvention d'investissement pour les travaux de réfection du "Château" de l'Ecole Nationale de la Marine Marchande (ENMM) de Marseille.

(08-16739-DGAC)

Le rapport 08/0895/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

234 - 08/0896/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES • Approbation de la convention triennale conclue entre la Ville de Marseille et l'association "Culturesfrance".

(08-16823-DGAC)

Le rapport 08/0896/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

235 - 08/0897/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - DIRECTION DES MUSEES • Acquisition d'une œuvre d'art par la Ville de Marseille pour le musée Cantini.

(08-16643-MUSEES)

Le rapport 08/0897/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

236 - 08/0898/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - DIRECTION DES MUSEES • Acquisition d'une œuvre d'art par la Ville de Marseille pour le musée des Beaux-Arts.

(08-16645-MUSEES)

Le rapport 08/0898/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

237 - 08/0899/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES -
MUSEUM • Acquisition d'une pièce paléontologique.
(08-16857-MUSEUM)

Le rapport 08/0899/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

238 - 08/0900/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES -
DIRECTION DES MUSEES • Convention de partenariat entre la Ville
de Marseille et la SNCF, dans le cadre de l'exposition "Van
Gogh/Monticelli".
(08-16830-MUSEES)

Monsieur HERMANN.- Monsieur le Maire, chers collègues, je
voudrais prendre la parole quelques instants. Premièrement, pour
une mise au point par rapport aux propos de M. BARLES ce matin, et
puis pour parler aussi de l'exposition "Van Gogh - Monticelli" ainsi
que des musées et des propos de M. GUERINI, ce matin.

En effet, M. BARLES nous parlait ce matin de la genèse du projet
2013, Marseille Capitale Européenne de la Culture, et de M.
POITEVIN. J'en suis très surpris ! Je voudrais lui rappeler que c'est
le Schéma Directeur Culturel 2002-2012 de votre Municipalité,
Monsieur le Maire, qui a été l'ossature et le fil conducteur de la
candidature et du projet, qui est né d'ailleurs à la DGAC. M. BARLES,
évidemment, étant tout nouveau, je lui ferai bien sûr parvenir ce
document dans les plus brefs délais.

Je voudrais parler aussi de l'exposition Van Gogh - Monticelli.
Comme vous le savez, cette exposition remarquable est peu
ordinaire puisqu'elle s'inscrit totalement dans l'histoire de l'art : en
effet, la rencontre, le choc de Van Gogh devant un tableau de
Monticelli dans une galerie parisienne, ce qui va d'ailleurs changer sa
façon de faire, et sa rencontre avec Monticelli à Marseille. Mais je
vous invite à visiter cette exposition et le guide vous l'expliquera
beaucoup mieux que moi.

Je voudrais remercier le Conservateur en chef des Musées de
Marseille, toute son équipe et tout son personnel pour leur
compétence, leur travail et le soin qu'ils portent à la réussite de cette
exposition qui est tout à fait remarquable, ainsi que je remercie la
réunion des Musées nationaux, ainsi que nos partenaires.

En effet, la presse locale, nationale et internationale, ne s'y est pas
trompée en faisant l'éloge de cette exposition, soulignant la justesse,
l'originalité de son propos et de son accrochage. Les radios et les
chaînes de télévision l'ont bien relayée dans plusieurs reportages,
l'affichage est même visible dans la capitale. A ce jour, environ 17
000 entrées, auxquelles il faudra ajouter 19 000 réservations. Il est à
noter aussi, que pour la première fois, on peut louer des audio-guides
en français, anglais, espagnol et italien. La vente des catalogues et
du hors série "Connaissance des Arts" avoisine, en cumulé, près de
1 700 exemplaires.

Il est à noter que l'organisation de cette exposition est aussi
l'occasion de moderniser les équipements de la Vieille Charité en
matière de télésurveillance et d'améliorer considérablement l'accueil
des visiteurs. Améliorer, réorganiser les musées, devient une priorité
dans la perspective et l'échéance de Marseille 2013. Les musées ne
peuvent pas être écartés et nous devons, avec les institutionnels,
avoir une réflexion commune, certes pas sur l'ensemble, mais sur
des projets qui nous sembleraient prioritaires. Tout le monde a intérêt
puisque c'est l'intérêt de Marseille et des Marseillais ! Et comme le
disait d'ailleurs M. GUERINI, ce matin : il faut être tous ensemble
pour gagner ! Mais tous ensemble veut dire aussi tous ensemble
dans les financements !

(Applaudissements dans les rangs de la Majorité)

Le rapport 08/0900/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

239 - 08/0901/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES -
DIRECTION DES MUSEES • Approbation d'une convention de
partenariat ente la Ville de Marseille Chambre de Commerce et
d'Industrie Marseille-Provence "Aéroport MP2" dans le cadre de
l'exposition "Van Gogh/Monticelli".
(08-16832-MUSEES)

Le rapport 08/0901/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

240 - 08/0902/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES -
DIRECTION DES MUSEES • Approbation d'une convention de
partenariat entre la Ville de Marseille et la société Publications Métro
France, dans le cadre de l'exposition "Van Gogh/Monticelli".
(08-16866-MUSEES)

Le rapport 08/0902/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

241 - 08/0903/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES -
DIRECTION DES MUSEES • Approbation d'une convention de
partenariat conclue entre la Ville de Marseille et France Bleu
Provence Société de Radiodiffusion, dans le cadre de l'exposition
"Van Gogh/Monticelli".
(08-16872-MUSEES)

Le rapport 08/0903/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

242 - 08/0904/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES -
DIRECTION DES MUSEES • Approbation d'une convention de
partenariat entre la Ville de Marseille et la société "la Provence" dans
le cadre de l'exposition "Van Gogh/Monticelli".
(08-16874-MUSEES)

Le rapport 08/0904/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité. M. DI NOCERA ne participant pas au vote.

* * *

243 - 08/0905/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES -
DIRECTION DES MUSEES • Contrat de coédition entre la Ville de
Marseille et la Réunion des Musées Nationaux (RMN) du catalogue
de l'exposition "Van Gogh/Monticelli".
(08-16889-MUSEES)

Le rapport 08/0905/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

244 - 08/0906/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES -
DIRECTION DES MUSEES • Approbation de la convention conclue
entre la Ville de Marseille et l'association "Provence Egyptologie".
(08-16875-MUSEES)

Le rapport 08/0906/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

245 - 08/0907/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES -
DIRECTION DES MUSEES • Approbation d'une convention de
partenariat entre la Ville de Marseille et l'association
"Cinémémoire.net".
(08-16882-MUSEES)

Le rapport 08/0907/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté
à l'unanimité.

* * *

246 - 08/0908/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES -
DIRECTION DES MUSEES • Modification des tarifs applicables aux
Musées de Marseille.
(08-16374-MUSEES)

Le rapport 08/0908/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté
à l'unanimité.

* * *

247 - 08/0909/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES -
MUSEUM • Acceptation du don de la collection de Lépidoptères de
Monsieur Jean Timon-David.
(08-16585-MUSEUM)

Le rapport 08/0909/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté
à l'unanimité.

* * *

248 - 08/0910/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES -
MUSEUM • Approbation de la convention conclue avec le Musée des
Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM) dans le
cadre de l'exposition temporaire "Durance, la rivière en partage".
(08-16826-MUSEUM)

Le rapport 08/0910/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté
à l'unanimité.

* * *

249 - 08/0911/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES -
MUSEUM • Approbation de la convention entre la Ville de Marseille
et l'association "les Petits Débrouillards".
(08-16827-MUSEUM)

Le rapport 08/0911/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté
à l'unanimité.

* * *

250 - 08/0912/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES -
DIRECTION DES MUSEES • Adhésion de la Ville de Marseille à
l'association Marseille Expos.
(08-16833-MUSEES)

Le rapport 08/0912/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté
à l'unanimité.

* * *

251 - 08/0913/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES -
DIRECTION DES MUSEES • Approbation de la convention conclue
entre la Ville de Marseille et la société France Printemps relative au
développement des ateliers pédagogiques et à la communication sur
le musée de la Mode.
(08-16885-MUSEES)

Le rapport 08/0913/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté
à l'unanimité.

* * *

252 - 08/0914/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES -
DIRECTION DES BIBLIOTHEQUES • Modification de l'adhésion du
réseau des Bibliothèques Municipales à l'Association des
Professionnels de la Documentation et de l'Information (A.D.B.S.)
(08-16775-BM)

Le rapport 08/0914/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté
à l'unanimité.

* * *

253 - 08/0915/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES -
DIRECTION DES BIBLIOTHEQUES • Approbation de la convention
conclue entre la Ville de Marseille et la Bibliothèque Nationale de
France (BNF) pour la numérisation du manuscrit 1107 du Roman de la
Rose.
(08-16778-BM)

Le rapport 08/0915/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté
à l'unanimité.

* * *

254 - 08/0916/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES -
DIRECTION DES BIBLIOTHEQUES • Lancement d'un appel d'offres
ouvert pour la fourniture d'ouvrages multi-supports aux bibliothèques
municipales et à d'autres services municipaux. Marchés à bons de commande.
(08-16838-BM)

Le rapport 08/0916/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté
à l'unanimité.

* * *

255 - 08/0917/CURI

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES
BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES
GRANDS PROJETS • 11^{ème} arrondissement - Mission
d'Ordonnancement Pilotage Coordination pour la restauration du
Château de la Buzine - Approbation de l'avenant n°1 au marché
n°08/0327.
(08-16783-DGPRO)

Le rapport 08/0917/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté
à l'unanimité.

* * *

256 - 08/0918/CURI

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE SUD • Remplacement du monte décors du Théâtre de l'Odéon - 162, la Canebière - 1^{er} arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme. (08-17077-DTSUD)

Le rapport 08/0918/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme IMBERT Jeanine

257 - 08/0919/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - OPERA • Approbation d'une convention conclue entre la Ville de Marseille et le Centre Français de Promotion Lyrique. (08-16603-OPERA)

Le rapport 08/0919/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

258 - 08/0920/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - OPERA • Approbation des contrats de mise à disposition de salles de l'Opéra aux associations "le Chœur Philharmonique de Marseille" et "l'Ensemble Vocal Philharmonia". (08-16758-OPERA)

Le rapport 08/0920/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

259 - 08/0921/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - OPERA • Approbation d'une convention de coproduction passée entre la Ville de Marseille et les Chorégies d'Orange pour la confection des costumes de "Pagliacci" et "Cavalleria Rusticana". (08-16759-OPERA)

Le rapport 08/0921/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

260 - 08/0922/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - OPERA • Approbation de conventions de partenariats de communication avec le magasin "Le Printemps" de Marseille et la Radio "France Bleu Provence". (08-16782-OPERA)

Le rapport 08/0922/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

261 - 08/0923/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - OPERA • Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Marseille et le Centre National d'Insertion Professionnelle des Artistes Lyriques (CNIPAL). (08-16834-OPERA)

Le rapport 08/0923/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

262 - 08/0924/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - OPERA • Approbation de conventions de partenariat avec la Société du Tunnel Prado-Carénage et la Société Vinci Park France. (08-16870-OPERA)

Le rapport 08/0924/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

263 - 08/0925/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - OPERA • Avenants aux contrats de coréalisation et de cession du spectacle "l'Enfant et les Sortilèges" de Maurice Ravel conclus entre la Ville de Marseille et le Théâtre du Gymnase. (08-16837-OPERA)

Le rapport 08/0925/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

264 - 08/0926/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - OPERA • Demande d'une subvention auprès de l'Etat, Ministère de la Culture et de la Communication. (08-16768-OPERA)

Le rapport 08/0926/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ROCCA SERRA Jacques

265 - 08/0927/CURI

DIRECTION GENERALE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS EXTERIEURES • Attribution d'une subvention à l'Institut de la Méditerranée pour l'organisation des Etats Généraux Culturels Méditerranéens (08-17032-DGCRE)

Le rapport 08/0927/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. VANELLE Patrice

266 - 08/0928/CURI

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de Marseille à des manifestations scientifiques. (08-16755-SG)

Le rapport 08/0928/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

267 - 08/0929/CURI

SECRETARIAT GENERAL • Approbation d'une convention cadre avec le Centre Régional des Œuvres Universitaires Scolaires - CROUS - d'Aix-Marseille relative aux actions de la Ville de Marseille en direction de la vie étudiante. (08-16813-SG)

Monsieur VANELLE.- Monsieur le Maire, chers collègues, permettez-moi d'évoquer deux chiffres : 52 % des étudiants inscrits en 1^{ère} année à l'Université ne passent pas en 2^{ème} année ; 36 % des étudiants inscrits à l'Université en sortent sans diplôme. Or, il a été démontré qu'il existe une relation de cause à effet entre la réussite aux études et les conditions de vie étudiante. La conséquence est évidente : il convient d'améliorer les conditions de vie étudiante et d'accueil des étudiants. D'où cette convention qui est proposée entre la Ville de Marseille et le partenaire naturel, le CROUS, le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires, en proposant à l'étudiant tout un ensemble de services.

Par exemple, il nous faut ensemble mieux accueillir les primo arrivants, les étudiants étrangers, améliorer quantitativement et qualitativement l'offre de logement aux étudiants, les conditions d'utilisation des transports en commun, d'accès aux activités culturelles et sportives, promouvoir une alimentation équilibrée et créer, par exemple, une Maison de la Vie Etudiante. Merci.

(Applaudissements dans les rangs de la Majorité)

Monsieur le Maire.- M. VANELLE a raison. Bien entendu, tout cela est très ambitieux, mais si nous manquions d'ambition, nous ne serions pas dans cet hémicycle ! En tout cas, avec M. ROATTA, dès que l'UGC nous avait lâchés, et j'en veux à l'UGC parce qu'ils nous ont lâchés deux fois, une fois dans le secteur Nord, en nous disant qu'ils reconstruirait une salle de cinéma et ils ne l'ont pas fait, et une deuxième fois en quittant brutalement les cinémas de la Canebière, alors que vous savez parfaitement, et vous y avez fait allusion ce matin, aussi d'un commun accord avec M. ROATTA, que notamment, même si nous avons la fronde des santonniers qui préféreraient aller sur le Cours d'Estienne d'Orves, nous les maintenons sur la Canebière parce que nous considérons que c'est indispensable, qu'il faut animer notre artère principale et que, par conséquent, nous demandons encore un effort de ce côté-là.

C'est sûr qu'avec le Plan Campus –je le dis au Doyen de la Faculté de Pharmacie qui siège dans notre Majorité, ce qui est un honneur pour nous, et dans cette Assemblée aussi– justement ce sont des hommes comme lui qui ont réussi, aidés par d'autres élus qui ont suivi l'affaire du Plan Campus –et Mme GINER notamment– où nous sommes arrivés à un accord avec les trois Universités. Et parce qu'il y a accord avec les trois Universités, nous nous devons de répondre d'une manière très positive par la création de logements pour les étudiants ou pour les élèves des classes préparatoires du Lycée Thiers, qui sont dans cet environnement de la Canebière. Nous faisons cet effort-là ! On aurait pu faire mille autres choses à la place de l'UGC. Nous avons dit que nous ferions un restaurant universitaire et des chambres pour les étudiants. Et dans le secteur, chaque fois que l'on peut, c'est l'objectif qui est fixé et je remercie M. VANELLE d'y avoir fait aussi allusion.

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, je ne veux pas qu'il y ait d'ambiguïté. Nous apprécions beaucoup l'intervention de M. VANELLE, il n'y avait pas du tout d'ambiguïté, au contraire on le trouvait très déterminé et cela nous faisait plaisir de voir qu'un élu portait cela. Nous, en tout cas, nous partageons totalement ce qu'il a dit. Je pense que vous confondez deux rapports, car il y a deux rapports, le 311, sur le logement, sur lequel je crois que M. VANELLE doit rapporter et j'ai quelques éléments à donner de la Région. Mais par contre sur l'UGC, puisque vous en parlez, je veux vous dire qu'il y a une inquiétude aujourd'hui, une inquiétude qui est due à un certain nombre d'informations qui sont données, notamment autour de l'UGC, aux commerçants de la Canebière, sur le fait que la personne qui doit faire le Hard Rock n'est plus trop en disposition de le faire. Je vous le dis, on a là une inquiétude et il est à mon avis nécessaire que vos Services qui sont en contact avec ces personnes lèvent cette inquiétude rapidement. Car il ne faudrait pas que cette rumeur qui court la Canebière depuis quelques semaines vienne à se révéler exacte, car on serait alors dans une drôle de situation, parce que tout le monde attend.

Cela me permet de vous dire merci pour les Santonniers, je vous ai téléphoné pour vous le dire, je crois que vous avez pris la bonne décision. Et c'est vrai qu'avec Jean ROATTA nous avons agi de concert sur cette affaire. Mais soyons vigilants, Monsieur le Maire, sur la question de l'UGC. Car J'ai l'impression que cette affaire n'est pas réglée. Et je puis vous dire, par exemple, que les Services de la Région sont étonnés qu'à aujourd'hui personne n'ait demandé la moindre mobilisation des 3,5 millions d'euros que le Président VAUZELLE a fait voter à son Assemblée pour le restaurant du CROUS ! Donc, attention !

Monsieur le Maire.- Vous avez raison de nous mettre en garde, mais ne vous inquiétez pas, nous sommes attentifs à cela et même si M. VAUZELLE est généreux sur une opération, nous saurons le remercier comme il se doit. Et c'est d'ailleurs dans le Contrat de Plan !

Le rapport 08/0929/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

268 - 08/0930/CURI

SECRETARIAT GENERAL • Attribution du prix de la Ville de Marseille aux étudiants des classes préparatoires marseillaises ayant obtenu le meilleur classement aux concours d'entrée aux Grandes Ecoles.

(08-16929-SG)

Le rapport 08/0930/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

269 - 08/0931/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - ARCHIVES MUNICIPALES • Approbation de l'affectation d'une autorisation de programme pour la restauration d'objets métalliques du Cabinet des Monnaies et Médailles.

(08-16828-ARCHI)

Le rapport 08/0931/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VLASTO Dominique

270 - 08/0932/CURI

SECRETARIAT GENERAL • TOURISME & CONGRÈS- Attribution d'une subvention exceptionnelle à Maison de la France pour l'organisation des "Rencontres Partenariales 2008" du 19 au 26 septembre 2008 à Marseille. Approbation d'une convention entre la Ville de Marseille et Maison de la France.

(08-16732-SG)

Le rapport 08/0932/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

271 - 08/0933/CURI

SECRETARIAT GENERAL • TOURISME & CONGRÈS - Transfert d'une subvention.

(08-16741-SG)

Le rapport 08/0933/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

272 - 08/0934/CURI

SECRETARIAT GENERAL • TOURISME & CONGRÈS - Règlement de la Cotisation annuelle de la Ville de Marseille au Club de la Croisière Marseille Provence. Convention entre la Ville de Marseille et le Club de la Croisière Marseille Provence pour l'attribution d'une subvention.

(08-16745-SG)

Le rapport 08/0934/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

273 - 08/0935/CURI

SECRETARIAT GENERAL - MARSEILLE MISSION EUROPE •
Reconduction de l'adhésion de la Ville de Marseille à Eurocities et
versement de la cotisation 2008.
(08-16862-MMEU)

Le rapport 08/0935/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté
à l'unanimité.

* * *

274 - 08/0936/CURI

SECRETARIAT GENERAL - MARSEILLE MISSION EUROPE •
Reconduction de l'adhésion de la Ville de Marseille à l'association
Réseau Anima et versement de la cotisation 2008.
(08-16863-MMEU)

Le rapport 08/0936/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté
à l'unanimité.

* * *

275 - 08/0937/CURI

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DE LA QUALITE DE VIE
PARTAGEE • - DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES
CULTURELLES - Actions de réhabilitation et d'animation culturelle du
site "Hôpital Caroline", îles du Frioul - Attribution d'une subvention à
l'association ZINGHA pour la réalisation de la première édition "Les
Rencontres du Sacré à Caroline" - Approbation de la convention.
(08-17039-DQVP)

Monsieur BARLES. - Monsieur le Maire, on salue l'accélération de ce
chantier de réhabilitation de l'Hôpital Caroline par un chantier
d'insertion, avec une organisation reconnue comme Acta Vista, donc
pour nous cette réhabilitation est une excellente chose. On soutient
également l'intégration de ce projet de réhabilitation à la candidature
de Marseille Provence 2013.

En revanche, au niveau de l'exploitation, on souhaite que ce lieu
devienne un lieu de résidence et de création pour des artistes de
diverses disciplines, danseurs, performeurs, metteurs en scène,
musiciens, avec une entrée forte sur les échanges
euroméditerranéens. Les productions pour le Festival de Marseille
pourraient être créées en partie sur ce lieu. Et donc l'idée serait en
fait d'en faire un pôle d'animation pluridisciplinaire avec des
compagnies qui ont déjà pratiqué.

Une question se pose toutefois, puisque l'autre délibération donne a
priori l'exploitation du lieu à une association qui est ZINGHA : est-ce
que l'exploitation du lieu de l'Hôpital Caroline, une fois la
réhabilitation terminée, sera confiée à l'association Marseille
Provence 2013 ? Et est-ce qu'il y aura un appel à projets sur cette
question de la gestion de l'Hôpital Caroline ? Merci.

Monsieur le Maire. - C'est une affaire à laquelle nous apportons
beaucoup d'attention depuis très longtemps et j'avais convaincu les
Gardes des Sceaux successifs de poursuivre cette opération puisque
ce sont souvent des détenus en fin de peine que l'on envoie sur le
Frioul pour faire des travaux à l'Hôpital Caroline. Ils y passent la plus
grande partie de la semaine et retournent à la Prison des Baumettes
le vendredi soir, mais toute la semaine, ils sont au grand air, ils
travaillent et ils sont aussi bien nourris ! Une association était
chargée de cela, elle a eu quelques difficultés. Nous la remplaçons
par une autre et nous encourageons vivement à ce que cette
expérimentation soit poursuivie.

Et je dois vous dire que lorsque le Jury qui a retenu Marseille
Provence comme Capitale de la Culture 2013 est allé à la prison des
Baumettes, ce sont ces choses-là qui ont peut-être, par petites
doses, compté dans le fait que nous soyons retenus. C'est la
première visite que les membres du Jury, c'est-à-dire sept
personnalités françaises et européennes, sont allés faire à la prison
des Baumettes et, là, on leur a expliqué ce que l'on faisait. Ce n'est
peut-être pas de la culture au sens direct du terme, mais c'est
réhabiliter un bâtiment qui a eu son existence et qui justement
démontre l'état du patrimoine marseillais, ce qui contribue aussi à la
culture, et c'est une excellente chose.

C'est donc une affaire à laquelle je tiens personnellement et
particulièrement, parce que nous avons impressionné –et quand je
dis "nous", ce n'est pas moi– par notre position les Gardes des
Sceaux successifs !

Le rapport 08/0937/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté
à l'unanimité.

* * *

276 - 08/0938/CURI

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DE LA QUALITE DE VIE
PARTAGEE • - DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES
CULTURELLES - DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET
DE LA PROTECTION - Actions de réhabilitation et d'animation
culturelle du site "Hôpital Caroline", îles du Frioul - Convention tri-
annuelle du chantier d'insertion - Approbation de la subvention 2008/2009.
(08-17047-DQVP)

Le rapport 08/0938/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté
à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstient.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme ZAYAN Eliane

277 - 08/0939/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA
SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DE LA VIE ASSOCIATIVE ET
DE L'ANIMATION URBAINE • Subventions à des associations
d'animation urbaine - 2^{ème} répartition 2008.
(08-16961-DASSA)

Le rapport 08/0939/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté
à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstient.

* * *

FINANCES, ECONOMIE ET AMENAGEMENT

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

278 - 08/0940/FEAM

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES ASSEMBLEES •
Mise en œuvre de la politique municipale - Autorisation donnée à
Monsieur le Maire de signer des marchés.

(08-16840-DAS)

Le rapport 08/0940/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

279 - 08/0941/FEAM

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES •
Création d'un emploi de chargé de mission à la Direction Générale
des Affaires Culturelles.

(08-17129-DGRH)

Le rapport 08/0941/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

280 - 08/0942/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • Réalisation d'une salle à vocation culturelle et de ses annexes dans le bâtiment de l'ancien silo à céréales d'Arc du Port Autonome - 2^{ème} arrondissement - Approbation de l'avenant n°5 à la convention de mandat n°03/265 passée avec la SOGIMA - Approbation de l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre passé avec C+T et EPHTA.

(08-17131-DGPRO)

Le rapport 08/0942/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

281 - 08/0943/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - Organisation des Services - Direction de l'Aménagement des Espaces Publics et de la Direction des Sports.

(08-16608-SG)

Le rapport 08/0943/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Faire Gagner Marseille s'abstenant.

* * *

282 - 08/0944/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA LOGISTIQUE - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATIONS - ADMINISTRATION GENERALE • Tarifs d'occupation du domaine public par des opérateurs de télécommunications.

(08-16933-DSIT-AG)

Le rapport 08/0944/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

283 - 08/0945/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE SUD • Modernisation et passage au gaz de la chaufferie - 33, boulevard de la Corderie - 7^{ème} arrondissement - Approbation de l'avant-projet sommaire et de l'affectation de l'autorisation de programme

(08-17055-DTSUD)

Le rapport 08/0945/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

284 - 08/0946/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA LOGISTIQUE - DIRECTION DES TRANSPORTS / ATELIERS / MAGASINS • Modification de la délibération n°07/0470/EFAG du 25 juin 2007.

(08-17097-TAM)

Le rapport 08/0946/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

DEVELOPPEMENT DURABLE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BOYER Valérie

295 - 08/0957/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS-VILLE ET LITTORAL • Aménagement du littoral de l'Estaque 16^{ème} arrondissement - Versement de la subvention au Port Autonome de Marseille relative aux premiers aménagements du site de la Lave - Approbation d'un avenant à la convention d'offre de concours conclue entre la Ville et le Port Autonome de Marseille.

(08-17117-DAEP-VL)

Madame BOYER.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais simplement indiquer que dans le cadre du Grand Projet de Ville un aménagement des espaces maritimes sur le littoral de l'Estaque a été validé par l'ensemble des partenaires. Différents projets ont été lancés pour redonner l'accès à la mer aux Estaqueens et aux Marseillais. Le Parc Mistral est une illustration de cette reconquête du Littoral, ainsi que de la cale de mise à l'eau de la Lave. Les projets sont implantés sur le domaine maritime géré par le Port Autonome, l'intervention sur ces sites a donc nécessité une convention Ville-Port. Le projet soumis ce jour au Conseil Municipal vise à actualiser cette convention, à permettre le versement au Port de la participation de la Ville de 6 225 Euros, représentant le coût des travaux sur la cale de mise à l'eau.

Le rapport 08/0957/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

296 - 08/0958/DEVD

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE • Programmation DSU 2008 - 2^{ème} série d'opérations d'investissement.

(08-16839-DPV)

Le rapport 08/0958/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARADEC Laure-Agnès

297 - 08/0959/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DES PARCS ET JARDINS • Approbation du projet de rénovation du local d'habitation de la ferme pédagogique du Collet des Comtes dans le 12^{ème} arrondissement - Affectation de l'autorisation de programme.

(08-16937-DPJ)

Le rapport 08/0959/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. REAULT Didier

298 - 08/0960/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS-VILLE ET LITTORAL • Aménagement de la plage du Prophète - Approbation d'une affectation d'autorisation de programme pour étude préalable et travaux provisoires.

(08-17126-DAEP-VL)

Le rapport 08/0960/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme SERVANT Danielle

299 - 08/0961/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •
12^{ème} arrondissement - les Trois Lucs - Route des Trois Lucs à la
Valentine - Cession d'un terrain à Monsieur Bayramian.
(08-17073-DAFP)

Le rapport 08/0961/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

300 - 08/0962/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •
12^{ème} arrondissement - Les Trois Lucs - Traverse du Commandeur -
Principe de cession d'un terrain au Groupement UNICIL -
PHOCEENNE D'HABITATION - SAFING.
(08-17125-DAFP)

Le rapport 08/0962/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité, le Groupe Faire Gagner Marseille s'abstenant.

* * *

301 - 08/0963/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •
14^{ème} arrondissement - Le Canet - 2 rue des Poilus / 17 rue de
l'Usine - Cession d'un terrain bâti à Madame Véronique Martinache et
Monsieur Thierry Martinache.
(08-17098-DAFP)

Le rapport 08/0963/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. VALLETTE Claude

302 - 08/0964/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT •
3^{ème} arrondissement - Façade Maritime Nord - Choix d'un opérateur-
ensemblier suite à l'appel à manifestation d'intérêt concernant la
phase 1 de l'opération sur le secteur dit des "Docks Libres".
(08-16699-DGUH)

Le rapport 08/0964/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VASSAL Martine

303 - 08/0965/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES A LA POPULATION -
DIRECTION DES EMPLACEMENTS • Révision du Règlement Local
de Publicité
(08-16825-EMP)

Monsieur BERNARDI.- Monsieur le Maire, juste trois mots pour vous
dire que nous nous abstenons sur ce rapport faute de connaître
exactement quelle est l'intention de votre Adjointe.

Monsieur le Maire.- Mme VASSAL, est-ce que vous pouvez dissiper
les alarmes de M. BERNARDI ?

Madame VASSAL.- Tout à fait, Monsieur le Maire ! Mon intention,
Monsieur le Maire, mes chers collègues, est tout à fait honorable
puisque'elle va dans la suite et la continuité du travail que j'avais
engagé lors de la première mandature, c'est-à-dire une réforme, une
revue du règlement local de publicité, sur lequel nous avons
harmonisé le nombre de panneaux sur les domaines privés, aussi
bien sur le domaine public de la Ville de Marseille que sur les
propriétaires privés.

Aujourd'hui, nous sommes arrivés, grâce au règlement précédent, à
assainir un peu l'espace et surtout à améliorer l'esthétique
paysagère, ce qui fait que nous sommes arrivés en collaboration
avec l'ensemble des afficheurs et les services de l'Etat, à obtenir une
diminution de près de 30 % du nombre de panneaux. Nous
souhaitons désormais relancer une nouvelle Commission qui
permettra également de refaire la même chose sur le domaine public
de la Ville pour que nous soyons en parfaite harmonie. Et d'ailleurs,
je pense que dans les membres de la Commission, vous allez
certainement proposer un siège aux personnes de l'opposition.

Monsieur le Maire.- Pour rassurer Maître BERNARDI, je veux dire
qu'il doit pouvoir y avoir un terrain d'entente entre la Ville et la
Communauté Urbaine, donc nous regarderons si nous pouvons y
arriver. Mais pas avec quelquefois des attitudes un peu brutales
comme nous les ressentons ces temps-ci. Donc on peut toujours
essayer de se mettre d'accord. Je vois que cela fait rire M.
MENNUCCI !

Monsieur MENNUCCI.- C'est parce que je pensais à votre douceur !

Monsieur le Maire.- M. MENNUCCI, j'espère qu'un jour vous aurez la
possibilité de cumuler les années d'exécutif comme je peux en
présenter moi-même aujourd'hui, c'est le seul désagrément que je
vous souhaite ! Et à ce moment-là, vous verrez que quand on arrive
dans une institution... je me souviens parfaitement quand je suis
arrivé au Conseil Régional, j'ai gardé tous les collaborateurs que le
Président que je remplaçais avait engagés, et même le chef du
protocole est resté douze ans avec moi ! Et quand j'ai été remplacé
ensuite par M. VAUZELLE, trois mois après la dame avait été mise
ailleurs ! C'est vous dire s'il y a des attitudes qui, d'un côté comme de
l'autre, pourraient être regardées un peu mieux. Pas de chasse aux
sorciers, même quand on est dans l'euphorie d'avoir gagné ! Et
dans les jours qui viennent, peut-être que vous aurez la
démonstration de ce que je suis en train de dire publiquement.

Le rapport 08/0965/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

304 - 08/0966/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS-
VILLE ET LITTORAL • Mission Géotechnique et Pluvial -
Rémunération de la Communauté Urbaine Marseille Provence
Métropole - Convention de gestion - Approbation de l'augmentation
de l'affectation d'autorisation de programme.

(08-17115-DAEP-VL)

Le rapport 08/0966/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

SOLIDARITE ET SERVICES A LA POPULATION

309 - 08/0971/SOSP

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE NORD-LITTORAL • Maternelle Kallisté - Création d'une unité de restauration et de locaux associatifs - 15^{ème} arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux -

(08-17080-DTNORLIT)

Le rapport 08/0971/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

305 - 08/0967/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • 6^{ème} arrondissement - Mélizan-Fiolle-Puget - Réhabilitation, reconstruction et restructuration des équipements scolaires et construction d'un parking souterrain de 600 places - Approbation de l'avenant n°3 au marché de conception réalisation n°07/26.

(08-17120-DGPRO)

Le rapport 08/0967/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. BOURGAT Michel

310 - 08/0972/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE NORD-LITTORAL • Restructuration de la maternelle Oddo Butineuse - 18, rue de la Butineuse - 15^{ème} arrondissement - Approbation de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre n°06/263 passé avec le groupement Cabinet d'Architecture DE & CRL/Beterem Ingénierie.

(08-17118-DTNORLIT)

Le rapport 08/0972/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

306 - 08/0968/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION • Unité d'Hébergement d'Urgence - Versement au gestionnaire du solde de la participation financière de la Ville pour 2008.

(08-17122-DSLE)

Le rapport 08/0968/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARREGA Sylvie

311 - 08/0973/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT • 1^{er} Arrondissement - Ilot Mazagran - Réalisation de logements étudiants en centre-ville.

(08-17116-DGUH)

Monsieur VANELLE.- Monsieur le Maire, chers collègues, le rapport qui vous est présenté s'inscrit dans la volonté de la Municipalité de créer un Campus urbain en plein centre-ville, sur la Canebière, que l'on pourrait appeler une sorte de Quartier Latin ou "quartier phocéén".

Il s'agit d'un programme complétant l'opération prévue dans le cadre du CPER, appelé Campus Canebière, comprenant une résidence étudiante privée et un restaurant universitaire qui va assurer plus de 1 300 repas midi et soir, ouvert le week-end et également pendant les vacances. L'utilisation des locaux situés rue Mazagran et rue Sénac, appartenant à la Ville de Marseille, à l'Etat et aux ALL, rendrait possible la construction d'une cité universitaire de 120 à 130 chambres gérées par le CROUS.

Comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, une partie de cette offre de logements serait par ailleurs réservée aux élèves du Lycée Thiers qui ne dispose pas actuellement d'internat pour ses élèves de classes préparatoires aux grandes écoles. Pour le logement étudiant, travaillons tous ensemble pour l'améliorer !

(Applaudissements dans les rangs de la Majorité)

Monsieur MENNUCCI.- J'ai peur que là, dans ce rapport, on soit en train de prendre du retard alors que nous avons quelque chose qui est parfaitement bouclé. Le 6-8 rue Sénac qui, aujourd'hui, a dans son rez-de-chaussée la Maison de Quartier Espace Canebière, est totalement disponible puisque la Mairie de Secteur vient de faire passer le service de l'animation au retour au 125 la Canebière, dans la mesure où nous avons mis l'état-civil au rez-de-chaussée. Et d'ailleurs, j'espère qu'un jour ou un autre, on pourra l'inaugurer, parce que c'est un endroit très agréable.

* * *

307 - 08/0969/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE EST • Rénovation du bâtiment annexe du Centre Municipal d'Animation de la Barasse - 110, bd de la Barasse - 11^{ème} arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.

(08-17119-DTEST)

Le rapport 08/0969/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CASANOVA Danielle

308 - 08/0970/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • Réfection des façades de 14 établissements scolaires à structure métallique répartis sur 7 sites à Marseille - Lancement d'une procédure de conception-réalisation - Désignation du Jury - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme de l'opération -

(08-17078-DGPRO)

Le rapport 08/0970/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

Donc, nous avons ce bâtiment. Le Président de Région s'est engagé auprès des parents d'élèves du Lycée Thiers et auprès du Proviseur, à faire un internat. Là, il y a une ambiguïté dans le rapport, il y en a même deux. La première, c'est que vous nous dites : "voilà un bâtiment, on va faire avec les ALL et puis avec le cinéma le K7, et on va faire un Campus". Ce n'est pas la position de la Région ! Peut-être que la Région peut intervenir, mais la Région dit aujourd'hui, et je puis vous le dire, Sylvie ANDRIEUX est présente : la décision est prise. Si vous le voulez, si vous êtes d'accord, la Région est prête dans l'année 2009 à lancer l'opération d'internat au 6-8 rue Sénac.

Qu'est-ce qu'un internat, M. VANELLE ? C'est un endroit qui accueille des lycéens qui sont mineurs, et c'est ce que veut le Lycée Thiers. Le Lycée Thiers, Monsieur le Maire, ne demande pas des chambres pour les étudiants. Bien sûr que dans le cadre du Campus Canebière, de l'UGC, etc., il y a des étudiants de préparatoire qui iront prendre leur chambre, mais le Lycée Thiers réclame 80 chambres d'internat qu'il n'a jamais eues. Et nous avons, là, la possibilité de le faire. Il y a un bâtiment municipal, il faut que la Municipalité rentre en négociation avec la Région, pour sa cession, pour sa mise à disposition, enfin ce que vous voulez. La Région est prête à investir l'argent nécessaire pour faire les chambres, le Recteur est d'accord pour mettre les personnels en même temps et le Président de Région est d'accord pour mettre les TOS.

Si nous votons ce rapport en l'état, on a l'impression qu'il y a une grande opération, sauf qu'une opération plus petite, qui porte sur le 6-8 rue Sénac, va être renvoyée aux Calendes grecques. Vous vous plaignez souvent et parfois vous n'avez pas complètement tort... (Réactions de satisfaction dans les rangs de la Majorité) ou alors vous vous plaignez souvent et vous avez complètement tort, mais peu importe, sur le fait qu'il faut permettre aux autres Collectivités d'intervenir. Là, en l'occurrence, la Région, qui est sur son rôle, peut faire l'internat.

Donc je vous demande de modifier l'article 1, qu'il ne dise pas : "une opération d'une résidence étudiante sociale", mais qu'il dise : "une opération d'une résidence étudiante sociale et au 6-8 rue Sénac d'un internat pour le Lycée Thiers". Et un internat, c'est pour les mineurs. Il faut quand même bien que l'on entende cela. Il ne s'agit pas de faire des chambres d'étudiants. La Région veut faire un internat.

Vous avez là une dizaine de millions d'euros pour faire l'opération, je ne comprendrais pas qu'on fasse un rapport qui retarde l'opération.

Monsieur le Maire.- Mais rien ne retarde cette opération. Nous voulons une opération d'ensemble rapide et dans les huit jours justement les élus peuvent se réunir avec la Région dès lors que l'on aura demandé audience à Monsieur le Président de la Région. D'accord pour la proposition de la Région, bien entendu, que vous faites sur le bâtiment du 6-8 rue Sénac. Mais nous, nous voulons l'agrandir, nous voulons aussi le K7, nous voulons l'ensemble ! Et si on se met d'accord, la Région fera un bout et nous, peut-être, nous ferons l'autre bout. Voilà !

Monsieur MENNUCCI.- On a dit : d'accord !

Monsieur le Maire.- Quand ce sera M. VAUZELLE qui me le dira et qui le dira aux élus et qui le votera, à ce moment-là nous serons d'accord ! De toute manière, que voulons-nous ? Nous voulons faciliter le logement des étudiants au centre-ville et nous avons une possibilité...

Monsieur MENNUCCI.- ...Mais ce ne sont pas des étudiants, là, ce sont des lycéens !

Monsieur le Maire.- Des lycéens aussi, mais peut-être d'autres étudiants ! M. MENNUCCI, c'est encore avec M. ROATTA qu'un jour où nous étions en visite, tous les deux, dans la rue Sénac, nous avons tout d'un coup découvert le lieu où jadis, c'est-à-dire il y a soixante ans, on rembobinait les moteurs des tramways, alors que pendant quarante ans, comme pour Velten d'ailleurs, on avait laissé tout cela à l'abandon.

Monsieur MENNUCCI.- Ceci, c'est une vieille histoire !

Monsieur le Maire.- C'est une vieille histoire mais elle aurait pu être réglée sous des Municipalités précédentes qui avaient complètement fait l'impasse là-dessus et c'est nous, M. ROATTA et moi-même, qui avons décidé ce que l'on allait faire là, et nous avons fait cette superbe Maison de Quartier qui tombe dans votre escarcelle aujourd'hui !

Monsieur MENNUCCI.- Mais cela n'a rien à voir !

Monsieur le Maire.- Mais oui, cela a à voir ! Puisque c'est là que vous voulez faire les logements de la Région ! Et, nous, nous voulons l'ensemble !

Monsieur MENNUCCI.- Mais non, ce n'est pas là !

Monsieur le Maire.- M. VANELLE, avec Mme FRUCTUS, on va demander audience à Monsieur le Président de la Région et on verra avec Monsieur le Président de la Région et Monsieur le Maire du Secteur, bien entendu !

Monsieur MENNUCCI.- Alors est-ce que vous pouvez rajouter... ?

Monsieur le Maire.- Non, nous ne rajoutons rien ! Je viens d'être suffisamment clair et précis. Je mets aux voix ce rapport 311 présenté par M. VANELLE.

Le rapport 08/0973/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MIRON Richard

312 - 08/0974/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES SPORTS • Complexe Sportif La Busserine -
Bd Jourdan - 14^{ème} arrondissement - Travaux de sécurisation et
aménagement des halles sportives - Approbation de l'affectation de
l'autorisation de programme Sports Année 2008 pour la réalisation
des travaux - Lancement d'un appel d'offres ouvert pour les travaux.
(08-17049-SPORTS)

Le rapport 08/0974/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

313 - 08/0975/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES SPORTS • Stade Vallier - 20 bd Boisson -
4^{ème} arrondissement - Réaménagement et requalification du stade -
Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme Sports
Année 2008 pour les études et les travaux - Lancement d'un appel
d'offres ouvert pour la réalisation des travaux.
(08-17066-SPORTS)

Le rapport 08/0975/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme MOLL Solange

314 - 08/0976/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA
SOLIDARITE URBAINE • Autorisation d'achat de petit
électroménager pour les lotos de fin d'année.
(08-17121-DGASSU)

Le rapport 08/0976/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme POZMENTIER-SPORTICH
Caroline

315 - 08/0977/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • Etudes et travaux pour le relogement de la fourrière - bd Magallon - 15^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme globale de l'opération - Lancement d'une procédure négociée pour les travaux - Autorisation de procéder aux travaux de démolition.
(08-17128-DGPRO)

Le rapport 08/0977/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. SPERLING Daniel

316 - 08/0978/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE NORD-EST • Etudes et travaux pour la restructuration du bureau municipal de proximité du Merlan - avenue Raimu 14^{ème} arrondissement - Approbation de l'avant projet sommaire - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux - Passation de marchés à procédure adaptée pour les études et les travaux.
(08-17094-DTNOREST)

Le rapport 08/0978/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

CULTURE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

317 - 08/0979/CURI

SECRETARIAT GENERAL • Coopération décentralisée - Programme concerté Maroc du Ministère des Affaires Etrangères - Subvention.
(08-16841-SG)

Le rapport 08/0979/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

* * *

318 - 08/0980/CURI

SECRETARIAT GENERAL • Approbation d'un protocole de partenariat concernant une démarche de "stratégie de développement des villes" conclu entre la Ville de Marseille et l'agglomération de Marrakech (Maroc).
(08-16893-SG)

Le rapport 08/090/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

* * *

319 - 08/0981/CURI

SECRETARIAT GENERAL • Coopération décentralisée - Partenariat avec Marrakech - Approbation d'un avenant n°1 à la convention avec l'Association Française des Volontaires du Progrès.
(08-16976-SG)

Le rapport 08/0981/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. HERMANN Daniel

320 - 08/0982/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES • Subventions ou compléments de subvention de fonctionnement 2008 aux associations culturelles - 3^{ème} répartition
(08-16641-DGAC)

Le rapport 08/0982/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

321 - 08/0983/CURI

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE SUD • Théâtre de la Criée - 29, quai de Rive Neuve - 7^{ème} arrondissement - Travaux de réfection des façades - Approbation de l'avant-projet sommaire et de l'affectation d'autorisation de programme.
(08-17041-DTSUD)

Le rapport 08/0983/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

322 - 08/0984/CURI

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE NORD-EST • Travaux de mise en conformité et aménagements divers au Musée de la Vieille Charité - 2^{ème} arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'autorisation de programme relative aux travaux -
(08-17083-DTNOREST)

Le rapport 08/0984/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MALRAIT André

323 - 08/0985/CURI

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • ATELIER DU PATRIMOINE - Opération de mise en valeur du jardin des vestiges "Port Antique" - 1^{er} arrondissement - Approbation du programme sommaire de l'opération et de l'affectation de l'autorisation de programme - Lancement d'une procédure de sélection des assistants à maîtrise d'ouvrage - Financement -
(08-16807-DGPRO)

Monsieur MALRAIT.- Monsieur le Maire, en ce début du XXIème siècle, Marseille a été reçue comme Capitale Européenne de la Culture et fait de nouveau rêver le monde ! ... (*inaudible car sans micro*) notre ville qui a 2 600 ans était déjà dans l'antiquité une ville qui faisait rêver le monde. C'est pourquoi nous voudrions réhabiliter le Port antique situé dans le Jardin des Vestiges, où nous pouvons admirer encore les quais, les murs d'enceinte et la porte d'accès à la ville.

Massilia possédait un théâtre de 10 000 places, une agora entourée de nombreux entrepôts pour recevoir les marchandises en transit dans notre ville, un temple dont les colonnes étaient d'une hauteur identique à celle du Parthénon, un chantier naval ici-même où nous sommes réunis, dont les cales sèches pouvaient accueillir plusieurs navires et d'où, au IV^{ème} siècle, Pythéas et Euthymènes sont partis découvrir d'autres routes pour le commerce maritime, vers le Nord et vers le Sud de l'Atlantique. Voilà pourquoi nous vous demandons de bien vouloir voter ce rapport pour réhabiliter notre Port antique.

Monsieur le Maire. - Merci, M. MALRAIT !

Le rapport 08/0985/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme PALMIERI Elske

324 - 08/0986/CURI

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • Rénovation de l'église Saint Théodore (ancien couvent des Récollets) - 1^{er} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme d'étude et d'une convention d'étude préalable avec l'Architecte en Chef des Monuments Historiques.

(08-17090-DGPRO)

Le rapport 08/0986/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VLASTO Dominique

325 - 08/0987/CURI

SECRETARIAT GENERAL • Tourisme et Congrès - Attribution de subventions exceptionnelles pour Congrès et Colloque.

(08-16742-SG)

Le rapport 08/0987/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

SOLIDARITE ET SERVICES A LA POPULATION

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARREGA Sylvie

326 - 08/0988/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE EST • Maison Pour Tous de Saint Barnabé 4 rue Gustave Salicis 12^{ème} arrondissement - Requalification de l'entrée et extension de la Maison Pour Tous Caillols-Saint Barnabé - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études.

(08-16904-DTEST)

Le rapport 08/0988/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

CULTURE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme IMBERT Jeanine

327 - 08/0989/CURI

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • Rénovation de l'Opéra Municipal - Restauration des façades - Place Reyer 1^{er} arrondissement - Résiliation du marché de programmation n°04/1102 passé avec le groupement AUBRY et GUIGUET PROGRAMMATION / SERUE / C.S.T.B.

(08-17088-DGPRO)

Le rapport 08/0989/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

DEVELOPPEMENT DURABLE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. REAULT Didier

328 - 08/0990/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS-VILLE ET LITTORAL • Relogement provisoire de la base nautique de canoë kayak - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(08-17027-DAEP-VL)

Le rapport 08/0990/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. SUSINI Bernard

329 - 08/0991/DEVD

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DE LA QUALITE DE VIE PARTAGEE • Attribution d'une subvention à l'association Convivial'idées pour l'année 2008.

(08-17137-DQVP)

Le rapport 08/0991/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

Monsieur le Maire. - Mes chers collègues, nous avons épuisé l'ordre du jour. Mille mercis ! La séance est levée.

La Séance est levée à 16 h 20

* * *

**DEMANDE D'ABONNEMENT
AU "RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS"**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

désire m'abonner au "RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS" à dater du

Abonnement annuel joindre un chèque de 17 Euros au nom de :

M. le Trésorier Principal de la Ville de Marseille

A adresser à :
La Trésorerie Principale - Service recouvrement
33 A, rue Montgrand
13006 Marseille

REDACTION ABONNEMENTS : DIRECTION DES ASSEMBLEES
12, RUE DE LA REPUBLIQUE
13001 MARSEILLE
TEL : 04 91 55 15 55 - FAX : 04 91 56 23 61

DIRECTEUR DE PUBLICATION : M. LE MAIRE DE MARSEILLE

REDACTEUR EN CHEF : M. JEAN-CLAUDE GONDARD, DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

DIRECTEUR GERANT : Mme Anne-Marie M. COLIN

IMPRIMERIE : CETER